3 1761 05508727 4

NOTIONS CLAIRES

SUR LES

GOUVERNEMENS.

NOTIONS CLAIRES

SUR LES

GOUVERNEMENS.

Non populus causâ Gubernatoris,
Sed Gubernator causâ populi fit.

PLATO.

TOME II.

A AMSTERDAM.

1787.

LIBRARY
SEP 8 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

JC
571
M415
c.2

CHAPITRE LVII.

De l'instinct moral en politique.

L'INSTINCT moral devine quel est le gémissement d'un peuple ; l'instinct apperçoit ses maux ; l'instinct révele ce qu'il faut faire pour les calmer ; l'instinct frappe au but, parce qu'il est une inspiration naturelle. Le roman de la politique donne dans des systêmes vagues, & l'intelligence, dont se croit doué l'homme en place, n'est pas aussi sûre que ce sentiment prompt qu'il porte au dedans de lui-même.

Les théories des politiques sont toujours incomplettes. Fénelon sur le trône eût mieux régné sans doute que le politique le plus décidé, parce que le sentiment est d'un usage universel, & moins borné que nos connoissances. Il auroit eu moins de sagacité qu'un Ximenès, qu'un Albéroni, mais aussi il eût été sujet à moins d'erreurs : l'instinct l'auroit

guidé comme il a guidé Louis XII & Henri IV. Il faut du génie dans les Etats naissans, ou sur le point absolu de leur décadence ; il en faut moins dans un Etat constitué de maniere où tout roule de soi-même.

Malgré le mauvais gouvernement, les loix extravagantes, les caprices & les passions des hommes publics, il y a dans l'esprit humain, grace à la partie qui enseigne, une pratique qui conduit les Etats ; & dans toutes les révolutions modernes il n'y a eu peut-être que la superficie de changée. L'abaissement des Empires, ainsi que leur élévation, semblent tenir à des idées insensibles qui se forment & se maintiennent chez les peuples. Quand la partie qui gouverne est opposée mal-adroitement à la partie qui enseigne, cette discorde tourne au détriment de la premiere : elle perd de sa force réelle, & s'expose à la dérision qui lui enleve l'Empire dont elle n'a pas craint d'abuser. Cette lutte est toujours indiscrete, pour ne pas dire extravagante. Eh ! pourquoi les hommes en place ne fraterniseroient-ils pas avec des hommes

qui leur épargnent des méditations longues & pénibles, qui abrégent leurs travaux & leur donnent encore la célébrité, après avoir fait une partie de leur ouvrage !

Il faut s'accoutumer à regarder le genre humain comme une partie de nous-mêmes. Il faut dire : ces hommes ſont mes ſemblables, je pouvois être à leur place, mes parens les plus proches y ſont peut-être ou pourront y deſcendre. Ces hommes mutilés dans les combats, enchaînés par un deſpote, flétris par la tyrannie m'appartiennent, puiſqu'ils penſent, agiſſent & ſentent comme moi

CHAPITRE LVIII.

Des Corps Eccléſiaſtiques.

On a dit que le Clergé de toutes les religions ſe reſſembloit. Il y a peu de proverbes d'une vérité auſſi frappante. Le caractere des Soldats eſt moins marqué que celui des Prêtres. Le point d'appui de leur levier eſt dans le Ciel, il faut qu'ils aient à-peu-près les mêmes idées. Ils tolerent moins que les autres hommes la contradiction. Quand on a bien étudié la vie eccléſiaſtique d'un Prêtre, on peut porter ſon jugement ſur preſque tous. Leur caractere eſt uniforme.

L'homme craint tout ce qu'il connoît, & ce qu'il ne connoît pas. L'imagination n'eſt gueres en lui, que la faculté d'appercevoir par-tout des cauſes cachées d'effroi & de douleur.

L'expérience des ſens confirme ces frayeurs. Il a vu le combat des élémens, les mala-

dies, les animaux féroces, les conquérans, le feu du Ciel. Il eſt le ſeul être qui ait une idée de la mort; il la voit dans tous les objets. Frappé du nombre infini de fléaux qui attaquent ſa courte exiſtence, il a cherché des eſpeces de recettes contre les accidens de la vie. Les plus bizarres furent adoptées, & s'entaſſerent les unes ſur les autres avec une confuſion égale à la prodigieuſe diverſité des maux qu'il vouloit éviter.

Des fourbes mirent à profit cette terreur univerſelle, & frapperent de nouveaux traits les imaginations foibles & bleſſées. Ils accumulerent par la parole les exemples des déſaſtres paſſés, & les réunirent en un ſeul point, ſous l'œil tremblant de la peur.

Parmi ces craintes multipliées qui battoient l'ame humaine, la religion ſe fondit néceſſairement dans le caractere de chaque peuple. Plus ou moins cruel, il enſanglanta l'Autel de ſes Dieux en immolant des hommes ou des animaux.

Le tableau des ſuperſtitions humaines, n'eſt que le tableau de l'ignorance craintive

de l'homme. De là naquit le chaos de ces dogmes & de ces inſtitutions biſarres, qui peſerent ſur la tête des nations juſqu'à ce qu'elles fuſſent éclairées, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'elles euſſent connu les lumieres vivantes d'une ſaine philoſophie.

Le Catholiciſme a une fatale influence, quand il eſt trop mêlé aux actes du Gouvernement. L'ordre ſacerdotal trouble ou gâte la politique. L'Italie & l'Eſpagne en ont vu de triſtes effets. Le Proteſtantiſme voulant que les membres du Clergé fuſſent toujours tranquilles & ſoumis, a défendu généralement à tout Eccléſiaſtique l'entrée dans aucune Chambre d'Adminiſtration civile.

Il faut avouer que le François, en adoptant la Religion Catholique, n'a point confié à l'ordre ſacerdotal cette force qui pouvoit le mettre dans le cas d'en abuſer. Les Ecrivains célebres ont renvoyé le Prêtre à l'Autel, & l'ont forcé, pour ainſi dire, à ne pas s'en écarter. Par ce moyen les abus extraordinaires n'ont point eu lieu depuis cin-

quante années ; & les Papes, qui doivent à nos Rois toute leur grandeur temporelle, prennent bien garde de faire prévaloir leur autorité personnelle sur celle de l'Eglise entiere, & reçoivent de nous dans la politique des idées lumineuses qui leur sont fort utiles.

Les Réfugiés qui ont déserté la France, l'ont dégarnie en peuplant les Etats voisins. C'est une perte en raison relative ; mais ce qui étoit plus dangereux encore, c'étoit leur haine contre leurs persécuteurs qu'ils emportoient chez l'étranger, & dont ils ont fomenté le germe au point que j'ai vu des enfans frémir au nom de François Catholiques.

Une faute en politique en entraîne toujours une autre ordinairement plus dangereuse. La mission dragonne, bien loin d'arrêter la transmigration, lui donna au contraire de nouvelles forces ; la vengeance & la haine allumerent des deux côtés un fanatisme qui ne connut plus de frein, & il ne se trouva pas en France un seul homme

doué d'une raiſon aſſez éclairée, pour montrer, dans la révocation de l'Edit de Nantes, une erreur doublement monſtrueuſe, en ce qu'elle attaquoit l'humanité & la ſaine politique!

Le Cardinal de Richelieu, connoiſſant tout le prix de conſerver les Proteſtans, propoſoit de leur donner la communion en réalité ou ſous les apparences, enſorte que par ce moyen il leur laiſſoit le choix: cette anecdote eſt vraie, quoiqu'elle doive paroître extraordinaire.

Les Moraliſtes au Japon ſont Déiſtes, les Lettrés à la Chine le ſont auſſi, & la Religion des Turcs, des Perſes, & d'une infinité d'autres peuples n'eſt que le Déiſme. Il y a des Déiſtes ſur toute la terre: la tolérance religieuſe doit être le premier bienfait du Gouvernement. Les hommes ne voudront-ils jamais ſe reſſouvenir qu'ils ſont freres, & que quiconque adore Dieu, doit être libre de l'adorer à ſa maniere? Faut-il que la diverſité de leurs opinions, ſur des points de leur croyance, les porte à s'égor-

ger mutuellement, soit pour des vérités obscures, soit encore pour les différens préjugés des peuples ?

Si le Ministere en France avoit constamment écouté les Prêtres Catholiques, ils auroient établi l'inquisition dans le Royaume pour le purger, disoient-ils, des Protestans & des Jansénistes, & la France aujourd'hui seroit, à coup sûr, aussi déserte que l'Espagne.

Le Clergé fut assujetti en Angleterre, dans les Etats Protestans d'Allemagne, & dans les pays du nord, parce qu'il avoit trop empiété sur les droits du Monarque, & sur ceux des Nobles.

Le corps des Nobles servit à affermir le trône ; le Clergé s'enrichit après, & les villes furent les dernieres qui acquîrent l'aisance.

CHAPITRE LIX.

Des Peuples du Nord.

TANDIS que les Orientaux, au milieu de leurs jouiſſances & de la perfection des arts, n'ont jamais ceſſé d'être cruels envers les vaincus, de diviniſer follement leur Souverain, & d'établir par-tout la ſervitude, à commencer par eux, les peuples Septentrionaux, au ſein de leur groſſiéreté, n'ont pas méconnu les droits de l'homme. On peut dire que nos ancêtres, tout en pillant & en ravageant, & même en tournant leurs armes victorieuſes contre eux-mêmes, ont ſauvé *le feu ſacré*, la liberté. Il s'éteignoit peut-être dans l'Europe, tant les influences du midi étoient contagieuſes.

On doit à nos ancêtres l'immutabilité des trônes modernes, les bonnes loix des ſucceſſions, ces établiſſemens fixes, ces aſſo-

ciations contre les Normands en faveur des Egliſes, des ſûretés des chemins. Ils eurent cette idée noble de la dignité & de l'égalité naturelle de l'homme, innée en quelque ſorte chez les peuples de l'Europe, courageux, libres & guerriers.

CHAPITRE LX.

Des Tartares.

Le Tartare, n'ayant ni terres à labourer, ni arts méchaniques à perfectionner, poſſede aſſez de loiſir pour les exercices du corps. C'eſt pour lui que le cheval exiſte; c'eſt le Centaure de la Fable. Il couvre une grande étendue de terre toujours en plein air; ſa courſe eſt agile, & ſon corps eſt robuſte. Tranſplanté d'un endroit à l'autre, il eſt de tous les hommes le plus expert au manége. Rien n'approche de l'égalité naturelle dont il jouit, parce que toute la nation n'étant qu'un aſſemblage de hordes, elle a dû choiſir un chef, un chef deſpotique, à condition qu'il fût vigilant & expérimenté; car plus il y a d'irrégularités intérieures dans une ſociété, plus il doit y avoir de régularités extérieures.

Un chef, Souverain abſolu, étoit évidem-

ment néceſſaire chez un peuple en guerre avec tout le monde, & dont la ſûreté ne conſiſte que dans la promptitude de l'attaque & dans la célérité de la retraite. Si le chef de ces hordes n'étoit pas un Monarque, comment le Tartare joindroit-il la rapidité de l'éclair à ſa violence ? Comment feroit-il des courſes précipitées ſur les terres voiſines ? Que feroit la valeur ſans l'exacte diſcipline ? Il n'y a point de conquête, il n'y a point de victoire ſans une autorité une & ferme, ſurtout quand il faut courir des entrepriſes haſardeuſes ; car rien ne doit égaler la vigilance d'un peuple qui trouble le repos de tous les autres.

Ainſi, tout peuple guerrier ſe ſoumet naturellement à un chef abſolu ; & plus ſon autorité eſt grande, moins la nation riſque de périr ou de tomber dans l'eſclavage, parce que ſi le chef eſt foible, inepte ou poltron, les événemens le réforment en peu de jours.

Nous voyons les plus grands conquérans, qui ont marqué leurs traces par les tour-

billons de fumée qui ſuivent les dévaſtations, ſortir de ce peuple remuant & néanmoins ſubordonné à un maître qui avoit droit de vie & de mort. Tout le nord de l'Europe, & peut-être celui de l'Amérique, fut peuplé de nations Tartares. Il falloit de l'ordre & de la conduite pour faire mouvoir ces caravanes militaires qui coupoient le globe, & faiſoient des Tartares un ſeul corps national. La Tartarie raſſemblée ſous un ſeul chef, fit deux fois la loi à l'Aſie, tandis que les nations Tartares, qui s'étoient jettées ſur l'Europe, ont, pour ainſi dire, appoſé le ſceau à tous les uſages qui regnent dans les courſes des Monarques iſſus de ce peuple.

La religion & la politique ont changé bien des choſes; mais on voit à travers tous ces changemens, que la grandeur de pluſieurs Rois Européens, fut bâtie ſur le plan de ces conquérans du monde. Ce deſpotiſme du Monarque Tartare s'eſt fondu parmi nous, & le caractere n'en eſt demeuré qu'à la tête des armées. Des loix, des uſages & des formes enchaînent & modifient cette autorité abſo-

lue, ainſi qu'on a vu du côté de la Chine le caractere Chinois commander au génie Tartare, le policer, lui faire adopter des loix antiques & ſages. Le fer à la main, la nation féroce céda à la nation civiliſée, & les Mantchou, reſpectant le caractere moral d'une nation éclairée, furent ſoumis à leur tour par la raiſon d'un peuple qui ne leur oppoſa point d'autre force.

CHAPITRE LXI.

Des Arabes.

Les Arabes ſont les Tartares du midi ; mais les richeſſes naturelles de leur péninſule les retinrent, & ils ne furent point tentés de quitter leur genre de vie. Ils reſterent errans, pâtres, & diviſés par tribus.

La révolution du Prophête Arabe eut ſon centre à la Mecque, & s'étendit de là ſur toute la péninſule. Mahomet n'auroit point échauffé l'imagination des Tartares, ainſi que celle des Arabes. Ceux-ci s'enflammerent pour des principes religieux, parce que leurs mœurs & leurs uſages approchoient plus de la vie ſociale. Ils furent fanatiques, & déchurent de leur grandeur paſſée, débris abjects d'une nation qui étoit autrefois très-illuſtre.

C'eſt néanmoins un peuple libre, uniquement à cauſe de ce qu'ils n'ont pas négligé les mœurs nationales. Ce peuple, qui étoit

autrefois maître de l'Asie, cherche aujourd'hui sa sûreté dans les déserts & sur la cîme des montagnes ; mais ce qui est digne de pitié, c'est de voir un peuple qui est, sans contredit, un des plus anciens & des plus nobles de tous, se dégrader jusqu'à détrousser les passans ; moyen que l'Arabe emploie pour s'indemniser des inconvéniens de sa fainéantise. On peut comparer la gloire de la nation Arabe, à celle d'un vieux château qui, ayant servi de demeure au Roi, est devenu l'asyle des voleurs, & le repaire des bêtes féroces.

La possession du temple de la Mecque, objet de toutes les dévotions des Musulmans, fait sa richesse ; mais les Arabes, un peu semblables aux Italiens, jugent l'idole qu'ils voient de plus près. Ils ne sont pas asservis sur l'article de la religion, soit parce que le principe religieux n'est jamais aussi fervent dans l'esprit des nations libres que dans celui des nations policées, soit parce que son amour indomptable pour l'indépendance fait redouter à l'Arabe des entraves qu'il veut secouer dans tous les genres.

CHAPITRE LXII.

De l'Egypte.

Les Egyptiens ont toujours formé un peuple à part dans l'hiſtoire des nations. L'Egypte eſt le pays le plus riche en curioſités naturelles. La majeſté & les ſingularités du ſol, ſa fertilité, imprimerent dans l'imagination des habitans des bords du Nil, des idées fortes & giganteſques. Leur tête fut montée au ton du grand, & ſe plut uniquement aux impreſſions vives & extraordinaires. Leurs édifices furent majeſtueux & ſublimes, comme leur religion emblématique. L'Adminiſtration, perpétuellement exaltée, bâtit des pyramides & des temples ; & marchant de ſurpriſe en ſurpriſe, les Egyptiens donnerent à leurs ouvrages le ton du maſſif, ainſi qu'ils avoient donné à leurs idées religieuſes des ombres auguſtes & myſtérieuſes.

Plus l'esprit est disposé à l'admiration ; plus il embrasse d'idées confuses, & plus il devient craintif, défiant, superstitieux. L'Egyptien, qui s'extasioit de tout, adopta bientôt jusqu'à la grandeur de la tyrannie, que ses maîtres exerçoient sur lui. Le faste de ses Monarques servit à nourrir son orgueil national ; mais c'est que les Monarques Egyptiens, flattant le caractere des peuples par des sensations fortes, avoient exécuté ces ouvrages immenses, qui régloient & dirigeoient les inondations du Nil. Les Rois Egyptiens agirent dans les beaux arts, comme avoient fait les Prêtres dans la religion : le peuple n'obéissoit qu'à des impressions surnaturelles ; il fut plutôt frappé qu'instruit. Porté sur un théâtre de merveilles de la nature & de l'art, tout ce qu'il rencontra, fut pour lui un objet de respect. Les divinités se multiplioient sous ses regards, & comme tout étoit devenu un objet d'adoration publique, un grand nombre d'images giganteſques & de sons inintelligibles fortifierent en lui le sentiment de la terreur. Il se prosterna devant

le trône & l'autel : l'Egyptien environné de prodiges, eut tous les foibles d'un enfant ſenſible qui a l'eſprit crédule & l'imagination craintive.

Ainſi, les peuples épris de tout ce qui cauſe des ſenſations vives & fortes, ne ſont point faits pour la connoiſſance réfléchie de leurs vrais intérêts politiques.

La vie Monaſtique a tiré ſon origine de l'Egypte, & la fureur de dogmatiſer a paſſé de ce pays dans toutes les régions de l'orient & de l'occident. Les Cophtes ont encore le caractere craintif & ſuperſtitieux de leurs ancêtres ; ils ont défiguré la Religion Chrétienne, de la même maniere que les Prêtres Egyptiens avoient entaſſé les hiéroglyphes, ces ſignes myſtérieux que le peuple n'a jamais compris, & dont le véritable ſens a échappé à toutes les recherches. L'influence du climat s'eſt toujours fait ſentir en Egypte plus qu'ailleurs, parce que les ſables de l'Afrique & les rochers de l'Arabie ſont, avec cet heureux climat, dont le terroir rend juſqu'au centuple, un contraſte des plus impoſants.

Les Egyptiens passerent par tous les degrés de la curiosité, à compter depuis le plus simple de ces degrés, jusqu'au plus composé. C'étoit un caractere national assez singulier; mais dans le premier âge, le sentiment de la curiosité étoit sans doute plus vif qu'aujourd'hui.

De cette maniere, le sentiment d'admiration fit envisager à l'Egyptien tout l'assemblage des corps qui l'environnoient, comme un système de merveilles & de prodiges.

Le sentiment du plaisir laissa l'Egyptien indéterminé sur le choix d'un objet divin. C'est ainsi qu'il adopta des usages religieux, qui furent chez lui des sentimens profonds & réfléchis. De là, les idées vigoureuses & extraordinaires, qui caractériserent ce peuple; & l'on peut remarquer que, quand les sentimens religieux sont une fois établis chez une nation, ils ont une force supérieure à celles de tous les autres sentimens publics.

Nous avons perdu la trace de ces anciens Gouvernemens, où le despotisme religieux régnoit dans toute sa force. A Rome & à

Carthage, à Sparte & à Athènes, la religion étoit entiérement ſubordonnée à l'Etat. On n'alloit conſulter les Oracles que par curioſité, par politique, ou par déſeſpoir; mais l'autorité des deſpotes religieux ſe trouve établie dans la plus haute antiquité, notamment chez les Tartares, les Péruviens, les Juifs & les Japonois; & des débris de la religion des Juifs, des Chrétiens & des Arabes, on a vu ſortir chez les Mahométans un deſpotiſme encore plus impérieux.

Quelle a été l'origine ſociale des Etats religieux? Je ſais qu'il y eut partout des eſprits ſpéculatifs en fait de phyſique & de morale, des Théologiens de tout pays, qui ſe firent une idée abſtraite & ſyſtématique du Gouvernement de l'Univers; mais ces idées paſſant la portée du peuple, n'influerent puiſſamment, ni dans l'ordre politique, ni dans les mœurs nationales.

Il faut donc remonter à quelque grand déſaſtre qui ait épouvanté tous les eſprits, ou à quelque grand danger, où s'eſt trouvée une peuplade qui jugeoit que les voies hu-

maines n'étoient plus capables de la délivrer. Tel fut le cas des Juifs qui ne purent sortir de la servitude de Pharaon, qu'à la faveur d'une idée qui leur promettoit une protection extraordinaire du Ciel. Alors un Législateur donna à ce peuple l'idée la plus sage & la plus sublime du souverain Etre, en lui inspirant à ce grand nom, une espérance probable de sûreté & de délivrance. Mais ayant à conduire une nation avilie par un long esclavage, il fut obligé d'y joindre toute la rigueur d'une législation religieuse.

Les voies de contraintes dont il usa, furent tirées du fond des idées & des sentimens de la nation Juive. Ce peuple regardoit le pays de Canaan, comme son patrimoine. Le Législateur promit à un peuple, pauvre, errant & fugitif, la propriété d'un pays, coulant de lait & de miel.

Ce pays, défendu par des montagnes & des déserts, convenoit à un peuple haï & méprisé de toutes les tribus Arabes.

Le Législateur fortifia le principe religieux des Juifs, en les rendant dépendans de la

juriſdiction de Dieu. *Jehovah* fut le vrai & le ſeul Souverain du pays, & la charge de ſon premier Miniſtre étoit remplie par le ſouverain Pontife.

Jehovah exerça donc les droits de Souveraineté, & la police des Juifs étant religieuſe, tout crime qui alloit contre la Divinité, devoit être puni de mort. Chaque acte de l'idolâtrie étoit un crime de lèſe-Majeſté Divine. Le Légiſlateur varia à l'infini les coutumes religieuſes, & les étendit autant que cela lui fut poſſible, afin qu'un vrai Iſraëlite eût l'eſprit continuellement frappé de la préſence de *Jehovah*. Le Légiſlateur, après avoir affermi la police religieuſe d'une maniere inconteſtable, fut garantir le pays de Canaan de la trop grande inégalité de condition. Il reſtreignit la cupidité, par le partage des terres inaliénables, qui, comme les terres des Spartiates, paſſoient à tous les deſcendans d'un chef de famille &; au défaut de celle-ci, ces terres paſſoient, par la voie du mariage, dans la famille de celui qui avoit épouſé l'héritiere de ces terres, & ce devoit

voit toujours être le plus proche parent.

Un Israëlite pouvoit hypothéquer sa personne & ses biens ; mais au bout de sept ans, il rentroit dans la possession de ses libertés personnelles, & au terme échu de quarante-neuf ans, il pouvoit réclamer l'héritage de ses peres.

Que l'on pese en silence l'équité & la sagesse de cette institution, & l'on conviendra que cette loi avoit de la profondeur, & étoit prise dans la nature même de l'homme.

Quant au divorce, il s'accommodoit au génie du siecle, & à l'intérêt de la nation, dont la population ne devoit être génée en aucune maniere.

Dans un pays qui appartenoit à Dieu ; personne ne contestoit au souverain Pontife l'exercice de l'Empire le plus absolu ; aucun ne murmuroit de la rigueur des loix pénales. Les Juges furent les Lieutenans du Dieu d'Israël, en tems de guerre & les Juges des causes civiles, en tems de paix. Mais bientôt le peuple Juif, fatigué par les incursions des Cananéens & des Arabes, voulut avoir un

Gouvernement militaire, ſous le nom de *Roi*. La nation Juive établit un général en chef, & le Gouvernement religieux changea, parce que l'autorité militaire ſervit à abolir celle de la religion.

Les Arabes eurent dans le fond un principe religieux ſemblable à celui des Juifs. Mahomet commanda aux Arabes de faire la guerre à tous ceux qui ſoutenoient une doctrine différente de celle du Coran. Le légiſlateur Arabe annonça aux nations ſa miſſion divine. Il alla prendre le feu du Ciel avec lequel il embraſa tous les temples qui n'étoient point dédiés à la foi Muſulmane. Si on eſt étonné de nos jours de la témérité d'un homme qui forme ſa Monarchie ſur celle de Dieu, & qui ſoutient qu'elle doit avoir la même étendue, qu'on ſache que c'eſt cet étonnement même qui, dans ce ſiecle, ſubjugua l'eſprit & la volonté.

Les Sophis bâtirent en Perſe une Monarchie religieuſe ſur la ſeule idée de ſchiſme, ou de parti religieux. L'origine de leur autorité étant religieuſe, perſonne n'oſoit exa-

miner la légitimité de l'uſage qu'ils en firent.

Mais l'on voit que le Légiſlateur des Juifs, celui des Ottomans donnerent au peuple des idées morales, religieuſes & civiles; qu'ils firent des Livres accrédités. Par-tout l'obéiſſance a été le tribut des idées ſalutaires apportées aux hommes. Les hommes ne ſe ſont ſoumis, que lorſqu'ils ont vu la raiſon univerſelle leur parler pour leur bien-être. C'eſt le ſentiment d'admiration, plutôt que le fer du conquérant, qui a courbé les têtes. Les Légiſlateurs ſe ſont ſervis des ſentimens religieux pour gagner le plus puiſſant aſcendant ſur l'eſprit national, parce que ces ſentimens ſont les plus chers à l'homme, & qu'il eſt avide de ſentir & de connoître.

La religion, chez tous les peuples a été la premiere eſpece de civiliſation.

CHAPITRE LXIII.

D'Athênes.

La ville d'Athênes, bien différente de Spartes, fut fondée sur la notion intuitive de la liberté. Sa constitution fut créée par l'esprit d'industrie ; on y reçevoit, à bras ouverts, tous les gens industrieux. L'esprit devoit y être des plus rafinés, parce que le commerce y faisoit fleurir éminemment les arts & les sciences.

On ne se donne point la peine d'acquérir une grande fortune, pour suivre ou rentrer dans une condition ordinaire. Envain on imagina l'ostracisme ; les grands d'Athênes s'irriterent des loix pénales.

Jamais peuple ne fut plus attentif à conserver son caractere national. L'enthousiasme de la liberté, répandue dans les sentimens de tous les citoyens, ne déroba rien au tact le plus sûr, quant aux mœurs &

au caractere de chaque Magiſtrat. Juſtes eſtimateurs des actions vraiment illuſtres, ils s'accoutumerent à bien apprécier le mérite, à diſtinguer les fautes du génie, & les ſuccès du haſard.

Cet eſprit d'égalité civile maintint la conſtitution d'Athènes. Cette conſtitution permettoit au peuple, à ce peuple ſpirituel, d'être dans une agitation perpétuelle. Il fut curieux, inquiet, cauſeur : cette fermentation des eſprits ſervit à étendre l'époque de la liberté. Tous la prêchoient, juſqu'aux Orateurs & aux Poëtes, dans un langage fleuri & ſonore. Le théâtre, la tribune aux harangues, tout favoriſoit la ſeule Démocratie qui, dans le monde entier, fut véritablement éclairée ; & les beaux arts employerent, pour la derniere fois, la délicateſſe du pinceau, & l'élégance du ciſeau aux ordres d'un Gouvernement, où le ſimple Citoyen égaloit le premier Magiſtrat.

Athènes forme une exception ſur le globe, & les Athéniens payerent cher cette

rare autorité ; car ils furent perpétuellement défians & ſoupçonneux, comme ſi une pareille Démocratie avoit été un effort ſurnaturel, & un moment unique dans l'hiſtoire des nations.

CHAPITRE LXIV.

Des Grecs.

Les Grecs ont connu le ſentiment réfléchi de l'honneur ; ils ont ſacrifié à cette idée délicate : elle fut chez eux nationale, tandis que les Tyriens & les Carthaginois s'attachoient à cultiver le principe d'intérêt particulier.

Les premiers Colons de la Grece furent les Phéniciens, qui eurent à leur arrivée l'eſprit plus cultivé que les naturels du pays.

La Mythologie des Grecs fut la chronique de leurs héros. Cette théologie liée aux intérêts de la nation, n'abattit point les courages, & contribua plutôt à leur donner de l'élévation. Les ſecrets de la politique civile & guerriere, furent confiés à l'imagination fleurie des Poëtes. L'eſprit d'héroïſme ſe répandit par-tout avec leurs vers ; & le génie des Ecrivains forma & exécuta, pour ainſi dire, le plan de police défenſif de l'Etat.

Les Grecs connurent, plus qu'un autre peuple, le prix de la culture des beaux arts, & la ſcience de les faire ſervir au bien public. La politique obſcure & énigmatique, chez leurs voiſins, devint chez eux pratique & lumineuſe.

Du mélange de leurs lumieres, il ſortit une variété de caracteres qui, par leur aggrégation, ſervit à aiguiſer l'eſprit, & à épurer les mœurs.

Si les Grecs s'érigerent en maîtres des autres nations, quoique leur puiſſance nationale fût très-limitée, ils juſtifierent cette arrogance par le zele avec lequel ils s'attacherent à éclairer & à bien ſervir l'humanité.

Inférieurs en nombre & en richeſſes aux peuples orientaux, ils établirent des écoles publiques & nationales de l'honneur & de l'art de la guerre. Les exercices corporels furent honorés; & dans ces ſpectacles guerriers, où ſe rendoit de toutes les villes la jeuneſſe de la nation, la gloire, dont ils avoient une grande idée, les plaça au-deſſus des autres nations, ſi ſupérieures en force.

Ainſi, le ſentiment de l'honneur produiſit une infinité de grands effets chez les Grecs, d'autant plus fertiles en expédients, qu'ils avoient mieux ſoutenu la dignité de citoyen, & combattu pour les vrais intérêts de l'humanité.

La notion du bien public, ſemblable à un rayon lumineux, éclaira dans toutes les occaſions les libertés & les avantages du peuple. Les vertus civiles s'approcherent, pour ainſi dire, de la perfection morale, parce que le Grec, plein d'honneur, voulut être aimé & applaudi, & dès-lors il ſe piqua d'être réellement bon, honnête, magnanime. Ce fut un nouveau monde libre, qui eut pour baſe le principe du bien public; & cette eſpece d'Archipel politique fut auſſi étonnant, que celui qui enrichiſſoit la vue, d'un nombre infini d'images agréables. Les beautés de la civiliſation appartinrent à ce peuple, ainſi que les beautés de la nature; il goûta dans toute ſon étendue les attraits de la bénéficence univerſelle.

CHAPITRE LXV.

Des Vénitiens.

Les Vénitiens, fuyant devant la fureur des Huns, se sauverent sur des rocs entourés de lagunes. Venise est un vrai despote, & c'en est peut être le modele. Ce despote parle par l'organe d'un sénat auguste. Il n'a ni le caprice fougueux d'un Sultan, ni la férocité d'un Chef d'armées. Les loix seules sont inexorables à Venise : elles pesent plus que par-tout ailleurs sur les Grands & sur les Ministres d'Etat. La rigueur s'exerçant également contre tous, elle garantit à chacun la part des affaires publiques qu'il possede dans ce Gouvernement, & il en résulte une liberté précieuse, sous ce vénérable despotisme.

Cette République a trouvé le secret rare d'assurer son indépendance, en s'attachant principalement à contenir l'ambition des No-

bles & la fougue du peuple. Jamais ſénat ne fut plus ſage & plus ami de la liberté nationale. Il n'y a que le Gouvernement qui frappe, & pour les ſeuls cas qui en valent la peine. Si le Noble eſt le Souverain du peuple, il eſt prêt en même-tems à s'immoler pour lui. Il eſt le premier à révérer la République, ainſi qu'un fils reſpecte dans le premier âge le deſpotiſme de ſon pere : il maintient la décence d'un Magiſtrat : il a toute la fierté d'un Romain, ſans en avoir l'ambition.

Ces ſages patriciens ayant remarqué que la plupart des Républiques étoient tombées par le défaut de la puiſſance exécutrice, ont remédié à ce danger imminent, par l'établiſſement admirable du Conſeil des Dix. Des actes d'héroïſme, ſemblables à ceux des Romains, ornent les annales de Veniſe. Son peuple eſt un des plus heureux qui ſoit ſur la terre. Il ne lui eſt défendu que de toucher à un ſeul objet, & l'on compoſe après cela ſon bonheur mieux qu'il ne le compoſeroit lui-même.

Le vice de ce profond Gouvernement eſt dans ſon inquiſition politique pouſſée trop loin, & qui prend une teinte de cruauté; que cette inquiſition terrible diſparoiſſe, ou ne frappe ſes coups qu'avec une extrême réſerve, Veniſe offrira un des plus beaux Gouvernemens, dont puiſſe s'honorer le genre humain.

CHAPITRE LXVI.

De l'Enthousiasme politique.

Autrefois on connoissoit l'enthousiasme en matiere de religion ; aujourd'hui c'est le mot *liberté* qui fourvoie les esprits. L'enthousiasme politique peut avoir des effets aussi funestes que l'enthousiasme religieux : on n'envisage l'autorité que par les gênes qu'elle prescrit, & l'on s'obstine à ne point voir dans le Gouvernement la puissance qui fortifie la liberté individuelle. On sent la nécessité d'un pouvoir qui contraigne l'audace & réprime l'injustice, & l'on veut jouir en même-tems de la liberté dans toute l'étendue dont elle est susceptible, c'est-à-dire, la faire dégénérer en licence ; contradiction manifeste. Par-tout où les pouvoirs sont accumulés, le danger politique existe : que ce soit dans la main du peuple, il n'y a plus de liberté ; que ce soit dans la main du Gou-

vernement, il dégénere en tyrannie. Cependant de grandes lumieres pourroient rencontrer l'union rare de l'extrême autorité & de l'extrême douceur ; mais il n'y a rien de sage à attendre de l'autorité absolue dans la main du peuple. Le fanatisme y a trop d'activité, & chaque individu, zélateur entêté de son pouvoir, le pousse à l'excès : toute Démocratie se précipite dans les entreprises les plus imprudentes ; chacun agit comme souverain, parce que tous les citoyens le sont, lorsqu'ils sont légalement réunis ; mais ils s'en souviennent trop, lorsqu'ils sont séparés. De là vient que tout sage fuira un Gouvernement Démocratique, ou ce qui est pis encore, Aristo-Démocratique.

La constitution des Démocraties est soumise à tant de causes d'agitation, que leur tranquillité est une espece de miracle continuel. Cette organisation délicate s'oppose à la conservation ou à la chaîne qui liera toutes ces parties qui cherchent naturellement à se séparer. Comment l'ordre & l'harmonie peuvent-ils naître au milieu de cette tendance

éternelle à la discorde ? Il y a trop de dissonnance pour l'accord général.

La constitution des Etats enfante dans les cerveaux des idées chimériques : le sujet d'un Monarque se croit esclave, un républicain se croira Monarque, faute d'avoir observé la société dans ses grands & immuables rapports.

Le peuple est assez flatteur à l'égard de ceux qui lui crient de pousser sa liberté au plus haut degré ; mais il accableroit sa liberté même, s'il alloit d'entreprises en entreprises, & l'Etat seroit dissous. Si l'esprit de modération pouvoit appartenir à un peuple, c'est-à-dire, s'il savoit estimer dans la constitution la loi qui borne son pouvoir, il ne seroit pas dangereux de vivre sous son empire ; mais dans sa passion aveugle pour la liberté, il rompt les barrieres qui la séparent de la licence, & il croit n'exercer que des droits légitimes en vexant les autres corps de l'Etat.

L'autorité de la nation ne cesse jamais. Personne ne conteste cette vérité ; toute es-

pece de puiſſance émane de la nation ; mais en même-tems il eſt preſque impoſſible à un peuple très-nombreux d'exercer en corps cette puiſſance ſuprême.

Ainſi une lutte patiente & vigoureuſe, lorſque le Gouvernement ceſſe d'être tolérable, convient mieux d'abord que l'irruption de la guerre civile. Jamais l'autorité ne devient arbitraire, quand la nation veille à réprimer certains abus ; jamais le pouvoir ſans bornes n'a paru tout-à-coup. C'eſt le long ſommeil du peuple qui enhardit la tyrannie. Mais ſi la nation a le ſoin de ne pas oublier ſes prérogatives, & de les rappeller dans pluſieurs circonſtances, jamais les dépoſitaires de l'autorité ne franchiront les bornes qui leur ſont preſcrites par les loix.

Le deſpotiſme eſt tellement monſtrueux, qu'il épouvante juſqu'à l'homme qui en eſt révêtu. Jamais il n'oſera de lui-même frapper les coups violens, à moins qu'il ne voie des hommes façonnés à la ſervitude, & diſpoſés à lui pardonner ſes attentats.

Si tous les Gouvernemens ont la même fin,

laquelle eſt le maintien des loix au-deſſus des paſſions des citoyens, il y a dans tout Gouvernement, par une ſuite néceſſaire, un premier mobile, c'eſt-à-dire, une puiſſance qui détermine, ou qui eſt en état de déterminer la ſubordination. Les citoyens ne ſe ſont point réſervés le droit de déſobéir. D'un bout de la terre à l'autre, tout peuple a ſenti la néceſſité d'aſſervir les paſſions particulieres à l'empire des loix, & ce but réveille dans l'eſprit l'idée d'une ſubordination exacte, & conſéquemment d'un pouvoir ſuprême & inconteſtable dans ceux qui gouvernent.

Le mot de *liberté* n'eſt jamais que relatif; car ce mot ſeroit vuide de ſens, ſi on vouloit l'appliquer à toutes les actions particulieres. Les peuples les plus libres ont les loix les plus deſpotiques; l'on eſt auſſi ſoumis dans une République, que ſous un Gouvernement monarchique. Pourvu que chaque partie ne ſoit pas déſunie de ſon tout, & ne trouve point, ou ne croie pas trouver ſon avantage particulier dans l'affoibliſſement & la ruine des autres, le Gou-

vernement (de quelque nom qu'on l'appelle) réunira toutes les qualités qui lui ſont eſſentielles.

Les Gouvernemens ne different donc entre eux que par les diverſes combinaiſons dont une même choſe eſt ſuſceptible. Ils s'éloignent, ils s'approchent plus ou moins du degré de perfection que la politique ſe propoſe, ſelon les rapports qui doivent exiſter entre la partie qui gouverne & celle qui eſt gouvernée. Un Gouvernement barbare eſt corrigé par le progrès des lumieres, par celui des mœurs, & peu-à-peu l'on voit diſparoître la confuſion des loix, & cette égalité anarchique qui décide toujours l'oppreſſion des foibles.

Les paſſions ſont l'ame & la force de la ſociété; mais il faut qu'elles ſoient gouvernées par une politique habile, ſans cela les paſſions ne tendent qu'à détruire la ſociété. Le droit devient équivoque, & les loix inutiles, ſi les lumieres n'établiſſent pas la véritable ſubordination; c'eſt-à-dire, celle qui démontre l'obéiſſance dans les ſujets, & la

vigilance la plus exacte dans ceux qui gouvernent. C'eſt ainſi que les lumieres agiſſantes mettent autant de différence entre les Etats, que l'éducation en met entre les différens ordres des citoyens d'un même Royaume.

CHAPITRE LXVII.

De la multiplication de l'espece humaine.

La multiplication de l'espece humaine est à craindre, selon les circonstances où elle se trouve.

Il y a des pays, comme dit Montesquieu, *où un homme ne vaut rien*; *il y en a d'autres où il vaut moins que rien*; ceci doit s'entendre des pays non civilisés, où la nourriture manque à l'homme.

Et dans les pays même civilisés, où le nombre des ressources est disproportionné à celui des habitans, & où, par conséquent, plusieurs sont désœuvrés & inutiles à l'Etat, les hommes sont obligés de se répandre ailleurs, sur-tout lorsqu'en vivant uniquement de la chasse ou du lait de leurs troupeaux, ils ont besoin d'une vaste étendue de terre pour subsister.

Ces émigrations se voient encore de nos

jours ; les hommes passent continuellement dans les pays où les arts & les sciences leur font trouver les moyens de vivre.

Il ne se passe guere d'années que la Suisse n'envoie quelques milliers d'hommes chez l'étranger : il en sort encore un très-grand nombre d'Allemagne. Les colonies Américaines deviendront précieuses au genre humain, par cela seul qu'elles sont capables d'ouvrir des retraites immenses à la trop grande multiplication de l'espece humaine en Europe.

Il est donc un degré de multiplication funeste aux Etats ? Si la vie est le grand but de la création, la subsistance devient de nécessité absolue ; mais il paroît que la Nature a laissé à la politique le soin d'achever ce grand ouvrage : ce sont évidemment les arts & les loix, qui empêchent que les hommes ne s'entredévorent.

La guerre a ses horreurs, sans doute ; mais il s'en faut bien qu'elle présente un spectacle aussi terrible que la famine ; c'est le désordre absolu, la ruine honteuse, le dernier

terme du malheur, & l'opprobre de l'humanité. La dent de l'homme se portant sur la chair de son semblable, cette image fait plus reculer d'horreur que tous les bronzes tonnans, au moyen desquels ils se déchirent à de longues distances.

A l'homme sont subordonnés l'air, la terre & la mer, afin qu'il en tire sa subsistance; & la multiplication de l'espece humaine n'effraiera point le contemplateur, quand l'homme appellera à son secours les moyens qui assurent & multiplient la nourriture. Quelle immense quantité de vie répandue sur toute la face de la terre!

Nous éloignerons ici les idées métaphysiques: quand il s'agit de la nature, il n'y a que l'effet qui puisse nous mettre en liaison avec le véritable état des choses. Tout dévore, & tout est dévoré, la vie animale est un feu qui se consume; & qui ne s'éteint point; toute la terre est, pour ainsi dire, à la bienséance de l'espece humaine, qui ne sera effectivement jamais trop nombreuse, quand elle sera sortir sa subsistance d'un travail assidu, & d'une industrie éclairée.

Qui auroit cru que cette fourmilliere d'hommes, qui se retirerent en Hollande du tems du Duc d'Albe, y pussent subsister; mais il suffisoit à ces peuples de connoître les arts & les sciences, & d'avoir trouvé un lieu où ils pussent s'y appliquer en toute sûreté, pour faire sortir de leur industrie la subsistance qu'ils ne trouvoient point dans leurs marécages.

Les bêtes carnacieres, que la Nature a soumises au pouvoir des hommes, sont destinées à leur tour à servir de barriere à la multiplication des races frugivores; ainsi tous les êtres sont dans la dépendance de ces loix générales, que la Nature a établies pour la production & la conservation de cette immense quantité de vie qui circule dans l'Univers.

Dans quelques Etats, on a redouté la propagation des hommes, & l'on a porté des loix qui s'opposent à leur multiplication; mais si quelque peuple n'a rien exigé de ce qui pouvoit empêcher la trop grande multiplication des enfans, on peut dire qu'en

général les peuples civilisés doivent moins craindre cette surabondance, parce qu'outre les ressources qui les environnent, ils sont subordonnés à une multitude de causes coercitives; de sorte que dans quelque situation qu'ils se trouvent, il y en a toujours quelqu'une qui agit & qui opere sur eux ce retranchement nécessaire dans la vie animale, aussi bien que dans la vie végétale.

Par tout la Nature emploie une multitude de puissances, qui s'opposent dans toutes les especes à la production du trop grand nombre de leurs individus; elle a assujetti les hommes aux guerres, aux pestes, aux maladies & aux langueurs; elle a partagé le genre humain en différens corps, qui s'entre choquent sans cesse, & qui perdent toujours quelque chose de leur masse dans cette action réciproque.

Quand Aristote conseille de faire avorter la femme, avant que le fœtus ait vie, si le pere a des enfans au-delà du nombre défini par la loi; quand à la Chine & au Tonquin, il est permis au pere de vendre leurs

enfans

enfans ou de les expoſer ; quand dans l'Iſle de Formoſe, la religion ne permet pas aux femmes de mettre des enfans au monde, qu'elles n'aient trente-cinq ans, c'eſt que ces peuples & ces légiſlateurs n'appercevoient rien de terrible, comme le ſpectacle de la famine. Or, une plus grande ſomme de nos induſtries, une culture plus ſoignée feront voir que les famines ne ſont point des maux inévitables, & qu'il ſuffit à la politique d'abandonner l'eſpece humaine aux loix générales : elles feront rentrer dans les bornes la trop grande multiplication, & l'équilibre ſe maintiendra par la merveilleuſe économie de la Nature ; car ſes loix ont toutes un rapport intime entr'elles.

S'il eſt encore des pays en Europe, qui ne ſuffiſent point à la multiplication de l'eſpece humaine, ils n'en ſouffrent point ; parce que le ſurplus de leurs habitans paſſe continuellement dans les pays voiſins, où les arts qui tiennent à la culture, & ceux qui en ſortent, leur font trouver le moyen de ſubſiſter. On ne voit plus de ces déborde-

mens, ou de ces émigrations marquées par des ravages & des massacres continuels. Les anciens habitans de l'Europe, guerriers & brigands par inclination, le devenoient en quelque maniere par nécessité.

Les Poëtes ont imaginé des Dieux qui avoient des bras, des jambes, un corps, en un mot, comme celui des hommes, mais qui n'avoient point de sang comme les hommes, & qui n'usoient point de nourriture comme les hommes. D'autres sont venus ensuite, & ont fait, de la chair & du sang humain, des êtres invulnérables, invisibles, immortels; puis ils nous ont peint ces heureux tems, où les hommes ne vivoient que de gland, & celui où les tigres, les ours & les lions étoient assez courtois pour venir lécher les pieds de ceux qui leur jouoient de la lyre.

J'aime autant ces fables que celles qui supposent que la vie animale doit être respectée & indépendante de toute destruction. Il en est de cette loi de la Nature, qui ordonne la destruction d'une partie de la vie

animale pour le bien de l'autre, comme de toutes les loix que la Providence à établies pour le maintien de l'ordre dans l'Univers. Cette loi ne se regle point toujours sur le bien particulier, & cependant elle est sage, elle est équitable, même par rapport aux êtres, dont elle paroît contrarier le bonheur. Il ne se peut point que des loix générales, des loix qui ont pour objet la conservation de l'Univers, & par conséquent d'une multitude innombrable d'êtres, ne se trouvent de tems en tems en opposition avec le bien particulier; & comme la conservation du tout doit être préférée à celle de la partie, les loix générales de la Nature doivent par cela même être fixes & immuables : vérité qui ne se comprend pas, parce que les hommes en général ne comprennent point ce qui va au-delà de la sphere de leur besoin particulier, & que chacun exige pour soi le bien-être de la partie, considéré indépendamment du tout.

Mais sans cette loi physique, qui fait vivre la substance vivante sur la substance animale,

ſans ces diſpoſitions de la Nature, l'équilibre auroit été rompu, la vie ſe ſeroit éteinte d'elle-même ; & il auroit fallu un monde vaſte à proportion pour alimenter cette vie animale. C'eſt comme ſi l'on peuploit la terre de races giganteſques, & qu'on fît entrer dans le ſyſtême animal des individus que les mers ne pourroient engloutir, que les montagnes ne pourroient écraſer. La maſſe du monde leur ſeroit ſubordonnée, mais le mortel & le corruptible ne ſauroient être en même-tems immortels & incorruptibles. Tous les habitans de ce monde, formés de la pouſſiere, doivent néceſſairement retourner en pouſſiere.

La vie animale ſuppoſe de toute néceſſité de nouvelles générations ; & vous voyez que la Nature précipite les générations les unes ſur les autres, & qu'elle les multiplie d'une maniere ſextuple, décuple, centuple, & quelquefois plus encore, afin que, lorſque les eſpeces viennent à faire quelques pertes conſidérables par les cataſtrophes qui arrivent dans ce monde, elles ſe rétabliſſent

promptement, & qu'il n'y ait point de vuide dans la vie.

Point de vuide dans la vie, quel mot! Sache donc mourir, homme orgueilleux, qui te crois centre du tout, tandis que tu dois obéir aux loix générales & physiques.

La Nature paroît cruelle en établissant ainsi la loi de la multiplication. L'on accuse le court espace de la vie ; mais la fragilité naturelle de la vie animale rend nécessaire le peu de durée de son existence. Ce rocher a vu les siecles antécédens, mais il ne vit point, il ne sent point, il est un des membres de la Nature.

Je me garderai bien de vouloir expliquer l'origine du mal physique dans le monde. Tous les Philosophes ont passé sur cette these : ils ont voulu concilier certains phénomenes dans la nature, avec l'idée d'une bonté & d'une sagesse infinie ; mais dans des discussions de cette profondeur, comme dans les calculs d'algebre, il suffit qu'on se trompe dans la dénomination d'un seul terme, pour que la conclusion soit toujours fausse, quelque juste que soit d'ailleurs le raisonnement.

Quel raisonnement peux-tu faire, *insecte, mitte ? créature, obéis.* Tu as appellé mal ce qui ne l'étoit point.

Mais en même-tems que la loi de multiplication maintient la vie animale dans toute sa plénitude, elle en multiplie les plaisirs. Peut-on nommer autrement ces douces affections & ces retours encore plus doux de tendresse, qui, à la suite des desirs ardens, complettent la félicité. Ces aimables illusions, font les délices de la vie : par ce puissant ressort, la Nature, quoiqu'en nous assujettissant à quelques peines, a créé ces liens d'amour, qui réunissent tous les individus ; de là ce commerce réciproque de secours, de consolation & de bons offices. C'est dans la loi, qui ordonne la multiplication des individus de chaque espece, que la Nature a placé le plus grand plaisir, le plus voisin du bonheur ; car il fait oublier les peines, & il devient le souverain moteur des actions humaines. De quoi, en effet, ne sont-ils pas capables, ceux que l'amour anime ? Il donne de la force aux foibles, de la hardiesse aux ti-

mides, de l'activité aux indolens ; il adoucit les mœurs les plus farouches ; il imprime un caractere de fierté aux tempéramens les plus paisibles ; enfin, il se mêle à tous les sentimens de l'ame, & leur communique, je ne sais quoi, de noble & de grand. Si l'amour n'est pas la cause des plus belles vertus, du moins il y dispose. L'on peut remarquer que le tems dans la vie où les hommes sont accessibles aux mouvemens de la bienveillance, de la générosité, de la compassion, c'est celui où cette passion regne plus impérieusement sur leur cœur. Dès que ce feu commence à s'éteindre, le cœur de l'homme se rétrécit ; ses plus beaux élans ne vont pas au-delà de quelques vertus particulieres.

Ainsi, il est un but fixe auquel tend toute la Nature ; c'est la production & la conservation de la vie, & de l'aveu de tous les êtres, la vie est un bien dans la Nature.

Oui, un bien ! elle a des douceurs pour tous. Les hommes aiment la vie, & s'y attachent ; c'est une espece de reconnoissance envers celui qui leur a donné l'existence. S'il

eſt des eſprits mélancoliques qui la regardent comme un fardeau, c'eſt maladie chez eux ; & leur jugement ne doit pas contrebalancer celui du genre humain. Le plus pauvre a les plaiſirs du ſentiment : amant, époux, pere, la meſure du bonheur excede toujours un peu celle de ſa miſere.

Si, par des loix éternelles & immuables, tout eſt converti en ſubſtance vivante ; ſi toutes les cauſes ſecondes, tous les événemens & tous les êtres ſont aſſujettis à la réproduction & à la conſervation de la vie ; ſi le tems de l'exiſtence de ces individus eſt renfermé dans de certaines bornes, c'eſt afin que la multiplication ne ſoit pas exceſſive entre les différentes eſpeces, ce qui effaceroit le tableau de l'Univers.

Nous pouvons penſer hardiment que les contradictions qui paroiſſent dans le plan de la Providence ne ſont qu'apparentes, qu'elle ne pouvoit point uſer de moyens plus efficaces pour remplir pleinement ſes fins, & que la ſeule contemplation de ſes œuvres doit nous élever à l'admiration & à la confiance.

Dieu nous a donné un entendement pour connoître, une raiſon pour diſcerner, un cœur pour aimer la vérité; nous devons donc admirer ſes ouvrages, en reſpecter l'enſemble, & nous humilier devant ce que nous ne comprenons pas. A quoi ſerviroit la révolte de notre eſprit? A nous voiler davantage les grands deſſeins de la Providence, & à nous ôter l'eſpérance.

Mais la Nature a mitigé en quelque ſorte l'empire qu'elle a donné aux hommes ſur le reſte des animaux. La millieme partie ne ſert pas à leur nourriture: ils ont une grande ſagacité pour découvrir les pieges qu'on leur tend, une grande adreſſe pour les éviter; ils ont une multitude de retraites diverſifiées ſur la ſurface de la terre, & les bois, les forêts, les montagnes, les rochers inacceſſibles en dérobent la plus grande partie à la faim de l'homme; puis les eſpeces qui ſont ſubordonnées aux beſoins des autres, ſont d'une fécondité prodigieuſe.

Or, rien ne nous diſpenſe de la pitié que nous devons aux animaux. Ils doivent par-

tager les mouvemens heureux, qui découlent de nos dispositions bienfaisantes; & lorsque le désir de notre propre conservation nous oblige de faire usage de l'empire que nous avons sur eux, attentifs à leurs souffrances & à leurs gémissemens, nous devons abréger leur peines, & ne point étouffer cette impression de douleur qui nous saisit, lorsque nous accomplissons ces actes de nécessité, liés à l'ensemble de la Nature, & que la compassion du moins peut rendre prompts & moins cruels.

CHAPITRE LXVIII.

Sentimens des Quakers.

AVANT l'établiſſement des ſociétés, il y avoit des combats : un homme en attaquoit un autre, & le tuoit ; ſon frere, ſon voiſin, ſon ami vengeoit ſa mort, & le ſang couloit. Il y a apparence que ces combats, tout fréquens qu'ils pouvoient être, enlevoient une très-mince portion d'hommes, en comparaiſon de la guerre, telle qu'elle eſt aujourd'hui, fievre intermittente des corps politiques qui les ruine, les accable & les met ſur le bord du tombeau. Il faudroit ſuppoſer bien des querelles particulieres pour égaler les trépas que cauſent ces querelles générales, où cinq à ſix cents mille hommes à la fois ſont ſous les armes & traverſent l'Europe qu'ils ravagent eux-mêmes à la veille de leur mort. Si ce n'eſt pas le fer qui les détruit, les maladies épidémiques, les fatigues, la faim, l'inclémence des ſaiſons les fait périr. La guerre meurtriere, qui attaque

à la fois & l'agreſſeur & celui qui ſe défend; ce glaive à deux tranchans, qui bleſſe celui qui le porte, eſt donc un fruit des ſociétés politiques. Quoi! les hommes ſe réuniſſent pour aſſurer leur repos & leur bonheur, & le contre-coup de leur calamité ne s'arrête plus à un ſeul Empire, il frappe l'Europe entiere. Un pavillon inſulté vers la mer Baltique, met en feu le Midi, & des millions d'hommes vont périr pour l'honneur de ce pavillon. Voilà donc les hommes en proie à des maux cent fois plus nombreux que ceux qu'ils ont voulu éviter. Ils prétendoient préſerver leur exiſtence, ſauver leur propriété, & ſe prémunir contre la force; ils ſe ſont preſſés de maniere, que le coup ſe communique à tous les individus. Tels on voit ces boules d'ivoire qui ſe touchent, recevoir toutes l'impulſion qui eſt imprimée à l'une d'elles. Le remede eſt pire que le mal; & c'eſt ici que l'on ſent la moralité de la fable, où le cheval implore l'homme pour qu'il ait à venger ſon injure. Les chefs de la race humaine l'ont ſellé & bridé: il a bien fallu ennoblir la

guerre pour parer ce monstre hideux, l'environner des palmes de la gloire, prononcer les grands mots de *valeur*, de *fermeté*, de *patriotisme*, si l'on vouloit séduire l'imagination de l'homme. Comment le lancer autrement dans une carriere enfanglantée? Comment l'engager à quitter ses paisibles foyers, les caresses d'une épouse, le sourire d'un fils, pour aller chercher des blessures affreuses, & au défaut de la vie, la perte de l'aisance & de la santé? Mais les Rois ont sans doute un talisman magique. Le plus grand des crimes, le renversement de toutes les loix s'est nommé *la loi suprême*; l'oubli de l'honneur s'est appellé *honneur*; il a été grand d'égorger des soldats qui dorment, de tendre un piége, d'assassiner des femmes, des enfans; & la férocité brutale ayant mis sur son front un masque, elle s'est appellée *justice*, & les peuples l'ont cru; aveuglément fatal, & que rien ne peut dissiper!

Il y a une nation en Europe qui passe pour être bonne, & qui, sous le nom de *troupes auxiliaires*, donne indifféremment de

vrais assassins aux Princes qui les acherent. Ce trafic exécrable, contraire aux loix de la nature, contraire aux droits des gens, se fait sous le nom imposant de la liberté. Mais y a-t-il une dépendance plus vile & une servitude plus flétrissante, que de se vendre au plus offrant sans haine & sans colere, d'être indifférent à la cause qui se présente, de se battre contre vous comme pour vous, moyennant une paie plus ou moins forte ? & quel nom donner au métier d'assassiner de sang froid, au nom de celui qui a accaparé le premier des meurtriers mercénaires?

On n'avoit point encore vu dans l'histoire, des hommes aussi pervers. Ils se louent à la face des nations pour exercer des massacres : les freres & les peres se trouvent dans des Régimens différens, & se chargent réciproquement.

Ainsi cette nation est en guerre avec le genre humain ; il ne faut que de l'or pour avoir ses enfans & leur courage. Sont-ils citoyens, lorsqu'ils déserrent ? Méritent-ils le nom de soldats, lorsque servant sous des drapeaux

étrangers, ils n'ont rien de commun avec la patrie qu'ils ſervent ou qu'ils attaquent?

Ouvrez l'hiſtoire, & cherchez chez les anciens s'il y a eu un peuple capable d'un tel outrage envers l'humanité; eh! quelle différence y a-t-il entre les dogues achetés, dreſſés pour la chaſſe, & ces hommes de ſang? Ils ne ſont donc libres que pour être les gladiateurs de l'Europe! Que ce privilége eſt honteux! & combien il doit déshonorer la nation inanimée qui ne ſent point tout ce qu'il a de bas, de criminel, & de contraire même à la vraie richeſſe du pays!

Ce qui devroit éclairer ſur l'inutilité de tout ce ſang répandu dans les batailles, c'eſt qu'aucune grande Puiſſance ne s'eſt véritablement enrichie de la déſolation d'un peuple voiſin. Tous les grands Etats ont gardé à-peu-près leurs premieres limites; ils ſont ce qu'ils étoient il y a pluſieurs ſiecles, comme s'il étoit impoſſible à un grand Royaume d'en ſoumettre un autre. La France, l'Eſpagne, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats du Nord ont leur même dimenſion; il n'y a

que la Pologne qui ait subi un partage, encore incompréhensible, quoiqu'il se soit passé sous nos yeux ; mais peut-être qu'avant un siecle la réaction aura lieu.

Si nous tournons nos regards vers les nations Asiatiques, nous verrons qu'elles se sont battues sans se fondre. Il en est de même des peuples Africains. Ces commotions sanglantes dérangent la politique des nations, mais ne leur ôtent ni leur étendue ni leur caractere.

Je ne pardonne point à la Géométrie d'avoir présidé à la perfection de cet art exécrable, qui pointe des canons & qui enseigne mathématiquement la maniere la plus sûre de tuer la plus grande quantité d'hommes dans le moins de tems possible. C'est donc à la Géométrie qu'on doit la découverte d'une évolution plus meurtriere, & le triple chargement d'un canon dans l'espace de douze secondes, ce qui nous met en état d'exterminer des milliers d'hommes en quelques instans.

Malheureux Géometres! vous avez travaillé de sens-froid à la solution de tels problêmes!

Annibal adoleſcent, à l'iſſue d'une bataille, voyant une foſſe qui regorgeoit de ſang humain, arrêta long-tems ſa vue, & s'écria : *Oh ! que cela eſt beau !* Le Grand Condé (ainſi le nomme l'hiſtoire, & je la tranſcris) dit, en voyant vingt mille hommes couchés dans une boue ſanglante : *Une nuit de Paris réparera tout ceci.* Demétrius lui reſſembloit : il aſſiégeoit une ville, & quoiqu'il n'eſpérât point de l'emporter, il faiſoit donner un aſſaut chaque jour. Son fils lui ayant dit; pourquoi, ſans néceſſité, expoſer la vie de tant de vaillans ſoldats ? *Dois-tu le pain de munition aux morts ?* répondit le pere. Voyez Plutarque, vie de Demétrius.

Voilà donc les guerriers : Dieu !

C'eſt une contradiction bien ſinguliere de l'eſprit humain, que le droit des gens établi au milieu des horreurs de la guerre ; que ces ménagemens pour des hommes que l'on va maſſacrer le lendemain ſans pitié, ou qui vont vous égorger vous même. Leur mort eſt toujours réſolue, & l'on uſe de tolérance.

Mais quoique ce soit une contradiction, j'aime à retrouver ce droit des gens : il met un frein aux barbares brigandages, si atroces, même dans des soldats. Il ne console pas le Philosophe, mais il lui fait jetter un soupir de pitié sur l'inexplicable conduite des humains. Un trait de bienfaisance le touche plus alors que les vertus exercées dans la paix : il reconnoît l'homme, quoiqu'horriblement défiguré ; il voit dans cette modération, dans ces traitemens humains, un principe généreux qui arrêtera les progrès de la haine. Les charmes de la conciliation s'offrent à lui au milieu de l'airain tonnant, qui bientôt va se taire à la voix de l'aimable concorde. Le Philosophe respire un peu, & semble alors plus disposé à pardonner à la nature humaine.

CHAPITRE LXIX.

Des Négociations.

L'ART des négociations eſt l'heureux frein de la guerre. Le jour même des batailles on ſonge à la paix & au moyen de la rétablir. La politique moderne a une ſupériorité inconteſtable ſur l'ancienne. Les guerres chez les Anciens finiſſoient par la tranſplantation des peuples, la deſtruction des murs & des ports, ſouvent même la nation étoit réduite en eſclavage. Nos inventions politiques, nos ambaſſades, nos ambaſſadeurs, ſoutenus de toute la ſoupleſſe de l'art des négociations, ont eu des ſuccès qui ont maintenu le repos & protégé les Empires, en les préſervant de l'irruption des armes.

La connoiſſance du droit public a fait quelque bien à l'Univers, & nous devons quelque reconnoiſſance au Négociateur dont le ſoin capital eſt d'enchaîner les expéditions militaires.

Les petits Etats, qui se soutiennent plutôt par l'adresse que par la force, sont protégés par les grands, & la politique empêche qu'ils ne soient engloutis par celui des deux partis contre lesquels il se déclareroit.

Les rêves de l'ambition n'ont plus lieu depuis que l'équilibre de l'Europe entretient la balance des Etats modernes : il n'y a plus que les bourgeois qui disent que le Prince est ambitieux. Tel Prince profite de ce qui est ouvert à ses armes, & il fait bien, parce qu'il avertit tous les Etats de tendre tous leurs ressorts, & d'exister politiquement, soit par eux-mêmes, soit à l'abri des grandes puissances.

Ainsi, l'ambition d'Alexandre, de César, de Charles XII ne peuvent plus se représenter ; & ce mot n'est plus fait que pour les rimes des Poëtes, gens faits pour déraisonner sur tout ce qui concerne les idées politiques. A eux appartiennent les spéculations vaines & frivoles qui ne sont d'aucun usage dans la vie humaine. Ils enclaveront toujours dans leurs hémistiches, Monarque

ambitieux, ambitieux Monarque ; mais les Monarques aujourd'hui ne font que jouer une partie d'échecs ; ils ſont à l'affût des fautes de leurs voiſins, & ils ſe contentent de les mettre à profit, ce qui tient en réſerve tous les Princes.

CHAPITRE LXX.

Oscillation perpétuelle.

Qui ne voit, d'après les réflexions que nous avons exposées, une oscillation réelle dans chaque Gouvernement? Ici, l'abus du pouvoir monarchique a fait naître l'idée des Républiques; plus loin, l'abus de la liberté a ramené l'Etat monarchique. Les Danois, pour se sauver d'un Gouvernement monstrueux, ne craignent point d'établir légalement un despote, parce que c'étoit un moindre mal au milieu de leurs souffrances.

Celui qui pense, qui examine & qui juge par les effets, ne doit point être la dupe de ces notions vagues, exprimées par des mots plus vagues encore, que chacun entend à sa maniere. Les noms, qu'il nous plaît de donner aux divers Gouvernemens, ne changent rien à leurs rapports; & ce sont ces rapports qu'il nous est important de connoître.

Les admirateurs aveugles de la constitu-

tion des anciennes Républiques ne les feront pas renaître parmi nous, parce que les hommes ne pouvant que corriger & non changer la nature des choſes, les Etats ſe modifieront conſtamment comme les individus, mais ne perdront jamais un certain caractere.

Les circonſtances particulieres de la poſition de chaque Etat décident de l'emploi plus ou moins étendu de ſes moyens. Que l'on parcourre tous les ſyſtêmes des différens Gouvernemens, on verra que les mêmes cauſes produiſent toujours les mêmes effets; & ſi le peuple eſt tranquille ou heureux dans un Etat dont le nom eſt flétri, qu'importe? C'eſt que le ſyſtême du Gouvernement eſt mieux raiſonné là qu'ailleurs.

Prétendre aſſervir les Etats à quelque principe d'Adminiſtration, tandis que cette ſcience n'eſt qu'un aſſemblage de faits perpétuellement variés par des cauſes qu'il n'eſt donné à l'homme, ni de prévoir, ni d'éviter, c'eſt ſe mettre dans l'impuiſſance de remédier à aucun mal; c'eſt ravir à l'homme & ſes reſſources & ſes moyens, car il lui ap-

partient de modifier inceſſamment les détails de l'économie politique.

Au moindre examen on diſtingue une foule de Gouvernemens qui different entre eux ; le ſeul mot *Monarchie* réveille pluſieurs idées : Monarchie *abſolue*, Monarchie *limitée*, Monarchie *tempérée* par un Sénat, *modifiée* par des Etats généraux, Monarchie *modifiée* par une diette nationale, non pas uniquement compoſée des grands du Royaume, mais mêlée des Magiſtrats ou Députés du ſecond Ordre, tels que les Communes, parce que ceux-ci, par leur profeſſion & leurs mœurs, peuvent plus aiſément ſe pencher vers le peuple : Monarchie *tempérée* principalement par les mœurs.

Le Gouvernement républicain ſe ſubdiviſe de tant de manieres, que ſes formes varient de ſiecle en ſiecle, tantôt par le regne de quelque citoyen extraordinaire, tantôt par ſa propre rudeſſe, tantôt par le paſſage inſenſible d'une nation qui perd ſa liberté dans l'autorité monarchique.

Il eſt une ſervitude ſi naturelle & ſi douce, qu'elle

qu'elle fait oublier la liberté. Tel peuple ne veut pas se gouverner par lui-même, parce qu'il craint de s'exposer à de trop grands orages. Il redoute une constitution aussi forte que celle de l'Angleterre ; il répugne à cette économie, à cette gravité qui sont la base des Gouvernemens libres ; il ne songe ni à la domination universelle, comme les Romains, ni au système universel de commerce ; il veut tâter, pour ainsi dire, de toutes les législations ; & comme il juge son caractere incompatible avec la constitution républicaine, il adopte une obéissance raisonnable & qui n'est jamais sans réserve. Il conserve le respect & l'amour pour le Souverain, pourvu qu'il n'appesantisse pas le sceptre. Il caresse une idée délicate, le point d'honneur qu'il ne faut jamais blesser chez lui ; & l'âcreté de la discipline n'est point faite pour son courage. Il se croit plus libre qu'il ne le dit, & satisfait de son sort, il n'envie rien aux nations étrangeres, parce qu'il compte également sur sa fidélité & sur la modération du Monarque : n'est-ce point là le Fran-

çois ? Il sent qu'il porte en lui-même une ardeur sublime, excellent principe pour former une liberté anglicane ; mais comme elle coûteroit trop à sa gaieté & à ses plaisirs, il ne veut que des mouvemens doux, & il implorera toujours le génie de la Monarchie, pour assurer sa gloire & son repos.

L'on ne peut juger sainement des diverses constitutions des Etats, qu'après en avoir vu les effets. La position physique du pays, & le caractere de ses habitans, changent la législation purement spéculative. Il n'est aucun peuple qui n'ait en lui quelques causes qui nécessitent des réglemens particuliers. Si sa législation est inflexible, elle se tournera contre lui-même ; si elle est bien faite, elle s'adaptera au caractere physique & moral du peuple qui l'aura reçue ; & le caractere des peuples éprouvant des variations, la législature suivra ces mouvemens, & ne brisera jamais la pente de l'esprit national.

CHAPITRE LXXI.

De l'Orgueil national.

Il est important d'établir ou de maintenir l'orgueil national quelconque, car c'est lui qui inspire de grandes choses : les coutumes nationales, imprimées dans l'enfance, contractent la force des principes pratiques, & influent dans le cours ordinaire de la vie. Le grand ressort du Gouvernement aura donc pour base l'Empire des coutumes, & de là naîtra le respect pour le caractère national. Ce seroit une imprudence dangereuse, que de lui porter atteinte : ce seroit visiblement altérer la constitution ; & dès que les forces naturelles des principes publics ne subsistent plus, on n'a plus pour soutien que celles des coutumes.

Administrateurs, intéressez l'orgueil national ; & il fera des prodiges : humiliez-le, vous ôterez la vie au peuple, & vous tuerez l'esprit patriotique.

Ce seroit à la désolation de couvrir jusqu'aux murs les cités de tentures lugubres, à l'exemple des Carthaginois qui exprimoient ainsi leur désespoir dans les tristes jours de leur adversité, lorsqu'un Souverain ou son Ministre perdent le crédit d'un Etat par une de ces fautes politiques, qui entraînent l'avilissement d'une nation.

Les ames qui s'intéressent à la gloire de la patrie, souffrent des erreurs des Rois, & ne pardonnent point à un Ministre les coups qu'il porte aux citoyens. Ne nous étonnons donc pas de la douleur qui saisit les vrais patriotes, lorsqu'ils apperçoivent la suite fatale que produit une de ces petites passions qui ne doivent jamais avoir entrée dans un cabinet. Aucun sujet ne doit être humilié; car si l'orgueil national étoit totalement éteint, il n'y auroit plus de patrie.

La femme qui eut le courage de dire à Philippe, qui venoit de la condamner : *J'en appelle à Philippe à jeun*, donna un exemple aux sujets d'en appeller de toutes les passions des Souverains qui tendroient à vouloir les humilier.

Les actions héroïques conviennent aux Monarques, parce que c'eſt ainſi qu'ils éblouiſſent les peuples. Ceux ci abandonnent plus facilement leur droit, lorſqu'ils apperçoivent des actes d'éclat. L'admiration que le François eut pour les conquêtes de Louis XIV, le diſpoſa ſur-tout à une obéiſſance illimitée. Il faut qu'un Monarque ait ſoin de fixer conſtamment ſur lui les regards du public, par une foule de petites actions généreuſes; parce qu'il faut que l'ame des ſujets ſoit occupée, & qu'ils ne perdent jamais de vue le chef de l'Etat.

CHAPITRE LXXII.

Municipalités.

UN Gouvernement municipal eſt le plus conforme au bonheur d'une nation & à celui du Souverain : chaque ville tient au ſol, & il y a une foule de choſes dépendantes du local. Le Souverain eſt donc intéreſſé à entendre les repréſentations des différentes corporations du peuple, parce que chacune d'elles a des obſervations particulieres propres à ſa ſituation : un pont, une riviere, une montagne font la richeſſe ou l'indigence de telle ou telle ville. Tout eſt compoſé dans la nature d'*infiniment petits*, & en politique, cette regle générale ſe fait encore mieux ſentir.

Un Gouvernement municipal ſerre les liens qui attachent le peuple au Souverain : c'eſt à lui ſur-tout qu'il appartient de diriger les intérêts particuliers à l'intérêt général. Il facilite la perception des impots, diminue les dépenſes, & ce nombre d'hommes inutiles

qui seroient à la solde & à la charge de l'autorité Souveraine. Le Souverain, qui veut tout faire & laisser par-tout la trace unique de son pouvoir, n'est pas un Souverain éclairé. L'amour & la confiance connoissent les sacrifices, & le peuple croit être libre, dès qu'il marche de front avec ses Magistrats. Il se persuade que leurs sentences sont justes, & que la Magistrature est faite pour favoriser la liberté.

Le peuple voit la force entre les mains du Souverain ; mais il apperçoit le dépôt des loix dans celles des Magistrats, & ceux-ci servent d'union entre le Prince & ses sujets. Les forces de la société résident dans ses citoyens instruits, laborieux, zélés. Rien de mieux vu donc, & de plus sagement établi que les Assemblées provinciales : le peuple s'accoutume par elles à croire à la bonté du Gouvernement, & son œil, incessamment fatigué de l'appareil du corps militaire, se reposera sur les fonctions patriotiques de cette heureuse Magistrature.

Le Gouvernement municipal rend le Gou-

vernement politique plus un, les fripons inutiles, les gens de bien plus reſpectés, le citoyen plus libre. L'impôt devient direct : il va immédiatement de ſa ſource aux mains qui doivent le dépenſer ; & quand préférera-t-on ce moyen ſi ſimple au moyen deſtructeur des Fermes ? Le revenu de l'Etat n'en ſeroit pas moins conſtant, & la France ſeroit délivrée de ſon plus grand fléau, de ces Fermiers qui acquierent des richeſſes & un crédit funeſte, qui multiplient les Agens de leur cupidité & les complices de leurs extorſions, leſquels vivent aux dépens des autres citoyens, qu'ils vexent & tourmentent. En employant le corps municipal à la perception des impôts, elle devient ſimple, juſte, peu coûteuſe ; on évite tous les inconvéniens qu'on redoute & qu'on ſent.

Le Gouvernement municipal ne connoît que le commerce utile, c'eſt à-dire, celui qui fait plus l'avantage de l'Etat, que celui du commerçant. Un commerce plus borné, qui donne l'aiſance & non les richeſſes, qui fait valoir les productions du ſol & non les

productions étrangeres, eſt préférable à ce commerce extérieur, qui accumule l'argent ſans que les productions ſe multiplient ; qui traîne à ſa ſuite un luxe deſtructeur de la culture, pour favoriſer l'importation de quelques ſuperfluités réſervées aux riches, car la proſpérité des commerçans n'eſt pas toujours le gage de la proſpérité de l'Etat. Un commerce ſans concurrence eſt un état violent, encore plus funeſte à celui qui l'obtient qu'à celui qui s'y ſoumet. Tout le bien qu'il peut produire eſt une accumulation d'argent nuiſible. Le Gouvernement municipal retient tout-à-la-fois le Cultivateur & l'Artiſte, les encourage ſans trop les enrichir, & les empêche ſur-tout de porter ailleurs leurs bras & leur induſtrie. Toutes ces connoiſſances ſont fondées ſur des faits, & il ſeroit à déſirer que les opinions contraires diſparuſſent & fuſſent changées en vérités certaines ou évidentes.

Les Municipalités enfin contribuent à la parfaite organiſation des différentes parties d'un Etat : ces Adminiſtrations municipales

ſe fondent admirablement dans la Monarchie, parce qu'elles perfectionnent peu-à peu ce grand corps. Chaque Province obtient un interprete qui explique ſes beſoins, & ſa véritable ſituation. Les Adminiſtrations municipales forment la liaiſon, en donnant au peuple une apparence de liberté ; elles ſont là pour arrêter les grands abus : tous les biens en politique réſultent du concours & de la réunion des lumieres. Les hommes gagnent toujours à être interrogés ſur ce qui les intéreſſe directement ; l'obéiſſance devient plus facile, & ſe confond avec l'amour : c'eſt la voix des Ecrivains généreux qui vient d'amener le beau plan des Adminiſtrations provinciales, ainſi que ces Aſſemblées intermédiaires de cantons ou dioceſes. Ce ſervice rendu à la patrie ne ſauroit être paſſé ſous ſilence ſans une déraiſonnable ingratitude.

La bonne Adminiſtration économique intérieure dépend donc de ces Municipalités ſi fécondes en avantages locaux, car il eſt impoſſible que l'œil qui embraſſe la politi-

que extérieure veille à tous les détails des bourgs, villages & petites villes.

Voilà donc la partie qui enseigne qui a pris un corps; & plus elle sera répandue parmi le peuple des Provinces, plus en l'avoisinant de plus près, elle pourra opérer d'utiles améliorations.

CHAPITRE LXXIII.

Génération nouvelle.

Le sentiment de la liberté est par-tout ; les oiseaux, les poissons en jouissent. Elle accompagne le lion dans ses déserts, le chamois sur la cime des montagnes, le renne dans ses neiges ; & il y a eu des esclaves assez vils, assez dégradés, pour disputer à l'homme ce sentiment inné, & pour oser dire qu'il étoit assujetti dès sa naissance !

L'homme est né libre, & d'une liberté attachée à son existence : ses droits, ses titres se renouvellent à chaque génération, car la Nature donne à tous *un titre nouvel.*

Si tous les êtres sont libres, la Nature, toujours une & toujours uniforme, n'est esclave nulle part. Qui a cru pouvoir dépouiller l'homme de son plus noble apanage ?

Qu'en se réunissant en société, les premiers hommes aient passé un *contrat* entr'eux, cela ne peut être révoqué en doute. La société

exige des droits communs, des droits égaux; mais ce contrat n'a pu regarder que ceux qui le paſſoient; il n'a dû avoir de force que pour ceux qui le faiſoient. Un pere n'a pu, tout au plus, obliger ſes enfans que pendant leur bas âge, que juſqu'à ce qu'ils fuſſent devenus hommes, & en état de parler pour eux-mêmes: ſans cela il auroit avili & dégradé à jamais ſa poſtérité, en manquant à la juſtice, ce qui répugne au bon ſens, à la raiſon & à la tendreſſe paternelle.

La Nature toujours entiere, toujours neuve, toujours *mineure*, la Nature ne démontre-t-elle pas ſans ceſſe que ſes droits ſont inaltérables, indépendans? Chaque individu apporte donc ſes droits en naiſſant; il a donc la liberté d'examiner, d'approuver, d'innover, de changer le contrat paſſé par ſon pere. Le pere, guerrier farouche, n'enviſage que la guerre: le fils, laboureur pacifique, ne reſpire que la paix: l'un voloit aux champs de Mars, & l'autre va au temple de Minerve, leurs loix peuvent-elles être les mêmes?

D'ailleurs, dans ce flux & reflux continuel

qui agite perpétuellement notre terre, il eſt impoſſible que les idées humaines ne changent point. Eh! comment a t il pu germer dans la tête de l'homme de faire des loix ſtables & permanentes auxquelles il fût défendu de rien changer? Sommes-nous donc des caſtors, ou une ruche d'abeilles, pour qu'on nous ait réduits au ſeul inſtinct? Le moineau qui naît aujourd'hui ſera le même que ſon pere, ſon aïeul & tous ſes ancêtres, à remonter juſqu'à l'Adam de ſa race: le fils eſt égal à ſon pere; leur nature & leur eſſence ſont abſolument les mêmes; mais moi ſuis-je un moineau ou un caſtor?

D'ailleurs, ſi l'homme étoit eſclave, pourquoi des loix? de quelle façon exigeroit-on de lui des vertus? Si l'homme étoit eſclave, dès-lors, ils le ſeroient tous; mais dès-lors auſſi ne ſeroient-ils pas tous égaux?

A quoi ſerviroit donc la raiſon, à quoi bon nos lumieres, à quoi bon l'humanité, ſi nous devons reſter aſſujettis à ces loix écrites avec la pointe de l'épée par des peuples auſſi barbares qu'ignorans? Eſt-ce la lance à la main

qu'il faut traiter des droits de l'humanité ? N'eſt ce pourtant pas ainſi que la plupart des peuples de l'Europe ont reçu leurs loix ? N'eſt-ce pas l'eſprit des Goths, des Wiſigoths, des Bourguignons, des Lombards, des Saxons, des Francs, des Alains qui regne preſque par tout ?

La raiſon toujours tardive, toujours lente, eſt toujours arrivée trop tard, & elle n'a point eu aſſez de force pour détruire de vieux préjugés enracinés par une longue habitude, & étayés par l'entêtement & l'ignorance. Delà le code abſurde de la barbarie, qui a eſſayé de faire de l'homme une eſpece de bête de ſomme, en l'arrachant à la *glebe*.

Mais ſi nos ancêtres cherchoient à dégrader ainſi l'eſpece humaine, d'un autre côté ils annobliſſoient la terre : entre leurs mains elle devenoit Fief, Marquiſat, Vicomté, Comté, Baronnie, &c. une pareille extravagance doit elle donc être ſanctifiée par nous, parce qu'elle eſt ſortie du cerveau de nos peres ? Les Egyptiens les Grecs, les Romains, tous les peuples les plus éclairés de l'Univers

avoient-ils des idées auſſi bizarres? cettes, ils n'ont jamais annobli la terre, même celle où ils plantoient leurs Dieux fèves, ail, oignon, & autres pareilles Divinités.

Mais qu'y a-t-il donc de commun entre nous & nos peres? Ils étoient ignorans & barbares, nous ſommes éclairés & civiliſés; ils étoient ennemis des Beaux-Arts, nous nous ſommes illuſtrés par eux. Notre genre de vie étant diamétralement oppoſé au leur, ſi leur code étoit raiſonnable pour eux, il eſt abſurde pour nous; & s'il étoit extravagant lorſqu'ils le firent, combien n'eſt il pas plus extravagant encore de nous laiſſer régir par lui?

Cette terre noble ne doit-elle être foulée, cultivée, moiſſonnée que par des nobles? ne doit-elle être fumée que par un engrais noble? ne doit-elle être labourée que par une charrue noble, que par des chevaux nobles? en ce cas il faut tout annoblir, juſqu'à la roſée qui tombera du ciel pour fertiliſer ce noble champ.

La ſeule terre noble, ſelon moi, eſt celle qui fournit le plus de nourriture à ſes habi-

tans. La terre n'existe & n'a de vraie valeur que par le travail des roturiers, & la plus noble de toutes les terres, quand on la peupleroit de Ducs, de Comtes, de Barons, d'orgueil & de paresse, en moins d'un an ne seroit peuplée que de leurs cadavres, & d'oiseaux de proie & de bêtes fauves pour dévorer leur noble dépouille, s'il falloit que toute main fût noble pour toucher à ce noble domaine.

Annoblir *la terre* & dégrader la nature de l'homme qui la féconde, sont donc une de ces folies cruelles, qui n'ont pu naître que dans des tems de barbarie, lorsque l'entendement humain étoit totalement dégradé ou éclipsé. Il n'appartient qu'à la Divinité d'annoblir l'argile en l'animant de son souffle, & il n'est pas plus possible aux hommes de changer la nature des choses & d'arracher à l'homme sa liberté, que de prescrire une autre route au char du soleil.

L'homme étant libre, a donc conservé tous ses droits, & personne n'a pu contracter pour lui, sans y avoir été autorisé par lui.

Dès que l'âge lui permet d'entrer dans la société, & qu'il fait partie du public, il a des droits à la *chose publique*. Ce moment-là doit être celui que la Nature lui a assigné pour le parfait développement de ses organes & de ses forces. Qu'il stipule ses intérêts, il en est le maître; or, comme il est prouvé par les calculs les plus justes, & par l'expérience des siecles, que quatre-vingt-dix ans composent trois âges d'homme, nous devons en conclure, que tous les trente ans il devroit y avoir une assemblée générale pour établir une refonte dans les grandes sociétés.

Quel spectacle vraiment imposant, que celui qu'offriroit une génération nouvelle, usant du plus inconteſtable des priviléges, du droit de traiter en son nom des droits de l'humanité, & réparant ainsi, à la face du Ciel, toutes les especes d'outrages qu'on s'est plu à lui prodiguer dans tous les coins de l'Univers! Cette *régénération sociale*, & qui se renouvelleroit tous les trente ans, imprimeroit à un Gouvernement une majesté qui ne lui permettroit plus l'adoption de

ces misérables petites loix que la raison publique auroit frappées de mépris ; car plusieurs loix antiques ne sont que le *testament* de la cruauté & de l'insolence : or, la génération nouvelle peut casser des volontés haineuses ou absurdes, contraires à l'intérêt présent & général.

CHAPITRE LXXIV.

Des Tributs.

Les tributs (dit l'Auteur de l'*Esprit des Loix*) *doivent être si faciles à percevoir, & si clairement établis, qu'ils ne puissent être augmentés, ni diminués par ceux qui les reçoivent.*

Tout est dit dans ce peu de mots. Le tribut ne sera point onéreux, quand la loi ne laissera rien à l'arbitraire. Que le législateur tâche d'être clair, il sera forcé à l'équité; il donnera des loix faciles dans leur éxécution.

On ne voit point d'Edits pour l'exemption du tribut: *les Princes*, comme dit Montesquieu, *parlent toujours de leurs besoins, & jamais des nôtres.*

Tel homme pourroit-il bénir les loix de la société, quand il n'en tire réellement aucun avantage; quand à ce nom on lui impose des sacrifices entiers, absolus; quand,

avec lui, la plus grande partie d'un Royaume eſt écraſée par ces mêmes loix, qui ne paroiſſent plus qu'arbitraires? Je ſens qu'il y a un certain fardeau qui doit néceſſairement pencher plus d'un côté que de l'autre, mais il doit être ſupportable à tous.

Le bonheur de l'homme & ſa richeſſe ont été attachés à la terre. C'eſt cette mere nourriciere qui a été chargée de pourvoir à tous nos beſoins, & de payer tous les frais de notre ſéjour ici bas, puiſque l'homme n'apporte avec lui que ſa nudité, triſte caiſſier, & bien peu propre à remplir le *Tréſor Royal*; c'eſt donc à la terre de payer pour nous, & d'acquitter les impôts.

C'eſt pour conquérir une Province, c'eſt pour augmenter les revenus de l'Etat, que les Monarques font la guerre, & nullement pour conquérir des hommes, qui peuvent fuir & ſe tranſplanter ailleurs. L'homme qui n'a que ſes bras fait germer les moiſſons, conſtruit nos édifices, défend nos frontieres; mais ſi l'ennemi vient, je demande s'il a quelque choſe à perdre, & ſi on lui fera porter *deux bats*.

Il n'a donc rien à craindre : c'eſt le ſeul poſſeſſeur des terres qui doit appréhender. Le vainqueur peut lui dire : ceci eſt à moi, *hinc migrate coloni.* Celui qui a des contrats eſt dans le même cas, puiſqu'il ne prête ſon argent que ſur des maiſons, ou des revenus fixes ; il a par conſéquent tout à redouter, ſi l'ennemi vient s'emparer du domaine, qui eſt le gage de ſa créance : on doit donc l'obliger à rembourſer l'impôt Royal, payé par la portion engagée que l'on fait valoir pour acquitter ſa rente. L'homme, en lui-même, ne doit rien, c'eſt la terre qui doit payer & pour elle & pour lui. La France peut exiſter ſans François. Un Allemand apporte ſes bras, fait valoir le domaine abandonné, le produit eſt le même, l'Etat n'a rien perdu.

Il s'agit de ſavoir ſi on fera payer la terre ſuivant le prix d'eſtimation, ſuivant le bail, ou ſuivant la production.

L'eſtimation eſt ſujette à mille erreurs, & quand il n'y entreroit pas de l'homme, la terre change, ſe dégrade, ſoit par des accidens, ſoit par ignorance ou le mauvais mé-

nage du Cultivateur. Chacun prétendroit qu'on a évalué sa terre trop haut. Les gens puissans viendroient toujours aisément à bout de se faire favoriser & diminuer, tandis que le fort de l'impôt tomberoit sur le foible. Quelle foule de raisons pour vexer le peuple!

L'impôt, suivant le bail, est sujet à-peu-près aux mêmes inconvéniens. On fait des baux simulés, on donne de gros *pots de vin*, au moyen desquels on passe des baux à plus bas prix : le Fermier n'en paie pas moins ; le Seigneur seul, ou pour mieux dire, son Receveur, son Intendant, tous ses gens d'affaires y gagnent.

L'impôt en nature est donc le seul qui soit praticable ; il remplit toutes les conditions exigées par Montesquieu. Ce genre de tribut est si facile à percevoir, & peut s'établir si clairement, qu'il ne pourra être augmenté ni diminué par ceux qui le recevront. Cette loi ne laissera rien à l'*arbitraire*, & dès-lors le tribut ne sera point *onéreux*. Rien de si aisé que de le prouver.

Mais pour que cet impôt soit juste, il

faut qu'il ſoit uniforme ; je ſuis bien éloigné d'admettre ces proportions erronées, par leſquelles on exigeroit une fois plus ſur les bonnes terres que ſur les mauvaiſes. Il y a long-tems qu'on l'a dit, le bien n'a point de plus grand ennemi que le mieux. Cette prétendue ſubvention qu'on voudroit nous faire enviſager comme établie ſur des proportions encore plus juſtes que celles dont je viens de parler, ouvriroit la porte à des injuſtices de toutes eſpeces, & livreroit la France à l'arbitraire.

Mais, je veux qu'un Dieu deſcende parmi nous pour évaluer nos terres ; je veux que les Grands épris du noble déſir de contribuer, oublient leurs titres, leurs priviléges, leurs exemptions ; je veux qu'ils ne faſſent aucune démarche pour s'empêcher de payer moins que le plus ſimple villageois : mais toutes les terres d'un vaſte Empire ſont-elles donc également bonnes pour tous les genres de productions ? Qui ne ſait qu'une grande partie de nos terres ſont plus ou moins bonnes, plus ou moins mauvaiſes, ſuivant le génie

ou

ou l'induſtrie de celui qui les fait valoir. Ce champ qui, juſqu'ici, n'a rapporté que de mauvais froment, deviendra excellent pour la vigne, & *vice versâ*. Tel autre rapportera davantage en bois, en trefle, en ſainfoin, &c. &c. Telles terres ſont très-bonnes dans des années de ſéchereſſe, & d'autres dans des années pluvieuſes. Cette terre qui n'a rien vallu faute d'engrais, va devenir de la meilleure qualité entre les mains d'un Laboureur qui aura ſoin d'y en faire porter, &c. &c. Cette légere eſquiſſe ſuffit pour démontrer qu'un cadaſtre ou une eſtimation des terres eſt une chimere, qui ne pourroit qu'occaſionner beaucoup de dépenſes, de peines & de clameurs, le tout en pure perte. La culture, l'engrais, les ſaiſons, les grandes routes, le commerce, le genre de fruits auquel on l'emploie, &c. &c. la faiſant changer ſans ceſſe de valeur, il eſt clair qu'on ne peut lui en aſſigner une avec une certaine équité. Il faut donc revenir à l'impôt en nature, & le lever de la même maniere que ſe perçoivent les dîmes eccléſiaſtiques. On ne s'in-

forme point si la terre est bonne ou mauvaise, si le Laboureur a mis plus de tems ou de semences pour cultiver celle-ci que celle-là, & on ne voit pas que cet oubli excite aucune clameur, ou souffre la moindre difficulté.

Quant aux objections qu'on tire des frais de culture, de semailles, &c. pour prouver qu'on doit avoir plus d'égards pour une mauvaise terre que pour une bonne, elles sont remarquables, en ce qu'elles sont l'inverse de ce qui se pratique aujourd'hui, à l'égard du pauvre que l'on fait payer, tandis que le riche accumule des écus à l'abri de ses priviléges, de ses exemptions, de ses nobles parchemins, &c. &c. Rien n'est si aisé que de démontrer que ce sont de ces raisonnemens, ou pour mieux dire, de ces abus de l'esprit, tels qu'on en trouve à chaque pas dans les livres des Economistes.

Par exemple, je suppose que j'aie une ferme de 30 arpens de bled, dont 6 arpens de la meilleure qualité, 6 d'une qualité inférieure, 6 médiocres, 6 au-dessous du médiocre, & 6 de mauvaise qualité.

Les 6 premiers me rapportent chacun 200 gerbes; à la dixieme ils en paieront chacun

20	120
6 à 150	90
6 à 100	60
6 à 75	45
6 à 50	30

Il eſt aiſé de voir que le bon arpent paie plus que celui d'une qualité inférieure, & ſur-tout beaucoup plus que celui de la derniere qualité.

Les frais de culture, de ſemaille, &c. &c. doivent être comptés pour rien, par la raiſon que c'eſt le fonds de la terre qui paie tous les frais. Quand je loue deux arpens de terre appartenans à M. B....., il m'en loue un 60 liv. & l'autre 10 liv., voilà une différence de 50 liv. dans la location; ces 50 liv. de bon marché ſur la mauvaiſe terre, ſont pour me dédommager de mes frais & de la petiteſſe de ma récolte : auſſi M. B..... n'a-t il payé cet arpent que 200 liv., pendant que l'autre lui a coûté 1200 liv., ce qui revient au même pour lui. Si, par mes ſoins, ce mau-

vais arpent rapporte autant que le bon, ne ſerai-je pas bien à plaindre ? Serois-je bien fondé à crier à l'injuſtice, & à dire : cet arpent ne payoit que cinq gerbes, quand il n'en rapportoit que 50, & aujourd'hui que je ſuis venu à bout de lui en faire rapporter 200, j'en paie 20. Cet homme que vous plaignez n'en auroit-il pas 135 de plus pour lui, leſquelles le dédommageroient amplement de ſes peines & ſoins ?

Avez vous beaucoup, vous donnerez beaucoup ? Avez-vous peu, vous paierez peu ? Si je paie beaucoup, c'eſt que je recueille beaucoup, & que je ſuis riche, & au contraire, ſi j'ai peu, je paie peu. Pour la premiere fois, la fortune de nos Monarques ſeroit mariée à celle de leurs ſujets, & ils n'auroient rien de mieux à faire que de les enrichir & de les protéger contre la voracité des Financiers.

Toute autre impoſition, qu'une redevance ſur le ſol, eſt une ſource d'erreur, je le crois ; mais je le dirai en gémiſſant, de pareilles loix ne peuvent s'écrire que ſur des Etats

vierges encore : la régénération de l'impôt en France tient à une autre régénération, & l'on ne peut gueres graver le code du bonheur, que sur des tables où il n'y ait rien à effacer.

Quant à l'impôt sur la consommation, il est vicieux dans tous ses points, car il est tout-à-la-fois injuste & cruel. Pour que cet impôt fût juste, il faudroit que les hommes eussent tous un revenu proportionné à leurs besoins, parce qu'alors le revenu étant en proportion avec ces mêmes besoins, l'impôt ne porteroit d'une maniere sensible que sur ceux qui consommeroient plus qu'ils ne devroient. Pierre auroit de quoi acquitter sa dette, & Paul, en payant davantage, ne pourroit se plaindre, puisqu'il seroit le maître de payer moins ; mais taxer les premieres nécessités, n'est-ce pas condamner la multitude à être tourmentée par la misere ? Le riche s'en mocque ; il ne redoute point cet impôt, parce qu'il vient toujours facilement à bout de se procurer le nécessaire ; s'il se retranche, ce n'est qu'aux dépens de l'ouvrier,

qui, dès-lors gagne moins, & qui, étant fatigué par le besoin, donne sa main d'œuvre ou sa marchandise à plus bas prix, afin d'avoir les moyens de prolonger sa vie, & de pourvoir à l'instant présent. L'impôt sur les consommations est visiblement une surcharge pour le pauvre ; il n'y a rien de plus cruel & de plus barbare que de dire à la bouche affamée : *commence par me payer, & tu pourras prendre ensuite un peu de nourriture ; si ta bourse n'y peut atteindre, meurs.*

D'ailleurs les gains des ouvriers ne sont pas les mêmes : il y a une très-grande différence entre la journée d'un manouvrier & d'un artisan ou d'un artiste. Cependant les besoins sont les mêmes : il en est de sacrés ordonnés par la Nature, qu'il faut respecter ; imposez la voie de bois à 200 liv, un quart de la ville se chauffera encore, mais le reste mourra de froid. D'ailleurs, comme les hommes gagnent plus en proportion de leur inutilité, & que leurs ouvrages sont plus ou moins objet de luxe, si on charge les consommations par trop, tous les arts utiles ou

néceſſaires ne pourront plus fournir aux beſoins de ceux qui les cultivent : les campagnes deviendront déſertes, la miſère ſe réfugiera dans les villes ſous le nom de *laquais*, de *marchandes de modes*, d'*ouvrières en linge*, les rues ne ſeront peuplées que de malheureux, qui roderont autour des palais de la pareſſe, du luxe & du libertinage! Alors l'infortune eſt le partage du plus grand nombre. La pitié s'enfuit, car elle devient impuiſſante; la probité n'eſt plus qu'un nom, car c'eſt à qui n'en aura plus; la néceſſité a tout renverſé, & il n'exiſte point de barrieres à l'abri de ſes coups effroyables.

En 1654 on mit une taxe ſur les Baptêmes & ſur les morts.

En 1695 on imagina la Capitation.

En 1721 on vit naître la taxe du contrôle des Actes ſur toutes les hérédités des familles.

En 1757 on inventa la taxe, nommée *Induſtrie*.

Ces quatre impôts ſont révoltans, car ils taxent deſpotiquement l'exiſtence, la vie &

la mort des infortunés sujets, & ils puniſſent le travail chez les citoyens appliqués & qui veulent ſe rendre utiles.

La Capitation fut miſe en 1695, & auroit du être ſupprimée à la paix de Riswick en 1696 ; mais elle exiſte encore aujourd'hui, 92 ans après ſa création.

Une femme de travail ou de commerce, qui devient veuve avec quatre enfans, paie ſa capitation particuliere & celle de ſes quatre enfans. On les punit d'avoir perdu celui qui leur donnoit du pain. Taxer l'infortune & la miſere ! Sans doute la cupidité ne l'a fait qu'après coup : cet impôt n'a été ſûrement inventé que pour les riches ; mais falloit-il le faire porter ſur l'indigence ?

Le Contrôle ſur toutes les hérédités des familles n'eſt pas moins tyrannique ; car il eſt démontré que dans le paſſage de la ſucceſſion de l'aïeul au petit-fils, un gros tiers de la ſucceſſion a été dévoré par les droits ſucceſſifs, qui vexent les héritages.

La taxe ſur l'Induſtrie ſemble ennoblir l'homme fainéant, oiſif, ſans talent, & ſans

profeſſion ; c'eſt une ſeconde capitation perſonnelle qui frappe l'homme laborieux.

Si l'on ajoute à ces impôts les Aides & les Gabelles déſavantageuſes à la ſociété par leur inégalité de prix & de ſervitude, on avouera que l'impôt, déja ſi terrible par lui-même, l'eſt encore plus en France par l'arbitraire qui préſide à la répartition.

Pour faire tous ces redreſſemens, & l'on s'en occuppe, il faut méditer profondément ſur ce qui doit à l'Etat, & l'on écartera les opérations viles, odieuſes, tyranniques, pour rendre l'impôt conforme à la nature phyſique, en demandant à la terre & à ce qu'elle porte le tribut néceſſaire.

Par ce qu'elle porte, il faut entendre, non-ſeulement ſes fruits & ſes productions de toutes eſpeces, mais auſſi les maiſons, les moulins, les auberges, &c.

On me dira ſans doute qu'une dîme ſur les revenus de la terre, un impôt unique ne ſeroit pas ſuffiſant, l'Etat étant auſſi chargé qu'il l'eſt aujourd'hui. Cela eſt évident ; mais avant de répondre, je crois devoir demander

d'abord combien produiroit une dîme sur les productions du Royaume, & un impôt proportionné sur les maisons des villes, des bourgs, &c. Rien au monde de plus facile que cette opération, & il n'en coûtera rien à l'Etat. En moins de six semaines on auroit pu le savoir, en s'y prenant au commencement de Mai ou à la fin d'Avril, lorsque la terre déployoit toutes ses richesses. Il ne falloit que faire afficher alors toutes ces dîmes, & en 15 jours on en auroit connu le produit par livres, sols & deniers.

Mais j'entends déjà les Docteurs modernes, qui crient que cela est impraticable, & qui, pour faire preuve de leur habileté en arithmétique, nous disent que les granges pour serrer toutes ces dîmes coûteroient 33333333 liv. 3 s. 3 d., ce qui seroit une surcharge pour l'Etat. Je soutiens, d'après ce qui se pratique journellement dans les Provinces, qu'il ne seroit pas nécessaire de construire une seule grange; ainsi je mets un zéro à la place de tous ces chiffres économiques, ce qui, sans doute, ne chargera pas beaucoup le Royaume.

Quand on saura combien aura produit de centaines de millions une pareille opération, qui, en outre, fera connoître les richesses & les ressources du Royaume en tout genre, il ne sera pas plus difficile de se procurer le nombre de millions qui manqueront, pour égaliser la recette & la dépense. Mais comme il ne suffit pas de payer le courant, & qu'un Etat aussi riche & aussi puissant que la France ne doit pas être comme un ouvrier qui vit au jour le jour, & que le moindre accident réduit aux abois, il faut mettre le Monarque à portée de liquider les dettes, d'éteindre ces rentes, qui pesent si violemment sur la France, & de pouvoir soutenir les guerres qui arrivent au moment qu'on y pense le moins. Les gens sensés, qui connoissent le Chapitre des événemens, & la position du Royaume, ne croiront sans doute pas que ce soit trop accorder que 100000000 liv. de plus que la dépense annuelle.

Il n'y auroit donc qu'à classer tous les habitans du Royaume, à commencer par l'Eglise & la Noblesse; car quant au tiers-

Etat, il ne fera sûrement aucune difficulté. La vanité paiera, l'industrie paiera, & la paresse même n'en sera pas exempte. Les Ducs, les Marquis, les Comtes, les Barons, les Vidames, les Chevaliers seront chacun dans leur classe, comme les Notaires, les Avocats, les Procureurs dans la leur, les Peintres, les Bijoutiers, &c. &c. Les classes formées, & le dénombrement une fois fait, il sera très-aisé d'imposer de maniere à se procurer les sommes nécessaires. La France, par ce moyen, se trouvera dans une assiette digne d'elle, & appuyée sur elle-même. C'est alors que les riches pourront se regarder, à juste titre, comme les colonnes de l'Etat. Ils sont les plus intéressés de tous, à soutenir & défendre une patrie où ils se trouvent si bien, & où ils jouissent de tant de brillans avantages. Chargés des biens & des récompenses de l'Etat, est-ce à eux d'invoquer de vieux parchemins pour prouver qu'ils ne doivent rien à l'Etat ? D'ailleurs que leur en coûtera-t-il ? De se priver de jouer une partie de vingt-un un seul jour de l'année. Il n'y a pas là de quoi crier.

Mais d'ailleurs, avec toutes leurs exemptions, tous leurs titres, tous leurs privileges, n'eſt-ce pas toujours eux qui paient ? Ce n'eſt pas le pauvre qui n'a rien, qui peut verſer dans le tréſor royal. C'eſt ſon induſtrie ; or, qu'eſt-ce qui la paie, ſi ce n'eſt le riche ? La ſeule différence que je remarque en ceci, c'eſt que le pauvre vit mal, & que le riche vit plus chérement. Malgré toutes ſes prérogatives, il ſe trouve enlaſſé de toutes parts. Son chapeau paie, ſon drap paie, ſes bas paient, ſa chemiſe paie, ſa tête paie, ſes chevaux paient leur foin, leur paille, ſon pot au feu paie, ſon tourne-broche paie, ſon feu paie, ſon vin paie ; qui ne voit que tout en ſe tenant ſur ſes hauts chevaux, il eſt aſſiégé de toutes parts ? Il paiera dans ſa claſſe, & il y gagnera certainement beaucoup. Il ne ſera plus fouillé aux barrieres ; des armées de Commis & de Financiers, qui dévorent la France, s'occuperont plus utilement : au lieu d'en faire la ruine, ils en feront la richeſſe. Tous les tréſors de l'Etat ne ſeront plus enſévelis dans les coffres de la Finance.

On ne verra plus nos frontieres assiégées de contrebandiers. Les rangs étant bien distincts & bien marqués, la Noblesse ne se trouvera plus confondue avec une multitude de parvenus qui la déshonorent. L'impôt ne poursuivra plus la denrée, & une multitude de gens occupés à tout piller aujourd'hui, rendus à eux-mêmes, se jetteront dans le commerce & les travaux de l'industrie, qu'on verra fleurir parmi nous, plus qu'ils n'ont jamais fait. La France deviendra la rivale de l'Angleterre & sera beaucoup plus heureuse qu'elle, puisqu'avec une bien plus grande quantité de terres & de peuple, elle a certainement par elle-même beaucoup plus de ressources.

L'impôt sur la consommation, établit nécessairement l'odieux régime des Fermes, & l'armée des commis aux barrieres. Il fait regarder les citoyens comme autant de fraudeurs; il avilit la nation qui est fouillée, & celui qui fouille. Or, quel plus grand mal que d'avilir l'espece? jadis c'étoient des Juifs, des Lombards qui étoient chargés des miseres publiques en France.

L'impôt sur la consommation est une épée de longueur, qui passe à travers le corps du pauvre pour égratigner le riche qu'on cherche à atteindre, mais qui est à couvert derriere le malheureux qui lui sert de plastron.

Les hommes ont des besoins égaux qu'il faut satisfaire : mettez le vin à une pistole la bouteille, le pauvre ne boira que de l'eau, le riche boira sans doute moins, mais il ne s'en passera pas. A qui fera-t-on tort ? Au pauvre d'abord, & au vigneron qui vendra moins. L'impôt sur la consommation, sous quelque face qu'on l'envisage, est donc toujours funeste ; d'ailleurs la production payant par le loyer, la taille, la capitation, il est très-injuste de la faire payer encore pour lui accorder le droit d'être consommée.

CHAPITRE LXXV.

Prépondérance.

Le nom seul de *Roi* en France a gagné tout avec le tems. Le Prince se tire toujours d'affaire avec ses Parlemens, que la nation se plaît à considérer comme un *Représentant perpétuel* (1), tant il faut un Représentant à une nation qui en choisit d'imaginaires, quand elle n'en a point de réels.

Les Membres du Parlement ne pouvoient rien en comparaison des grands vassaux qui, subjugués les uns par les autres, se sont fondus dans l'autorité Royale.

(1) La derniere secousse imprimée aux Parlemens en 1771 a prouvé qu'on pouvoit les ébranler violemment, mais non les jetter à bas; c'est que des Magistrats sont invinciblement liés à une constitution où se trouve un grand corps militaire, car il faut contrepoids ou réaction. Arrangez le corps politique comme vous voudrez, Magistrats & Soldats se contrebalanceront, ou bien il y aura anarchie. *Cedant arma togæ.*

Dans un Parlement il n'y a point de fils qui ſuccede aux deſſeins du pere. Ainſi aucun Parlement ne peut anéantir le deſſein d'un Monarque, quand il y mettra un peu d'adreſſe & qu'il ne s'effarouchera pas imprudemment d'une premiere réſiſtance.

Le nom ſeul de *Roi* a prévalu ſous les minorités de Louis XIII & de Louis XIV. Toutes les démarches des grands Seigneurs ſe bornerent à quelques cantonnemens, à quelques petites levées d'hommes. Quand ils oſerent aller juſqu'à la guerre civile, elle fut reſpectueuſe, pour ainſi dire, & ne fut point trop ſanglante. L'impoſſibilité reconnue d'une révolution, l'amour des charges & des dignités réuniſſoient tous les eſprits vers le centre commun du Roi ; un peu de faveur les calmoit. Envain le Prince de Condé ſembloit devoir emporter le génie François par-delà ſes limites ; il demeura obéiſſant dans ſa ſphere. Aucune guerre civile en ce Royaume n'a eu le but de l'Angleterre, de la Suiſſe, de la Hollande, ni même de l'Allemagne.

C'eſt que, ni les Magiſtrats, ni le peuple

pris collectivement n'entrerent dans le parti rébelle; c'eſt que la nation, contente de quelques affranchiſſemens, & de pluſieurs priviléges reſſuſcités, ne s'eſtimoit pas aſſez malheureuſe pour affronter les armes du Roi; & ſans le Calviniſme qui donna au manifeſte de la Rochelle le ton de la liberté, on peut appeller mutinerie, cabale, inquiétude, déſobéiſſance, plutôt que révolte, les ſoulevemens paſſagers des François.

Vous avez vu la forte prépondérance; voici la réaction néceſſaire:

Perſonne ne peut faire plus de bien qu'un Roi de France; il regne ſur ſon peuple par l'affection; ſon peuple ſur l'Europe par l'urbanité des mœurs; l'Europe ſur le reſte du monde par la puiſſance: il peut beaucoup; mais c'eſt une ſtupidité d'almanach que d'enfler ſa puiſſance, & de s'imaginer, comme un groſſier payſan, qu'il peut tout. La tourbe des Ecrivains médiocres ou Gazetiers, tant par erreur que par adulation, a fait des portraits exagérés de ſon opulence & de ſon autorité. Il eſt captivé, (quoiqu'il ſoit le moins

captivé des Rois de l'Europe) il l'eſt par une foule d'uſages, il l'eſt par le génie national & par des corps anciens & légitimes, qui déplacent, pour ſon propre intérêt, les limites de ſon pouvoir; il faut qu'il obéiſſe aux circonſtances. L'amour de l'ordre eſt dans ſon cœur, mais le déſordre eſt ancien, invétéré, a pouſſé de profondes racines; comment le réparer? Les Financiers, non moins dangereux que le ſyſtême de la Finance, lui font une eſpece de loi de les ménager, c'eſt-à-dire, de leur laiſſer des gains énormes. Il faut qu'il compoſe journellement avec ſes ſujets, parce qu'il eſt un être raiſonnable, traitant avec des êtres raiſonnables; il faut qu'il s'aide de leurs lumieres, de leur courage, de leurs vertus, & qu'il remette à leur amour inaltérable & à leur confiance en ſa perſonne, ce qu'il n'obtiendroit pas autrement pour le gouvernement de ſes Etats. Il obéit ſur-tout à l'opinion publique, qui, de tous les coins du Royaume, vient frapper ſon oreille ſous le nom de *remontrances*; il écoute enfin les dignes interpretes d'une na-

tion *loyale* & même *généreuſe*, capable de tous les ſacrifices, lorſque dans les cauſes importantes, ſon autorité militaire ſe cachera pour laiſſer la juſtice & la raiſon parler par la voix des Magiſtrats.

Ceux-ci n'ont pour eux que leur conſtance à obſerver certaines regles, certaines formes; mais comme il faut à une nation, des Juges qui n'aient acception de perſonne pour l'adminiſtration de la Juſtice tant criminelle que civile, ils ſe ſoutiennent, & paroiſſent indeſtructibles; car ils ſont reſpectés des peuples, qui craignent beaucoup de perdre ce dernier appui.

Ces corps intermédiaires (de quelques noms qu'on les appelle) ſont intimément liés en France au Gouvernement; qu'on en diſperſe les membres, il faudra les remplacer; toujours la même voix ſe fera entendre; car il faut que les plaintes & les gémiſſemens d'un peuple aient un organe quelconque. Les Monarques François s'irritent de cette réſiſtance; mais comme ils ſont sûrs de l'obéiſſance, je penſe qu'ils perdroient beau-

coup en voulant détruire les Parlemens : ces débris, qui consolent une grande partie de la nation, de la ruine de l'édifice ; les sujets ne voyant plus rien entr'eux & les coups du trône, s'alarmeroient de ce vuide, & le trouvant dangereux, bâtiroient à la hâte un nouveau rempart, car il en faut un.

Enfin les peuples craignent de perdre ces utiles Corps de Magistrature, & la voix du peuple leur donne conséquemment une base solide. Les Monarques savent bien que les Juges particuliers, ou *Commissaires* qu'ils nomment, soulevent tous les esprits, & sont en butte à la honte & à l'exécration publique.

Ne doit-on pas admirer comme tout se balance dans un Etat où il y a des armes & des loix ? C'est dans l'équilibre de ces deux forces opposées que consiste la sureté du trône & celle du peuple.

CHAPITRE LXXVI.

Des Données en politique.

Il y a tant de données en politique, qu'il eſt preſqu'impoſſible de prévoir les événemens futurs. L'événement de la guerre des Anglois contre leurs Colonies étoit au moins problématique ; celui qui calculoit alors dans l'origine de cette grande querelle, qui calculoit, dis-je, ſans entouſiaſme, & ſans prévention, pouvoit croire que l'avantage devoit reſter à l'Angleterre, car elle avoit pour elle l'union de ſes Chefs, la liberté de ſes proviſions de guerre, la diſcipline de ſes troupes, l'or ; elle déployoit en nation ſouveraine un manifeſte impoſant, & rappelloit aux rebelles les titres de ſa poſſeſſion ſur ce territoire qu'ils lui diſputoient, les ſecours qu'elle leur avoit fournis contre leurs ennemis & les ſiens, ſa protection diſpendieuſe dans tous les tems, la conſtitution ſous laquelle ils avoient vécu, & la ſouveraineté de la métropole ; & mal-

gré les apparences, ce continent leur a échappé : cette prospérité éblouissante & terrible, qui s'étendoit des bords du Gange jusqu'à ceux du Tage, est venue se briser devant une poignée de révoltés.

Et aujourd'hui quel événement frappe plus la pensée d'étonnement & d'attention, que l'agitation immobille des treize Etats-Unis, qui cherchent un point fixe! qui osera en dire les suites? La nécessité & la nature des choses, que la politique contrarie, mais ne détruit pas, ordonneront des formes, qui sans doute ne nous surprendront pas moins que cette grande révolution nous a surpris.

CHAPITRE LXXVII.

Des faux Calculs.

Les calculs de la politique échouent, parce que les Etats modernes ſont un *Patrimoine.* Le ſyſtême de l'équilibre eſt dérangé, au moment qu'on a fait les plus grands efforts pour empêcher la propondérance. On ne put ôter à l'héritiere de Bourgogne le pouvoir de *teſter* en faveur de la Maiſon d'Autriche, à Charles II de *léguer* l'Eſpagne au Duc d'Anjou : il exiſte un pacte de confraternité & de ſucceſſion entre la Maiſon de Brandebourg, celle de Saxe, & les Landgraves de Heſſe.

La Lorraine & la Corſe annexées à la France ; Parme acquis à la Maiſon de Bourbon ; les Duchés de Toſcane, de Mantoue à l'ambition de l'Autriche ; l'Ecoſſe aſſervie par celle de l'Angleterre ; une partie de la Pologne par ſes voiſins ; la Courlande & Dantzick menacés ; le Duché de Holſtein cédé au Roi de Danemarc ; les vaſtes Etats des branches de

de la Maiſon Palatine deſtinés à un ſeul Maître : & comment calculer des contre-forces auſſi inattendues ? Il faut que la politique ſoit mobile comme les événemens : une bombe eſt lancée en Eſpagne, elle va écraſer Rio-Janeiro : les querelles du Danube porteront l'incendie juſqu'à Naples, & la limitation de l'Acadie fera déſoler le Mecklenbourg. La guerre de Corſe fut décidée, dit-on, par une *plaiſanterie de ſouper*, & l'alliance de deux puiſſantes Monarchies a été le fruit du reſſentiment d'un Miniſtre contre un grand Roi qui, d'après le ton de Boileau, avoit enchâſſé dans deux *vers* le nom d'un Cardinal, alors Abbé.

Les Républiques ne ſont pas plus exemptes que les Monarchies de ces promptes mutations. Les petites affaires des Cours deviennent des affaires politiques, & ces affaires menent le monde ; ainſi la rupture de deux femmes pacifia l'Europe à Utrecht ; ainſi les partiſans d'un Stathouder amenoient les François juſqu'aux portes de Nimegue en 1747 ; ainſi le ſyſtême du Nord change, parce que

Pierre III est détrôné ; ainsi l'influence d'une favorite a donné ou ôté en France le Bâton de Commandement. De cette fluctuation de faveur & de disgraces sont nés les plus grands revers ; ainsi une roideur déplacée a fait reconnoître les Américains séparés de la Mere-patrie, comme un peuple indépendant & libre.

Comment calculer cette fluctuation d'événemens ? ce sont des circonstances politiques, qui varient tous les siécles.

L'événement inoui du démembrement paisible de la Pologne pouvoit-il se présumer, ainsi que l'indifférence de l'Europe ? Le Calculateur politique n'auroit pas ajouté foi, du moins à la tranquillité avec laquelle cette révolution s'est opérée ; il n'auroit pas cru à la docilité d'une nation qui fit trembler les Moscovites & les Suédois, les Allemands & les Tartares ; il auroit cru encore moins au silence des Cours Européennes. L'anarchie interne, la rivalité des Maréchaux de confédération, dont chacun, à la tête d'un détachement, se prétendoit un Général indépendant,

annonçoient des déſaſtres, mais non la cataſtrophe qui a ſoumis en un clin-d'œil des hommes qui ſe croyoient armés pour la défenſe de leurs foyers & de la liberté. Tous les Calculateurs étoient loin de prévoir, que tandis que les Confédérés faiſoient des brochures à Paris & en Baviere, on envahiroit leurs provinces avec un ſuccès qui n'éveilla pas même le déſeſpoir national.

C'eſt donc une illuſion, que cet équilibre ſi recherché & ſi précieux. Comment égaler les poids des diverſes Puiſſances ? On a vu l'Europe en armes pour défendre l'équilibre, tantôt contre la Monarchie Autrichienne, tantôt contre Louis XIV. Les mêmes forces qui ont contribué à élever une Puiſſance s'agitent pour l'ébranler : le ſyſtême de l'équilibre égare toutes les têtes, & c'eſt à la paix d'Aix-la-Chapelle que la mépriſe ſe manifeſte.

Ce ſyſtême d'équilibre tendoit à diviſer l'Europe en deux factions, dont le choc meurtrier empêcheroit les envahiſſemens réciproques : ce rêve n'exiſte plus, je crois, dans les

têtes miniſtérielles, mais il a fait long-tems l'erreur & le tourment des Cabinets.

On lit dans une hiſtoire imprimée qu'André, Deſpote de Romanie, ſeul héritier de ſon oncle Conſtantin, dernier Empereur Grec de Conſtantinople, céda tous ſes droits ſur l'Empire à Charles VIII & à ſes ſucceſſeurs; ainſi il eſt viſible que les Rois de France ont un droit légitime ſur l'Empire des Paléologues, car qui fera une ceſſion valide, ſi ce n'eſt un Deſpote? On dira que le Sultan des Turcs, Deſpote auſſi, répondra que tout Etat deſpotique appartient à celui qui en eſt le poſſeſſeur actuel: un homme de loi oppoſera la preſcription, & un Miniſtre dira hautement que les meilleures raiſons ſe trouvent dans les arſenaux; mais les Puiſſances de l'Europe, ſans avoir recours à ces raiſons, diroient qu'il faut conſerver l'équilibre; or le mot *Equilibre* en politique a une force prépondérante au milieu de ces conteſtations, ou, ſi vous l'aimez mieux, de ces ſyllogiſmes, que d'autres appelleront ſophiſmes: donnez, dis-je, à un Logicien du Nord,

Eſt les droits, & ſur-tout les forces de la France, avec les deſſeins de les mettre en œuvre, & vous verrez qu'André, Deſpote de Romanie, n'a point fait une ceſſion imaginaire, & que les loix divines & humaines doivent l'appuyer.

La Providence a voulu qu'il y eût une juſte réaction entre le choc des différens corps; ce qui empêche, politiquement parlant, qu'un Etat quelconque ne mange, & ſur-tout, pour me ſervir de l'admirable expreſſion de J. J. Rouſſeau, n'en digere un autre.

Mais tout eſt frottement dans la machine politique iſolée; car le Gouvernement d'une nation eſt une combinaiſon méchanique. Il faut ici que le pouvoir du Chef ſoit en équilibre avec la réaction des particuliers. Voyez le pendule d'une horloge: il entretient, par ſon balancement, l'uniformité des rapports que tous les différens rouages ont entr'eux; ainſi il faut un Régulateur qui dirige toutes les parties de la machine politique. Comme le reſſort eſt l'ame d'une machine méchanique, ainſi le Souverain, quel qu'il ſoit, détermine

la conſtitution & la machine d'un Etat. Le Gouvernement d'une nation eſt tellement une combinaiſon méchanique, que tous les maux qui en dérivent, viennent des frottemens, c'eſt-à-dire des intérêts particuliers, qui ne ſe fondent pas dans l'intérêt général. La régularité des effets dépend donc du poids qui entraîne tout, tandis que les différens rouages s'engraînent pour accomplir leurs fonctions.

CHAPITRE LXXVIII.

Soulévemens.

Qu'est-ce qu'un Etat ? N'est-ce pas l'assemblage de tous les individus qui composent une nation ? Faut-il s'étonner que ces individus aient des passions ? Peuvent-ils être impassibles, comme ces cadavres placés & alignés dans un cimetiere ?

Le soulévement d'un peuple accuse toujours l'administration ; mais du moins il l'avertit d'un plus grand danger, car les citoyens souffrent patiemment les maux supportables, & lorsqu'ils en viennent jusqu'à une désobéissance formelle, c'est qu'on a blessé certains priviléges, certaines coutumes, auxquels les peuples sont quelquefois plus attachés qu'aux loix fondamentales.

Ces mouvemens violens vont rarement sans un motif réel ; le peuple se croit vexé, soit qu'on ait voulu lui ravir des usages auxquels

il tient ; soit qu'on ait ébranlé sa confiance en tourmentant ses Magistrats, ou ses principes religieux.

Le lien qui unit plusieurs milliers d'hommes à un seul homme, a toujours quelque chose d'inexplicable ; il se relâche : il se détend, comme il se resserre par une multitude de petites causes inapperçues. Les hommes sentent le besoin du Gouvernement ; ils applaudissent aux actes du Souverain, quand ces actes sont dignes de la majesté du Trône & de celle de la nation ; mais ils détestent les caprices de l'homme, sur-tout lorsque dans la précipitation de ses Edits, il a trop paru mépriser les idées populaires.

Le peuple souffre mieux les grands coups de massue que les petites attaques faites à diverses reprises, parce qu'il voit ou soupçonne dans les uns l'ouvrage de la nécessité ou du bien général, & qu'il ne voit dans les autres que le dessein de le contrarier & de le chicaner sur ses goûts, ses plaisirs, ou ses habitudes.

Le plus sûr moyen d'appaiser la sédition,

c'eſt de ſatisfaire les peuples. Un Prince prudent & ſage ſe couvrira de gloire en reculant à propos, car il doit ſavoir qu'il y a réaction dans tout corps politique : la réſiſtance ne doit pas l'étonner, ſi l'obéiſſance ne l'a pas ſurpris.

Dès que l'animal regimbe, c'eſt qu'il eſt dans le malaiſe, & que l'Ecuyer eſt impatient, ou mal-adroit : le Prince montrera une grande élévation d'ame de ne pas placer l'obſtination après la faute politique ; le génie profite de ſes erreurs, & ſait que toute légiſlation, pour avoir ſon plein effet, doit concourir avec le conſentement du peuple. S'il n'eſt pas encore aſſez éclairé pour recevoir une loi bienfaiſante, il faut attendre que ſes yeux ſoient ouverts. Le Prince doit anéantir en lui toutes les paſſions de l'homme, parce qu'il perdroit alors le beau titre de Légiſlateur : celui-ci ne doit voir dans un peuple qui ſe ſoulève, qu'un peuple qui a des réclamations à faire ; & comme les infiniment-petits compoſent toutes les choſes d'ici bas, il doit écouter dans ce murmure populaire, s'il n'y auroit

pas là une raiſon cachée, qui vaudroit la ſienne. Comme le Légiſlateur ne peut agir qu'avec le tems, il faut qu'il ſe réforme, s'il a trop hâté le pendule.

Si les citoyens ſe ſont révoltés contre une raiſon évidente, la ſédition tombera d'elle-même, & ne gagnera jamais les claſſes ſupérieures; mais ſi les citoyens ont des griefs à redreſſer, pourquoi le Prince jugeroit-il que le Corps politique fût ſans action, ſans ſentiment & ſans vie? Seroit-il honoré de commander un troupeau d'eſclaves toujours tremblans & ſoumis dans l'abnégation de leur volonté? Commanderoit-il alors à des hommes? Pourroit-il s'enorgueillir d'être à leur tête? La réaction des citoyens prouve la dignité nationale.

Le Prince ne doit jamais négliger les moyens d'appaiſer la révolte; & c'eſt ici qu'il doit étouffer avec ſoin tout mouvement perſonnel de vanité, car il ſe montreroit petit en voulant faire dominer ſa volonté, lorſque la volonté générale s'y oppoſe: il donneroit aux révoltés le courage & la fureur du dé-

ſeſpoir, & il ſeroit reſponſable des maux qui en réſulteroient.

Je ne connois rien de plus beau dans un Souverain, qu'une retraite honorable, qu'une pacification majeſtueuſe, que l'aveu généreux d'une erreur politique, quand même il ne ſe ſeroit pas trompé. La tête d'un Souverain toujours calme, attendra une époque plus favorable pour opérer ces grands changemens, qui ſont l'ouvrage de pluſieurs cauſes heureuſement réunies; du moins la clémence du Prince doit toujours deſcendre du trône comme ces pluies heureuſes, qui, dans un jour de tempête, tombent ſur la terre au milieu du bruit de la foudre & de la majeſté des orages.

Dans preſque tous les ſoulévemens, c'eſt le Tiers-Etat qui fait entendre ſa voix. Le pouvoir du Souverain étant conſtamment plus grand que le pouvoir du ſujet, on peut s'attendre dans l'hiſtoire des nations, qu'à de certains intervalles, le pouvoir du peuple ſera à ſon tour plus grand que le pouvoir du Souverain.

Il y a une loi fort sage à la Chine. Quand une Province se révolte, & que les cris éclatent, le Mandarin est sur le champ dépossé. Il faut, en politique, céder au premier cri général; & ce n'est qu'au troisieme, ou même au cinquieme cri, que le mouvement populaire peut prendre le caractere de sédition ou révolte. On appaise souvent un peuple dans la premiere effervescence.

La félicité publique se mesure au sentiment plus ou moins vif d'indépendance personnelle. Quand la liberté est trop gênée, elle s'agite en tous sens, jusqu'à ce qu'elle se recompose dans cette agitation salutaire.

Anaxarque disoit à Alexandre, que toute action ou volonté du Prince est également juste & légitime : on a revu Anaxarque en France en 1771.

Opposez à Anaxarque Théopompe, Roi de Sparte, qui croyoit donner de nouvelles forces à son autorité, en y prescrivant des bornes. Théopompe avoit raison, la Royauté a ses limites.

Eh quoi ! la mer a ses bornes, l'univers

a les ſiennes, le ſoleil, qui donne l'ame & la vie à tout, ne peut s'écarter de la route qui lui a été tracée, & Dieu lui-même, concentré dans l'immenſité de ſes attributs, ne peut faire un pas vers le mal : il peut punir, il le doit ; mais la vengeance lui eſt défendue, parce qu'elle eſt au-deſſous de lui, indigne de lui, & qu'elle dégraderoit ſa Divinité.

CHAPITRE LXXIX.

Des Docteurs modernes.

Les Économiſtes nous parlent, dans leur jargon, de la propriété perſonnelle, de la propriété mobiliere, de la propriété fonciere. Eh! comment celle-ci ſort-elle néceſſairement des deux autres? Comment exiſte-t-elle, lorſqu'elle eſt l'origine de tous les abus attachés à l'Empire d'un homme ſur les autres hommes? Jamais les Economiſtes n'ont ſongé à l'organiſation politique d'un Etat: ils font un Souverain ſans s'embarraſſer que ſon autorité dégénere en deſpotiſme, c'eſt à-dire dans l'attaque de la propriété perſonnelle.

Tous les travaux des hommes ſont, par l'ordre naturel, conſacrés au profit de celui qui travaille; mais il n'y a qu'un ſeul de ſes travaux qui puiſſe faire le profit de tous les autres, parce qu'il puiſe ſeul à la ſource de tous les profits: ce travail eſt celui de la cul-

ture, parce qu'il crée en retirant au-delà des frais avancés; or, pour dire que cultiver la terre, c'eſt créer, que cette création étoit la ſource de tout le reſte, les Economiſtes ont dit le *produit net*. L'homme ne peut pas manger tout le bled qu'il fait croître : il faut qu'il diſpoſe de cet excédent pour quelqu'autre de ſes beſoins : cet excédent eſt le *produit net*. Ce mot ſcientifique auroit diſparu, ſi les Economiſtes avoient dit ſimplement, c'eſt l'excédent de la culture propre à nourrir un homme, qui nourrit les autres hommes; cela étoit de toute antiquité. La *ſcience*, le *maître*, le produit *liquide*, le produit *total*, le produit *net*, ce ridicule attirail d'expreſſions obſcures reſſembloit au langage qu'emploie le maître des langues de Moliere dans la comédie du Bourgeois Gentilhomme.

Ces Docteurs voyoient les démonſtrations palpables de la vérité dans les caracteres imprimés de leurs brochures, & le peuple mouroit. Leur ſyſtême revêtu de l'édit royal, inſenſible & froid comme la mort, s'autoriſoit dans ſa cruauté ſur des raiſonnemens ſortis

de la presse, parce qu'ils favorisoient sans doute une cupidité secrete & particuliere, que de bons politiques auroient su estimer sans peine ; mais les Economistes, les Ecrivains enthousiastes disoient hautement que la politique ne devoit point changer, tandis qu'elle est & qu'elle doit être variable & changeante par sa nature même, ce que les Economistes, faisant des brochures pour se rendre nécessaires, n'avoient pas seulement entrevu.

Le système de Laws & celui des Economistes ont été également funestes à la France, par l'abus immodéré que l'on en a fait : ils ont marqué le commencement & la fin du dernier regne par des désastres à peu près égaux. Ces deux systêmes avoient néanmoins leurs points de vue raisonnables & leur utilité : on a voulu les rendre inflexibles ; il auroit fallu les modifier, & en les tempérant selon les circonstances, ils n'auroient pas nui.

Les cris des ames sensibles furent étouffés à la voix des nouveaux Docteurs, fiers de

ſpéculer ſur cette matiere. Quoiqu'inſtruits par l'expérience du regne, ils ne ſentirent jamais, ou ne voulurent point ſentir ce que leur ſyſtême avoit de violent & d'outré dans les circonſtances. Irréfragables comme des Théologiens, ils ne voulurent pas comprendre qu'on empoiſonne le bien, quand le Gouvernement n'eſt pas diſpoſé à le recevoir. Auſſi, malgré ce qui étoit démontré ſur le papier, la famine a couru derriere leurs brochures. Ils eurent beau dire : on n'a pas fait ce que nous avions dit ; on avoit pris l'idée de leur ſyſtême, mais comme ils n'avoient pas ſu le lier à l'époque préſente, le malheureux ſyſtême étoit retombé ſur le peuple. Et comme les Economiſtes auroient partagé la gloire du bienfait, s'ils euſſent réuſſi, il faut qu'ils partagent la honte de leur mépriſe & les malédictions d'un peuple, privé d'un pain qu'on lui enlevoit d'après leurs raiſonnemens.

Il fallut bientôt revenir à la politique de la portion nombreuſe (qui n'avoit point été inſtruite à l'école *du maître*), à la politique

uſuelle qui avoit proſcrit dès le commencement ces moyens extrêmes, & tous ces rêves qu'un Journaliſte rédacteur publioit ſous le nom d'*Ephémérides*.

Rien de plus ſimple que la politique, quand on rappelle cette ſcience à ſes véritables élémens. Il y a une voix intérieure qui nous dit que les hommes ſont égaux & ont tous droit aux biens de la terre, la mere commune. Le Deſpote le plus orgueilleux ne ſe le diſſimule point à lui-même, & ſi la puiſſance légiſlative prêtoit ſans ceſſe l'oreille à cette voix intime du ſentiment, tout ſeroit bien, & l'on n'agiroit plus comme ſi la ſociété étoit fondée ſur l'anéantiſſement des droits de la nature : on écouteroit les plaintes qui atteſtent la ſouffrance publique.

La politique ſyſtématique peut avoir quelques avantages, mais elle peut ſervir le tyran adroit, comme le Roi juſte & bienfaiſant.

Le nombre des néceſſiteux ſera toujours proportionné à celui des gens ſans biens. Plus la population d'un Etat eſt forte, plus il y a de malheureux : le nombre de ces derniers

sera d'autant plus fort, que les richesses seront concentrées dans moins de mains.

La masse des richesses étant nécessairement limitée dans tous les pays, il est évident, qu'il ne peut y avoir qu'un certain nombre d'habitans aisés; mais dans un Etat où la loi protégera également tous les genres de culture & d'industrie du plus riche au plus pauvre, tout ira par nuances.

Dans un Etat qui approche de sa plénitude de population, il est donc très-nécessaire que le Gouvernement veille au commerce des denrées, parce que le sort de la plus grande quantité des citoyens étant nécessairement très-dur, il est à craindre que les denrées ne suffisent pas à la subsistance des hommes, qui sont tout-à-la-fois dépendans des mauvaises années & du caprice des riches; & comme la famine met le bas peuple au désespoir, & déshonore le Royaume, il ne faut point que le Gouvernement livre à des systêmes illusoires la vie des peuples, & se mette en danger d'essuyer des révolutions. Qu'il égalise les denrées dans tous les

tems, malgré la voix des faux politiques, & il n'aura pas à craindre pour sa tranquillité.

Que le Gouvernement ait toujours devant les yeux cette vérité de fait, que le plus riche citoyen ne paie pas le pain, le vin, la viande plus chérement que le plus pauvre de l'Etat, & il sentira la nécessité de ne point augmenter l'inégalité des conditions, en abandonnant à la cupidité & au hasard le commerce des denrées ; car ce seroit augmenter de mille manieres l'impôt le plus terrible qui puisse reposer sur la tête du peuple.

A Athènes, ceux qui ne retiroient pas de leurs biens deux cents mesures de fruits, ne payoient absolument rien à l'Etat. Il n'est pas vrai que l'impôt étant un sacrifice que l'on fait d'une partie de ses richesses pour assurer le tout, doive être payé par tout le monde à proportion de ce qu'il possede. Le peuple paie de ses bras, de tous les travaux publics, de la sueur qui dégoute de son corps, des dangers auxquels il s'expose dans tous les métiers périlleux, des ouvriers & des soldats qu'il fournit incessamment dans sa personne

& dans celle de ſes enfans ; ainſi l'effet direct de la loi d'Athènes, dont nous avons parlé, étoit dans ſa ſageſſe de reſpecter les minces fortunes, en abſorbant, par l'impôt, une partie de l'opulence des gens riches.

Enlever à ceux qui n'ont aucune propriété, une portion de leur argent, c'eſt leur faire payer un double impôt, car ils ſont déjà eſclaves-nés de la ſociété, qui leur fait porter les plus peſants fardeaux ; & leur ôter une portion de leur argent, c'eſt leur ravir, non le tribut légitime, mais une portion néceſſaire de leur ſubſiſtance. Ils acquittent le tribut par leurs travaux & leurs ſervices journaliers ; & quand le peuple donne ſa vie pour un mince ſalaire, ſi la valeur des denrées ne diminue pas pour cela en proportion de ſon indigence, ſes jours laborieux & ſans ceſſe expoſés ne repréſentent-ils pas un tribut offert à la patrie, & certes le plus étendu de tous ?

Le Gouvernement doit prendre les meſures les plus exactes pour que jamais un Etat ne ſoit privé des denrées qui croiſſent dans ſon ſein. Troquer des nourritures pour de l'ar-

gent, sur-tout quand la population est considérable, n'est-ce pas ordonner à une grande partie des habitans de retrancher de leurs consommations ordinaires, les condamner à la souffrance ? & quand les travaux humains auront rendu la terre fertile, on exportera en quelque sorte la vie des hommes pour satisfaire l'avarice de quelques propriétaires, qui donneront à l'étranger, pour de l'or, la subsistance de toutes les classes laborieuses du peuple.

Le commerce qui enleve d'un Etat les denrées pour des superfluités, est un commerce dangereux, & qui ne fait que faciliter l'accroissement de l'impôt. Mieux on le paie, & plus il augmente. La masse d'argent est toujours suffisante, quand elle est rélative aux besoins en général.

Il ne faut que du bon sens pour reconnoître que le superflu des récoltes doit être mis en réserve pour prévenir la disette. Ecoutez les Economistes, ils vous feront cent raisonnemens ingénieux & mauvais, pour vous prouver qu'il faut en tout tems & sans

aucun régime, laiſſer aller le bled chez ſes voiſins, & l'échanger contre de l'or. L'or, diſent-ils, engraiſſera vos terres : rien de mieux vu ſur le papier. Il a fallu que le bon ſens, qui ne ſcrutoit pas ſi loin, attendît le jour où l'on reconnoîtroit que le ſuperflu des récoltes appartient à la population ou à la province voiſine ; qu'il eſt également dangereux & injuſte de l'en priver.

CHAPITRE LXXX.

Des Sociétés marchandes.

L'esprit d'industrie nationale fut le principe de la Hollande. Dans un pareil Etat, le peuple prend aisément l'amour de l'amélioration de sa fortune, pour un vif attachement au maintien de la Constitution. La liberté religieuse, civile & économique est toujours florissante chez les Sociétés Marchandes, en ce que l'Etat ne fait que veiller à la conservation du crédit public. Une Compagnie marchande prouve jusqu'où peuvent aller les combinaisons de l'esprit de commerce. La Compagnie des Indes orientales exerce tous les droits de souveraineté sur les côtes de Malabar, & sur l'Océan des Indes. Voilà donc des Marchands vrais Despotes, mais accomplissant entr'eux les loix de la justice distributive.

L'établissement de cette Compagnie n'est point

point à charge à l'Etat ; il ſert plutôt à le renforcer.

Ailleurs l'induſtrie politique a voulu diriger l'eſprit d'intérêt particulier. Comme celui-ci eſt toujours plus actif, l'Etat ne doit point empiéter ſur ſon privilége naturel, ni concevoir le moindre ſentiment de jalouſie contre les richeſſes & la puiſſance d'une Compagnie de Marchands, auxquels il doit être permis d'être Souverains aux Indes, tandis qu'ils ſeront citoyens chez eux. L'indépendance de l'Etat n'a rien à craindre des Négocians, qui, par l'union de leur crédit & de leurs richeſſes, ajoutent aux forces de l'Etat.

Les Marchands Hollandois furent regardés comme des libérateurs par les Indiens, fatigués de la domination orgueilleuſe des Portugais & des Eſpagnols. Voilà ce qui leur donna la facilité de s'établir, & de ſe fortifier dans toutes les places des Indes : ils eurent plus à combattre de la jalouſie des Européens, que de la confédération des Indiens.

Ce que je dis ici des Compagnies de commerce, eſt fondé ſur l'état actuel des choſes ; car en moi-même je ſuis bien éloigné d'approuver la maniere dont toutes ces Compagnies ont été formées ; elles pechent toutes par leur principe ; il répugnera toujours que la ſouveraineté repoſe dans les mains d'un Marchand, d'un Commis, & qu'un trône ſoit placé dans une boutique ou dans un bureau d'Ecrivain.

Tous ces Rajas, auxquels une aune ſert de ſceptre, font pitié avec toutes leurs richeſſes ; c'eſt profaner la ſouveraineté, que de la diviſer entre tant de mains, de l'aſſujettir aux caprices d'une Compagnie de Marchands, & de la faire ſervir à ſatisfaire leurs cupidités : la Royauté eſt faite pour commander, & non pour être eſclave ; elle doit porter une couronne, & non rouler des tonneaux de poivre ; ſa balance doit peſer les intérêts des peuples, & non de la gomme ou de la canelle. Je ſuis Empereur, diſoit Théophile à ſa femme Théodora, & vous me faites Patron de galeres. Ce Prince avoit grandement

raiſon ; il eſt indigne d'un Souverain d'être Marchand, parce qu'il eſt le pere & le gardien des loix. Quel ſujet voudroit traiter avec les Commis de celui devant qui les loix ſeroient muettes ; mais d'ailleurs, que feroient les peuples, ſi le Prince employoit les revenus publics & la ſouveraineté au commerce ? le commerce ne ſeroit-il pas perdu ?

Si Salomon envoya une flotte à Ophir, il le fit en Monarque & non en Marchand ; il vouloit exciter l'émulation de ſon peuple, encourager ſon induſtrie, lui frayer une route & non la lui diſputer. Si les Médicis firent ſervir le commerce à leur élévation, ils ne deſcendirent pas de la ſouveraineté pour être commerçans.

Je voudrois une Compagnie, car il en faut une pour ces commerces lointains ; je voudrois qu'elle jouît d'un privilége excluſif, car ſans cela elle ne pourroit réuſſir ; mais je voudrois que cette Compagnie fût une avec le Prince & la nation. Cette eſpece de trinité n'eſt pas auſſi impoſſible qu'on pourroit le croire, & j'oſe dire qu'elle ſeroit ſouve-

rainement juſte, & beaucoup plus parfaite qu'aucune des Compagnies actuelles.

Par ce moyen ſage, réduit à ſon vrai point de ſimplicité, le Monarque conſerveroit en entier le droit de commander, qui n'appartient & ne peut appartenir qu'à lui. Le privilége excluſif, qui tout au plus, peut être accordé aux auteurs de quelques inventions nouvelles, & pour un tems, mais qui répugnera toujours, lorſqu'il ſera accordé par le Prince à quelques particuliers, à l'excluſion & au détriment de preſque tout ſon peuple, lequel a les mêmes droits à ſes bontés, le privilége excluſif n'auroit plus rien d'injuſte ni de révoltant, puiſque tout le peuple pourroit y participer, & y participeroit en effet. De ſon côté la Compagnie ſeroit ſans contredit plus parfaite, plus puiſſante, plus riche & plus juſte qu'aucune de celles qui exiſtent; elle ſeroit en même tems au Roi & à ſon peuple, ce qui rempliroit toutes les conditions que demandent la juſtice la plus exacte, les droits ſacrés de la ſouveraineté, & ceux non moins ſacrés de la nation, qu'un Mo-

narque ne doit jamais exclure de ſa bienfaiſance, puiſqu'on l'a repréſenté tant de fois ſous l'emblême du ſoleil qui échauffe tous les humains, & leur diſpenſe également ſa lumiere.

Tous les traités ſur le commerce, toutes les diſſertations ſur cet objet, gravement embrouillées, par tant de politiques à vue courte, ſe réſolvent dans ce ſeul mot, *Liberté*: Négociateurs, brûlez vos parchemins? vos conventions ſont ridicules; laiſſez chacun ſe payer à ſa fantaiſie, chacun ſe trouvera riche, car perſonne n'aime à être pauvre, & perſonne ne ſait mieux que celui qui contracte, ce qui lui convient.

CHAPITRE LXXXI.

Du Local.

QUAND Solon donna des loix aux Athéniens, ce législateur considéra non-seulement le caractere de ce peuple, mais encore la situation d'Athènes sur le rivage de la mer; c'est pourquoi il encouragea l'industrie, & se garda bien, comme Lycurgue, de défendre ni l'or, ni l'argent, prévoyant que sa République ne pouvoit devenir puissante qu'autant que le commerce y fleuriroit. Si les loix ne s'accordent pas avec le caractere des nations, vainement espérerez-vous qu'elles seront de longue durée. Dans tous les pays du monde, les loix n'ont parfaitement réussi, qu'autant qu'elles ont pu établir un juste équilibre entre l'autorité du Gouvernement & la liberté des citoyens.

Quand vous verrez dans une nation des loix beaucoup plus rigides que les autres pour certains crimes, vous pouvez dire que ces

crimes ont été regardés comme les plus attentatoires au repos général.

Quiconque a examiné les loix avec un esprit philosophique, en aura sans doute trouvé plusieurs qui lui auront d'abord paru ce qu'elles ne sont point, contraires à l'équité naturelle ; mais en les approfondissant davantage, certaines loix qui paroissent dures & onéreuses à quelques particuliers, n'en sont pas moins raisonnées, parce qu'elles tendent au bien de la société entiere ; or, la société est un tout auquel un législateur éclairé sacrifiera la partie dans toutes les occasions.

Il y a un accord nécessaire des loix politiques avec l'Empire du local. Il est faux que les mêmes principes puissent également convenir à tous les peuples. La situation géographique fait une loi positive qui ne sauroit être méconnue. Les théories sont absurdes quand elles veulent pratiquer dans un Etat, ce qui est praticable dans un autre. Les circonstances locales font tout. Les hommes ont beau faire des loix, les regles les plus admirables ne peuvent jamais être séparées de leur application.

L'économie politique doit donc consulter d'abord la Carte géographique d'un pays, car les réſultats heureux dépendent des objets phyſiques, c'eſt-à dire, des reſſources & des richeſſes naturelles d'un Etat.

Quelle différence n'apporte pas au régime des nations la population plus ou moins nombreuſe, le genre d'agriculture, d'induſtrie, de commerce, la banque nationale ? Les maximes abſolues ſont les plus fauſſes de toutes : une doctrine ſpéculative eſt une doctrine erronée, parce qu'il y a une variété infinie dans les inſtitutions politiques d'après ce qui touche, ou ce qui avoiſine un Royaume.

Si l'objet géographique n'a pas été ſérieuſement examiné ; ſi l'hydrographie des mers eſt méconnue, tout repoſera ſur des fondemens mobiles, car la Nature a voulu que le moral fût intimement lié au phyſique dans les grandes ſociétés. Les Cartes géographiques ſont un flambeau qui jette un jour bien moins douteux, que les ſpéculations oiſeuſes des cabinets. La ſtatique des Royaumes, voilà

enfin la premiere étude de l'homme d'Etat. Les Economiſtes, Docteurs tranchans & ſyſtématiques ont non-ſeulement dédaigné cette connoiſſance, mais ne l'ont pas même entrevue. Auſſi ont-ils reſſemblé à ces Charlatans qui envoient de loin des recettes, ſans avoir vu l'organiſation du malade.

Voyez la poſition de Tyr, de Carthage, de Veniſe, de Gènes, d'Amſterdam, de Londres, vous verrez que la Nature a fait de ces points différens le centre d'un grand commerce. Changez le local; les reſſources, les moyens de force & de proſpérité ne ſeront plus les mêmes.

Le commerce intérieur & maritime de la France peut s'étendre très-loin, parce que la France eſt très-heureuſement ſituée, & renferme dans ſon ſein tous les meubles du commerce. Certes, un autre Royaume, avec la même activité, ne réuniroit pas encore les mêmes avantages.

Je tombe dans l'admiration, quand je vois ce que l'Impératrice des Ruſſies prépare de grandeur à ſes Provinces, en mariant les

fleuves de son Empire. Jamais le génie n'a porté sur la Carte géographique d'un Etat un coup-d'œil plus majestueux & plus grand. On peut étudier ce plan admirable & si digne d'être heureusement exécuté ; on peut l'étudier, dis-je, pour apprendre que l'action du Gouvernement suprême dépend sur-tout de bien profiter du local, en offrant à l'industrie d'une nation tous les dévoloppemens indiqués ou formés par la Nature. Sous ce point-de-vue, l'homme d'Etat, qui saura méditer avec le plus de sagacité & de profondeur sur les Cartes géographiques, sera celui qui élévera à un plus haut dégré de puissance & de prospérité la fortune des Etats. Si l'on en juge par la position d'Alexandrie, son fondateur avoit le génie au-dessus de sa fortune. L'une a passé comme l'éclair, & n'a pas survécu au vainqueur des Perses, mais l'autre égalera la durée des siècles.

CHAPITRE LXXXII.

De la masse physique des Empires.

QUAND un Empire est vaste & ramassé, il devient capable de s'enrichir, & de se garder pour ainsi dire de soi-même. Le Souverain de plusieurs Etats dispersés a beau commander, & donner des loix à ces spacieux & superbes lambeaux épars, il n'aura jamais la force de celui qui regne sur des Provinces attenantes, & liées dans le sens local. La France jouit éminemment de cet avantage, par lequel les différentes parties qui la composent, formant contiguité, se prêtent secours, appui, jouissance, lumieres & défense. Ce Royaume doit sa domination naturelle à ces régions unies, enclavées entre trois grandes mers & plusieurs chaînes de montagnes escarpées; ainsi la Nature fait encore les Royaumes en leur donnant des limites materielles. Certaines montagnes qu'on rencontre même fréquemment dans l'intérieur

d'un pays, des rivieres, des fleuves, sont de nouveaux gardiens que la Nature a placés pour le bonheur & la conservation de l'homme. Un coup-d'œil jetté sur les Cartes géographiques détermine en quelque sorte l'étendue positive des Etats ; & je ne doute point qu'après plusieurs siècles d'erreurs & de combats, les peuples ne découvrent que la Nature a tracé visiblement de son doigt les murailles des Empires ; qu'il est contre l'ordre des choses qu'un Royaume s'allonge en Provinces séparées & sans communication entr'elles : plusieurs conquêtes n'ont eu souvent pour but que d'établir une jonction entre plusieurs parties isolées. La conquête alors étoit inévitable, parce que la réunion devoit se faire. Il est une ambition profitable, qui s'agite jusqu'à ce que tous les Etats se soient desſinés dans la forme que leur a prescrite la Nature ; & le Géographe deviendroit un politique du premier ordre, si, sachant apprécier la valeur des fleuves, des montagnes, des côtes maritimes, il traçoit, pour ainsi dire, les félicités & les jouissances partielles

de tel peuple, en lui démontrant qu'il ne peut ni se resserrer, ni s'agrandir sans un danger, ou sans une perte réelle. Chaque Empire, chaque contrée ainsi dessinée prouveroit peut-être qu'elle peut se suffire à elle-même, & se passer dès-lors des productions des pays voisins.

C'est en suivant cette spéculation sublime que nous parviendrions probablement à reconnoître les grands desseins de l'Auteur de la Nature, qui, ayant tout ordonné avec une sagesse profonde, n'a point abandonné, sans doute, la forme physique des Etats au caprice & au hasard : les Empires dont la dimension étoit ridicule ont péri, les masses régulieres ont subsisté.

Qui ne voit que la France, l'Espagne, si le Portugal lui étoit réuni, l'Angleterre, l'Irlande, la Suisse, la Sardaigne, la Sicile sont posées, pour ainsi dire, sur les fondemens du globe. Quand vous verrez la liberté s'agiter dans les Isles Britanniques, c'est que les isles sont faites pour le trône de la liberté. Si les Hongrois s'agitent plus que tout

autre peuple, c'eſt que ce peuple occupe un terrain favorable où il peut tout créer, & ſe ſuffire enſuite à lui-même.

L'Italie ne demande qu'un ſeul maître ; la Ruſſie annonce qu'un ſeul ne lui ſuffit pas. Le Tigre & l'Euphrate ont toujours défendu avec ſuccès les contrées qu'ils arroſent contre l'ambition des conquérans ; l'Arabie a repouſſé toutes les attaques, & l'Egypte, devenue Province, a ſu conſerver la majeſté d'un Royaume.

Prenons donc en main la toiſe : la Nature a été prodigue envers la France ; le Royaume eſt parfaitement deſſiné, & voilà ce qui a fait, & ce qui fera ſa force invincible. Nous n'avons donc plus qu'à courir juſqu'au Rhin, & réunir la Savoie, & il ſera difficile de trouver ſur la carte du globe un Empire mieux aſſis, d'une figure plus noble & plus impoſante.

Ainſi, tout eſt lié aux idées politiques, lorſqu'elles amenent la clarté, & qu'elles diſent aux ambitions nationales : *vous avez tort, ou vous avez raiſon*, car la Nature l'a

voulu ainſi. Voici l'océan qui vous borne ; voici le continent qui vous dit de courir juſqu'à telle montagne ; voici le fleuve qui vous ſépare ; l'embouchure de ce fleuve ne ſauroit être bouclée par de vains traités, lorſque les marchandiſes d'un peuple ſe promenent ſur la longueur de ſes eaux ; les loix ſouveraines de la Nature ſont empreintes ſur le globe. Après d'inutiles traités, il en faudra revenir à ces loix ſolemnelles ; car dans l'ordre naturel & réel des choſes, le droit de Nature eſt le premier. Toute ſociété doit ſe procurer les jouiſſances qui peuvent contribuer au bonheur de ſes membres, & quand le droit politique marchera appuyé de ces belles formes phyſiques, que la Nature étale à l'œil de celui qui médite, il ne s'égarera point. Le ſuccès en paroît démontré, puiſque malgré l'extravagance des traités de famille & de partage, l'Empire du globe a commandé à l'agitation des Souverains, & les a forcés de rentrer dans les limites qui leur étoient preſcrites.

Il ſeroit donc curieux d'établir ſpéculati-

vement les dimenſions de tous les Etats modernes, de couper les Empires monſtrueux & de les meſurer d'après de ſages proportions; de donner de la conſiſtance à ceux qui ſont trop petits, d'enclaver entre les grandes Puiſſances de petits Etats, qui ſerviroient de barrieres ou de coins & qui s'oppoſeroient aux grands chocs. En meſurant les choſes d'après les latitudes, on verroit naître un nouvel ordre, & les deſſeins auguſtes de la Providence ſe manifeſteroient encore dans la ſituation de ces grandes maſſes, dont l'action violente ſembloit être livrée au haſard; mais ce mot honteux ne doit point figurer dans nos livres. L'ordre eſt par-tout, quoique caché, & s'il échappe à notre vue dans les grands objets, il n'en exiſte pas moins; je le repete, c'eſt au Géographe à venir donner la premiere leçon dans ces importantes matieres. On peut appercevoir les linéamens de ce grand ſyſtême dans la poſition actuelle des Etats, & la guerre amene ſouvent avec violence, ce que la raiſon auroit fait paiſiblement. Il n'y a donc rien de plus abſurde que les chimeres am-

bitieuſes de ces grands Etats ; qui veulent dévorer d'autres grands Etats. Ces délires des Souverains n'aboutiſſent qu'à des ridicules éternels, & les Alexandre, les Charles XII en voulant effacer quelques traits du burin de la Nature, n'ont montré que le néant & le vuide de la foibleſſe orgueilleuſe.

Et ſi nous remontons aux ſiècles anciens, la plupart des Empires étoient ſur leur aſſiette naturelle, quand l'ambition romaine vint tout renverſer. L'Univers, encore neuf à cette époque, ne préſentoit de Royaumes puiſſans qu'en Aſie, vrai berceau des premiers hommes ; mais l'Afrique, & ſur-tout l'occident, peuplé bien plus nouvellement, n'étoit occupé que par une multitude de petites Républiques, ou de petites nations jalouſes les unes des autres ; elles avoient pu lutter longues années contre les Romains foibles encore & hors d'état de ſoutenir des guerres diſpendieuſes & d'une certaine durée. Auſſi fallut-il à ces brigands des ſiècles pour parvenir à aſſujetir l'Italie ; mais dès qu'ils furent

devenus les maîtres de cette ſuperbe contrée ; la Sicile, les Eſpagnes furent conquiſes, l'Empire des Carthaginois ébranlé, la Macédoine, la Grece envahies, & bientôt après les Gaules, l'Afrique & l'Aſie dévorées par eux.

On auroit vu tout l'Univers ſous le joug des Romains, ſi la Nature, la ſage, la prévoyante Nature n'eût préparé des retraites à la liberté; mais elle y avoit pourvu ſi invinciblement, que ces Conquérans reculerent, & que tel Etat fut ſauvé par ſa ſeule configuration. La Monarchie univerſelle ne peut plus paſſer que pour une chimere; les premiers Conquérans ont à peine laiſſé des traces de leurs pas.

Voyez Alexandre, c'eſt le plus fameux de tous; mais dans ſa marche rapide, il donne encore une ſecouſſe utile à l'Univers : il renverſe l'Empire des Perſes, qui avoient oſé franchir les barrieres que l'Euphrate & le Tigre oppoſoient entr'eux & les peuples de la haute Aſie, & tout rentre dans l'ordre.

Le Parthe, renfermé déſormais dans ſes

limites naturelles, réſiſte avec gloire à ces légions Romaines, qui paroiſſoient devoir porter leurs armes victorieuſes ſur toutes les frontieres les plus reculées de l'Univers, & il eſt repouſſé par elles lorſqu'il veut les franchir.

L'Egypte protégée & enrichie par la Mer rouge, par le Nil & la Méditerrannée, défendue par des ſables, qui combattent pour elle, qui engloutiſſent des armées entieres, l'Egypte reprend ſa place parmi les Royaumes de la terre ſous ſes Ptolomées, & depuis elle conſerve une dignité impoſante juſques ſous les fers du deſpotiſme.

L'Arabie, voiſine de la fertile Egypte, retranchée derriere la Mer rouge, l'Océan, le Golfe perſique, ſes déſerts, ſes ſables & ſes rochers, l'Arabie triomphe des efforts de tous les Conquérans, qui ont tenté de s'en rendre les maîtres.

Enfin, on peut dire que ſi la liberté s'eſt préparé des retraites, d'après le plan de la Nature, dans les forêts de la Germanie & au milieu des glaces du Nord, elle paroît avoir établi ſon Empire dans l'Arabie : *hîc illius arma, hîc currus fuit.*

L'Arabe, par sa maniere de vivre, qui n'a jamais varié, & qui paroît être en lui une espece d'instinct, semble être né l'enfant de la liberté; comment, en effet, imposer le joug à un être vagabond qui, dans ses vastes plaines, change continuellement de place, qui sait supporter la fatigue & la faim, & pour lequel la vie sédentaire est un supplice.

CHAPITRE LXXXIII.

Docteurs préſomptueux.

Ceux à qui l'on a donné le titre d'*Economiſtes*, ne ſont pas ceux qui ont fait les plus grands progrès dans la ſcience économique. Ils ont parlé d'abord d'une *évidence* qui devoit ſubjuguer tous les eſprits, & cette prétendue évidence n'offroit que des ténebres, ou des idées communes, révêtues d'un jargon pompeux. Cette myſtérieuſe obſcurité, ce langage barbare n'ont pas donné à ces nouveaux oracles les ſectateurs qu'ils attendoient. Ce fantôme de l'*évidence*, ce deſpote univerſel n'a point ſoumis les paſſions de l'ambitieux, de l'égoïſte; l'amour effréné du luxe, & l'agiotage ont bravé ces vérités qu'on diſoit auſſi démontrées que le calcul le plus rigoureux.

Le tableau économique, en voulant tout embraſſer, a fait néceſſairement un mauvais calcul; & de là des mécomptes énormes.

C'eſt la préſomption de tout ordonner qui les a fait naître : une ſource de mauvais raiſonnemens a ſuivi les faux calculs, & le tableau économique eſt comparable aux ſyllogiſmes, auxquels on a fait tout dire.

Les Economiſtes ont méconnu l'ordre moral qui eſt la baſe de l'ordre phyſique. Ils ont cru que celui-ci ſuffiſoit ; & oubliant de régler le cœur de l'homme, ils ont négligé de purifier les vertus dans leur ſanctuaire. Ils ont abuſé de l'excellent principe de la liberté, en voulant d'abord la rendre indéfinie ; enſuite en l'appliquant aux choſes de premier beſoin dans un ſiècle cupide & ſous un Gouvernement avare. Ils ont crié aux peuples qu'il falloit ſe défaire de leur ſubſiſtance, & ils n'étoient pas aſſurés de les remplacer : le vuide fut prompt & le remplacement lent. Leur impôt unique & territorial, qu'ils n'ont pourtant fait qu'emprunter, ſeroit admirable, quoique bien moins parfait que la dîme de Vauban critiquée par eux, ſi tous les autres abus étoient réformés ; mais ils n'ont pas vu qu'on ne prenoit dans leur

ſyſtème que ce qui pouvoit ſatisfaire une cupidité particuliere, & qu'on abandonnoit au ridicule les vérités qu'il avoient pu tirer du néant. La ſcience économique annoncée comme la légiſlatrice de l'Univers, a fait beaucoup plus de mal que de bien, parce qu'elle n'a pas ſu détailler ſes principes d'après les circonſtances.

Il ne faut pas compter pour rien d'effaroucher l'imagination du peuple par l'exportation illimitée des grains. Il s'allume quelquefois gratuitement; mais je le demande: a-t-il tort ? Peut-il avoir lu les brochures; a-t-il entendu les diſſertations, & peſé le pour & le contre ? La ſubſiſtance eſt plus chere à l'homme que ſa propre vie; pourquoi ? C'eſt que l'homme ſent la faim, & qu'il ne ſent ni la vie ni la mort. La ſubſiſtance eſt encore plus chere aux hommes que la liberté; il faut donc écarter les images affreuſes de la diſette ? Et comme le peuple craint toujours le *monopole* dont il a vu les excès, ne ſoyez pas ſurpris ſi l'exportation réveille ſes terreurs; car s'il y a erreur, il y va de ſa vie.

Suivant les uns, la France recueille quelque peu de bled plus qu'elle n'en consomme; suivant d'autres, elle n'en recueille pas assez pour nourrir ses habitans : car malgré notre air de suffisance, & notre présomption qui ne nous permet pas de douter de rien, nous avons l'honneur d'être fort ignorans dans les choses essentielles. Quoi qu'il en soit, la France a recours aux Napolitains, aux Siciliens, à l'Africain, ce qui semble prouver que nos récoltes ne nous suffisent pas. Voyez la Beauce, cette province qui produit de si beaux bleds : eh bien ? plus de la moitié de ses habitans ne mangent que du pain noir. Eh ! pourquoi faire sortir le bled, lorsque dans plusieurs de nos provinces le quart de leurs habitans n'ont pas de bled suivant leur appétit ? Faisons venir du bled des ports des Etats-Unis, & donnons en échange nos vins, nos huiles fines & nos fruits. Le peuple agriculteur est trop grevé d'impositions en France; il faut qu'il se livre à une culture plus avantageuse pour payer le collecteur.

Au lieu de vendre du bled à l'étranger, achetons-en,

achetons-en, & que la France imite la bonne mere de campagne, qui veut que son enfant ait toujours le pain à la main, dût-il ne pas le manger, dût-il le laisser tomber par terre à la discrétion des poules.

Et nos colonies, entendez les cris de Saint-Domingue; les habitans se plaignent de la cherté, de la rareté, de la mauvaise qualité des farines. Portons les bleds Américains dans les Isles à sucre Françoises; n'écoutons point ces Economistes qui nous ont affamés; qui ne savent point que les hommes suivent les subsistances, & que la sortie des bleds nécessite l'émigration des habitans.

Enfin, puisse l'exportation toujours sagement limitée, donner au Cultivateur les avantages qu'il doit recueillir, & ne point mettre en même tems les nombreux consommateurs d'un Royaume, dont le centre est loin des côtes, dans la pénurie, ou les jetter dans cet effroi qui équivaut à une famine.

Les Economistes m'ont toujours déplu, parce qu'ils se sont payés de mots sans définition. L'esprit de Secte les rendit hautains dans

la façon de penſer, tranchans dans le diſcours, & ils apprêterent à rire par je ne fais qu'elle prétention excluſive *à la Régie de l'Etat.* Le pédantiſme les décrédita parmi les bons eſprits qui ne veulent aucun faſte, ni dans la conduite, ni dans l'expreſſion; ils crierent à la *liberté illimitée*, lorſqu'on agita la queſtion du commerce des grains. Le monopole profita de leurs brochures pour favoriſer une cupidité particuliere, & faire tomber ſur les Economiſtes tout l'odieux des revers qui avoient ſuivi la proclamation de la liberté génerale. Les Economiſtes, au lieu de donner une tournure différente à leur ſyſtême, d'avouer le mal de la premiere expérience, fermes comme des ergoteurs, lutterent contre les gémiſſemens de la France affamée.

Peu s'en fallut que dans la premiere effervescence on ne donnât à chacun de ces Economiſtes la phyſionomie d'un Légiſlateur antique, d'un Lycurgue, d'un Solon; l'obſcurité, le jargon politique, le charlataniſme impudent, l'opiniâtreté, le mauvais ſtyle, l'amphaſe ridicule, tels furent les titres diſtinctifs

de ces nouveaux Docteurs, qui vouloient asservir les esprits à leurs opinions ténébreuses pour la plupart. Le Chef fut surnommé *le Maître* : il y eut un *Sousmaître* chez qui les assemblées se tinrent. Cette Secte compta parmi ses membres un Ministre qu'elle fatigua beaucoup pendant son court Ministère ; car il n'étoit pas permis à un homme éclairé ou à un homme vertueux de s'écarter en rien de leur doctrine despotique. Hors de leur Secte, il n'y avoit plus, selon eux, qu'ineptie & misere, & les principes économiques devoient régir l'Europe & le monde entier.

Bientôt une juste appréciation de leurs maximes, peu aisées à mettre en pratique, fit naître ce dédain qui punît l'enthousiasme des Sectaires ; & la roideur de la nouvelle école fut dissoute par le sage mépris des vrais Philosophes ; non, que toutes leurs idées fussent fausses ou peu solides, mais parce qu'ils les avoient imprudemment lancées sans en connoître eux-mêmes l'ensemble, & encore moins les conséquences. Ils avoient été à la lettre des charlatans politiques.

Les Economiſtes ont répété toutes les vieilles images ; que le *Roi* eſt le *pere* de la Monarchie, un *pere de famille* ; que les ſujets ne ſont que des *enfans* adultes : ils ont tourné dans un cercle vicieux, ne voyant qu'une ſeule conſtitution, l'*Etat Monarchique* ; & jamais le *local*, n'a ſu arrêter leur coup-d'œil ni leur réflexion.

CHAPITRE LXXXIV.

De Machiavel.

MACHIAVEL, en écrivant le code de la tyrannie, n'a-t il pas dévoilé ses souplesses infernales? n'a-t-il pas révélé aux peuples la marche du despotisme & les moyens qui le soutiennent? N'étoit-ce point une tournure adroite & ingénieuse, propre à inspirer la plus grande horreur contre le pouvoir arbitraire? Jean-Jacques Rousseau pense donc qu'en peignant *son Prince*, Machiavel a dit aux nations : Voilà le monstre qui pésera sur vous, si votre foiblesse accede à cette dangereuse autorité. Gardez-vous du Prince qui aura les idées que je donne à cet être fantastique : je l'ai créé pour vous épouvanter.

Il est triste d'être pere sous un Gouvernement despotique : on a à craindre, pour ses enfans, l'indigence : on a à craindre également leurs vertus, ce qui est horrible à penser; leurs vertus les conduisent au malheur.

Comment se réjouir de leur naissance, lorsqu'ils seront esclaves ou citoyens infortunés, & que leur tête répondra de leur courage ? Voilà ce que dit Machiavel, ou ce qu'il fait entendre distinctement.

Les tyrans appellent l'art d'accabler les hommes, l'art de les régir. Ce sont eux qui inventent les erreurs qui leur sont salutaires : ils accordent à un petit nombre d'hommes la jouissance des biens de la terre, mais ils se réservent en même tems leurs bras, pour pouvoir commettre impunément les crimes politiques qui établissent l'autorité sur les ruines de la liberté naturelle. Voici encore ce que l'on trouve dans Machiavel.

Tibere prenoit leçon de tout pour fortifier sa méfiance habituelle : il faisoit son jouet d'un *dragon*, c'est-à-dire d'une espece de lézard : un jour des fourmis le dévorerent : *il m'amusoit*, dit il, *je le regrete*, *mais cela m'apprend à redouter la multitude*, *quelque foibles que soient les parties qui la composent.* Pouvoit-on mieux descendre dans le cœur d'un tyran ?

Sans doute la marche des Etats doit être grave : c'eſt une maſſe qui ne doit ſe balancer que majeſtueuſement ; la légéreté ne lui va point. Il eſt d'anciennes maximes, dont l'obſervation inviolable affermit la baſe d'un Empire ; mais les regles antiques doivent céder quelquefois aux mouvemens de la politique, parce que les Etats ſont des corps phyſiques, qui peuvent échapper par la ſoupleſſe, quand ils ne peuvent pas heurter avec force. *Encore de Machiavel.*

Le Gouvernement Monarchique eſt le meilleur de tous : oui ; mais c'eſt lorſque le Monarque eſt grand, éclairé, vigilant & bon. Autre penſée du même Auteur ; nous la développerons.

L'erreur d'un homme iſolé ne préjudicie pas à la marche des connoiſſances humaines & à la perfection de la ſociété ; mais quand les erreurs politiques ſe gliſſent dans une tête royale, ou dans une aſſemblée d'hommes qui jouiſſent du droit excluſif de décider & de prononcer, alors elles deviennent des montagnes énormes, eſcarpées, qui s'interpoſent

entre la vérité & le bonheur des ſujets. Les lumieres de tous les ſages, dont le génie & les ſpéculations ſe ſont fixés ſur la politique, ſont donc le premier beſoin des Adminiſtrateurs des Etats. C'eſt en diſant de grandes & palpables vérités pour le ſeul bien des choſes, que l'Ecrivain acquittera ſa dette envers la patrie ; car il ſe doit à tous les biens phyſiques & moraux de l'Etat ſocial. Je ſuis fils d'Adam, & tous les hommes ſont mes freres. Nul homme donc n'eſt étranger à l'examen de ces matieres importantes.

La fourberie, qu'on croit un frein par lequel on peut aſſervir le peuple, eſt toujours dangereuſe. Tôt ou tard elle perce, & les trompeurs ſont regardés comme tels. Il n'y a point d'obligation qui ne ſoit réciproque. Platon auroit-il mieux dit ? C'eſt Machiavel qui s'exprime ainſi.

Platon diſoit qu'il ne faut point verſer à un peuple altéré la liberté toute pure, parce qu'il la boiroit juſqu'à s'enivrer ; & cette idée ſe retrouve dans Machiavel.

La nation n'aſſiſte pas au Conſeil d'un Deſ-

pote

pote, mais parce qu'elle n'y eſt pas, ne croyez point qu'on l'oublie.

Dès qu'un pouvoir eſt ſolidement établi ; ſon origine fût-elle injuſte, il faut conſerver ce pouvoir, parce que le ſalut du peuple y eſt attaché. Voilà de ces maximes judicieuſes qu'on trouve dans cet Auteur politique, & qui font penſer, &c. &c. &c.

Quand la nation eſt totalement corrompue, un Prince méchant devient le fruit de cet oubli général des vertus, ainſi que l'on voit une plante vénéneuſe naître au milieu d'un marais empeſté. Les mauvais Rois viennent au monde, lorſque les délateurs, les eſpions, les ſatellites ſont multipliés ; quand chacun ſeroit geolier ou bourreau pour de l'argent ; quand au milieu des miſeres publiques on trouve des adulateurs qui crient que tout va bien. L'indigence extrême du peuple eſt le ſigne le plus certain de la décadence prochaine & du renverſement de l'Etat.

La bonté morale du peuple eſt le plus ferme ſoutien d'un Gouvernement libre. Tant que l'on n'aura pas ce pouvoir prodigieux

qui tue la morale, & deſſeche la ſubſiſtance du peuple, le Gouvernement ne ſera point en danger ; mais bientôt il n'y aura plus que des eſclaves qui vendront leur liberté, leur honneur & leur conſcience, ſi l'opulence extrême des riches devient un objet d'envie, ſi les grands Capitaliſtes ſont les ſeuls qu'on conſidere, ſi tous les ménagemens ſont pour eux. Cette ariſtocratie des riches corrompra la ſociété, & le mauvais Prince paroîtra ; car il aimera à ſe vautrer dans l'or, & la partie pauvre de ſes ſujets n'exiſtera point pour lui.

Tout étant vénal à Rome, les plus puiſſans citoyens s'arrogerent la puiſſance exécutrice. Point de deſpotiſme plus tyrannique que celui qui naît dans un Etat libre. Rome paſſa donc ſous le joug le plus dur. Ces ſuperbes Patriciens, qui avoient fait trembler auparavant tous les Monarques de l'Orient, ayant voulu dominer à la Ville, payerent cher leur attentat contre le peuple : alors les forces de la nation ſe tournerent contre elle-même. Les Romains, ſemblables à leurs gladiateurs, s'égorgerent entr'eux, & le deſpo-

tiſme des Empereurs Romains vint punir le peuple qui ne méritoit plus d'être libre.

Voilà ce qu'on trouve dans cet Auteur décrié ; mais j'avoue en même tems qu'il faut le lire d'un bout à l'autre, en ſe repréſentant que l'ironie étoit ſa figure favorite, & domine dans tout ce qu'il a écrit.

Le Préſident Henaut a traduit les mots fameux & antiques dans les actes ſolemnels de la nation, *ex conſenſu populi* ; il les a traduits, dis-je, par ceux-ci, *dans l'aſſemblée du peuple.* On voit dans ce contre-ſens intolérable l'intention complaiſante & coupable du courtiſan. Tout ce qui concerne les capitulaires de Charlemagne, le texte des ordonnances, ſurtout dans tout ce qui tient à la loi fondamentale des Etats généraux, bâſe de notre Gouvernement, tous ces objets, je ne dis pas importans, mais ſacrés, ſont à-peu-près falſifiés dans ſon Abrégé Chronologique. D'autres actes, non moins ſolemnels, irrécuſables témoins de nos antiques libertés, ſont paſſés ſous ſilence, & la mémoire du Préſident Henaut eſt preſque reſpectée.

Lorſque le même Ecrivain a voulu inſinuer que le pouvoir légiſlatif en France ſe trouvoit uniquement placé ſur la tête du Chef, ſans aucune eſpece de modification ; lorſqu'on voit quil n'a jamais parlé ni du droit de Conſeil, ni de celui de ſuffrage, ni de ces aſſemblées nationales, où l'autorité de la perſuaſion étoit plus forte que celle du commandement, n'a-t-il pas offenſé tout-à-la-fois & la vérité & nos priviléges ? Pourquoi ſon nom ne réveille-t-il pas l'idée d'un adulateur dangereux ? C'eſt qu'il y a très-peu d'hommes qui ſachent lire les ouvrages politiques.

CHAPITRE LXXXV.

De quelques Cantons, dits Républicains.

J'AI vu des Cantons Républicains qui s'abandonnent au luxe des Monarchies & à la baſſeſſe des Gouvernemens deſpotiques : on n'y trouve plus rien de républicain que le nom. On annonce les préceptes les plus rigides, & la corruption triomphe de toutes parts : les mœurs ſont dans une contradiction continuelle avec l'eſprit de la conſtitution. Ces petites villes offrent les ſcènes d'une cupidité peu voilée, & l'on eſt tout étonné de voir une cité de dix mille ames qui n'aguere ſe paroit des plus beaux, des plus héroïques ſentimens, généralement infectée d'un levain de frivolité.

Ainſi des mœurs nouvelles apportent ſubitement une nouvelle conſtitution : ce n'eſt plus une République où la multiplicité des reſſorts doit produire un mouvement unique ; c'eſt la claſſe des riches qui opprime plus

ou moins la classe des pauvres, & ceux-ci ont mérité leur sort, parce qu'ils se sont vendus d'abord, & qu'ensuite ils ont voulu mettre leur dépendance à un prix trop haut.

Les richesses introduites dans une petite République changent ses institutions; & il n'y a qu'elle qui s'obstine à n'en pas voir la principale cause, & qui établisse un jargon métaphysico-politique, pour se disculper de son entêtement & de son erreur volontaire.

Là les assemblées populaires ne sont que tumultueuses, & n'operent rien de favorable: les préjugés fondés sur les plus viles habitudes y dominent; aucune vue généreuse n'embrasse l'utilité publique, & ce qui prouve invinciblement que c'est le petit nombre qui doit régir le grand, c'est que jamais l'humanité n'est moins estimée que dans les assemblées trop nombreuses. Là les passions se heurtent, les haines secretes fermentent: il faut, pour qu'il sorte un prononcé raisonnable de cette multitude assemblée, que deux ou trois individus emportent les esprits.

Ce n'eſt pas le nombre qui a décidé, ce ſont quelques hommes d'une trempe mâle ; & le plus ordinairement des hommes médiocres ou des intrigans, qui ſe ſont aſſujettis le reſte du troupeau.

Une multitude eſt ſouvent appellée pour opiner ſur ce qu'elle ignore. Le ſens droit d'un ſeul particulier devient un oracle plus sûr que celui qui ſeroit ſorti de la foule, car la foule n'eſt point faite pour peſer les affaires publiques.

Quand un Corps entier ſe charge de juger ce qui appartient à une lente réflexion, les têtes s'échauffent, & le véritable point de vue échappe. La multitude examinera-t-elle journellement ce qui manque à la machine de l'Etat ? cherchera-t-elle, choiſira-t-elle des agens toujours prêts à remplir les vuides ? reconnoîtra-t-elle les événemens qui doivent changer les principes ? économiſera-t-elle le tems pour éviter la confuſion ? entretiendra-t-elle enfin un certain équilibre entre toutes les parties ?

Et ſi l'uſage des Gouvernemens modernes

eſt de tout faire par Lettres, ce qui épargne les audiences, les voyages, une foule de paroles inutiles ; ſi le langage de l'adminiſtration doit être ferme & précis, attendra-t-on cette ſcience d'une grande aſſemblée, où chacun veut mettre du ſien, & qui abandonne des ſecrets importans à une multitude confuſe ?

Il faut au peuple des repréſentans ; mais pour ſon propre avantage, il ne doit point agir par lui-même.

Les aſſemblées populaires n'entendent point la raiſon & ne connoiſſent point la pitié : elles ſoutiennent une premiere injuſtice par cet entêtement, qui eſt le premier caractere d'une foule ignorante. Deux ou trois hommes cachés parmi elles font faire à leurs concitoyens des démarches violentes ou honteuſes ; & ſe dérobant derriere les autres, comme ils ſeront diſpenſés de répondre, ils deviendront plus brutaux & plus méchans, que s'ils avoient à juſtifier leur conduite en qualité d'êtres iſolés.

CHAPITRE LXXXVI.

Des Beaux-Arts.

Les beaux-arts bien dirigés entretiennent la paix, portent à la vertu, & mettent le dernier ſceau à la civiliſation & à la police d'un peuple ; & lorſqu'ils ſe fondent avec les établiſſemens politiques, qu'ils ſe marient aux inſtitutions ſociales, leur effet eſt grand & généreux : ce ſont les fleurs des ſociétés humaines, mais qui cachent des fruits ſavoureux.

Les beaux-arts entrent dans la conſtitution d'un bon Gouvernement, parce qu'ils enfantent des jouiſſances exquiſes, & que le goût du beau donne plus de grandeur & d'élévation à la tête humaine.

Les forces intérieures des Corps politiques correſpondent aux ouvrages qui tiennent à l'intelligence, & inſenſiblement la regle qui preſcrit la grace, l'harmonie, le bel accord s'étend à tout le reſte.

La culture des beaux-arts imprime donc à un Gouvernement une physionomie tout-à-la-fois douce & respectable. Les Ecrivains du premier ordre sont mis au nombre de ces hommes que toutes les nations chérissent. On considere le Royaume qui les a produits: & comme ils répandent au loin l'instruction & le plaisir, la reconnoissance reflue vers le centre qu'ils habitent; car c'est pour le genre humain un besoin, c'est-à-dire une satisfaction d'étudier, de s'instruire & de perfectionner son entendement.

Les grands Ecrivains distribuent la gloire aux Souverains généreux, aux Hommes d'Etat habiles, aux grands Généraux; ils propagent ainsi les noms de tous les êtres privilégiés, & les annoncent à l'univers. Alors une nation s'honore de ces Ecrivains excellens. Leurs travaux sont des conquêtes lointaines, & subjuguent les esprits par l'attrait irrésistible du beau, du grand, du vrai. L'étranger, saisi d'une juste admiration, se sent plus de respect pour la terre qui porte les hommes, dont la voix parle à l'Eu-

rope entiere ; &, par une louable émulation, tous les autres arts ambitionnant une palme brillante, veulent participer à la gloire dont jouiſſent le Philoſophe & l'homme de Lettres.

Mais l'éblouiſſante exploſion de tous les beaux-arts ne fut ſous Louis XIV que le fantôme trompeur de la félicité publique. Ces arts ne furent point l'acceſſoire d'une civiliſation ſolide & parfaite. La vanité nationale exagéra les progrès de ces prétendus chef-d'œuvres, & pour quelques beaux vers, quelques ſtatues & quelques tableaux, on appella des Académies peuplées d'Artiſtes & de Poëtes, où ſe trouvoient beaucoup d'eſprits faux, ſéduits par de grands riens, on appella, dis-je, ces Sociétés, à peu près inutiles, l'*Empire des Sciences & des Lettres* (le ridicule eſt ici juſques dans les mots), & l'on abandonna à des voiſins méconnus & mal appréciés, la culture approfondie & profitable des connoiſſances graves & utiles. Dans ces Académies on ne vit point de citoyens, mais d'innombrables ſuperſtitieux; peu

d'hommes, & pas un seul vrai Philosophe. Le François, sous Louis XIV, plongé dans les illusions de sa vanité, fut constamment étranger aux méprises politiques & civiles du siécle. Il cultiva les fleurs de ces arts qui séduisent, mais il n'appercevoit point germer ailleurs ces idées mâles & généreuses qui constituent la liberté, cette liberté qu'il traitoit, & qu'il traite encore souvent de chimere. Il prit l'ombre pour le corps.

Racine, pour avoir fait un *Mémoire* en faveur du peuple, encourut l'indignation de Louis XIV. Fénélon fut proscrit sans retour par le Monarque orgueilleux, qui probablement se reconnut dans quelques pages de Télémaque. L'Académie Françoise, dignement dévouée à l'orgueil du Protecteur, empreint sur les jettons de l'*Immortalité*, expulsa de son sein l'Abbé de Saint-Pierre, le seul patriote qui fût assis parmi elle.

Le bel esprit gâte toujours la constitution d'un peuple : il ôte à l'homme cette fermeté intérieure de sentiment qui nourrit la liberté. L'homme soumis au bel-esprit a bien plus de

fantaisie qu'un autre ; il épouse, il caresse une chimere; son imagination entre dans une trop grande chaleur sur des objets étrangers au bien public. Un goût factice remplace le goût du vrai beau.

Les Orateurs d'Athènes éblouirent le peuple par les beaux tours, & par les périodes harmonieuses de leur dangereuse Rhétorique. Le peuple prit le change sur les vrais intérêts de la patrie.

Un peuple livré au bel esprit est vain, & s'aveugle par une suite de raisonnemens spécieux : il perd tous ses avantages nationaux en faisant des brochures spirituelles, & des épigrammes ingénieuses. L'amour-propre le tourmente ; & quand il est avili politiquement, il se contente d'être la premiere d'entre les nations lettrées. Celui qui auroit été un excellent Capitaine, dépravé par le bel-esprit, met sa gloire à être un parfait Courtisan.

CHAPITRE LXXXVII.

Du Luxe.

Où eſt la ligne de démarcation qui ſépare le bon luxe du mauvais luxe ? Je ne ſaurois la trouver : j'ai regret de voir tant de mains occupées à des ameublemens frivoles, à des bijoux inutiles, à des étoffes ſuperflues, à des formes paſſageres & puériles ; mais j'aime bien à voir ce même luxe nous donner les vins, les boiſſons compoſées, les fruits de la terre, qui maigres & revêches dans l'état agreſte, viennent, indépendamment des ſaiſons, apporter ſur nos tables des formes pleines & des ſaveurs exquiſes. Je condamne le luxe qui enferme de vaſtes enclos dans le territoire enſanglanté de la chaſſe ; mais j'aime le luxe qui crée les délaſſemens, les jeux Eléens, les arts du théâtre, ces arts qui, en adouciſſant les mœurs de l'homme, étendent ſon intelligence, & qui ſeroient la plus parfaite école, ſi une ſage police réprimoit la

licence des Auteurs, & n'admettoit, au rang des Acteurs, que des hommes d'une conduite réguliere.

J'aime le luxe qui corrige les amertumes inséparables de la vie; mais je déteste celui qui exprime la substance des hommes pour en composer des jouissances passageres. Comment les séparer, ces deux luxes? comment même les distinguer dans notre langue? Je ne voudrois pas être un sauvage stupide ou féroce, n'ayant qu'un arc pour gage de ma nourriture, peu différent alors de la brute, & presque aussi misérable; mais je voudrois encore moins être un de ces jeunes Seigneurs qui tourmentent de leur fantaisie cruelle chevaux, chiens, valets, & ceux qui se rencontrent sur leur route.

Il est un luxe qui, fécondant la nature, ouvre les trésors de sa fécondité; qui acheve, pour ainsi dire, les desseins du Créateur; qui fait de l'homme un être sociable, éclairé, allumant le flambeau du génie, & donnant à tout ce qui l'environne une existence douce, par la souplesse & la variété des arts

& des talens. Il en eſt un autre qui enivre l'homme, qui le durcit, qui l'attache ſervilement à des miſeres, à des puérilités, à une fange que l'orgueil colore, & qui tue l'eſpece humaine au lieu de la ranimer; c'eſt toujours le luxe, & ce mot, à force d'être vague & de parcourir une ligne infinie, eſt devenu vraiment indéfiniſſable : c'eſt donc un mot à exterminer, tant il prête aux idées fauſſes & aux idées vraies. Sans le luxe il n'y a point d'art : cette réflexion fait aimer un peu le luxe, car la muſique, la poéſie, la danſe ſont des arts touchans, & qui vont juſqu'à l'ame.

Enfin quand le luxe, dans les ſiècles dits groſſiers, nourriſſoit beaucoup de domeſtiques, & quelquefois quatre à cinq cents Gentilshommes, attachés à un autre Gentilhomme, ce luxe-là, quoique condamnable, valoit bien celui qui couvre de diamans une Courtiſanne laide ou ſans eſprit.

Je craindrois preſqu'également aujourd'hui d'abolir le luxe, & de lui donner une plus grande extenſion. Ce mot eſt fait pour tourmenter

les

les têtes penſantes, qui ne ſavent où s'arrêter, où tirer la ligne de démarcation; car les ſiécles ſans luxe, ſont des ſiécles qui marquent dans l'hiſtoire par des famines horribles, témoins les anciennes chroniques & les capitulaires de Charlemagne : or, ſi la reproduction tient au luxe, ſi ſans cet attrait les bras du cultivateur tombent, ſi les montres guillochées ſont intimement liées aux productions comeſtibles, tolérons les bijoux, afin d'avoir des beſtiaux. Cette chaîne-là, quoiqu'incompréhenſible, pourroit fort bien exiſter, & ce n'eſt pas à la théorie morale qu'il convient de combattre la pratique journaliere qui ſemble contenter tout le monde. Chacun a peur de l'abſtinence, & il n'y a guere que Diogene qui ait imaginé que bien digérée elle pouvoit égaler la jouiſſance.

Les mots les plus uſités, ſont ceux qui, le plus ſouvent interprétés par la multitude, ſont preſque toujours plus mal entendus que les autres. Ce qu'on appelle *Luxe*, eſt l'aiguillon perpétuel qui pouſſe l'homme au travail, qui tourmente ſon induſtrie, qui lui

donne tout son essor, qui fait sortir du sein de la terre toutes les productions & les jouissances diverses; c'est un ressort toujours agissant qui féconde la nature, car rien n'est produit que par l'amour du plaisir & par la fantaisie du consommateur.

Ainsi point de bornes à ce goût du luxe, qui déploie toutes les vues de la création. Certes, l'espece humaine est plus heureuse dans les pays où le luxe est connu : tous les arts, toutes les inventions, toutes les choses à l'usage des hommes se reversent incessamment d'une main dans une autre ; mais dans les climats où l'industrie de l'homme reste enveloppée, le sol le plus productif n'enfante que des végétaux inutiles. L'homme y est foible, & ne parcourt que des déserts.

Qu'on substitue donc au mot *Luxe*, le mot interprétatif *aiguillon* de l'homme, *aiguillon* de son travail, *ferment* de reproduction.

Le luxe donne à la terre son produit. Séparez donc, dira-t-on, le luxe pernicieux du luxe utile. Je le voudrois, mais cette tâ-

che a ſes difficultés, & je la remets à un autre tems. Cependant, ſi vous ne le pouvez faire vous-même, pourquoi gênez-vous le goût du conſommateur? Il vous donne toujours un travail pour le vôtre : le ſigne qu'il vous apporte eſt le ſigne repréſentatif de ſes propres travaux ou de ceux de ſes ancêtres. Pouquoi ôter à l'homme ſa jouiſſance? Voulez-vous qu'il tombe dans l'inertie? qu'il étouffe les principales facultés de ſon ame & de ſon corps? qu'il arrête l'activité habituelle dont il eſt doué? Laiſſez-le donner à la Nature toutes les formes poſſibles; laiſſez-le combiner la matière : c'eſt dans cette modification que naîtra l'abondance. Ne parlez pas du ſimple néceſſaire; il ne l'aura jamais ſans l'idée du ſuperflu, c'eſt-à-dire ſans la peine du travail, ſans le fruit de l'attention. Pour que chacun jouiſſe, il faut que chacun travaille : le tout eſt que la main de l'homme ne reſte pas oiſive, que ſon cerveau ne ſoit pas engourdi.

Le luxe eſt un moteur perpétuel : laiſſez ce moteur créer beaucoup de ſubſtances diverſes.

Le correctif de l'inégalité des richeſſes n'eſt que dans ce deſir varié des jouiſſances ; ce qui fait que chacun trouve ſa conſervation dans les caprices d'autrui.

Détracteurs du luxe, vous lui attribuez le mal qu'il ne fait pas ; il y a d'autres cauſes. Songez que ce luxe, que vous condamnez, eſt ce qui vivifie l'homme, ce qui triple ſa vie, ce qui charme ſon exiſtence ; car ce ne ſeront pas vos préceptes moraux qui le rendront heureux, mais bien des meubles, des vêtemens, des uſtenſiles, des bâtimens commodes, des armes pour la chaſſe, des alimens ſains & bien préparés, & ſans le luxe des boîtes d'or émaillées, des diamans, des tableaux, des bronzes & des ſtatues, vous n'auriez point une foule de choſes utiles, agréables, j'entends celles d'un uſage abſolument commun.

C'eſt une grande machine, que la machine politique ; tout y eſt lié. Déclamateur, arrête. Sais-tu ce que tu vas dire ? As-tu bien réfléchi ? Que veux-tu ôter à l'homme d'utile, de commode & d'agréable ? Prends garde : la premiere invention fut un luxe ; l'habille-

ment le plus grossier est une modification de la Nature ; c'est un travail. Le luxe n'est aussi qu'un travail de la main de l'homme ; il faut qu'il plaise à quelqu'un, puisqu'il est accepté. Plus il y a de travaux, plus il y a de jouissances ; plus il y a de jouissances, plus il y a de réproductions. N'arrête point les travaux, quels qu'ils soient, car l'homme sait pourquoi il travaille.

Déclamateur, tu ne mangeras qu'un pain très-grossier, si les autres arts n'ont point perfectionné la boulangerie, car c'est un art que de faire du pain. La pâtisserie la plus fine, le biscuit le plus léger, n'est pas plus un luxe que le mauvais pain mal travaillé. Un travail plus réfléchi, voilà ce qui distingue la bonne de la mauvaise nourriture.

Activité dans la circulation, ardeur pour le travail, productions fertiles & variées, voilà ce qui résulte du luxe, ce grand mobile qui travaille incessamment la nature, parce qu'il met tout en mouvement ; & s'il fait venir des diamans de Golconde, les avances annuelles & primitives nécessaires à la cul-

ture, ſeront encore plus conſidérables.

Que le mot *Luxe* ne ſoit donc plus cité en mauvaiſe part : qu'on le regarde comme un ferment émulateur répandu parmi les hommes, qui anime leur induſtrie, & qui, de leurs efforts réciproques, combine diverſes inventions, dont l'eſprit humain profite. C'eſt par le concours de tant d'effets que la ſociété s'élabore, & gagne chaque jour une multitude de petites jouiſſances, qui forment la proſpérité nationale.

Dès que l'égalité primitive eſt interrompue, & que le droit de propriété eſt une fois admis, il faut laiſſer au luxe le ſoin de briſer les grandes propriétés, & d'en ramener des parcelles vers la claſſe la moins bien partagée. Voilà l'ouvrage du luxe ; il ramenera une ſomme d'égalité, en faiſant du riche l'éternel tributaire du pauvre ; aucun homme ne végétera dans l'inaction, & les Royaumes les mieux cultivés, les plus floriſſants ſont ceux où le luxe reproduit les ſubſiſtances.

Sans doute il y a des branches où tel luxe

eſt moins utile qu'un autre : il vaut mieux verſer l'argent ſur les terres que dans la boutique des lapidaires & celle des jouailliers ; il vaut mieux planter 3000 arbres fruitiers, que de condamner ſon terrein à ne rapporter qu'un ſervile ombrage, dont on profite une heure ou deux chaque année, ou de couvrir ſes doigts de bagues. Mais un faux calcul, une fantaiſie erronée n'empêche pas que le luxe ne ſoit, ſous un autre nom, l'aiguillon du travail, l'animateur des Empires & le conſolateur du genre humain ; en ce que par l'induſtrie, toujours miſe en action, il enfante les reproductions, & qu'il donne une multitude de jouiſſances à tous ceux qui aiment le plaiſir, c'eſt-à-dire à la race entiere des hommes.

Les maux qu'on attribue au luxe, ont leur cauſe dans le mauvais régime des Gouvernemens : d'ailleurs, le luxe a des degrés à l'infini ; aujourd'hui les Républiques & les Monarchies ſont preſque de niveau, & ne réſiſtent point au luxe. L'homme a trop le goût des plaiſirs pour l'éloigner : ſi c'eſt un mal,

il eſt fait préſentement en Europe. Londres, Paris, Naples, Amſterdam, Vienne, Péterſbourg, Berne, Veniſe ſe rapprochent: le luxe a pénétré dans les Républiques; elles ont reconnu que ce mot n'étoit qu'une épouvantail; car le luxe des particuliers ne peut jamais excéder la faculté générale d'une nation.

Toutes ces clameurs ſur le luxe n'en produiront pas la réforme. La civiliſation devoit amener les progrès du luxe, & l'amour des jouiſſances ſenſuelles. Mais ſi une génération, amolie par les délices du luxe, a perdu ſes vertus chevaleresques, elle a acquis en revanche les lumieres propres à former une bonne légiſlation. C'eſt alors qu'on prépare des loix faites pour les hommes, & qu'on aſſure le ſort des générations futures. Les peuples pauvres & vertueux ne tracent pas le plan de la félicité nationale; ils ne voient que le moment: leurs cœurs ſont droits, mais leurs idées ſont bornées. La bonne éducation appartient aux nations qui ont beaucoup de jouiſſances: l'homme raiſonne plus profondément

dans ces jours que le rigoriſte condamne Ainſi tout eſt compenſé, & une nation qui n'a plus les vertus guerrieres au même degré d'énergie, a du moins, pour appui, des maximes de politique, que les Adminiſtrateurs des nations n'oſeront enfreindre.

CHAPITRE LXXXVIII.

Du langage de la Loi.

Il eſt toujours bon que la loi rende compte d'elle-même. Elle doit commander, mais il faut qu'elle cache le ton impérieux, ſur-tout quand elle émane d'un ſeul homme. On aime à voir le Monarque connoître le pouvoir de la raiſon écrite, & détailler les motifs d'une nouvelle Ordonnance. On répugne à croire que le préambule d'un Edit ne ſoit qu'un piége oratoire; & comme rien ne releve plus la majeſté du trône, que le langage de la Juſtice, & le vœu de l'utilité publique, il en réſulte une idée conſolante dans tous les eſprits: c'eſt que ſi le Monarque s'étoit trompé, il ne demeureroit pas inflexible.

Mais ſi la loi émane d'un Sénat, il faut qu'elle ſoit plus grave, parce qu'elle a du être peſée plus mûrement & débattue plus long-tems; par conſéquent, la légiſlation ne doit

pas entrer dans le détail des motifs qui ont fait établir la loi. Elle doit paroître plus impérieuse que lorsquelle émane de la bouche d'un Monarque, parce qu'il faut que son caractere *infléchissable* soit gravé dans tous les esprits.

Mais rien ne dispense la loi d'obéir à la précision, à la clarté, à la raison. Quelle semble être dictée par la Nature ; quelle parle à un être raisonnable : la loi sera adoptée dès qu'elle fera comprendre les intentions pures du Gouvernement. Le citoyen, ami de l'ordre dès qu'il s'agit de ce grand intérêt, ne désirera que le voir régner.

La force de la raison sera toujours l'agent le plus dominant dans toutes les législations humaines.

Que la loi ne menace jamais, parce que la menace porte toujours en soi un caractere de crainte & de foiblesse. Qu'elle ordonne tranquillement, comme si la prévarication devenoit impossible après qu'elle a parlé.

Cette multitude d'Edits, d'Ordonnances, de Déclarations qui s'entassent & qui s'in-

terpretent à plusieurs repriſes, marquent l'embarras du légiſlateur, décelent un œil trouble, & ôte aux loix leur dignité, en montrant le cahos obſcur des petits intérêts verſatiles au lieu de l'intérêt public, qui n'a qu'un accent & qu'une phyſionomie.

A Naples, la loi réprimoit durement la liberté de ſe marier: elle s'étoit armée de ſévérité. Qu'a produit la contrainte? Les amans ont imaginé, ne pouvant forcer le conſentement paternel, ni fléchir la loi, ils ont imaginé de ſuppoſer un viol, parce que par les loix mêmes, la réparation de ce crime conduit droit au mariage.

Ainſi, toutes les filles ayant leur virginité, ſe plaignirent d'avoir été violées, & comme le prétendu violeur devoit épouſer ou marcher à l'échafaud, il épouſoit.

La légiſlation Napolitaine a été obligée de revenir ſur ſes pas, de ſe faire entendre dans les Tribunaux, & de leur défendre de recevoir aucune plainte de viol, *à moins*, eſt-il dit, *qu'il ne ſoit évident que c'eſt un viol bien réel.*

Quand on voit la législation descendre de sa dignité pour empêcher une collusion de cette nature, on voit qu'elle porte sa condamnation. Elle avoit placé l'échafaud ou l'opprobre entre les deux amans. La raison publique l'obligea à se retracter; eh! qui n'en sera charmé?

Quand la législation veut se mêler de tout, elle fait des fautes. Il est des actes dont elle ne doit pas connoître.

C'est avec sa légèreté ordinaire que Voltaire loue le Czar d'avoir placé des Barbiers aux portes des villes pour enlever la barbe aux Russes, & qu'il plaisante à ce sujet. Dans un pareil climat, les Russes avoient raison de vouloir conserver leur barbe, qui les garantissoit de l'âpreté du froid; la barbe épaisse est, pour les habitans du nord, un présent attentif de la Nature : le Czar avoit tort envers ses sujets; les raser n'étoit pas les civiliser.

CHAPITRE LXXXIX.

Des bonnes Loix.

QUAND les loix ſont bonnes ou utiles, elles ſe dreſſent ſur la ruine des Empires : ainſi pluſieurs loix Romaines, à raiſon de leur ſageſſe, ont reçu leur adoption chez pluſieurs peuples, malgré la différence des tems, & celle des mœurs. C'eſt que ces loix, dictées par l'humanité & la raiſon, renfermoient des maximes très-équitables. Ainſi, il ne faut pas s'étonner de voir le dix-huitieme ſiécle obéir aux Edits rendus depuis treize cents ans ; mais il faut s'étonner que le même peuple, en héritant des idées ſages & graves des Anciens, n'ait pas ſu rejetter ce que le Gouvernement & la politique n'admettoient plus & ne pouvoient plus admettre ; car il ſeroit abſurde de dédaigner des loix majeſtueuſes, par le motif qu'elles ſeroient antiques. Un nouveau Code s'accommoderoit parfaitement à la raiſon éclairée de nos devanciers : il ne s'agit pas

de détruire l'édifice des loix, mais de les modifier ; & le chef-d'œuvre de la législation sera de composer un Code civil exactement convenable au Gouvernement politique d'un Etat, car le Gouvernement intérieur à une telle affinité avec le Gouvernement extérieur, que le Code civil doit être fondé sur cette double base. La réformation désirée du Code civil n'attend plus que la main qui fera cesser la disconvenance de certaines loix avec nos principes & nos mœurs.

Les Etats sont donc obligés de changer à certaines époques la face de la jurisprudence long-tems admise, parce que les mêmes loix ruinées par la malice humaine, n'ont plus la même force ; & l'on peut dire que les mœurs font plus aujourd'hui que les loix ; celles-ci doivent toujours changer avec les mœurs.

C'est encore plus la paresse que le respect superstitieux qui s'oppose à la réformation de plusieurs loix abusives. La science du droit s'est obscurcie peu à peu ; & plus les ténebres s'épaississent, moins il se trouve un génie courageux, avec l'audace ou le talent de simplifier

les loix, c'eſt-à-dire, de les ramener à des points fondamentaux & inconteſtables.

Dès que la Juriſprudence eut perdu ſa clarté, elle perdit ſa force & ſa dignité. La ſcience en groſſiſſant pompa toutes les erreurs, & devint oppreſſive : une foule d'hommes ſe jetterent dans ces ténebres, & s'enrichiſſant du dégoût & de l'ignorance d'autrui, formerent ce peuple voué à la chicane, & maniant les procès. Alors on n'entendit plus l'idiome, dont on ſe ſert dans les Tribunaux. Les Commentaires, en répandant les ombres de l'érudition, laiſſerent toute queſtion indéciſe, & la Juriſprudence civile devint pour tous les citoyens un antre ténébreux, où l'on confioit ſon bien à des hommes qui entroient & ſortoient de l'antre, en vous diſant & en vous rapportant ce que bon leur ſembloit.

CHAPITRE XC.

Loix extrêmes.

QUELQUEFOIS les loix extrêmes réuſſiſſent : c'étoit aſſûrément une loi bien groſſiere, que cette loi de Romulus, qui accordoit au mari le droit de vie & de mort ſur la femme adultere, & ſur la femme qui s'enivroit : c'étoit une loi bien extrême, que celle qui rendoit le pere maître abſolu de la vie de ſes enfans ; mais avec ces deux loix barbares, l'incontinence des femmes diſparut, & les vices ſi fréquens de la jeuneſſe ne firent point éclater leurs déſordres ; la vieilleſſe ne fut jamais en butte à d'indécentes railleries ; l'homme inſtruit par l'expérience fut écouté, tant il eſt vrai que telles loix conviennent à tel peuple, que le légiſlateur eſt l'homme du moment. Mais je me hâte de ſortir de ce Chapitre, ainſi

que l'homme ſenſible fuit lorſqu'avançant vers une place publique, il découvre tout-à-coup le bourreau, & les ſatellites de la Juſtice qui vont immoler un homme à la ſûreté ou à la volonté générale.

CHAPITRE XCI.

Des Ecrits satyriques.

Les Ecrits satyriques sont défendus dans la Monarchie; mais comme le dit Montesquieu, *on en fait plutôt un sujet de police que de crime; ils peuvent amuser la malignité générale, consoler les mécontens, diminuer l'envie contre les places, donner au peuple la patience de souffrir, & le faire rire de ses souffrances.*

On ne peut rien ajouter à de telles paroles; donc le Monarque le plus habile, sera celui qui permettra à l'inquiétude nationale de se fixer dans des pamphlets; il sera averti à tems, & il n'aura rien à craindre de la chaleur des esprits, car les sujets turbulens se trahiront d'eux-mêmes.

Il sera toujours grand le Prince à qui on pourra dire : *nihil obliviscéris nisi injurias.* C'est encore là le secret de l'homme de lettres fameux : toute injure qu'on mépriſe tombe inévitablement. Tout livre dicté par la passion

& l'envie de nuire, est bientôt oublié; l'Auteur reste enséveli sous le mépris public.

Médiocrité, nullité, turpitude sont faites pour se ceindre & s'embrasser; elles frémissent donc à l'aspect de la moindre brochure. Jamais l'intérêt bien entendu du Souverain ne lui suggérera de mettre des entraves à la presse. Il faut rendre les Ecrivains responsables eux-mêmes, non de leurs erreurs, mais de leurs motifs, & rien de plus aisé à découvrir dans un livre que le motif qui l'a dicté.

L'Imprimerie est une voie toujours ouverte pour que les connoissances toujours profitables, & les vérités nécessaires parcourent le monde. Les inquiétudes & les craintes dont l'art d'imprimer tourmente les petits hommes, voilà ce qui me réjouit le plus, je l'avoue.

Ventre-saint-gris, disoit Henri IV, lorsque ses courtisans parloient contre l'Auteur de l'Isle des Hermaphrodites, *Avez-vous compté que je molesterois un homme d'esprit, pour vous avoir dit vos vérités?*

Envain courent les libelles qui ne sauroient atteindre & flétrir la vertu. L'estime publique

n'eſt pas plus due à la diſtribution de certains pamphlets, que le mépris ne l'eſt à d'autres. Un peu plus tard, un peu plutôt, la vérité frappe.

La liberté de la preſſe eſt *inévitable* dans le fait; c'eſt en combattant cette liberté qu'on lui donne un reſſort plus étendu. Confidente de l'homme de bien, trompette du génie, vengereſſe des peuples, officieuſe informatrice des hommes en place, l'Imprimerie a ſes abus, mais elle n'en eſt pas moins faite pour renouveller à propos les idées du genre humain.

CHAPITRE XCII.

De la Théocratie.

UN Gouvernement Religieux eſt deſpotique par ſa nature. Il s'arroge la même infaillibilité dans les réglemens civils, que dans les réglemens eccléſiaſtiques; il ne veut être contredit & contrarié de perſonne. Ce Gouvernement embraſſe le monde moral & politique; le légiſlateur ſachant mieux qu'un autre juſqu'à quel point les reſſorts de la crainte, de la crédulité & de l'eſpérance, ont de pouvoir ſur l'homme, mais en même tems ce Gouvernement conſerve à chaque citoyen ſes immunités perſonnelles. Les habitans du Paraguai étoient véritablement égaux. De nos jours le peuple de Rome jouit d'une très-grande liberté; il n'a rien a envier à certaines Républiques.

Ce Gouvernement quelquefois paternel a donc ſes avantages: le Prêtre Souverain imite alors la bonté & la miſéricorde du Dieu qui

l'a placé sur le trône ; il est plus indulgent que les autres Rois, & plus avare qu'eux du sang des hommes : sa législation est sublime, tant que l'intolérance ne la gâte pas.

Les mœurs des Pontifes Romains furent long-tems pures. Il y a des périodes lumineuses dans leur histoire, qui font voir que l'esprit du christianisme avoit pénétré jusqu'à leur cœur. Les Jésuites, par la police qu'ils ont établie au Paraguai, ont mis en honneur leur religion. Elle a été bienfaisante ; de simples châtimens ont suffi à retenir ce peuple dans les bornes d'un travail nécessaire. Les Missionnaires ont joint quelquefois l'autorité temporelle à l'autorité spirituelle, parce que dépositaires de plusieurs connoissances, ils régnerent par l'ascendant des lumieres, toujours supérieur à celui de la force ; ils donnerent à des peuples barbares des idées saines, des loix sages, conformes à l'équité & à la raison ; ils implanterent en Amérique les arts utiles. La Théocratie seroit le plus sublime des Gouvernemens, si, après avoir rangé tous les individus sous la main de Dieu, elle leur

conſervoit cette liberté qu'ils tiennent de lui ; ou ſi elle ſoulevoit à propos les hommes opprimés contre les efforts de la tyrannie. Quand la Théocratie ne tiendroit en main que ce reſſort, le plus puiſſant de tous pour abattre le deſpotiſme armé, ce Gouvernement ſeroit infiniment ſupérieur à ces Gouvernemens militaires, qui voient leurs forces réagir contre eux-mêmes, & déchirer le ſein de l'Etat.

La Théocratie fondée ſur la perſuaſion intime appartient du moins à l'homme qui l'adopte avec crédulité ou avec enthouſiaſme ; & par là même elle touche aux plus ſublimes opérations du courage humain : c'eſt ce qu'on a vu dans l'hiſtoire. Le dernier terme de l'héroïſme ne s'eſt montré que dans les Théocraties, qui n'ont jamais humilié l'homme, ainſi que l'ont fait les Gouvernemens militaires ; car, on ne peut en diſconvenir, à tout prendre, les Prêtres valent mieux que les Soldats. Ceux-ci ſont des êtres féroces, qui agiſſent aveuglément comme des machines meurtrieres.

Mais les Gouvernemens religieux ſont les plus

plus sujets à être ébranlés, ce qui les éloigne encore d'un despotisme sanglant ou durable. La nouveauté d'une idée singuliere produit toute seule un fanatisme nouveau. Si l'idée religieuse cesse d'éblouir par le charme de la nouveauté, le système se détruit de lui-même: la politique & la bravoure l'emportent tôt ou tard sur le principe religieux, qui n'a une base immuable que pour un tems, & dans une occurrence particuliere. La Théocratie Juive périt par les Romains; le Califat fut détruit par les Tartares; le Daïri fut dépossé par le Cubo; les Empereurs dépossédérent les Papes, & l'Empire des Sophis est tombé derniérement par les Dagheſtans. Les Etats religieux enfin doivent redouter ce que l'on a vu dans le sac de Rome, les ornemens des Autels servir de jouet aux Soldats.

CHAPITRE XCIII.

Du Chriſtianiſme.

QUAND la Religion Chrétienne ſe fit jour au Japon, le peuple, qui gémiſſoit ſous la tyrannie des Nobles, témoigna un ſingulier attachement pour une morale, qui ne tendoit qu'à effacer des différences ſi odieuſes entre les hommes. Le ſpectacle journalier d'une vengeance effrénée fit entrevoir, dans des maximes plus douces, un bonheur plus réel : l'arrogance des Nobles, leur férocité connue contraſtoit fortement avec la voix des Miſſionnaires ; le chriſtianiſme y eut conſéquemment de très-ardens proſélytes, parce que le peuple y eſt très-malheureux. Les principes du chriſtianiſme demeureront gravés dans le cœur de pluſieurs Japonois, parce qu'ils les regarderont comme les plus propres à renverſer les tyrannies du Gouvernement le plus terrible, qui ait jamais peſé ſur les têtes humaines.

Et lorſque le peuple en France, dans des

tems antérieurs, embrassa avec tant de facilité la Religion Chrétienne, c'est qu'il cherchoit dans cette religion une protection contre les maux de l'esclavage. Il se jetta dans les bras du Clergé, qui lui offroit, dans ces tems barbares, & des lumieres & des secours contre le joug & la tyrannie des atroces vainqueurs. Le Clergé donna réellement au peuple, à cette époque, une existence qu'il n'auroit pas eue sans lui. Alors les individus marqués du sceau du baptême ne furent pas esclaves; & si le Clergé n'avoit pas dégénéré de son premier esprit, s'il ne s'étoit pas rangé avec le tems du côté des Princes oppresseurs pour partager les dépouilles nationales, on auroit lû en France l'histoire d'un peuple, au lieu de l'histoire de quelques grandes maisons; on auroit lu, à la place des intérêts de quelques Nobles belliqueux, une histoire vraiment intéressante, comme chez les Romains, les Grecs & les Anglois.

Le petit nombre de bons Rois, dont la France se vante aujourd'hui, atteste que le Clergé n'a point tenu, dans ces jours de force

& de ſplendeur, tout ce qu'il avoit promis à la portion infortunée & nombreuſe de la nation : & le Clergé ne peut plus aujourd'hui réclamer ſes antiques bienfaits, parce qu'il a paſſé à un ſyſtême oppoſé, & qu'il eſt devenu eſclave des richeſſes.

La foule des citoyens eſt donc intéreſſée à la diminution de ſes richeſſes : ſes priviléges ſont inconteſtables, juridiquement parlant mais un ſacrifice eſt néceſſaire, politique & naturel.

La Religion Chrétienne, qui proſcrit l'uſage des animaux dans la ſaiſon où ils ſe multiplient, eſt une loi admirablement ſage. La Religion qui reſtreint la pluralité des femmes, & qui n'en permet qu'une eſt une excellente loi, & de plus conforme à la Nature, en ce qu'il eſt prouvé que les deux ſexes, dans tous les pays, naiſſent à-peu-près en nombre égal.

CHAPITRE XCIV.

Du Jéſumi.

Le Jéſumi eſt un acte que l'on exige au Japon, pour découvrir ceux qui ſont attachés au chriſtianiſme. Il conſiſte à faire mettre le pied ſur les Images de Notre-Seigneur attaché à la croix, & de ſa ſainte mere. On promene ces Images dans toutes les maiſons pour la même profanation : on n'en excepte pas les plus petits enfans, que leurs meres ou leurs nourrices ſoutiennent par les bras.

On dit que les Hollandois, par cet eſprit de cupidité qui les diſtingue, voulant être les ſeuls à trafiquer avec les Japonois, leur conſeillerent, pour empêcher les Chrétiens de s'introduire chez eux, ſous le nom d'autres nations, de placer à terre, à l'endroit où l'on débarque, un crucifix, afin de connoître par-là ſi celui qui débarqueroit ſeroit Chrétien ou non.

Les Hollandois ont renié, devant les Japo-

nois, le chriſtianiſme, & n'ont fait aucun ſcrupule de fouler aux pieds cette ſainte Image. C'eſt ainſi qu'ils ſe ſont emparés du commerce du Japon ; exemple impie que les Anglois n'ont point voulu ſuivre.

Mais cette action de marcher ſur le crucifix a été autoriſée par quelques Caſuiſtes Hollandois, vû qu'on ne pouvoit pas entrer autrement au Japon. Cet acte n'a paru qu'une diſſimulation néceſſaire, parce qu'elle ſe faiſoit dans une bonne intention. *Auri ſacra fames !*

CHAPITRE XCV.

De la Législation Religieuse.

L'ESPRIT de législation religieuse, lorsqu'elle ne s'égare point dans des dogmes inutiles ou confus, agrandit l'ame & éleve la pensée. L'homme a eu de tout tems une idée consolante de félicité future. Les grands législateurs se sont donné bien de garde d'ensévelir l'homme tout entier dans le tombeau. Qu'auroient-ils pu offrir en dédommagement au patriote généreux, au guerrier qui se dévouoit? Ils créérent les Champs Elisées où l'homme, accablé des miseres de cette vie, devoit reposer.

Les législateurs de tous les siècles ont regardé cette espérance comme le plus sûr remede au désespoir, & comme la planche secourable que le malheureux devoit embrasser pour se sauver du déluge de ses maux.

Cette idée sera toujours grande & sublime. C'est dommage que d'après elle on ait

forcé souvent les hommes de sacrifier les douceurs les plus innocentes de cette vie à l'espoir ou à la crainte d'un Etat futur. Cette idée bienfaisante, douce & charitable devoit-elle dégénérer en un dogme dur, partial & tyrannique ?

La haine s'empara de cette grande idée pour étendre ses horribles jouissances. La haine sacerdotale ouvrit en quelque sorte l'enfer à son gré, & ferma le lieu de délices. Le regne des Ministres de la Religion devint plus terrible & plus impitoyable que celui des despotes. Ils demanderent des esprits enthousiastes & soumis, plutôt que des esprits religieux. Il fallut, pour avoir droit à leur charité, se soumettre à leurs ordres. Il fallut, pour exister sans crainte, les dire infaillibles.

La Hiérarchie Ecclésiastique, dans sa marche irréfragable, éloigna tout ce qui savoit penser ; & les ténebres de l'ignorance furent les bois sacrés où elle se plut à bâtir son sanctuaire.

Un Pontife unique dans un Etat balanceroit le Monarque, & diviseroit l'autorité. Le

Gouvernement des anciens Juifs offrit, lorſqu'ils abandonnerent la Théocratie pour la Royauté, l'inconvénient politique d'avoir placé le Sacerdoce hors de la Puiſſance ſuprême.

Si ce Miniſtere étoit remis à un homme integre & vertueux, qui ne fût que l'organe de la Morale & de la Juſtice, cet emploi deviendroit ſublime; mais il importe de ſubordonner la police de la Religion à l'autorité du Gouvernement, parce qu'il n'y a rien de plus facile & de plus dangereux, que de voir l'ordre ſacerdotal abuſer de ſon crédit: comme il raſſemble l'attention du bas peuple, il peut l'entraîner rapidement, & l'entraîner vers les extrêmes.

Les Perſans modernes ont deux chefs dans l'Ordre ſacerdotal; & par cette ingénieuſe adreſſe, ils ont évité la puiſſance Pontificale unique.

Mais c'eſt avec regret que l'on voit en France cette foule d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbés, de Prieurs, de Chanoines, & tous ces dignitaires de Chapitres, n'avoir aucun rap-

port direct avec les citoyens. Il n'y a que les Curés en France, la partie la plus respectable de l'Ordre sacerdotal, qui communique avec le peuple, & qui correspond en cela avec le Magistrat civil.

Toutes les constitutions Monastiques séparent aujourd'hui les particuliers du corps de l'Etat, pour lier toutes leurs facultés à ces corps secondaires ; en voici la raison : les Moines dans l'origine vivoient dans des déserts, & vivoient du travail ; ils n'étoient par conséquent pas obligés d'être liés avec la République. Aujourd'hui ils ne travaillent point, & vivent au milieu des villes ; ils ne devoient donc pas prendre l'esprit des anciens Moines, ou, pour mieux dire, ils devoient s'y conformer, & ne jamais s'en écarter.

Mais il ne faut pas oublier que les grands Monasteres ont servi de point de raliement aux Cultivateurs dans nos anciens troubles, & que des Congrégations de Bénédictins & de Bernardins ont retenu le peuple découragé par de continuelles révolutions & prêt à s'expatrier, l'ont retenu, dis-je, autour de ces

édifices religieux, ce qui a entretenu l'agriculture, qui s'exiloit sans ces Moines, à qui nous devons d'avoir soutenu, dans ces tems malheureux, les forces nationales, expirantes & voisines de leur ruine totale.

Ceux qui chérissent les Lettres, songent aussi que, sans ces grands Moines, elles étoient abolies; que leurs Monasteres ont servi de dépôt aux Manuscrits anciens, & que s'ils ont hérité de ces belles possessions, qui sont aujourd'hui l'objet de la critique ou de l'envie, elles sont le prix de leurs travaux. Mais il est toujours à désirer que ces Moines, plus liés au peuple qu'ils ne le sont, deviennent par là plus précieux à la politique.

CHAPITRE XCVI.

De l'Antique Juriſprudence.

Des nations à demi barbares ſe ſont proſternées devant une Juriſprudence qu'elles n'entendoient pas, & qui devoit leur être étrangere. Elles ſe ſont proſternées, parce que ſachant manier l'épée & non la plume, elles n'avoient pas les connoiſſances néceſſaires pour procéder à la rédaction d'un nouveau Code. Ces peuples ſe ſont emparés des loix Romaines, comme de leurs édifices : ils s'y ſont logés, & ce qui étoit ſageſſe, grandeur, prévoyance chez un peuple grand eſt devenu abſurdité, contradiction, obſcurité & diſpute chez des eſpeces de hordes ſauvages qui étoient encore loin du point de civiliſation.

Comme l'ignorance a beſoin de lumieres, tout ce qu'on prit dans des loix Romaines parut admirable. Ce larcin diſpenſoit de toute étude particuliere. Mais bientôt il fut la ſource des diſputes les plus ténébreuſes : les Juriſ-

conſultes porterent leur extravagance dans le tréſor mutilé, & il auroit mieux valu que ces barbares ſe fuſſent paſſés de loix, que d'en avoir volé d'auſſi majeſtueuſes, pour les appliquer à leur barbarie & à leur féroce ignorance.

Quand ces peuples eurent volé le droit Romain, ils furent incapables d'imaginer & de créer l'enſemble d'une ſeule loi; ils furent donc à la merci des Juriſconſultes qui compiloient pour eux une foule de propoſitions plus ou moins obſcures, mais dont ils ſe payoient faute de mieux.

Ces nations s'étoient réfugiées dans un Code étranger, comme dans les tems de calamité on ſe réfugie pêle mêle dans un Temple abandonné: bientôt les Autels ſervent à d'autres uſages.

Mais nous, ſommes-nous excuſables à nos propres yeux? Le ſerons-nous aux yeux de la Poſtérité? Dans un ſiècle éclairé, lorſque tous les arts ingénieuſement cultivés approchent de la perfection, nous nous traînons encore dans les ſentiers contentieux d'une Juriſprudence

étrangere. Nous avons adopté toutes les theſes compilées, tout le délire des Juriſtes, toutes les extravagances des Juriſconſultes. Ce cahos informe & ténébreux, où l'aigreur de la diſpute naît à chaque pas, nous avons tenté de le débrouiller, au lieu d'y mettre le feu ſolemnellement, & de créer pour nous un nouveau Code, un Code applicable à nos beſoins, conforme à notre génie, analogue à notre caractere.

A quoi ſervent nos lumieres? Que faiſons-nous de tous ces Livres où la philoſophie & la morale ſe donnent la main? Quel fruit revient-il au monde des travaux d'un ſiècle philoſophique? Nous n'avons pas ſu briſer la chaîne qui nous lioit à ces vieilles loix, dont le fardeau nous opprimoit; & cette foule de volumes qui devoit être condamnée à d'éternelles ténebres, nous avons eu la foibleſſe d'y chercher les déciſions qui devoient influer ſur notre exiſtence civile, malgré la différence des lieux, des circonſtances, malgré une religion nouvelle, malgré des mœurs nouvelles, malgré une conſtitution politique qui n'of-

froit aucun rapport avec les conſtitutions anciennes ; & nos Monarques François, (tous Légiſlateurs) en publiant une bibliotheque d'Edits, n'ont pas encore donné à leur peuple un Code national!

Sans doute, il y a beaucoup de points lumineux à ſaiſir dans les loix Romaines. La raiſon écrite peut ſe tranſmettre d'un tribunal à un autre ; mais n'eſt-il pas tems d'enviſager ce que les loix ont de défectueux, de ſimplifier notre Juriſprudence civile, ſi horriblement compliquée, & de jetter une clarté pure & durable ſur tous les points fondamentaux de droit politique & civil ? Ils ſont en petit nombre ; & ſuivant la progreſſion naturelle des choſes, bientôt l'enſemble ſeroit éclairé. Alors la vénération s'attacheroit au légiſlateur, qui feroit ce noble préſent à une nation qui en ſent le beſoin, & qui réclame cet auguſte bienfait par la bouche & par le cri unanime de tous les citoyens ſenſibles ou éclairés.

Lorſqu'il eſt queſtion de faire de nouvelles loix, les Souverains ne doivent pas

appréhender les avis des nations voiſines : le Czar Pierre, de ſon Cabinet, demandoit les conſeils du fameux Leibnitz ; le Parlement d'Angleterre n'a pas cru déroger à ſa dignité en citant Monteſquieu.

CHAPITRE XCVII.

Loix criminelles.

QUAND on en vient au chapitre des *Loix criminelles*, le Philoſophe le plus ferme, ou le plus ſenſible, ne ſait plus ce qu'il doit écrire ; la plume tremble dans la main.

Il faudroit avoir une connoiſſance profonde des tempéramens divers, & du jeu des paſſions, pour ne pas ſortir des bornes de l'exacte juſtice. Les uns craignent la honte, les autres ne redoutent pas les ſupplices ; la dureté phyſique, qui ne dépend pas de nous, produit la dureté morale.

Ici l'ami le plus tendre frappe ſon ami dans un mouvement de colere, & demande la mort : là le ſcélérat de Lyon rit ſur la roue, en ſe rappellant la grimace d'un homme endormi, à qui il avoit verſé, par paſſe-tems, du plomb fondu dans la bouche.

La qualité du ſang, la ſolidité des muſcles font des êtres bien différens des autres

êtres. Parmi les criminels il eſt des tigres, des ours, des léopards qui portent face humaine : l'inſenſibilité morale va chez eux juſqu'à l'endurciſſement abſolu ; leur imagination glacée ne les a jamais identifiés à la victime ſenſible qu'ils frappoient.

Il ne faudroit peut-être pour ruiner nos loix de ſang, que l'exemple d'un ſcélérat doué d'un tempérament ſemblable à celui des nations ſauvages du Canada. Un priſonnier de guerre attaché au *cadre*, & brûlé lentement pendant vingt ou trente heures, fume ſa pipe, ſourit au milieu des douleurs en défiant ſes bourreaux. Or, un criminel qui offriroit parmi nous le même ſpectacle, épouvanteroit les Juges & les ſpectateurs, & prouveroit plus que tous les livres philoſophiques, l'*inſuffiſance des ſupplices*.

Et l'éducation ne donne-t-elle point aux hommes une autre exiſtence ? Preſque tous ceux que la Juſtice frappe de ſon glaive, n'ont point eu d'éducation. L'inſtant terrible où ils ſont devenus coupables, doit nous donner une leçon ; c'eſt que peut-être dans

les mêmes circonſtances nous ſerions devenus auſſi à plaindre que ces malheureux, ſi l'éducation qui nous a été procurée, ſoit par autrui, ſoit par nous mêmes, n'eût pas arrêté ou empêché le dangereux effet de notre conſtitution phyſique.

Mais ce qu'il y a de sûr, c'eſt que le Magiſtrat doit toujours s'identifier à l'homme qui a rompu avec l'humanité. Le pacte n'eſt pas briſé pour ce Juge : il doit ſe ſuppoſer à la place du criminel, quel qu'il ſoit, car c'eſt un homme, c'eſt ſon ſemblable ; il doit donc avoir horreur de la *barre de fer*, des *tenailles*, des *ferremens rougis au feu*, & de ces autres atrocités infamantes pour la nature humaine, parce que la juſtice eſt punition & non point vengeance, & que la mort ſuffit pour ſouſtraire à la ſociété un ennemi pervers.

Les Anglois, qui ont tout calculé dans leur Gouvernement pour l'humanité, offrent au reſte des nations des loix ſages, humaines, & il ſeroit tems de les imiter.

Il ne s'eſt pas encore trouvé de Peintre

qui nous ait représenté la Justice avec des roues, des potences, des cuillers pleines de plomb fondu ; il auroit eu le premier horreur du tableau. Thémis porte un bandeau, des balances & une épée : voilà une image majestueuse & juste ; on peut la peindre, mais la premiere fait frissonner : or, ce qui rebute les pinceaux est un avertissement secret que l'image est contraire à la nature. Jamais cette image ne doit être exercée en place publique.

On sait pourquoi l'on donne à Thémis le bandeau & l'épée ; mais à quoi bon les balances, quand il s'agit de juger un voleur : quelle somme met-on dans le bassin de la balance opposé à celui où l'on pese le voleur! une misérable somme d'argent : y a-t-il égalité ? Le meurtrier peut être pesé avec le cadavre de celui qu'il a égorgé : pour rendre la balance égale, il faut lui donner la mort ; & l'épée qui, dans le civil, sert à trancher le nœud gordien de la chicane, sert alors à Thémis à trancher une vie ennemie de la société.

CHAPITRE XCVIII.

Juriſprudence criminelle.

THOMAS Morus, Monteſquieu, Beccaria, Servan, Dupaty, la Cretelle nous ont donné l'eſpérance d'une légiſlation humaine & réguliere ſur l'important objet de la conſervation commune : ils ont rejetté ces loix de ſang, ces procédures inventées par des tigres, qui ſembloient dire, qu'il n'étoit pas croyable qu'on fût innocent, dès qu'on avoit un Juge à ſa pourſuite.

On s'eſt ſouvenu, graces à eux, que les loix avoient à gouverner des créatures ſenſibles, & que l'homme (tel étoit ſon premier devoir) étoit obligé d'uſer de ménagement pour la vie de ſes ſemblables ; car on peut réprimer le crime, ſans détruire le criminel.

Les Anglois, de leur côté, nous ont donné les plus belles maximes, & tout à-la-fois les plus beaux exemples de juſtice & d'humanité. Oſerons-nous le dire ? la légiſlation

pénale d'Angleterre n'a pas été le fruit des lumieres & des syſtêmes de ce peuple penſeur, mais celui des circonſtances politiques : c'eſt que la Juſtice criminelle s'eſt trouvée liée à ſa conſtitution républicaine, & que ſa liberté tient déſormais à un faiſceau de loix qu'on ne peut délier. Vainement vous propoſerez cette admirable inſtitution à tous les autres Gouvernemens ; ils ne pourront jamais rectifier leur code criminel ſur leurs loix fondamentales. La diſtance eſt trop énorme ; & le Juge alors ſe met inceſſamment à la place de la loi, ſoit pour punir, ſoit pour abſoudre.

Les Gouvernemens qui n'ont pas des formes républicaines, ne ſavent comment allier la ſociété & l'indépendance, la force & le bonheur, la ſûreté & la liberté, les paſſions de chacun avec les droits de tous. Faute d'une juſte meſure avec les loix politiques, les loix criminelles deviennent préciſément le contraſte des mœurs d'une nation ; & alors l'échaffaud n'atteint que ces hommes féroces ou délirants, qui forcent les Tribunaux & les Juges à les livrer au bourreau, pour les égorger en cérémonie.

Tout eſt donc ſondé dans la légiſlation d'un peuple qui a des principes, tandis que celui qui n'en a point, voue à l'arbitraire l'innocent & le coupable, & ne ſe venge de ſes erreurs qu'en puniſſant le voleur comme l'aſſaſſin, & l'aſſaſſin comme le parricide; & ne connoiſſant aucune proportion dans les peines, il croit avoir ſatisfait à la juſtice, en étalant dans les places publiques ces exécutions ſanguinaires, qui épouvantent & flétriſſent le cœur & l'imagination.

Tout dérive, comme on le voit, des premieres loix politiques. Il eſt impoſſible dans les Etats ſoumis à un Monarque trop abſolu, d'avoir cette juriſprudence criminelle, qui honore les Etats républicains. Les ſcandaleuſes collections des Juriſconſultes inhumains ſont nées dans les inſtans où les victoires enivroient un peuple abandonné au fanatiſme des conquêtes.

Ainſi, malgré la ſplendeur de tel regne, on a vu, au milieu du ſilence de tous les Ecrivains connus alors, des formes dictées par la haine du genre humain, ſous la plume de

Juriſtes ineptes, ou barbares, & qu'une nation polie a retenues plus d'un ſiècle, au préjudice de ſes propres coutumes & de ſes lumieres.

La nature & le deſpotiſme des procédures criminelles, la diſpoſition inſenſée contre la ſûreté commune, naiſſent évidemment du premier outrage fait à l'homme dans la conſtitution politique. Le code le plus ſuſceptible de perfection, le plus beau monument que la ſageſſe ait élevé encore à l'humanité & à la liberté, ſe trouve dans les Républiques, ou dans les Etats vraiment libres.

Nos mœurs l'ont emporté ſur la rigueur abuſive de nos loix. Grace aux lumieres qui ont brillé d'un bout de l'Europe à l'autre, on eſt devenu plus avare du ſang des hommes: il ne coule plus pour les moindres délits, & l'on a ſu ſéparer l'erreur du crime. Si le Légiſlateur lui-même revenoit, il abrogeroit ſes loix qui ne tendent qu'à fatiguer l'eſpece humaine, & qui s'effacent inſenſiblement du code des nations. Un reſpect ſuperſtitieux qui prétendroit conſacrer de nos jours

tout

tout ce que les Légiſlateurs ont inventé dans différens tems pour contenir l'homme, ou pour l'épouvanter, d'après leur imagination craintive ou farouche, l'homme n'auroit plus d'aſyle, & tous les points de ſon exiſtence lui ſeroient enlevés au nom de la loi.

Pourquoi un frein ſanglant ? Il devient inutile quand l'animal eſt doux & paiſible. Ces entraves, jadis néceſſaires, deviennent des chaînes horribles dès qu'il n'y a plus lieu au déſordre : ainſi l'on abat des barrieres dreſſées à la hâte, & deſtinées à contenir la multitude dans le lieu où elle a dû ſe rendre. Si on les laiſſoit ſubſiſter, après que la foule ſeroit écoulée, toutes les routes ſeroient bientôt hériſſées d'obſtacles, & l'on ne pourroit faire un pas ſans être arrêté.

On a vu de ces cruels Légiſlateurs, preſqu'au moment qu'ils avoient fait une loi, principalement une loi pénale, montrer une ſorte de joie, ſi quelques malheureux y contrevenoient : ils attendoient, pour ainſi dire, le moment de donner un exemple éclatant ; ils ſembloient triompher par l'acte même du délit.

De pareils Légiſlateurs étoient des hommes atroces.

Si la formation de la loi demande une ſainte rigueur, une vertueuſe ſévérité, l'exécution au contraire veut de la modération, & même une ſorte de ſenſibilité.

Pourquoi la mort d'un ſeul homme, condamné par la ſentence des Juges, nous touche & nous intéreſſe-t-elle au point d'être troublés, émus, indignés, tandis que nous voyons périr de ſang-froid des milliers d'hommes innocens ſur un champ de bataille ? Ce n'eſt pas l'idée de l'innocence du ſupplicié qui nous émeut; c'eſt le ſentiment de notre indépendance qui réagit contre ce pouvoir de quelques hommes qui, tranquillement aſſis, décident de la vie ou de la mort des citoyens.

CHAPITRE XCIX.

Edits atroces : de leur suite.

Est-il dans les fastes de l'histoire deux ordonnances semblables à celles de Charles-Quint de l'année 1555, qui condamnent à la mort tous les Réformés des Pays-Bas, quand même ils embrasseroient la Religion Catholique & Romaine, avec ce seul adoucissement, qu'alors ils ne seroient point brûlés vifs, mais que les hommes seroient décapités, & les femmes enterrées vivantes ? Non, cette ordonnance monstrueuse est unique : elle n'a pu être promulguée qu'une seule fois sur la terre, & la réaction des Pays-Bas fut proportionnée à toute la violence & l'atrocité de cette tyrannie. De pareils outrages faits à l'humanité sont rares, & il a fallu toutes les fureurs d'un fanatisme irrité pour en imaginer de semblables : aussi les peuples, par une réaction prompte &

naturelle, ont-ils opposé une force terrible à ces despotes monstrueux, les ont-ils rendus les plus misérables de tous les Souverains, & ont-ils décomposé cette grandeur imaginaire, qui avoit pour base des faisceaux de superstition.

CHAPITRE C.

Mariage.

DANS les nœuds du mariage, c'eſt l'être le plus foible qui gagne le plus. La femme gagne donc à ce contrat ; mais les devoirs auſſi ſont plus rigoureux pour elle que pour l'homme. Le beſoin phyſique eſt déjà beaucoup pour la femme ; mais il s'y joint le beſoin moral, peut-être plus vif encore, car la foibleſſe des femmes leur rend la ſociété plus chere & plus avantageuſe. La femme devient dans ce contrat l'égale de l'homme : elle perd l'eſclavage où ſa beauté iſolée la réduiroit ; elle éloigne l'ennui, le chagrin qui dévore un cœur déſœuvré.

Je perſiſte donc à croire, que ce ſont les femmes qui gagnent le plus en ſignant le contrat de mariage : elles doivent donc payer cet avantage par la ſoumiſſion, la tendreſſe & la douceur. Le principe de la ſociété réſide dans l'union conjugale. Si la fa-

mille eſt troublée par la déſobéiſſance ou par la rebellion de la femme, nous perdons tout-à-coup les moyens de rendre heureux notre païs, car comment ſuppoſer la diſcorde dans les familles, & le bonheur dans la patrie ? C'eſt en établiſſant l'*ordre* dans les foyers domeſtiques, qu'il gagnera toutes les parties qui compoſent la grande ſociété, & que la conſtitution publique s'affermira ſur les conſtitutions particulieres de chaque maiſon : l'une me paroît évidemment découler de l'autre, & leur jonction m'eſt démontrée *inſéparable*. La foibleſſe des mœurs domeſtiques décide malheureuſement la foibleſſe des mœurs nationales.

La cédule du divorce appartient donc excluſivement au mari : mais je me réſerve ce *Traité* (d'après les loix les plus antiques & les plus ſages de la terre) dans la continuation de cet Ouvrage.

Quel étoit le droit des Gens chez les Romains ? Comment s'accordoit-il avec le deſpotiſme domeſtique, qui diſpoſoit de la vie des fils & des eſclaves, avec la tyrannie des

créanciers, qui opprimoient leurs débiteurs? Qui ne croiroit que la législation Romaine n'étoit qu'un recueil d'ordonnances barbares? Non : malgré le code Romain, aucun peuple, dit Tite Live, n'a plus aimé la modération dans les châtimens. Les loix étoient menaçantes & les caracteres étoient doux; chacun adouciſſoit la peine portée par la loi, & déſarmoit ſa rigueur. On ſait que le divorce étoit très-rare chez les Romains, parce qu'il étoit autoriſé par la loi.

CHAPITRE CI.

De l'Ordre judiciaire.

La législation est la partie la plus essentielle de la politique.

Quand on se rappelle la puissance sans borne des Censeurs Romains, le pouvoir excessif des peres sur les enfans & des maîtres sur les esclaves, l'établissement d'un Tribunal particulier pour veiller sur la conduite des femmes, qui vivoient sous une tutelle perpétuelle; quand on songe que les Romains ne connoissoient ni les substitutions ni les fiefs, qu'ils ne faisoient point de commerce, on voit sans peine combien notre jurisprudence moderne doit être pénible en comparaison de la leur, & combien nos Législateurs doivent être occupés & nos Magistrats embarrassés.

Nous avons nos distinctions de *biens meubles*, *immeubles*, *profectifs*, *adventifs*, *dotaux*, *extradotaux*, *paraphernaux*; de sorte

que tous ces droits compliqués font un délit de ce qui n'en est pas un naturellement : de là tant de disputes litigieuses, une jurisprudence obscure, des loix sans nombre & des loix misérables. C'est dans ce sens que la multiplicité des ordonnances devient pernicieuse à un Etat. Le Président Montesquieu a beau dire que toutes ces petites loix défendent les propriétés ; elles vexent évidemment les propriétaires, car l'attaque de la mauvaise foi entame des procès interminables. La défense est pénible & ruineuse, & la jurisprudence peut exister, je crois, sans tant de nullités de droits *privatifs*, sans tant de juridictions différentes, sans le droit de *retrait*, sans les contrats de *cens*.

Comment dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, regarde-t-on un corps complet de loix civiles comme une entreprise au-dessus des forces humaines & des talens les plus sublimes ? Il ne s'agiroit que de simplifier ces loix, fixer des regles pour leur interprétation précise, mettre à la tête du nouveau code les maximes capitales de la jurispru-

dence, bannir, autant qu'il seroit possible, les formalités & les procédures, aussi dangereuses qu'inutiles.

Le talent qui me sembleroit le plus nécessaire, seroit *la précision*. Quand la loi est nette & distincte, elle inspire plus de respect. Avec un style simple, naturel, dégagé de mots surannés & devenus inintelligibles, on formeroit un code qui parleroit à tous les citoyens; & l'envie de l'éluder ne naîtroit point dans les esprits.

L'ordre judiciaire est le premier bienfait de la législation. L'établissement invariable des Tribunaux, en déterminant les Juridictions de chacun, acheveroit de terrasser l'hydre de la chicane.

Louis XIV fit compiler toutes les loix depuis Clovis jusqu'à lui; & malheureusement les esprits n'étant pas alors assez éclairés, on compila les bonnes & les mauvaises loix, de sorte que l'absurdité se trouve à côté de la sagesse, & la cruauté à côté de la justice.

Charles IX avoit le dessein de réformer les Tribunaux, & d'abréger les procédures;

Par ce grand bienfait, il auroit pu effacer, oui, effacer la tache sanglante de la Saint-Barthelemy ; c'est qu'il n'y avoit pas une plus haute réparation à offrir à la patrie.

La France, plus qu'aucun autre Royaume, se trouve dans la nécessité de réformer sa Jurisprudence.

La plupart des législateurs, dit Montesquieu, *ont été des hommes bornés, que le hasard avoit mis à la tête des affaires, & qui n'ont presque consulté que leurs préjugés & leurs fantaïsies.*

Or, il faut refondre parmi nous la statue de Thémis.

CHAPITRE CII.

Des Loix préciſes.

Il y avoit en Angleterre une loi qui défendoit la *bigamie*, ou d'avoir deux femmes. Un homme fut accuſé d'en avoir cinq; & comme ce cas n'avoit point été ſpécifié, on accorda la liberté à l'accuſé, & puis il fut décidé qu'on donneroit une interprétation littérale à la loi, parce que, ſelon les Anglois, la loi ne doit jamais être équivoque. La loi reçut donc toute la clarté qui lui étoit néceſſaire; & il fut dit expreſſément que celui qui prendroit plus d'une femme ſeroit déclaré *bigame*, & conſéquemment puni.

Vers le même tems, & dans le même pays, un homme coupa le nez à ſon ennemi: il fut queſtion de le punir pour avoir mutilé un membre à un citoyen. L'accuſé, dans ſa défenſe, ſoutint que ce n'étoit point un membre; ſur quoi intervint un acte du

Parlement, qui ordonna qu'à l'avenir le nez ſeroit mis au rang des membres.

Les loix qui ſont *préciſes* ne donnent point lieu aux *ſubtilités*, & ce n'eſt que d'après les loix équivoques que les procédures s'enfantent à l'infini, & que les Miniſtres ſubalternes de la Juſtice vivent ſur elles, ainſi que les vers ſe nourriſſent ſur les chairs putréfiées.

Les ſucceſſions & les contrats ſont en France les alimens les plus ordinaires de la chicane. Avocats & Procureurs déteſtent tout ce qui eſt clair. Les Notaires, par leurs expreſſions énigmatiques, ne paroiſſent, pour ainſi dire, occupés qu'à voiler leur ignorance & à tout embrouiller. Si les loix étoient énoncées littéralement, elles ſeroient interprétées de même, & quelques cas ridicules que le haſard amèneroit, n'empêcheroient point que ces loix ne fuſſent majeſtueuſes.

Ainſi, la réforme la plus néceſſaire que je connoiſſe dans la Juriſprudence françoiſe, ce ſeroit de faire taire les Avocats, les brouillons les plus déterminés qui exiſtent ſur le

globe. Ils ne devroient que narrer, prouver & conclure par un court épilogue, ou plutôt on devroit *appointer* toutes les affaires, &, puisque tout s'écrit avec rapidité, remettre l'instruction à la simplicité des écritures, ce qui seroit le préservatif de l'inutile & dégoûtant babil du barreau. On auroit plus de honte d'écrire longuement que de parler, & le *brailler* des Avocats disparoîtroit du sanctuaire des loix, qu'il déshonore journellement.

Lycurgue & Solon avoient défendu l'usage de cette verbeuse éloquence, qui ne faisoit qu'abandonner la route de la vérité; & j'ai entendu de ces *parleurs*, qui s'emparoient de l'esprit des hommes foibles, & qui communiquoient leurs passions d'emprunt à l'auditoire, ainsi qu'un fol communique ses grimaces à ceux qui le regardent.

Autant l'éloquence patriotique est admirable dans ses grands mouvemens, lorsque, par la bouche des Orateurs publics, elle tonne pour la cause nationale, comme elle tonna jadis à Athènes & à Rome, & de nos jours dans Londres, autant elle est vénérable, lors-

qu'elle parle au peuple sur les grands intérêts, qu'il sait juger à sa maniere, c'est-à-dire, par un instinct plus sûr que le raisonnement, autant elle est ridicule, quand elle s'épuise sur des démêlés obscurs, & que servant de petites passions vénales, elle n'aboutit qu'à énerver les loix les plus sages. Alors elle enfante la *procédure*, & le nombre de ces instances par où un homme qui plaide est obligé de passer, avant d'arriver à la fin d'une contestation.

Des écritures artificieuses jettent un nuage épais sur le meilleur droit ; & comme tout ce qui prolonge les procès est utile aux riches & nuisible aux pauvres qui plaident, ce sont les riches qui soudoient tous ces Avocats *intrépides bavards*, qui lasseroient la patience des Juges, & épuiseroient leurs facultés si on ne leur imposoit silence; car ils chasseroient Thémis de son temple, & resteroient maîtres du champ-de-bataille, au mépris de toute Justice.

C'est une chose déplorable que de voir ces Avocats indifférens à la cause que le sort

leur amene, la pourſuivre à toute outrance; or, s'il y avoit autant de Tribunaux, que l'échelle myſtérieuſe de Jacob eut jadis d'échelons, aucune cauſe ne ſeroit ſans appel; & ils diſputeroient encore par-delà le troiſieme Ciel.

Nous nous permettons ces images dans ces diſcuſſions ſérieuſes, pour mieux peindre l'abus de nos jours qui, certes, mérite le plus d'être réformé, & qui fatigue à l'excès les Juges, le public & les hommes ſenſés.

Car, je le demande, qui pourra dévorer la multiplicité des Coutumes locales en France? Comment ſe faire jour à travers l'adoption d'une multitude de loix étrangeres? La ténébroſité du code, du digeſte & des novelles, l'acceſſion des loix canoniques, la variété des ordonnances, édits & déclarations, les recueils d'arrêts & d'arrêtés des Tribunaux, les commentaires & annotations des Juriſconſultes, tout épouvante la patience, le raiſonnement, & les vœux de la philoſophie.

La chicane ſuce le ſang du peuple dans l'obſcure Juriſprudence des arrêts; quel ſera

l'heureux génie qui rendra les loix plus ſimples ? Un Roi de la Chine fit fermer une mine de diamant, pour ne pas détourner ſon peuple de l'agriculture ; quel Roi de France fera diſparoître de ſon Royaume l'épouvantable cahos où la Juſtice s'égare ſi fréquemment? Les écuries d'Augias ont trouvé jadis un *Hercule* pour les nettoyer ; ſommes-nous condamnés à croupir dans un bourbier éternel ?

CHAPITRE CIII.

De l'Etat primitif.

La connoissance du passage qui a conduit l'homme de l'état de nature à celui de société est enveloppée de ténebres. Quelles annales pourroit offrir une société au berceau? L'histoire ne nous fournit rien pour cela, ainsi que le Navigateur n'écrit point les jours d'une navigation calme par une mer toujours tranquille.

L'histoire de l'homme ne devient intéressante, que lorsqu'il souffre de son agrandissement & de ses loix.

On prête à l'Etat primitif, ou trop, ou trop peu. Tantôt on confond la vie errante des premiers hommes avec celle des brutes; tantôt on accorde aux sauvages une foule de sentimens qui ne naissent que de la société.

Les Sauvages passent des jours entiers à ne rien faire. Ce sont des automates montés par la Nature sur le ton du climat: à voir un seul

homme, on connoît toute la nation. Les soucis & les embarras de la vie leur sont inconnus, parce qu'ils ne se rappellent point le passé, & qu'ils ne se mettent pas en peine de l'avenir. Ils sont sans doute moins à plaindre en ne connoissant que les besoins les plus pressans de la Nature, & en passant leur vie à satisfaire ces besoins par les seules voies que leur offrent le climat & l'habitude, que s'ils vivoient au milieu de ces polices vagues ou indéterminées, qui ne completent pas la tranquillité particuliere. Un Sauvage est certainement plus heureux qu'un paysan soumis aux rigueurs de la taille; mais le petit Bourgeois d'une petite ville est plus heureux que le Sauvage à qui les aisances de la vie sont étrangeres.

Si le Sauvage est libre, il adopte les sujétions des calamités naturelles; il ne sait ni les prévoir, ni s'en défendre. S'il ne paie point de Tailleur, il adopte un uniforme qui consiste en marques corporelles originairement douloureuses; car il s'agit de porter sur la peau des stigmates, des peintures, des

brûlures, d'avoir le nez écrasé, la tête applatie, les narines percées, les oreilles allongées. Cette politique brute exerce l'Empire le plus absolu & le plus tyrannique sur ces hommes simples. Ils se soumettent à cette enseigne publique & nationale, à ces marques caractéristiques, afin qu'elles servent entr'eux à s'unir & se reconnoître ; & cet usage a un air d'autorité qui lui donne force de loi, & pour ainsi dire, la physionomie d'une loi Européenne.

Ainsi, si les nations Sauvages n'ont point de plans de Police & de Gouvernement, elles ont des genres de vie publics & uniformes. Le Caraïbe, l'Iroquois & le Topinambou ont des usages stupides & monstrueux qui les assimilent aux peuples que le despotisme écrase. Les Sauvages se portent eux-mêmes les coups les plus douloureux & les plus meurtriers, & les esclaves d'un despote souffrent lâchement, parce qu'ils craignent une violence plus terrible encore : voilà toute la différence.

Je ne parle pas de ces peuples, habitans des Zones glaciales, placés sur les frontieres

du monde habité, lesquels semblent être les bannis de la Nature, qui, en leur assignant ces terres ingrates, les a jettés dans une mendicité irrémédiable. Ce n'est plus la faute de leur esprit, c'est celle du terroir. La vie sociale ne sauroit prendre racine sur ces glaces éternelles. Le climat disgracieux subjugue l'homme tout entier. Le Groenlandois & le Lapon sauvage, à l'exemple des bêtes marines, qui ne peuvent pas vivre dans l'eau des rivieres, auront toujours une répugnance naturelle pour toute civilisation, parce que les facultés de leur ame ne sont pas moins engourdies que les muscles du corps; mais je parle de ces Sauvages nés dans des climats doux & tempérés, & chez lesquels il ne faudroit pas commander aux élémens, ni rapprocher le soleil, pour former leur esprit à la réflexion. Ces peuples, avec des biens nationaux, pourroient avoir des mœurs sociales, car il faut, pour unir un peuple, que le sol produise quelque chose.

J'abandonne donc les Groenlandois, les Lapons, les Esquimaux, les habitans de Kam-

chatka à la Nature physique, parce que cette Nature ayant été très-avare envers eux, ces peuples ne peuvent sortir du point de froid artificiel qui éteint les lumieres & les sentimens.

Ces peuples qui habitent les pays les plus septentrionaux ne sont qu'à plaindre. Envain voudroit-on donner les formes de la civilisation la plus grossiere à un peuple qui n'a pas même la forme d'une peuplade; il faudroit une création entiere. Il n'y a point de législateur, ni de législation pour ces nations brutes, car comment changer l'équateur pour faire percer la Nature morale dans ces climats rigoureux? Vous ne transformeriez l'homme qu'en un homme d'un seul degré moins brute. Ce misérable succès n'en vaut pas la peine: peut-être même seroit-ce ajouter un malheur de plus à sa pénible existence. Mais il est des peuples Sauvages qui sont réellement mépriſables, en ce qu'étant déja pâtres ou chasseurs, pêcheurs ou cultivateurs, ils n'auroient plus qu'un pas à faire pour adopter des plans de police qui leur garantiroient

plus d'aiſance & de liberté. Les Caraïbes ; les Cafres, les Negres, les Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale ont une vie féroce & contentieuſe, ſe portent des haines nationales qui dégénerent en atrocités : ils n'ont pris de nous que ce que nous avions de plus mauvais, nos armes & nos boiſſons fortes.

Voilà les peuples que j'accuſe, & qui me paroiſſent le déshonneur de la race humaine, parce qu'ils ont tous les vices, ſans aucune vertu politique, & qu'ils ne peuvent pas accuſer le climat de la brutalité de leur caractere.

La ſublimité des loix politiques ſe fait ſentir, quand on voit le Caraïbe, par l'uniformité honteuſe de ſa vie, ne pouvoir ſe défendre contre les accès de ſa noire vapeur, en être ſaiſi comme ceux qui, par la morſure d'un chien enragé, ſont attaqués de l'hydrophobie. Rien n'égale la rage de ce peuple farouche, quand il ſe croit offenſé. Sa colere reſſemble à la fureur d'un Démoniaque. S'il va à la guerre, c'eſt un forcené qui ſe dé-

voue aux Furies. Il ne garde point de mesure dans sa haine ; sa vengeance est implacable.

Le Sauvage corrompu a des vices beaucoup plus révoltans que l'homme policé. L'abatardissement du Cafre, celui des Negres les soumet à la servitude. La méchanceté naît dans l'ame de ces Sauvages avec le sentiment inquiet du mal-être. Les Negres se portent indifféremment à tous les actes de perfidie & de scélératesse. La côte des Negres contient les ruines de la Nature libre, car presque point de milieu entre la liberté & l'esclavage. Ces peuples, trop méchans pour appercevoir ou pour goûter un établissement national, portent bien justement la peine de l'avoir négligé : ils ont perdu les sentimens de la Nature ; ils ont retrogradé, parce qu'ils n'ont pas su avancer dans la civilisation. Leurs écarts & leurs bassesses les ont rendus le jouet des nations étrangeres ; & l'ame fausse, méchante & perfide de ces peuples, fuyant toute instruction salutaire, s'est jettée dans la fange de la crédulité la plus superstitieuse, en ca-

ressant

reſſant des Fétiches, des devins, & en s'environnant de ſortiléges.

Tous ces peuples qui n'ont qu'une demi-civiliſation ſont fourbes ou féroces, n'ont aucune idée de la réciprocité des bienfaits. La notion du bien eſt étrangere à leur nature. On ne ſauroit gagner leur confiance qu'en leur préſentant les fantômes de leur eſprit. Ces fantômes ſont changeans, & les impreſſions ſiniſtres ſont toujours celles qui les dominent. Leur vie eſt une alternative perpétuelle de diſſimulation perfide, & de violence extrême, tant il eſt vrai qu'il faut le frein heureux d'une bonne légiſlation pour apporter à l'homme la raiſon, la juſtice, la décence, & pour lui ôter cette pleine liberté, cette liberté fauſſe qui ſe tourne en licence effrénée, qui dépave l'inſtinct au lieu de le diriger, & qui conſeille tous ces actes qui vont contre la Nature & l'Humanité.

Dieu a jeté dans le ſein de l'animalité le germe d'un Etre immortel, mais pour cela l'homme & la brute ne ſont pas ſur une même ligne; bien au contraire, la vie ſo-

ciale est ce qui constitue l'homme. S'il n'est attaché qu'à la vie individuelle, l'entendement est en lui une faculté inerte & paralysée ; & quand il vit sous le ressort animal de l'intérêt personnel, alors il n'est jamais si loin de la Nature, de sa nature perfectible, faite pour atteindre le plus haut degré de vertu & de félicité.

Qu'est-ce que l'homme qui n'est point encore entré dans le cercle de la civilisation ? il tourne sa force contre tous, & les plus affreux désordres ne l'épouvantent point : c'est dans le crâne de son ennemi, qui lui sert de coupe à ses festins, qu'il se délecte à boire. S'il est vainqueur, il devient bourreau, & s'il est vaincu, il est patient ; il pousse la brutalité jusqu'à porter la dent sur la chair des victimes humaines, qui, brûlées lentement sous ses yeux, appaisent son odieuse faim ; il rafine les tourmens qu'il inflige, & s'y soumet lui-même. Le sort de la guerre enleve à la peuplade les femmes & les enfans, qui sont brûlés aussi par la peuplade voisine, & les cris de la douleur se mêlent aux jeux &

aux danſes de ce peuple livré à une joie abominable. Eh! voyez les chevelures enſanglantées, qui tapiſſent ſa hutte, les crânes dépouillés, qui marquent par leur nombre le rang qu'il tient & le reſpect qui lui eſt dû. Eſt-ce un homme, eſt-ce un tigre qui habite ce charnier? La fureur & l'imbécillité ſont au fond de ce repaire : c'eſt cependant là la même créature d'où peuvent ſortir les lumieres qui ont honoré Marc-Aurele, Hipocrate & Newton. Ici l'homme eſt abſolument oppoſé à la Nature, car il n'eſt que féroce ou ſtupide : ſes mœurs ſont celles d'une bête féroce, qui ignore l'uſage de la vie, & qui la dévoue toute entiere à s'enivrer, dormir, maſſacrer ſon ſemblable, & digérer ſon ennemi.

L'homme n'eſt donc jamais ſi près de ſa nature, que lorſque s'éloignant de cette affreuſe dégradation, il eſt ſoumis à des loix ; qu'il jouit des arts & des ſciences, & que, rejetant un inſtinct farouche, il s'abandonne à ſon intelligence & à ſon induſtrie, car l'Univers eſt le laboratoire immenſe, où

l'homme eſt placé pour travailler le développement de ſon être, & pour ſe diſpoſer aux transformations merveilleuſes qui l'attendent.

Les inſtitutions ſociales ſont donc néceſſairement liées avec la félicité & le gouvernement : c'eſt la vertu ſous un autre nom.

CHAPITRE CIV.

Suite du précédent.

Mais distinguons en même-tems l'état de Nature de celui de ces peuplades féroces : voyons les premiers traits de la véritable civilisation. La plupart des Philosophes se sont arrangés pour appeller l'état de Nature, l'état d'ignorance & de stupidité, & ils descendent jusqu'aux Caraïbes pour juger l'homme. Mais l'état de Nature est tout autre que celui qu'ils indiquent ; l'état de Nature est dans plusieurs de nos campagnes, dans une grande partie de l'Allemagne.

Pour ne point savoir lire, pour ne point admirer de tableaux, pour ne comprendre rien à la géométrie, l'homme n'en a pas moins son industrie propre & personnelle. L'homme n'est point un être stupide ; car dès qu'il connoît l'association civile, dès lors il se forme des idées morales.

Voyez nos Payſans grossiers & malins ;

voilà à-peu-près l'état mitoyen de l'homme. Ce laboureur, ce manouvrier, n'eſt ni un Deſcartes, ni un Ilote; il eſt homme.

Le mot *homme ſauvage* ne ſignifie abſolument rien, puiſqu'en effet il n'exiſte d'hommes réellement tels, que par quelqu'un de ces événemens extraordinaires, dont la cauſe eſt entiérement inconnue; or, un pareil homme trouvé ſeul dans un bois, ſans compagne, ſans enfans, ſans famille, eſt un écart dans la Nature, dont on ne peut tirer aucune induction raiſonnable: c'eſt tout au plus une brute à figure humaine, & le plus malheureux de tous les êtres, à coup sûr.

Si, par *homme ſauvage*, on entend ces hordes de cent ou deux cens hommes, tels qu'on en voit dans les déſerts de l'Amérique, on a tort de les dénommer ainſi, puiſqu'ils vivent en ſociété, & forment entre eux des eſpeces de Républiques. On devroit les appeller *hommes* ou *peuples chaſſeurs*, puiſque la chaſſe fait leur unique emploi.

L'homme a quatre manieres d'exiſter. Premiérement, la Nature lui a donné des brebis,

des chevres, des vaches, des ânes, des chameaux, des chevaux; il peut donc les conduire dans les meilleurs pâturages, vivre de lait, de fromage ou de viande, & se couvrir de leurs peaux : ce genre de vie est le plus simple, le plus naturel, le plus tranquille, & en même-tems le plus sûr. D'ailleurs, ce qui prouve qu'il a été le premier de tous, c'est la brebis & quelques autres especes, lesquelles pour être conservées, ont besoin de la protection de l'homme, qui auroit du commencer par les détruire avant de faire la guerre aux autres animaux.

S'il y avoit eu peu d'hommes & beaucoup d'animaux féroces, ce petit nombre d'hommes en auroit été la proie; s'il y avoit eu beaucoup d'hommes & peu d'animaux, ceux ci auroient été détruits, la race n'en existeroit plus, ainsi les premiers hommes ont été Pasteurs; la chasse & l'agriculture ont suivi; la pêche & les autres arts sont venus après.

Deuxiémement. La Nature a peuplé les bois de sangliers, de chevreuils, de lapins, de cerfs, de daims & de bêtes fauves. L'hom-

me a été obligé de se défendre contre les uns ; ou a voulu attaquer les autres ; de là est née la chasse. Ceux qui embrassent ce genre de vie ne sont pas aussi heureux, à beaucoup près, que les peuples Pasteurs : leur nourriture est bien moins assurée ; leur malheureuse existence est souvent tourmentée par le besoin. Il faut que le chasseur soit toujours en action, puisqu'il ne peut, comme la fourmi ou l'abeille, enmagasiner dans les jours d'abondance, pour les jours de disette.

Ces hommes d'ailleurs, accoutumés à ne vivre qu'au milieu du carnage, doivent avoir un caractere farouche, & l'ame peu sensible à la pitié. La Nature condamne un pareil état : il est absolument contraire au but qu'elle se propose ; on ne peut y être pere : le transport des petits enfans devient impossible à un chasseur qui est forcé de changer souvent de place, puisque les bois ne peuvent fournir une assez grande quantité de gibier dans le même lieu : les bêtes fuient avec rapidité, il faut les suivre.

Le chasseur doit donc faire mourir nom-

bre d'enfans, ou il doit attendre que le dernier soit en état de courir pour lui donner un frere. Les derniers mois de grossesse des femmes deviennent aussi très-gênans. Les maladies sont un autre malheur. Enfin, la vieillesse doit y être sacrifiée au salut public : par compassion on doit égorger les vieillards. Ces hommes féroces par état doivent habiter pêle-mêle hommes & femmes : par ce moyen on n'est ni époux, ni femme, ni pere, ni enfant. Deux hordes se rencontrent, la faim les rend ennemies, elles s'extermineut. Cet état est absolument contre la Nature.

La Nature, cette mere tendre a eu soin de veiller à la conservation des especes, en leur inspirant le désir de se reproduire, en attachant, par des liens insolubles, les mâles à leurs femelles, lorsque ces mâles peuvent leur servir à élever leurs enfans.

Voyez les oiseaux, ils couvent tour-à-tour : les mâles vont chercher à manger à leur compagne, & l'aident à nourrir leurs petits. Le pigeon, qui fait des petits toute l'année, est constamment attaché à sa femelle : les ani-

maux qui paissent ne sont point assujettis à cette loi, parce que la Nature ouvre son sein aux petits qui broutent déja, même lorsqu'ils tettent encore. De quelle utilité pourroit être le cerf à la biche, un porc à la truie, un étalon à la cavale, un taureau à la vache pour élever leurs petits? Quelle profondeur de sagesse en ceci, & sur-tout dans les animaux domestiques! Où en serions-nous s'il falloit un taureau pour chaque vache, un cheval pour chaque jument, un coq pour chaque poule? Ces animaux si utiles affameroient la terre.

Mais l'homme étant foible pendant plusieurs années, étant le plus lent à croître, & la Nature paroissant le travailler plus laborieusement, en raison de la perfection de son ouvrage, l'homme étant d'ailleurs sujet à une multitude d'infirmités & de besoins, le pere doit veiller autour de lui avec un soin tout particulier pendant des années. Sur ces entrefaites, la femme devient enceinte de nouveau, & les occupations du pere augmentent: ainsi il seroit aisé de prouver que l'hom-

me ne doit avoir qu'une seule femme, & d'en puiser les raisons dans la Nature en examinant les animaux ; car quant à l'homme, comme il a donné dans tous les égaremens, en le prenant pour guide, il ne pourroit que nous égarer.

Troisiémement. Le peuple pêcheur a du se former le dernier, marcher sur les eaux, étant le fruit des arts : ceci suppose barques, filets, hameçons, avirons, radeaux. D'ailleurs cet art entraîne aussi une multitude d'incommodités : peut être n'est-il venu même qu'après l'agriculture.

Quatriémement. La divine agriculture a bien mérité d'avoir des autels. Cérès & Triptoleme ont mis seuls l'homme en jouissance de ses richesses. La terre devenue immensément féconde a permis à l'homme de se propager immensément. Réunis en société, les laboureurs ont joui de tous les biens en même-tems ; ils ont continué à être chasseurs, pasteurs, & ils ont pu aussi s'occuper de la pêche, ou du moins fournir des alimens à ceux de leur société qui s'en sont occupés ; notre société est donc la plus parfaite, puisqu'elle a toutes les jouissances.

L'homme d'ailleurs poſſede une double liberté, la liberté animale & celle de l'eſprit. Loin de faire de l'homme un eſclave, je lui attribue deux eſpeces de libertés. Si l'homme en abuſe, c'eſt que l'homme n'eſt aſſervi à rien, tant ſon origine eſt noble. Nous avons la liberté comme tous les animaux, & notre intelligence nous en donne une autre, qui eſt particuliere à l'homme.

CHAPITRE CV.

Foibleſſe des Peuplades.

Les ſauvages de l'Amérique ſont moins dépravés que les peuples qui habitent le milieu de l'Afrique, ſur-tout les habitans de la Péninſule méridionale, en ce qu'ils uniſſent l'art du cultivateur à celui de la pêche.

Ils cachent les mines d'or qui ſont dans l'intérieur du pays, avec autant de ſoin que les nations Européennes s'occupent à les déterrer.

Ils ont attaché l'idée de la liberté, à l'obſervation de leurs coutumes bizarres. L'amour de leurs immunités nationales va de pair avec celui de la vie. Ce qui nuit à leur force, c'eſt qu'ils ſont partagés en mille peuplades, & ſéparés, pour ainſi dire, par des caracteres ineffaçables. Ils ne feront jamais un corps; ainſi le courage de ces différentes nations n'épouvantera point leur ennemi, & ſera ſouvent funeſte à elles-mêmes.

Quant aux sauvages de l'Amérique septentrionale, la chasse les familiarise encore plus avec le métier des armes ; mais la présomption la plus aveugle ôte à leur fierté ce qu'elle pourroit avoir d'imposant.

Notre point d'honneur se retrouve, avec toute son orgueilleuse délicatesse, dans ces peuplades que nous traitons de barbares. Il s'oppose à leurs propres succès, en s'attachant plus à détruire qu'à acquérir. Ces plans destructeurs ressemblent plutôt à la colere qu'à l'ambition. Ces peuples ne font point la guerre ; ils se battent en duel. Conquérir signifie, dans leur idiome, *anéantir*. Ils mangent leur ennemi ; donc ils connoissent fort mal leurs intérêts nationaux. Si ces diverses peuplades avoient une idée de confédération nationale, elles feroient renaître les siècles d'émigrations, & ces sauvages figureroient dans le nouveau Monde comme les Goths & les Vandales ont figuré sous notre hémisphere ; mais une infinité de Républiques guerrieres, morcelées par pelotons, qui se portent des haines vives, s'opposent à cette

réunion. Il faudroit un prodige, pour que leurs divisions cessassent au milieu de la diversité de leurs coutumes.

Ainsi les usurpateurs ou les conquérans, ou, si vous l'aimez mieux, les propriétaires Européens de l'Amérique septentrionale n'ont rien à redouter de ces peuples, parce qu'il est à présumer que leurs limites seront toujours les mêmes, vu que sous un air de discipline militaire, ils sont vraiment indisciplinables.

CHAPITRE CVI.

Des premiers métiers.

Les seuls métiers de l'âge primitif se rapportent à la simple sustentation. On voit encore dans les petites Républiques les traces de cette simplicité originaire. Là, personne ne s'avise de penser à un autre objet qu'à celui de son entretien; mais le peu de culture d'esprit, comme parmi nous, chez les artisans des métiers les plus communs, passe encore de beaucoup la portée des sauvages. Organisés excellemment pour agir, ceux-ci pechent par le défaut de lumieres, & surtout par celui d'application. Comme leurs idées sont pauvres, leurs langues sont infiniment défectueuses, & même désagréables à l'oreille.

Il y a néanmoins des variétés dans le monde sauvage, presqu'autant qu'il y en a dans le monde policé; & ce qui prouve que la nature brute n'a besoin, pour se perfection-

ner, que du concours de quelques circonſtances favorables, c'eſt que les Péruviens & les habitans du Paraguai different eſſentiellement des Algonkins & des Apalachites. La Nature, qui n'a aucune vue partiale, forme l'homme exactement pour une ſociété perfectionnée, & où tous les avantages ſoient raſſemblés. Si l'homme reſte en chemin, s'il s'égare, s'il ferme les yeux au vœu univerſel & public, il ignorera un plus grand bien-être. Ce n'eſt que l'ordre ſocial qui apprend à concentrer tous les penchans dans un ſeul, & qui, garantiſſant à tous la vie & l'honneur, affermit la sûreté publique dans la sûreté particuliere; car les affections de l'homme, dans la ſociété civile, ſervent de baſe au développement de ſes forces & de ſes vertus.

CHAPITRE CVII.

De l'inégalité des Conditions.

QUE Dieu ait créé les hommes avec une parfaite égalité entr'eux, c'eſt un fait auſſi inconteſtable, qu'il l'eſt que le ſoleil qui nous éclaire eſt le même ſoleil qui éclaira le monde à ſa naiſſance. Mais cette parfaite égalité ne regarde l'homme qu'en tant qu'il eſt conſidéré comme ſimple animal ; car dès qu'on veut voir en lui un être privilégié, doué de cette liberté qu'il tire de ſon intelligence & de ſa raiſon, & un être propre à recevoir toutes les impreſſions du vice & de la vertu, on ſent que dès-lors cette égalité décroît à proportion que l'homme eſt plus ou moins ami de la vertu, plus ou moins maître ou eſclave de ſes paſſions, & uſe plus ou moins bien de cette précieuſe & divine liberté.

De plus, la Nature ayant ordonné à la terre de n'accorder ſes fruits & ſes largeſſes qu'à l'homme laborieux, & de ne préſenter

que des ronces & des épines à l'oiſiveté & à la pareſſe, dès-là l'égalité doit diſparoître encore, & l'inégalité prendre naturellement ſa place.

L'inégalité eſt une choſe ſi eſſentielle au bonheur de la ſociété, que ſi elle n'exiſtoit pas, il faudroit la créer politiquement; mais non; elle eſt née avec la liberté, puiſqu'elle eſt l'inévitable réſultat du bien & du mal, du vice & de la vertu, de la pareſſe & du travail, & il ſeroit impoſſible que jamais une grande ſociété exiſtât ſans cette précieuſe inégalité.

Mais en l'établiſſant, la Nature, ſi ſage dans toutes ſes opérations, ne lui a-t-elle pas aſſigné des bornes? L'un crève d'embonpoint, en dévorant des moiſſons qu'il n'apperçoit même pas, & l'autre expire d'inanition auprès de ces mêmes moiſſons que ſes bras ont fait naître. En ne donnant aux hommes que des beſoins égaux, qui ne voit pas que la Nature a condamné des excès auſſi diſproportionnés, auſſi monſtrueux? la claſſe indigente; quand elle ſent trop le joug de l'op-

preſſion, a droit de réagir, & c'eſt ce qu'on vit fréquemment à Rome ſous le regne de ces monſtres couronnés, qui laiſſent à douter lequel d'entr'eux l'emporta en ſcélérateſſe : leur vie fut troublée par des ſoulevemens, & leur mort, preſque toujours violente, fut affreuſe.

L'inégalité veut donc qu'il y ait des pauvres & des riches. Les pauvres, ſur-tout, ſont d'une grande utilité à un Etat, puiſque c'eſt leur travail qui eſt l'ame de l'univers, & qu'ils ſont ſeuls la vraie richeſſe de la terre. Sans leur induſtrie, on verroit la famine errer dans les Palais, & le riche expirer de faim ſur ſes tonnes d'or. La pauvreté peut donc être regardée comme la mere nourrice des Gouvernemens ; mais malheur au cœur barbare qui la confondroit avec l'indigence & la miſere, qui ſont les plus cruels fléaux de la vie humaine : ils doivent être bannis de tout bon Gouvernement. Loin de décourager le pauvre & de le jeter dans le déſeſpoir, il faut que celui-ci voie le riche ſans envie, qu'il puiſſe eſpérer de ſe procurer auſſi l'aiſance un jour, & qu'il la contemple dans l'avenir, comme

la récompense de ses peines & de ses travaux.

Il faut donc réserver, avec grand soin, le pain destiné à la nourriture de ceux qui travaillent, & qui donnent la vie à tous les autres êtres: s'ils ont une surcharge de peines, ils iront porter leur industrie ailleurs, & déserteront le sol avare, qui se refuse à leurs besoins.

Doit-on commettre le sort de ces hommes si essentiels à la reconnoissance, ou bien à la commisération du riche, qui ne sait presque toujours mettre de prix aux choses qu'en raison de leur futilité?

C'est donc à la sagesse du Gouvernement qu'il appartient de ne pas laisser considérer les productions végétales de la terre comme une propriété personnelle. Quel incroyable abus du mot *propriété*! Est-ce que le citoyen est propriétaire, lorsque l'ensemble exige des sacrifices? Est-ce que le tribut ne s'étend qu'à remplir les coffres de l'Etat? Où est le citoyen indigne de ce nom, qui troquera la vie de son voisin contre quelques espèces

monnoyées ? L'Etat n'eſt-il pas une Communauté ſolidaire, & le pain ne doit-il pas être réſervé aux hommes de fatigue chargés des grands travaux de la ſociété. *Mon bled eſt à moi :* non, lâche avare, il eſt fait pour être mangé ſur le ſol qui le vit croître, par tes freres, par tes concitoyens, avec leſquels tu as un contrat de défenſe & de ſervice, & non par des hommes étrangers, qui demain ſeront tes ennemis : où eſt le lien, où eſt la concordance, où eſt l'enſemble d'un Etat qui ne ſait point quelle portion de richeſſes peut être abandonnée aux riches, & quelle portion réſervée aux indigens ?

Où eſt-il, celui qui a jamais connu cette proportion ? Combien n'embarraſſeroit-on pas tous les Miniſtres, ſi on leur demandoit, je ne dis pas combien il y a d'hommes qui vivent dans l'opulence, combien travaillent à la terre, combien les arts en occupent, combien l'Egliſe, la Robe, l'Epée, la Finance, combien la livrée, mais ſeulement combien il y a d'hommes dans l'Etat ! S'il y a un Royaume où l'on doive le ſavoir, on croira

sans doute que c'est en France, où l'on sait tout. Cependant j'ai vu porter la population à des mesures si différentes, que le doute, à cet égard, est bien permis.

Les anciens peuples, ceux sur-tout qui ont gouverné avec le plus de sagesse & d'éclat, les Juifs, les Spartiates, les Athéniens, les Carthaginois, les Romains connoissoient leur population par leurs fréquens dénombremens; mais je le demande, sommes-nous aussi instruits à cet égard? Avons-nous pris des moyens efficaces pour connoître un objet aussi essentiel, un objet qui doit servir de base à la théorie de tout sage Gouvernement?

On sait ce qu'il faut de matelots pour faire mouvoir un vaisseau; & le vaisseau d'un Etat, le vaisseau de la France, combien lui assignerez-vous de bras pour ouvrer les terres, pour manier les cordages & les fusils, pour les arts de nécessité & pour les arts de luxe, pour le service des Autels, pour celui de la Justice & de la Chicane? Après avoir prélevé dix millions de femmes, les Nobles, les Laquais, les Commis, les Prêtres, les Moi-

nes, les Greffiers, les Procureurs, les Huissiers, les innombrables petits Marchands, combien en restera-t-il pour les arts nécessaires, & pour la divine agriculture? Je ne parle point des Hôpitaux, des Prisons, des vieillards ni des enfans; mais le petit nombre de bras réservés à produire les vraies richesses me fait trembler. Administrateurs, vous marchez au hasard! vous ne savez pas au juste ce que vous pouvez employer sur vos frontieres en paix ou en guerre, & vous ignorez tout-à-la-fois le produit net de vos récoltes & le produit net de vos bras; cependant vous agissez comme si vous aviez une connoissance réelle de ces bases importantes!

CHAP. CVIII.

CHAPITRE CVIII.

Pauvreté des Arts.

LA féodalité n'a été qu'une ſuite de la pauvreté des arts : les terres étoient incultes, les inſtrumens de labourage manquoient aux Colons ; le Maître ou le Seigneur leur en donnerent, & pour ce ſeul don leur impoſerent toutes les différentes charges qu'ils voulurent.

Ce fut l'ignorance de la culture qui établit la théorie de la ſervitude. S'il n'y avoit pas eu tant de terres en friche, ſi l'agriculture avoit été l'occupation de ces peuples errans, ils ne ſeroient pas venus demander la bêche & la charrue à des poſſeſſeurs altiers ; ils n'auroient pas acheté ſi cher le droit d'aſyle, que ces maîtres inhumains leur offroient autour de leurs châteaux fortifiés. L'oubli des principes du droit naturel & du droit civil dérive de la vie vagabonde qu'affectoient des peuples qui n'avoient ſu ni repouſſer les bar-

bares, ni se défendre contre eux, ni chercher des terres où ils fussent enfoncer le soc de la charrue. La Justice des Seigneurs porta sur la postérité de ces malheureux la redevance due par leurs ancêtres ; & de là ces loix de main-morte, que la dureté & l'impolitique propagerent si long-tems, & au point que, sans les Rois de France, qui pour accroître leur autorité, affoiblirent les Seigneurs, en rendant aux Communes une partie de leur liberté, nous gémirions tous aujourd'hui sous la main pesante, soit du Clergé, soit des Nobles, trop peu disposés à recevoir des notions vraiment politiques ; car ils ont peine à concevoir que la main-morte soit une injure envers l'homme & un véritable attentat.

Cependant le Gouvernement féodal eut ses beaux jours : les serfs, en ne payant d'impôts qu'à leurs Seigneurs, recevoient d'eux asyle & protection, les arts du tems, les jouissances du siécle, la morale religieuse ; & leur soumission se marioit avec l'ignorance presque universelle. La cause du peu-

ple étoit remiſe entre les mains des Nobles, parmi leſquels il s'en trouvoit de généreux. Leurs caprices biſares prouvent qu'ils n'étoient pas indifférens à une ſorte de gaieté, qui, quoique groſſiere, déſarmoit leur orgueil.

La féodalité devint terrible, lorſque les Souverains vinrent joindre leurs impôts à ceux qu'exigeoient les Seigneurs : le peuple eut, pour ainſi dire, deux maîtres ; & ſurchargé d'un double fardeau, il ne fut plus ſurveillé par cet œil vigilant & paternel, qui, du haut des Châteaux, embraſſoit une certaine érendue & faiſoit participer les payſans aux partages des biens de la terre, & aux fêtes que donnoit le noble orgueilleux.

Le peuple fut obligé d'obéir à deux forces oppoſées ; & il ne ſait aujourd'hui quel eſt ſon véritable maître, du Monarque ou du poſſeſſeur du Fief, car il eſt obligé de les payer tous deux : tous deux enfin peſent ſur lui, & certains cantons ont véritablement perdu, ſoit à la deſtruction de la féodalité, ſoit à l'agrandiſſement des Monarques. Ainſi

les vieilles loix étendent leurs racines parmi les nouvelles, à peu près comme des troncs pourris & fétides qu'on voit à côté d'arbres verds récemment éclos du sein de la terre.

La guerre est l'ouvrage insensé de l'homme ; la famine est le produit de son ignorance & de sa lâcheté. La culture des arts & des sciences prévient les famines ; elle éloigne encore la peste, ou la circonscrit dans un foyer unique, & peut-être pourrions-nous prévenir une foule de maladies, en apportant divers changemens dans nos mœurs, dans nos habillemens, dans nos habitations, dans notre nourriture ; nous tiendrions, en quelque façon, une foule de maux dans l'éloignement.

Oui, une plus grande perfection dans les arts feroit disparoître cette multitude de travaux publics & malfaisans, ce grand nombre de professions dangereuses, qui abondent en poisons cachés, tant au physique qu'au moral ; car les fléaux qui corrodent l'espece humaine seront nécessairement le partage des peuples qui négligeront de cultiver les arts.

Si la partie ſeptentrionale de l'Europe étoit encore dans la ſituation où elle ſe trouvoit autrefois, lorſque ſes habitans ne cultivoient point les terres, on verroit tous les peuples qui habitent le long de la mer Baltique encore obligés de faire le métier de leurs peres, & d'aller couper la gorge à leurs voiſins pour pouvoir ſubſiſter.

Si pendant plus de cinq ſiècles on ne vit en Europe qu'un flux & reflux perpétuel de peuples, que villes ſaccagées, que pays dévaſtés, qu'Empires bouleverſés, c'eſt que la multiplication de ces barbares n'avoit point dans leur pays le gage de leur ſubſiſtance, & que la chaſſe étant parmi eux la principale reſſource de la vie, ces générations deſtituées de nourriture dans les lieux où elles avoient pris naiſſance, étoient obligées de l'aller chercher ailleurs. De là cette férocité de mœurs, ces émigrations, ces ravages, ces maſſacres continuels; car c'étoit là anciennement le noble & ſeul métier de tous les peuples de l'Europe.

Eh! qu'on juge à préſent le ſyſtême de ceux

qui veulent que les arts & les sciences aient dégradé l'espece humaine, tandis que depuis que les terres se cultivent, que les manufactures fleurissent, & que par le moyen du commerce & de la navigation tous les pays se renvoient réciproquement leur superflu : les hommes ne sont plus dans la dure nécessité de sortir, comme autant de loups affamés, de leurs retraites, pour aller courir après leur proie.

Les arts & les sciences ont leurs inconvéniens, sans doute ; mais ces inconvéniens sont-ils en équilibre avec les avantages qui en résultent ? Sont-ils à comparer avec les maux qu'entraîne après soi leur négligence ? Ne pourroient-ils pas tendre un jour à une seule & même fin ? Et d'ailleurs, n'y a-t-il pas dès aujourd'hui des correctifs à ce luxe qu'ils font naître ?

Les nations peuvent trouver dans l'inépuisable culture des arts & des sciences de quoi écarter la cruelle folie de se faire la guerre ; & la loi de la multiplication produira tout son effet, sans un danger réel, lorsque l'a-

griculture perfectionnée, & portée à ſon comble, aura mis dans tout ſon jour les reſſources infinies que chaque génération pourroit obtenir à la ſuite des arts, leſquels découvrent journellement dans l'Empire de la Nature, des fontaines nourricieres & des mammelles non encore apperçues.

Les nouvelles Colonies Américaines ſont ſeules capables, par leurs loix ſages & humaines, d'abſorber tout l'excédent de l'eſpece humaine d'ici à trois ſiécles.

Les nations Européennes, qui ſe choquent aujourd'hui, ne reſſembleroient-elles pas aux Sauvages du Canada, qui, faute de logement, font brûler leurs priſonniers? Mais lorſqu'ils ont des cabanes vuides à leur donner, ils les reconnoiſſent de leur nation.

La police & les arts ſatisferont tous les beſoins de l'eſpece humaine, quand les nations civiliſées, au lieu d'un fatal principe d'ambition, de vaine gloire ou de vengeance, renonceront à leurs jalouſies & à leurs méfiances, pour embraſſer tout-à-la-fois des idées plus généreuſes & plus ſalutaires.

Eſt-il poſſible que ce ſoit quelquefois l'avidité coupable & mal entendue des Gouvernemens, qui défende à la terre de produire, & qui arrête la multiplication des eſpeces les plus utiles?

Voyez une demi-douzaine de chevaux & de vaches tranſportés par les Eſpagnols à Buenos-Aires; les Commis de la taille, du taillon, des gabelles, du contrôle & des autres corvées n'étoient pas là pour s'oppoſer aux bienfaits de la Nature. Ces animaux utiles ont depuis long-tems parcouru & peuplé toute cette immenſe étendue de pays, qui eſt entre la Plata & le détroit de Magellan: ils y ſont en ſi grand nombre, diſoit l'Amiral Anſon, qu'on les tue par milliers, ſeulement pour en avoir la peau & le ſuif. Le Pere Labat nous aſſure qu'on trouve encore dans l'Iſle de St-Domingue une multitude de chevaux & de chiens ſauvages, qui doivent leur origine à quelques individus de ces eſpeces, que les Eſpagnols y ont amenés.

L'eſpece humaine ne ſera donc jamais trop nombreuſe, quand l'on aura mis à

profit chaque pouce de terrain dans un sol quelconque, & quand ce que le pays refuse aux commodités de la vie, le commerce l'y aura apporté des pays étrangers.

CHAPITRE CIX.

Main-mortables.

Les corps Eccléſiaſtiques ſe ſont montrés les plus empreſſés à s'arroger le droit odieux de ſervitude, & à l'étendre au-delà de ſes bornes.

Parmi les ſujets du même Monarque, l'intervalle d'un chemin ou d'un ruiſſeau condamne les uns à un opprobre éternel, & les dégrade juſqu'à la condition des plus vils animaux. Il eſt encore des François qui, lorſqu'ils meurent ſans poſtérité, ne peuvent tranſmettre à l'héritier de leur ſang cette terre que leurs travaux ont fertiliſée, qui n'ont point la liberté de ſe choiſir une compagne ſelon leur cœur, qui, lorſqu'ils s'expatrient pour aller jouir ailleurs des droits de l'humanité, ſont pourſuivis par leurs Seigneurs, leſquels s'emparent de leurs biens partout où ils les trouvent.

L'entiere abolition de cette derniere trace des siècles de barbarie sera due au Monarque régnant; car la Noblesse auroit propagé le crime antique, tout en accumulant des jouissances au sein de la liberté de la Capitale. Il a fallu que la Puissance Royale fût établie dans toute sa splendeur pour faire cesser une contradiction bien singuliere dans nos mœurs. D'un côté, on voyoit des naturels François esclaves sous la main d'un possesseur de fiefs, de l'autre, des esclaves étrangers devenir libres dès que leur pied touchoit le sol de la France.

Le peuple avoit donc à supporter tout-à-la-fois les droits féodaux, & les impôts de la Royauté. Quand ce joug opprimoit une partie de la nation, ne gémissoit-elle pas alors sous l'esclavage le plus décidé?

Mais si un dur Intendant vient remplacer le possesseur de fief, la servitude rurale n'est-elle pas la même?

Les main-mortables n'auront senti cette faculté bienfaisante des Rois qui peuvent affranchir les serfs des Seigneurs, que quand

plusieurs impositions excessivement onéreuses n'auront plus lieu : c'est alors que la liberté qui leur a été rendue leur donnera le courage de secouer entiérement les chaînes de l'infortune.

La main-morte, quoiqu'on dise autrement, dérive évidemment de l'ancienne discipline militaire ; c'est une véritable erreur de mots. Les main-mortables n'étoient que des *Soldats* soumis aux *Capitaines* ; l'abrogation de la main-morte est donc de droit, puisque la constitution politique est entiérement changée, & que ceux à qui ce droit odieux profite n'apportent à l'Etat aucun des avantages qu'ils lui donnoient ci-devant.

Il faut souvent recomposer, d'après la Loi naturelle, les Loix positives des nations : *Le droit maritime*, par exemple, est encore composé d'usages odieux, dignes de la férocité des tems barbares. Les Loix les plus vantées ne sont souvent, aux yeux de la philosophie, que les erreurs de l'homme. Pourroient-elles avoir acquis une em-

preinte reſpectable, lorſquelles ne ſont fondées que ſur un long abus, ou ſur l'ignorance du mieux ? Les lumieres nouvelles ſont faites pour opérer des changemens ſalutaires.

CHAPITRE CX.

D'un orgueil incommode.

Il n'eſt point de Souverain qui, au ſeptieme ou huitieme degré, ne compte un pâtre parmi ſes ancêtres, ni de pâtre qui, au même degré, ne pût compter un Souverain parmi les ſiens, ſi les pâtres étoient auſſi jaloux de compter le nombre de leurs aïeux que celui de leurs moutons. Mais quoique la Nature faſſe naître tous les hommes égaux, les ſociétés civiles mettent de la différence entr'eux, parce qu'il y a d'abord inégalité de forces, de ſervices, de mérite & de fortune; enſuite, parce que la liberté publique eſt compoſée véritablement des petits ſacrifices de la liberté particuliere.

Admettons donc des rangs inégaux: laiſſons tel homme occuper le plus de place qu'il peut dans ſon imagination. L'orgueil des grands eſt indeſtructible: qu'il ſubſiſte, mais qu'il ſoit dirigé vers des choſes utiles,

La Nobleſſe (de quelques ornemens qu'on l'environne) ne ſera jamais qu'une qualité accidentelle, tant qu'elle ſera ſéparée de la vertu, c'eſt-à-dire, d'actions nobles & perſonnelles.

La naiſſance toute ſeule ne donnera aucun droit à la gloire; & ſi la nobleſſe veut métamorphoſer ſes titres en une eſpece de ſuperſtition, il eſt toujours au pouvoir d'une nation éclairée de frapper par l'opinion & le dedain toutes ces formes hautaines, effrontées, inciviles: elles diſparoîtront parmi le peuple, quand le peuple aura ſu les apprécier & les corriger, par la voix de ſes Philoſophes & de ſes Poëtes comiques. D'ailleurs c'eſt à l'éducation de faire diſparoître ces diſtinctions qui ceſſent d'être humiliantes, quand on ne conſent pas à être humilié.

Une réaction ferme de la penſée ſuffira pour adoucir la trop grande fierté des Nobles, & pour décharger du poids de l'envie ceux qui ne le ſont pas. Les qualités perſonnelles fixées, pour ainſi dire chez un peuple ôteront au préjugé de la naiſſance ſon imaginaire

grandeur, & feront très-propres à faire comprendre l'égalité naturelle des citoyens.

Il dépend donc d'un peuple instruit de fouler aux pieds cet orgueil incommode, partage des Nobles, & qui ne se rencontre guere aujourd'hui que dans les Monarchies héréditaires. Mais comme la majesté de la couronne absorbe toutes ces petites grandeurs, que tous ces Nobles, à commencer par le premier Gentilhomme, sont sujets, dans toute la force du terme, qu'on peut en faire hautement la judicieuse réflexion, tous les sujets étant nécessairement à une égale distance du trône, il faut combattre l'orgueil demesuré de la Noblesse, cette manie renouvellée de nos jours, en lui montrant un maître sous qui elle cesse d'être indépendante. Ainsi cette illusion, qui n'est point faite pour notre siècle, sera détruite, & il ne tient qu'à la partie éclairée de le vouloir, en armant à propos le ridicule contre ce jargon d'*armoiries* & de *quartiers*, & ces enfantillages qui ne sont que de vains simulacres de grandeur & de vertu. Comment prétend-on en imposer ainsi, quand

l'esprit philosophique a décomposé depuis long-tems ces puérils contresens, que la vanité des courtisans & l'oisiveté des Cours ont voulu si faussement mettre en honneur parmi des hommes éclairés & au-dessus de ces prestiges?

CHAPITRE CXI.

Loi ſage chez les Hébreux.

Si l'égalité politique eſt la choſe impoſſible; ſi Lycurgue lui-même a vu de ſon vivant le dérangement de ſon ſyſtême; ſi les Démocraties ont vu leur principe d'égalité diſparoître; ſi le remede du partage égal des terres eſt un plus grand mal que l'inégalité, le Gouvernement ne doit pas du moins oublier qu'un individu ne devroit rien à l'Etat, ſi l'Etat ne lui devoit rien; que la baſe de tous les corps politiques eſt dans un juſte tempérament; qu'ils ſe ſont formés pour concourir au bonheur général en établiſſant celui de chaque membre, & que la loi doit refréner, autant qu'il eſt poſſible, la cupidité qui entaſſe, pour adopter enſuite toutes les méthodes, qui tendent à rendre les fortunes moins inégales.

Il étoit une loi éminemment ſage chez les Hébreux: les ventes des terres ne ſubſiſ-

toient que quarante-neuf ans. La jouiſſance de l'acheteur avoit un terme aſſez long, & le vendeur n'étoit pas dépouillé ſans retour de ſa propriété.

Si l'Etat ne gênoit pas quelquefois l'avidité naturelle à certains hommes qui font des profits énormes ſur les revenus publics, toutes les richeſſes paſſeroient bientôt à la claſſe des Publicains. Pour rompre la diſproportion monſtrueuſe, & les inconvéniens qui naiſſent de cette diſproportion, il eſt des ſyſtêmes qui balotent les richeſſes, & qui arrachent les fortunes de certains coffres trop pleins pour les reverſer ailleurs. Ces commotions qui n'entrent pas dans un Gouvernement bien ordonné, ne ſont pas toute fois ſans utilité, quand elles livrent une eſpece de guerre à des fortunes illégitimement acquiſes, & fondées ſur des malverſations autoriſées dans des tems de troubles. L'opulence s'eſt accumulée ſur des têtes de traitans : ils ont mis à profit les malheurs de l'Etat ; mais bientôt vient le jour où l'Etat peut repomper ces coupables richeſſes. Une certaine propor-

tion se rétablit parmi les citoyens ; & le déprédateur effréné ne porte pas du moins les derniers coups à la patrie.

D'ailleurs, il semble que *Néméſis* ait jetté un décret sur toutes ces fortunes rapides : elles dépériſſent d'elles-mêmes en un moment. Le scandale les avoit élevées, de nouveaux scandales les détruiſent : un ver rongeur eſt au pied de l'arbre ; il travaille sans relâche à en dévorer la racine. Où sont maintenant les races de tous ces Midas, sous les doigts de qui tout devenoit or ? J'ai vu la ruine subite de trente maiſons lâchement enrichies, soit dans le Miniſtere subalterne ; soit dans le travail odieux de la Finance ; j'ai vu les enfans de ces peres criminels diſſiper ces biens, ces terres, frappées de la malédiction publique. Il en sera de même de l'opulence des Agioteurs, des Banquiers, des Calculateurs, des Egoïſtes féroces de nos jours : leurs richeſſes illicites seront diſperſées, & le mépris s'attachera à tous ces noms qui en impoſent par un faſte extérieur.

Ce seroit un ſingulier tableau que celui

de tous ces riches Financiers qui ont inondé la France depuis la mort de Henri le Grand. Où ſont-ils, où eſt leur poſtérité ? N'eſt-il pas bien étonnant qu'on n'en apperçoive aucune trace ? A coup sûr, il faut qu'il y ait un Ange exterminateur chargé du ſoin de détruire tous ces fils de la fortune, tous ces coloſſes éphémeres, qui menaçoient de tout engloutir ; ſans cela comment expliquer un pareil phénomene ? Quelle conſolation pour la vertu gémiſſante, & quelle leçon pour les brigands qui ne vivent que de rapines ; ils ſont les premiers détruits par leurs ſyſtêmes deſtructeurs.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt des révolutions qui, n'attaquant, pour ainſi dire, que les propriétaires de l'eſpece monnoyée, ne ſont pas tout-à-fait auſſi nuiſibles, auſſi deſtructives, que ſi elles portoient ſur la claſſe induſtrieuſe ou ſur celle qui cultive.

CHAPITRE CXII.

Louvois.

Tous ces grands corps militaires qui fatiguent & surchargent aujourd'hui l'Europe, tous ces soldats armés qui agissent les uns contre les autres, ces constitutions militaires qui s'imitent réciproquement, & qui ruinent l'Etat en enlevant à la population la plus belle espece d'hommes; la tactique & ses manœuvres savamment meurtrieres, cette quantité horrible d'artillerie, ces puissances qui traînent avec elles jusqu'à deux & trois cens pieces de canon, les frontieres des Etats hérissées de forteresses, ces forteresses ensévelies sous les fortifications, des armées immenses, un attirail & des embarras encore plus immenses, les mathématiques prêtant leurs lumieres à l'infernale science de la guerre, voilà l'ouvrage de Louvois. C'est ce Ministre qui a donné une large surface aux travaux de la guerre, qui a multiplié les ressorts de cet

art effrayant, au point que les détails de la subsistance sont aussi difficiles que les ressorts par lesquels il faut faire mouvoir cent mille automates & plus sous les armes. L'imitation fatale a gagné jusqu'aux petits Princes.

La science du Munitionnaire ou Maître d'hôtel de l'armée, est mise aujourd'hui à côté de la science du Général. Quel homme est capable de commander les armées après cette multitude de connoissances qu'il faudroit posséder ?

Voici donc l'art militaire qui n'a aucune ressemblance avec lui-même, tant il est changé depuis cent vingt ans. Le hasard, la chance heureuse sont aujourd'hui les Dieux des armées, subordonnées à la prudence aveugle des cabinets. Louvois est le véritable créateur de ces nombreuses milices, qui ont alarmé par-tout la liberté civile & politique ; mais ce qu'il y a de plus déplorable à penser ; c'est que le luxe a pénétré jusqu'au sein des armées, & que l'Officier qui sait mourir ne sait pas supporter certaines privations. Ces cœurs amollis par le luxe ne connoîtront plus

au même degré l'honneur, la fermeté, l'amour de la patrie : ils céderont, non à la crainte, mais à l'éloignement des plaisirs ; & il faut que l'Europe nourrisse aujourd'hui près de deux millions d'hommes le fusil sur l'épaule. Heureusement pour elle qu'ils se balancent ; mais quand le nombre de ces soldats seroit moindre, l'équilibre ne subsisteroit-il donc plus?

On a dit que le Dieu Mars étoit pour les gros bataillons ; mais que veut dire cette expression ? *Gros* signifie-t-il *nombreuses phalanges, épais bataillons ?* On ne sauroit être trop en garde contre la science des gens de l'art : l'événement des batailles les a presque toujours trompés.

Voyons les faits. Les armées innombrables des Perses sont défaites & détruites par des poignées de Grecs ; trente-six mille Macédoniens ébranlent & renversent leur Empire immense ; quelques légions Romaines asservissent l'Univers.

Depuis l'invention de la poudre à canon, quelques milliers de Suisse triomphent de la fierté

fierté Autrichienne & de la puiſſante maiſon de Bourgogne. Avec quelques piquets, Turenne voit des armées entieres fondues devant lui. Par-tout je vois le génie & la ſcience en déroute, malgré les nombreux bataillons. La plupart du tems c'eſt un ſeul régiment qui a l'honneur de la victoire. Navarre, la Marine, Normandie, j'en appelle à vous; combien de fois ne l'avez-vous pas fixée ſous vos drapeaux? Que n'a pas dû Céſar à ſa dixieme légion? Ne ſeroit-il pas bien étrange qu'une mépriſe, un mot mal-entendu, eût enfanté par la tête de Louvois, ce déluge de ſoldats qui affament l'Europe.

Ce n'eſt donc que depuis Louvois qu'on a exagéré les beſoins de la politique, qu'on a étendu ici les milices, là les enrôlemens forcés, au point de métamorphoſer tous les citoyens en ſoldats; delà ces diſciplines tyranniques qui, toujours changeantes au gré du caprice, ont rangé les ſoldats des Princes Européens parmi les plus malheureux eſclaves du globe.

Ce n'eſt donc que depuis Louvois qu'on

a vu les petits Princes d'Allemagne vendre des hommes pour la guerre, comme on vend du bétail pour les boucheries; que tous les Souverains ont augmenté ces troupeaux d'hommes qu'ils menent aux combats, qu'ils ont prononcé l'eſclavage & l'abrutiſſement de l'eſpece humaine, en ôtant aux ſoldats l'émulation & la gloire, car l'exercice des armes qui, dans les Etats libres préſente un attrait, n'eſt plus qu'une dégradation, dès que le choix n'eſt plus volontaire. En Pruſſe, la loi terrible fait peſer l'eſclavage militaire ſur toutes les têtes. Tout Pruſſien eſt ſoumis à l'obligation de ſervir depuis l'âge de 18 ans juſqu'à celui de 70, &, comme ſi ce n'étoit pas aſſez, la Pruſſe envoie au loin, dans les Pays étrangers, des enrôleurs pour recruter l'armée. Ainſi les grands corps militaires ſe multiplient de nos jours pour le malheur du genre humain; & les Etats, petits & grands, ſurchargés de régimens & de légions de toute eſpece, ſont expoſés aux convulſions de l'anarchie prétorienne; calamité effroyable, qui nous menace tous, plus ou

moins, depuis Madrid jusqu'à Pétersbourg.

Ce n'est que depuis Louvois enfin, que l'Officier & le Soldat sont les ennemis presque ouverts du Bourgeois; que l'orgueil de l'Officier est hautain & dérisoire; que ces hommes stipendiés exigent dans nos foyers la premiere considération, & voudroient encore qu'elle fût exclusive. Depuis le Ministre Louvois, on diroit que le Royaume est dans l'armée, car les fonctions militaires, par un fatal préjugé, ont paru l'emporter sur les fonctions civiles. Le costume légionnaire s'est présenté par-tout avec une sorte d'audace, qui sembloit frapper de mépris tous les autres états de la société. Ces corps militaires qui sont faits pour braver l'ennemi; cette fatale multiplication de soldats, promenant & semant la corruption des mœurs & le libertinage, semble menacer de toutes parts leurs concitoyens, leurs compatriotes, & sont bien plus dangereux dans la paix, qu'ils ne sont utiles dans la guerre. C'est dans leur trop grand nombre que réside le péril, & Louvois en est inconteſtablement l'auteur.

Voix puiſſante de la Philoſophie, paſſe juſqu'aux pieds du trône; paſſe au ſein de la Magiſtrature, & que la claſſe penſante arme tout ce qui pourra contre-balancer ce poids terrible qui fatigue également, & les Monarques & les Peuples.

CHAPITRE CXIII.

Commerce des Bleds.

DOIT-ON permettre ou non la liberté du commerce des bleds ? Cette queſtion importante, & la plus importante de toutes, puiſqu'elle intéreſſe la ſubſiſtance de tous les citoyens, a été fort agitée depuis vingt-cinq ou trente ans. Sans entrer dans les raiſonnemens apportés par les défenſeurs des deux différentes opinions, je me contenterai de faire quelques obſervations, qui me paroiſſent déciſives, & mériter la plus ſérieuſe attention.

Il eſt certain que c'eſt à la terre de nourrir ſes habitans ; qu'un Monarque, qui ne régneroit que ſur des ſables arides, ſur des landes, ſur des déſerts, ſeroit un triſte Souverain. Midas, qui de ſon côté changeoit en or tout ce qu'il touchoit, & qui portoit au bout de ſes doigts des mines encore plus fécondes que celles du Potoſi, étoit le plus in-

fortuné de tous les hommes. Rome, cette Reine du Monde, ne fut-elle pas réduite à la plus affreuse misere, quand Sexte Pompée empêcha les bleds de Sicile, d'Egypte & des côtes d'Afrique, d'aborder en Italie ? Ses citoyens, plus que Rois, étoient bien plus misérables que le dernier matelot de la Chiourme de l'Affranchi Ménas, & ils eussent échangé avec joie leur Royauté pour quelques mesures de bled.

Le meilleur & le plus puissant des Empires est donc, sans contredit, celui qui a le sol le plus fécond, & qui peut nourrir le plus grand nombre d'habitans. Aussi un Roi de France, par exemple, qui commande à plus de vingt millions d'hommes, est-il bien autrement puissant qu'un Roi de Norwege ou de Sibérie.

Mais à quoi serviroit à ces vingt & tant de millions de François d'habiter & de cultiver un terrein fertile, si le bled, qu'ils font croître dans leur patrie, n'étoit pas pour eux? Or, certainement ce bled n'est pas pour eux, & leur existence devient absolument précai-

re, & à la merci de leurs ennemis, ou d'une Compagnie de Marchands, si le commerce des bleds est permis. Rien de plus aisé que de le prouver, & d'en porter la démonstration jusqu'à l'évidence; mais pour ne rien laisser à desirer à cet égard, je crois devoir faire quelques questions préliminaires.

1°. Combien la France a-t-elle d'habitans, combien y aborde-t-il d'étrangers, combien faut-il de septiers de bled pour les nourrir? Nous n'en savons rien.

2°. Combien en faut-il pour nos Colonies? La population en est-elle exactement connue? A-t-on soin d'en faire un dénombrement fidelle? Nous n'en savons rien.

3°. Combien en emploie-t-on pour la pâtisserie, pour la nourriture des animaux, &c. &c? Nous n'en savons rien.

4°. Combien récoltons-nous, année commune, de septiers de bled; combien en emploie-t-on pour les semences? Nous n'en savons rien.

5°. La France recueille-t-elle plus de bled qu'il ne lui en faut pour sa propre consom-

mation, ou n'en recueille-t elle pas assez ? Nous n'en savons rien. Suivant les uns, elle en récolte un cinquieme de plus qu'elle n'en emploie ; suivant les autres, elle n'en a pas assez, & elle est obligée d'en tirer de Sicile & des côtes de Barbarie. Or, je demande comment asseoir un jugement sain au milieu de tant d'incertitudes, comment se flatter de voir clair au milieu de tant de ténebres ?

S'il étoit sûr que nous eussions un million de septiers de bled au delà de ce qu'exige la nourriture des François, je dirois qu'on pourroit, à la rigueur, permettre la libre exportation de ce million de septiers, pourvu qu'on l'enlevât des provinces qui ont produit ce superflu ; car en le tirant, par exemple, d'une province méridionale, qui n'auroit que la quantité suffisante pour se nourrir elle-même, on affameroit cette malheureuse province, & les provinces limitrophes, puisque le mal gagnant de proche en proche, la cherté auroit le tems d'y exercer ses ravages, avant que les secours de la province septentrionale fussent arrivés ; encore faudroit-il

préférer l'exportation des farines, parce que du moins le ſon nous reſteroit, & que nos Meûniers & nos moulins y auroient gagné.

La plupart de ceux qui ont écrit ſur les bleds, & ſur-tout les partiſans de la liberté, n'ont eu que des idées mercantiles : ils ſeroient d'excellens patriotes à Lucques, ou à Raguſe, ils ſauroient faire valoir leur argent, mais le régime d'un grand Royaume comme la France eſt-il donc le même que celui de la République de Saint-Marin ?

Si vous n'avez que la quantité de bled néceſſaire, gardez-la : ſi vous n'en avez pas aſſez, achetez-en, loin de vous en deſſaiſir ; ſi vous en avez quelque peu de trop, emmagaſinez cet excédent. Vous tenez bien l'or en réſerve, pourquoi ne tiendriez-vous pas le bled, qui eſt bien autrement eſſentiel que votre or, puiſque la vie de l'homme, & ſur-tout de l'homme qui travaille, & qui eſt la vraie richeſſe du Royaume, puiſque l'amour de la patrie & de l'humanité, puiſque le ſalut de l'Etat en dépendent ?

Vendre du bled, quand on ignore ſi l'on

en a même assez pour soi, est au moins une étourderie, une imprudence, & une grande nation ne doit jamais s'en permettre; mais vendre le pain de ses enfans, ce seroit un crime horrible, qui ne doit souiller le nom d'aucune patrie. Quoi! le citoyen lui doit son sang, & il ne lui devra pas le sacrifice d'une cupidité particuliere! la société est-elle autre chose que l'obligation de tous les individus envers la sûreté, envers la nourriture générale?

S'il y a de bonnes années, il y en a aussi de médiocres & de mauvaises. Dans les bonnes années, il n'y auroit peut-être pas beaucoup à craindre, mais dans les médiocres ou les mauvaises qui nous a dit que de riches Hollandois, ou des Anglois, ne se réuniroient pas pour arrher vos bleds? Quarante ou cinquante millions semés à propos, & dispersés dans les endroits circonvoisins des provinces où la denrée aura particuliérement manqué, vont porter l'alarme & la désolation par-tout. Vos pauvres concitoyens mourront de faim, & vos ennemis emporteront hors du Royaume le double des millions qu'ils auront mis

en action pendant quelques mois. Les Marchands François ne feroient qu'augmenter le mal, & le laboureur avide ne se presseroit pas de vendre, voyant son profit dans la misere publique.

D'ailleurs, le bled est une denrée trop nécessaire & trop peu chere, eu égard à sa nécessité, pour la confier & l'abandonner aux combinaisons de Marchands altérés de la soif de l'or, lesquels sont toujours en grand nombre dans un Etat riche comme la France. C'est mettre la vie du pauvre à leur discrétion, & l'on sait que le salut du peuple doit être la suprême loi.

Ajoutons que le bled est d'un trop gros volume, & d'un transport trop coûteux, qu'il entraîne trop de frais pour ne pas absorber les bénéfices qu'on pourroit se promettre légitimement sur une pareille denrée, si on alloit la vendre à l'étranger, après l'avoir achetée seulement 20 ou 30 livres le septier. Ce commerce alors ne peut être avantageux qu'en la revendant à la nation même dont on l'a enlevée. Il ne consiste donc réellement

qu'en accaparemens ruineux pour le peuple, & il devient un pur agiotage, & non point une vraie branche de commerce. La Pologne eſt dans un cas différent ; mais qu'eſt-ce que la Pologne, la Barbarie & l'Egypte ? Voudroit-on que la France leur reſſemblât ? La Sicile & l'Angleterre ſont des Iſles ſans provinces méditerranées ; leur exemple ne prouve rien.

Je trouve que ce Colbert, tant critiqué par nos Docteurs modernes, avoit agi avec beaucoup de ſageſſe, en obligeant chaque province de ſe ſuffire à elle-même. Ce grand homme, qui connoiſſoit à fond la légéreté de nos têtes, & qui craignoit que la culture du bled, vraie richeſſe de l'Etat, ne fût négligée pour cultiver la vigne, le tabac, ou faire des plantations en bois, &c. &c., défendit aux différentes provinces de ſe ſecourir l'une l'autre. Par ce moyen elles furent forcées de cultiver pour ſe nourrir, & on peut dire que par-là il a rendu le plus grand ervice à ſa patrie & à l'agriculture, quoiqu'à entendre nos Docteurs, il ait fait tout le contraire.

Nous croyons inutile de dire que, lorſque la denrée manquoit dans quelque province, Colbert avoit ſoin d'y porter des ſecours. Les bleds qu'il fit acheter hors du Royaume au commencement de ſon Miniſtere, les fours qu'il fit conſtruire dans le Louvre pour nourrir le peuple, ne prouvent que trop combien il aimoit cette claſſe laborieuſe, à qui nous devons toutes nos jouiſſances.

L'adminiſtration de Colbert, en ceci, étoit d'autant plus ſage, que dans ce même tems il travailloit à élever toutes ces Manufactures qui ont étendu & enrichi nôtre commerce. Si la culture du bled avoit été négligée, il n'eſt pas douteux que la main d'œuvre devenant trop chere, n'eût porté un coup mortel à tous ſes établiſſemens. Pour que nous ſoutenions la concurrence avec l'étranger, ou que nous l'emportions ſur lui, il faut que la vie ſoit à bon marché, afin que la journée de l'ouvrier ne ſoit pas chere.

Sully, ſous un Monarque qui étoit vraiment le pere de ſon peuple, Sully a été loué pour avoir protégé l'agriculture : Henri-le-

Grand a été loué, de son côté, pour avoir voulu établir certaines Manufactures, contre l'avis de Sully : on a dit, & avec raison, qu'il avoit mieux vu que son Ministre. Colbert a réuni les grandes vues de l'un & de l'autre, & cependant Colbert a été blâmé.

Mais la liberté, que devient-elle avec un pareil système ?

Je sais, aussi bien que personne, que la liberté est l'ame du commerce, & que la gêne le tue ; mais quelle liberté, que celle qui ne tendroit qu'à la ruine de la patrie ? Quoi, le Laboureur ne sera pas libre, parce qu'il n'aura pas la faculté de faire mourir de faim les malheureux qui travaillent pour lui ! mais la liberté doit elle jamais être homicide, & l'esclavage ne lui seroit il pas cent fois préférable ?

Toutefois, puisqu'on fait sonner si haut la liberté pour le Laboureur, il me semble qu'on n'auroit pas dû oublier celle du pauvre, qui est le vrai Laboureur, puisque c'est lui qui arrose la terre de la sueur qui tombe de son front. Que deviendroit le Laboureur, sans le

travail du pauvre ? Je me rappelle que dans une certaine année, où le malheureux gagnoit bien sa vie à filer, il dédaigna de quitter son rouet pour la faucille, & qu'il y fut contraint par *Arrêt du Parlement* de sa province. Or, qui doit plus pâtir de ce défaut de liberté, du pauvre ou du Laboureur? Pourquoi n'a-t-on pas réclamé alors la liberté en faveur du pauvre ?

Mais au reste, qu'entend-on ici par le mot de *liberté* & de *propriété*? A qui appartient la France ? Est ce à ses habitans ou aux habitans de l'Allemagne ? La France est-elle aux François ou aux Algériens ? N'est-elle pas la patrie de tous les François? Cette patrie n'est-elle pas leur mere, & ne doit-elle pas les nourrir ? Dès que le sol leur appartient, les fruits, les productions de ce sol doivent aussi leur appartenir. Ils y ont, sans contredit, le droit les premiers. Or, que devient ce droit, cette propriété, si l'étranger entre en concurrence avec eux ? Mais pourquoi le Laboureur voudroit-il appeller le pauvre pour consommer ses fruits, ses œufs, son beurre,

ſon fromage, ſes dindons, ſes foins, ſon orge, &c. &c. & renonceroit-il à commercer avec lui pour la denrée de premiere néceſſité? Les pauvres le délivrent des objets qui ne peuvent ſe tranſporter; il eſt donc plus que juſte que par reconnoiſſance il ſe prête à leur vendre la ſeule denrée qui peut ſupporter le tranſport.

Eſt-il donc ſi vrai après tout, que la culture trouve ſon bien dans la liberté de vendre à l'étranger? Je dis la *culture*, ou le *labourage*, & non le *Laboureur*, car il faut avoir grand ſoin de les diſtinguer. Je vois dans le labourage, le plus noble & le premier des arts; je ne vois dans le Laboureur qu'une eſpece de mercenaire, qui obtient, à prix d'argent, d'un Intendant ou d'un Propriétaire, la permiſſion de travailler pour vivre & s'enrichir. La culture eſt notre mere commune, le Laboureur n'eſt qu'un ſimple citoyen, qui gagne ſon pain comme la plupart des autres.

Si les terres appartenoient en propriété au Laboureur, ſans doute il gagneroit à propo-

tion que le bled ſeroit plus cher, ou que ſes terres ſeroient mieux cultivées ; mais dans l'état actuel des choſes, je vois que plus le bled eſt cher, plus on augmente le prix des fermages. Le Laboureur qui s'eſt enrichi & qui voit qu'on lui augmente ſa ferme, l'abandonne pour vivre du fruit de ſes épargnes. Son malheureux ſucceſſeur tourmente, fatigue, vexe, épuiſe la terre pour lui faire rapporter au-delà de ſes forces. Si le bled continue à ſe vendre ce qu'on appelle en ſtyle économique, *un bon prix*, il paie ſon maître, & réuſſit à ſe ſoutenir ; mais alors où en eſt le pauvre peuple ? Il eſt dans la miſere. Si au contraire le bled ſe vend un prix moindre que ce prétendu *bon prix*, le Laboureur eſt ruiné, & la ferme l'eſt à moitié. Ainſi, je ne vois rien de plus déſaſtreux que ce beau ſyſtême.

Concluſion. Pour ſe comporter ſagement dans une matiere auſſi délicate, je ſoutiens qu'il faudroit commencer par ſavoir au vrai, combien il y a de perſonnes en France, & combien, année commune, on y recueille de

ſeptiers de bled. Comme de pareilles connoiſſances paroiſſent trop au-deſſus de notre légéreté, il n'y a pas d'apparence que nous ſoyons de long-tems en état de prononcer ſi nous avons trop ou trop peu de bled, ſi nous pouvons en vendre ou non ; &, comme une pareille expérience, en cas d'erreur, coûteroit infailliblement la vie à nombre de citoyens, & en écraſeroit des millions d'autres, je crois qu'il eſt de la ſageſſe, & ſur-tout de l'humanité de chercher tous les moyens d'éviter de tomber dans une erreur auſſi funeſte.

Je crois encore qu'on ne doit jamais fixer le prix du bled.

1°. Parce que le Propriétaire étant le maître de donner ou non ſa ferme pour tel ou tel prix, le Fermier doit auſſi avoir la liberté de donner ſa denrée pour tel ou tel autre prix. Voilà la liberté qui appartient au Laboureur. Mais, comme l'homme de peine & de fatigue eſt François, auſſi bien que le Noble qui ne fait rien, ou le Procureur qui fait groſſoyer du papier timbré ; comme ce malheureux eſt vraiment l'enfant de la terre ;

puiſque c'eſt lui qui la rend féconde, je crois que c'eſt bien le moins que cette terre le nourriſſe. Ainſi, on doit veiller avec une ſage circonſpection d'un côté à ce que le bled ne ſoit pas trop cher à cauſe du pauvre, & de l'autre, à ce qu'il ne ſe vende pas un prix trop bas, ce qui écraſeroit le Cultivateur. D'autre part, le pauvre pouvant vivre à un certain compte, la main d'œuvre ne ſera pas chere; les Manufactures ſeront en vigueur, & tout ſera dans l'ordre.

Je crois donc, 2°. que le prix du ſeptier de bled peut varier, & ſe vendre depuis 15 juſqu'à 30 liv., le pauvre & le laboureur y trouveroient chacun leur compte, ſuivant que le prix s'éloigneroit ou s'approcheroit de ces deux extrêmes. De ſon côté notre commerce ne pourroit qu'y gagner.

3°. Je crois enfin qu'il faudroit charger les Corps municipaux de faire des magaſins de cette denrée, quand le bled ſe vendroit à trop bas prix. Mais il faudroit commencer ces magaſins avec beaucoup de prudence & de circonſpection. Si la France pouvoit par-

venir à bout un jour d'enmagasiner de quoi se nourrir pendant une demi-année environ, je crois qu'on pourroit permettre cette exportation qui a échauffé tant de têtes, puisque alors, si les Accapareurs & tous les Marchands de son & de farine vouloient entreprendre ce commerce, & employer leur manége ordinaire, ils se trouveroient pris au piége. En effet, dès qu'on verroit le bled monter à un prix trop haut, on n'auroit qu'à faire fermer les ports & ouvrir les magasins. Les Marchans ou Accapareurs se verroient dès-lors exposés à vendre à perte, & ils se garderoient, à coup sûr, de faire un commerce aussi peu sûr pour eux. D'ailleurs la France renfermant alors l'abondance dans son sein, les coffres-forts de tous ces Accapareurs ne seroient plus en état d'acheter assez de bled pour produire les effets funestes, qui seuls peuvent les enrichir.

CHAPITRE CXIV.

Manufactures.

Le commerce, dit Monteſquieu, tantôt détruit par les Conquérans, tantôt gêné par les Monarques, parcourt la terre, fuit d'où il eſt opprimé.

L'hiſtoire du commerce eſt celle de la communication des peuples : il s'eſt fait une révolution heureuſe, & preſque générale ſur la face de la terre, qui n'eſt due qu'au commerce.

Mais le commerce extérieur enleve ſouvent les choſes utiles, & les plus utiles à la vie pour nous apporter des ſuperfluités.

On a peut-être trop vanté & trop multiplié les Manufactures. A Lyon, à Geneve, aux environs de Neufchâtel en Suiſſe, j'ai vu des Manufactures peuplées d'hommes dégradés. Les Manufacturiers ne cherchent qu'à filouter le tems, les bras, la jeuneſſe, l'exiſtence d'une multitude d'indigens actifs. Ces

ouvriers fabriquans luttent sans cesse contre la cupidité oisive du maître. L'amertume de la contestation pour le paiement engendre la haine : c'est sur-tout aux environs de Neufchâtel en Suisse, que j'ai gémi de voir les Manufacturiers enlever les hommes à la vie pure & simple de la campagne, où ils sont sans cesse en présence de la Nature, pour les obliger à végéter dans de tristes prisons.

La culture est abandonnée pour ces *Fabrications*, qui n'enrichissent au fond que quelques maisons où la ligue de la cupidité s'établit & se maintient. Les mœurs se perdent dans ces ateliers, où les hommes oublient leurs vertus, où ils deviennent insensibles, durs, mauvais peres, parce qu'ils ont sans cesse à combattre la lâche avarice d'un supérieur.

Ainsi, les terres se dépeuplent insensiblement de la précieuse classe des laboureurs, de cette classe bonne par nature, parce qu'elle n'est en rapport qu'avec la terre, & que l'ame a toujours une disposition douce, quand le corps, livré aux travaux vivifiants de l'a-

griculture, & reſpirant un air ſalubre, ne connoît point l'oppreſſion. Combien le laboureur a de jouiſſances pures & innocentes, en comparaiſon d'un garçon Manufacturier ! Voyez l'habitant des campagnes, il aime tout ce qui l'environne, terre, vergers, enfans, animaux : la petite propriété de ſon champ eſt journellement careſſée de ſes mains. Le garçon Manufacturier a l'ame retrécie ; il eſt égoïſte ; il ne ſe marie point ; il déteſte ſon maître, ſa priſon, ſon travail. Le laboureur eſt bon, parce qu'il s'établit néceſſairement entre cultivateurs réciprocité de ſervices. Le garçon Manufacturier eſt iſolé : ſa bonté eſt altérée, ainſi que ſa ſanté. L'abandon de la vie rurale fait que les vices ſe propagent dans un canton, & tout ce qui avoiſine de trop près les Manufactures eſt infecté de mauvais ſujets. J'en appelle à l'expérience : la Principauté de Neufchâtel a entre autres perdu ſes mœurs & les avantages de ſa ſituation par les Manufactures d'indienne & d'horlogerie, où quelques maîtres avides ont rendu à la lettre, eſclave & méchant, un peuple libre & bon.

CHAPITRE CXV.

Etats-Unis de l'Amérique.

Cette grande découverte de l'Amérique, en étendant le domaine de l'homme, que lui a-t-elle apporté? L'occasion des plus grands crimes, des motifs de fureur & de carnage, une maladie horrible & destructive de l'innocente volupté, un luxe effroyable qui a corrompu toutes les nations de l'Europe. Ainsi leur communication avec les nouvelles Indes ont enfanté des guerres barbares, une politique insidieuse, une violation perpétuelle des droits les plus sacrés.

Ces grands maux vont être réparés par les bienfaits de la législation: elle va porter la vie au Nouveau Monde par les idées heureuses venues d'Europe. La force des loix l'emportera sur l'esprit anti citoyen: la philosophie aura voyagé dans ces climats heureux; les Ecrivains modernes auront préparé la félicité des générations futures.

Que

Que signifient ces termes de *séditieux*, de *révoltés*, quand l'épée de la victoire décide la querelle ? Lorsqu'un peuple se donne une législation, des armées, une marine, un commerce, un papier-monnoie, n'est-il pas en droit de publier son indépendance ?

S'il est un pays où il n'y ait ni mendiant, ni voleur, si ses forêts ne sont point dangereuses, si le bourreau y est oisif ; dites hardiment : *ici le Gouvernement est bon, demeurons-y.*

La révolution de l'Amérique est la plus importante de toutes aux yeux du Philosophe, parce que les Etats-Unis, absous, comme je l'ai dit, du crime de rébellion par l'épée de la victoire, & sur-tout par le code de la liberté universelle, vont montrer sous le Ciel des formes de Gouvernement, qui repondront à la dignité de l'espece humaine.

Les constitutions Américaines, formées par la sagesse & par la méditation des Penseurs Européens, vont donc établir un état de choses, qui sera sur la terre, une nouvelle création ; mais l'Américain libre se res-

ſent encore des vices politiques & moraux que les ravages de la guerre enfantent. Il ſemble toujours faire la guerre au vieux continent, &, ſoit impuiſſance, ſoit orgueil, il ne porte pas dans les objets de commerce cette probité franche, & cette bonne foi ſacrée qui, après tant de vertus publiques, honoreroit encore un peuple affranchi. Il lui manque ces vertus particulieres, auxquelles il arrivera ſans doute, quand il aura ſenti qu'elles ſont les gages de toutes les autres : une cupidité mal entendue, lui fait perdre aujourd'hui cette belle renommée d'un peuple, qui rend l'individu auſſi reſpectable que peut l'être la nation.

Sans doute, l'Américain ſenſible à ce juſte reproche, cultivera la morale politique juſque dans les ramifications de ſa nouvelle ſociété; & l'eſprit public, encore plus perfectionné, le détournera du ſentier de la ruſe pour lui ouvrir tous les chemins de la gloire, afin qu'il conſerve ſur la terre ce luſtre qu'il s'eſt plu à annoncer, & qu'il faut qu'il mérite par tous les points de ſon exiſtence.

Il faut donc que l'Américain donne à ſon négoce une empreinte plus majeſtueuſe ; car ce n'eſt pas aſſez de dire : nous n'avons point parmi nous de voleurs, ſi la ruſe, la diſſimulation, la chicane, l'avidité baſſe ſe ſont réfugiées & cachées ſous les bureaux des Commerçans Américains.

CHAPITRE CXVI.

Des travaux de l'Homme en place.

L'HOMME le plus rare eſt le Miniſtre habile qui, devenant tout-à-coup Adminiſtrateur, raſſemble & réunit toutes les pieces d'un Gouvernement délâbré ; qui, ſans rien briſer, délivre le corps politique d'une multitude de vices anciens, & qui lui donne ſur-tout, un point central, un principe d'unité : il ſait qu'il eſt impoſſible de donner un régime abſolument nouveau à un corps épuiſé, parce que le Gouvernement civil eſt tout autre que le Gouvernement politique ; & tout Etat eſt ſoumis à ce double Gouvernement.

Quand l'eſprit de l'homme s'eſt égaré dans des ſciences qui ne donnent aucun réſultat ſatisfaiſant, il finit par regarder autour de ſoi, & par chercher l'ordre dans le point qu'il habite. Hommage aux qualités d'un homme d'Etat, dirigeant des millions d'hommes, obligé d'étudier leur caractere pour ſe ſervir

de leurs passions, de leurs vertus & de leurs vices, faisant sortir l'ordre général de quelques désordres particuliers, & allant au-devant des maux lorsqu'il n'a pu les éviter!

Il est des abus que l'homme en place peut attaquer avec un succès presqu'infaillible. Il est aisé de voir si les esprits sont préparés, si le coup qu'il s'apprête à frapper est autorisé d'avance par la saine partie de la nation; alors qu'il mette la coignée au pied de l'arbre, ses racines sont déjà coupées, & l'on contemplera sa chûte, parce qu'on s'y attend, & que son tronc pourri, ses branches desséchées, font desirer sa ruine.

Ainsi donc, que la partie qui enseigne, connoissant ses droits & sa grande destination, ne désespere jamais de ceux qui gouvernent, quels que soient leurs destinations ou leurs préjugés.

La partie qui enseigne, ou, si vous l'aimez mieux, la classe pensante, s'étudiera chaque jour à épurer les loix, à les rendre plus simples, plus faites pour l'homme, à détruire sur-tout ce tas informe de loix pro-

hibitives qui font les coupables. Eh ! ne faut-il pas que l'homme en place ſuſpende lui-même leur action terrible & redoutable ? Il ſeroit cruel à ſes propres yeux, s'il obéiſſoit à l'expreſſion littérale du code. Il n'oſe ſouvent invoquer la loi, & une force ſecrete le repouſſe : c'eſt une loi que la raiſon publique a minée inſenſiblement ; elle a été démontrée fauſſe & abſurde par la partie qui enſeigne, & à ſa voix elle eſt tombée en déſuétude. L'homme en place qui voudroit la rétablir paroîtroit vouloir ramener tout-à-coup le ſiécle barbare qui l'a vue naître, & dans lequel elle n'étoit ſans doute qu'une violence oppoſée à une autre violence. L'orage eſt paſſé ; il faut reprendre les principes humains, éternels, & il n'y a que les cas extraordinaires & imprévus qui exigent, non une marche différente, mais particuliere.

C'eſt donc la partie qui enſeigne qui a établi ces idées que l'expérience a auſſi confirmées : elle a jugé les débats de l'intérêt public & particulier ; mais elle auroit à ſon tour ſes momens d'erreurs, ſi elle exigeoit

despotiquement que l'on réalisât subitement toutes ses idées: elle doit proposer, mais non commander.

L'Ecrivain, dans son cabinet, peut embrasser d'un vol hardi les réformations les plus difficultueuses: rien ne lui résiste; tout cede à sa plume transcendante. Il semble agir sur une argile molle qu'il paîtrit à son gré, & qui reçoit en un clin-d'œil des modifications nouvelles. Animé par l'audace de ses conceptions, fort de sa vertu, il ne rencontre point d'obstacle: l'amour du bien public le pénetre, & il fait en rêve le beau roman de la félicité universelle: le feu qui brûle son cœur, il le répand autour de lui, & il croit qu'il va consumer également dans l'ame de ses concitoyens les passions avilissantes & personnelles.

On ne peut qu'applaudir aux vues patriotiques de cet Ecrivain; mais s'il étoit obligé de joindre la pratique à la théorie, si sa manie venoit à sentir les résistances, qu'il seroit étonné du choc & de la force des petites passions ennemies de l'ordre! misérables ac-

ceſſoires, & qu'il n'avoit ſeulement pas entrevus !

Ce ne ſont pas les grandes paſſions qui ſont dangereuſes ; on les combat à force ouverte & en face de la nation : ce ſont les paſſions obſcures qui travaillent loin de l'œil du public : Elles minent dans des ténebres honteuſes les vertus patriotiques, & ce ſont ces attaques cachées qui font avorter les projets généreux, ſemblables à ces vers obſcurs qui rongent ces ſuperbes digues, remparts & sûreté d'un peuple environné du redoutable Océan.

Comme l'Ecrivain alors verroit l'harmonie de ſon livre perpétuellement dérangée ! Tous ces fils qu'il croyoit tenir en main s'embrouillent ou lui échappent, & il s'appercevroit bientôt que les opérations du génie qui médite, ne peuvent malheureuſement meſurer leurs poſſibilités que ſur l'étendue des ſiécles & les travaux réunis de pluſieurs générations.

La félicité d'un peuple qui ſe trouve dans l'impuiſſance de ſe régénérer tout-à-coup (&

ces insurrections sont des points rares dans l'histoire) n'est donc & ne peut être que partielle. L'amour du bien public lui-même ordonne à l'homme en place de résister à un enthousiasme trop exalté, & de se bien persuader que les changemens les plus heureux sont lents, & qu'il ne faut rien hâter de peur de détruire; que la maturité des projets est ce qui les confirme; que sans une sage patience ils n'ont ni solidité, ni profondeur. Il est sur les rivages Indiens des fruits colorés & superbes, qui invitent la main & la bouche; mais dès qu'on les touche, ils tombent en poudre.

Le monde appartient aux flegmatiques, disent les Italiens. Ils veulent dire que ce sont là les hommes les plus propres à se saisir du Gouvernement & à gouverner.

CHAPITRE CXVII.

Emprunts d'un Souverain.

Toutes les conventions que les Souverains font avec leurs sujets sont d'autant plus sacrées, qu'ils peuvent les rompre plus facilement. Le Roi régnant représente son prédécesseur, puisqu'il retient pour lui les revenus, les hommages & la toute-puissance. S'il contraint, après un siècle & plus, son sujet à lui payer ce qui lui est dû, à plus forte raison doit-il acquitter les dettes récentes du trône, lorsque le Palais où il se promene, & la magnificence qui l'environne, sont le produit de la confiance publique. La force de son Empire a pour base des sommes avancées par des sujets fideles & décédés, par des malheureux qui ont remis entre ses mains le pécule, fruit de leur travail, de leur épargne, de leurs privations, la consolation & le soutien de leur vieillesse; sera-t-il injuste, au lieu d'être juste & même reconnoissant?

Si les sujets se révoltent, ne sont-ils pas coupables au plus haut degré ? Mais le Souverain ne se révolte-t-il pas contre ses sujets, lorsqu'il brise un contrat solemnel, & qu'il l'annule, en opposant sa puissance à l'équité, & s'autorisant du rang qui le place hors de toute contrainte ? Il parlera des besoins publics, comme si les besoins particuliers n'avoient pas autant de force. C'est parce qu'il peut retarder ou se dispenser du paiement, qu'il doit être plus prompt & plus fidele, pour ne pas s'exposer au reproche de n'avoir pas exécuté une convention synonime à la foi publique ; car quoi de plus sacré que la parole d'un Souverain qui dit : *Prêtez-moi, mes enfans, pour le bien de l'Etat : l'Etat & moi nous payerons cette dette.* Or l'héritier du trône du Prince décédé, est réputé politiquement la même personne. Tout raisonnement contraire est un sophisme attentatoire à la probité d'un Monarque, qu'on doit moins considérer comme propriétaire, que dépositaire d'un trésor immense.

Si un Etat pouvoit soutenir pendant long-

tems le crédit d'une monnoie factice, sans que jamais elle pût être contrefaite, il n'auroit plus besoin d'impôt, ni de finances; mais il faudroit d'abord que cet Etat fût isolé : alors cette monnoie factice faisant la même fonction que les métaux, seroit encore plus avantageuse à un Etat que les especes monnoyées, puisqu'elle seroit plus portative & plus commode; mais l'avantage incomparable seroit que les subsistances ne sortiroient plus du Royaume, & qu'en même-tems la monnoie factice féconderoit les terres, comme étant susceptible d'un accroissement prodigieux, & dans cette hypothese merveilleuse l'Etat gagneroit tout, sans que le particulier y perdît; mais aussi il faudroit trouver le secret d'isoler un Royaume.

La monnoie factice cependant est dans tout Etat infiniment préférable aux haussemens des especes, ou à leur plus légere altération; & s'il y a un papier-monnoie dans un pays, il faut bien se garder, sous aucun prétexte, de toucher à la valeur des monnoies de métal. Un Etat endetté s'acquitte net &

ſans rien débourſer ; il s'acquitte, dis-je, avec le tems, quand il ſait balancer la monnoie factice avec la monnoie de métal, dans une telle proportion, que les marchandiſes montant numérairement, tout débiteur gagnera, dans un tems donné, la moitié de ſa dette : voilà le ſeul remede, & tout Etat endetté ne pourra jamais s'acquitter autrement ſans rompre l'équilibre, ſoit en jettant une trop grande maſſe d'argent parmi les prêteurs & les emprunteurs, ſoit en les laiſſant à ſec par l'impolitique ſouſtraction d'une monnoie de métal, ſi la monnoie factice n'eſt plus circulante.

Mais laiſſons ces hypotheſes, qui au fond ne ſeroient encore que des palliatifs, quoique ſupérieurs à ceux que l'on a adoptés, & voyons enfin les *emprunts* ſous leur véritable point de vue.

CHAPITRE CXVIII.

Suite du précédent.

UN Etat emprunte pour *acquérir* ou pour *conſerver*. L'emprunt pour *acquérir* a lieu lorſqu'un Souverain fait l'acquiſition d'une province, d'une ville, &c. Mais ſi d'un côté les Potentats ſont tous jaloux d'acheter & d'augmenter leurs poſſeſſions, de l'autre, par la raiſon des contraires, ils ſont tous très-peu tentés de vendre. Ainſi on peut dire que ce genre d'emprunt eſt à-peu-près nul pour les Etats.

Mais il eſt une autre eſpece d'acquiſition, qui peut encore néceſſiter l'emprunt : ce ſont les grands établiſſemens de commerce, les défrichemens, les deſſéchemens de marais, les canaux navigables, la conſtruction de nouveaux ports qui appellent ou protegent le commerce.

Cette eſpece d'emprunt, dicté par l'amour du bien public, eſt infiniment moins déſa-

vantageux que l'emprunt pour *conſerver*, qui eſt toujours dicté par la néceſſité, & qui emporte toujours avec lui perte & dommage ; mais quoiqu'il ait le bien pour objet, c'eſt toujours un emprunt, & on va voir que tout emprunt eſt mauvais de ſa nature.

Qui dit *emprunter*, dit appeller à ſon ſecours : or, on n'appelle point au ſecours, qu'on n'en ait réellement beſoin, & qu'on n'y ſoit forcé par la néceſſité, ſur-tout lorſqu'on veut *conſerver* ce qu'on poſſede. Tout emprunteur eſt donc dans une poſition fâcheuſe, & expoſé à recevoir la loi de la part du prêteur, qui ne ſe décide à rendre un tiers maître de ſa propriété, qu'en conſidération des avantages qui lui ſont offerts. L'emprunt, en lui-même, eſt donc préjudiciable pour celui qui le fait.

Tout Etat ſage & ami de ſon bien, évitera donc toujours avec ſoin de recourir à l'emprunt. Il répugne d'ailleurs que la Souveraine puiſſance, de qui toute loi doit émaner, ſe mette dans le cas de recevoir elle-même la loi, & de jouer un rôle ſi peu fait pour ſa

dignité : ſon eſſence eſt d'être ſouveraine, & non pas ſujete.

Mais n'eſt-il donc jamais permis d'avoir recours à l'emprunt ? Je ne dis pas cela. La Sageſſe a condamné également tous les partis extrêmes, & ſon égide puiſſante ne réuſſit pas toujours à garantir les grandes nations des accidens, des revers, des déſaſtres auxquels, malgré leur aſſiette ſuperbe, elles ne ſont pas moins ſoumiſes que de ſimples particuliers. Une guerre malheureuſe entame les frontieres ; la peſte, & la famine fléau d'autant plus terribles, qu'elles portent leurs affreux ravages d'une extrémité de l'Empire à l'autre ; la mer en furie détruit des flottes formidables ; la terre, ébranlée juſques dans ſes fondemens, engloutit les villes les plus puiſſantes, & juſqu'à des provinces entieres ; Lisbonne, Meſſine, n'offrent que des ruines ; le malheureux Calabrois cherche, au milieu des débris de ſa patrie, les lieux qui l'ont vu naître, pardon, ô Puiſſance ſouveraine, ô mere de la patrie, pardon ; mais il te convient alors de deſcendre de la majeſté du

trône, de solliciter, de presser, d'emprunter ; mets ta couronne en gage, vas, ton sceptre en deuil, mendier des secours pour tes enfans, & l'univers tombe à tes genoux ; tant il est vrai que l'amour de l'humanité fait annoblir même les actions qui paroissent les moins dignes de la majesté du trône. C'est ainsi que Marc-Aurele a mérité d'occuper une des premieres places parmi le petit nombre des Princes qui ont été les bienfaiteurs, disons mieux, les peres du genre humain.

Il est donc permis de recourir à l'emprunt dans les grandes catastrophes, ou les établissemens utiles à la patrie, avec d'autant plus de raison, que sa conservation ou son bien n'intéresse pas moins la génération future que la génération présente ; mais, excepté des circonstances rares, le plus grand malheur qui puisse arriver à un Etat, c'est d'emprunter Puisqu'il est certain que, s'il n'a pu subvenir à ses besoins avant l'emprunt, il le pourra beaucoup moins encore, quand il aura à faire la restitution surchargée de tous ses intérêts. L'emprunt nécessite l'impôt, & bien-

tôt une nouvelle guerre, de nouveaux accidens, trouvant les coffres vuides, il faudra recourir à de nouveaux emprunts, qui traîneront à leur suite des impôts toujours plus accablans; & bientôt l'emprunt finira par dévorer l'Etat & la Puissance elle-même.

Mais les funestes effets de l'emprunt sont incalculables dans les Monarchies absolues. Les Ministres, accoutumés à sortir d'embarras par des emprunts, agissent sans économie, & dispersent ce qui leur arrive par cette voie rapide : ils s'inquietent peu du sort de l'Etat, qui, au bout de douze ou quinze années, sentira la surcharge, parce qu'ils ne font que passer, & qu'ils transmettent le fardeau à un autre, qui l'allégera à son tour par des emprunts: cependant la dette publique augmente, & les prêteurs, qui ont de justes craintes de perdre leur argent, se rendent plus difficiles; il faut, pour les tenter, leur offrir des intérêts plus forts, & par conséquent d'autant plus ruineux pour la nation. Les emprunts du Trésor, toujours affamé, rendent l'argent rare, le commerce languit, & l'industrie dépérit de

jour en jour. Les Traitans, accapareurs des eſpeces monnoyées, ſont des marchés avantageux pour eux, & ruineux pour l'Etat. Cette race avide ſe rend la maitreſſe des affaires, & tout s'avilit entre ſes mains.

Mais ce qu'il y a de terrible à penſer, c'eſt que le citoyen, en prêtant, augmente la force qui peut l'opprimer. Tous ceux qui prêtent leur argent deviennent les eſclaves du Tréſor-Royal ; ils ſont toujours tremblans, pour peu qu'il ſe vuide, ou qu'il ne ſe rempliſſe point. Les particuliers n'ont plus que des biens imaginaires, qui n'exiſtent qu'en idée, puiſque le ſol du Royaume & ſes productions n'augmentent point, & que cependant les prêteurs vivent aux dépens de ce même ſol & de ſes productions.

Un peuple qui prête à un Souverain abſolu eſt donc le peuple le plus inconſéquent de tous les peuples ; il ne raiſonne rien, il ne prévoit rien. En prêtant ſon argent, il laiſſe écouler ſon énergie ; il perd ſon reſſort, il remet imprudemment ſon or dans la même main qui déjà tient le fer ; aveugle, il ſe

garrote lui même de chaînes ! comment la cupidité peut-elle porter des citoyens à un réſultat auſſi déraiſonnable ? La fainéantiſe & la pareſſe ſaiſiſſent bientôt le rentier, accumulant les intérêts de ſa ſomme : il devient étranger à toute activité induſtrieuſe. Au lieu d'une ame citoyenne, il en prend une financiere : bientôt chacun ne voit plus que ſoi ; l'amour de la patrie & du bien public s'éteint, & eſt remplacé par un vil & cruel égoïſme.

Il eſt rare qu'un Etat prête à un autre Etat : mais s'il le fait, il s'expoſe à une eſpece d'eſclavage. Quand Gênes prêta à l'Eſpagne, elle ſe vit forcée de recevoir la loi de cette Couronne, & d'entrer dans ſes vues ambitieuſes, & contraires à ſon propre intérêt. Si ce ſont des particuliers étrangers qui prêtent, l'Etat emprunteur devient leur tributaire ; ainſi la France paie tribut à ſes voiſins, à ſes ennemis ; & pendant la guerre elle voit ſortir des ſommes qui vont ſervir à alimenter la réſiſtance de ſes adverſaires. Quelle ſinguliere contradiction ! Eh ! qui peut

calculer ce qu'on perd en payant un ennemi en tems de guerre ? Combien l'emprunt paroît alors sous un joug redoutable !

Après avoir humilié le citoyen sous un maître absolu, & d'autant plus fort, qu'il est débiteur d'une foule de créanciers tremblans, il humilie le Souverain, qui n'est plus le maître de ne pas prêter des forces à la Puissance voisine qui écrase son Royaume & ses sujets.

Tous les désastres politiques naissent, pour ainsi dire, de la facilité d'emprunter. N'est-ce pas elle qui multiplie les guerres devenues bien plus ruineuses qu'autrefois ? Sans la dangereuse facilité des emprunts, nous n'aurions pas éprouvé le quart de celles qui ont ravagé l'Europe depuis la découverte du Nouveau Monde ; nous n'aurions pas promené nos fureurs par toute la terre. Sans les emprunts, la France & l'Angleterre, si riches de leurs propres fonds, se seroient-elles placées sur le bord du précipice ? Elles y ont été conduites par la main de leurs Banquiers ; car ces Puissances auroient été forcées de

jouir en paix des vrais biens que la Nature s'eſt plu à leur prodiguer, ſi les emprunts n'avoient pas ſervi à leur fournir les moyens d'enſanglanter la ſcene du monde. Elles étoient hors d'état de ſe choquer violemment, de s'écraſer, comme elles ont fait, ſi les emprunts n'étoient venus redoubler leurs forces & augmenter leur rage ; car c'eſt un des bienfaits les plus ſignalés de la Nature d'avoir rendu ſi diſpendieux l'art de s'égorger, & de l'avoir mis en quelque ſorte au-deſſus de la portée des peuples. Mais les emprunts donnent cent bras & cent mains au démon de la guerre ; & deux peuples alors s'attaquent par tous les endroits poſſibles, & ſe font mutuellement tous les maux qu'ils peuvent ſe faire.

Je le demande, quelle Nation auroit fait la guerre, s'il eût fallu attendre qu'elle eût été en état de la faire, & ſi elle n'en eût emprunté les moyens ? O ſpectacle déplorable ! des peuples criblés de dettes & de miſere, ont la rage, malgré leur impuiſſance, de combattre les uns contre les autres pour

augmenter encore & leurs dettes & leurs miseres, car c'eſt à-peu-près le réſultat de toutes les guerres; &, quand ils ſont trop pauvres pour s'exterminer, ils demandent à tous venans de l'or pour aller au loin acheter le malheur à grands frais.

C'eſt au moyen des emprunts que l'Eſpagne, la France & l'Angleterre ſe ſont procuré les armes qui leur manquoient, & avec leſquelles elles ſe ſont fait ces bleſſures profondes, qui ſaignent encore & qui ne ſe fermeront de longrems. Ces trois belles Puiſſances, privées de la facilité des emprunts, n'auroient pas été aſſez riches pour ſupporter le quart des coups dont elles gémiſſent. Réduites à la paix, elles auroient joui de leur félicité locale; mais comme les batailles ſont à prix d'argent, elles ont emprunté de l'argent pour les multiplier aux quatre coins de l'Univers.

Les emprunts, après avoir donné la fievre des combats à la génération préſente, alienent encore le bonheur de la poſtérité. ils vont conſommer la ruine de cette malheureuſe

race qui n'eſt pas encore née, & nous payons aujourd'hui pour l'orgueil belliqueux de Louis XIV. Nos neveux paieront pour nos nombreuſes erreurs politiques; car nous leur tranſmettrons un héritage grevé de la maniere la plus cruelle. Ce poids de dettes & de miſeres va donc retomber ſur cette race qui n'exiſte pas encore, & anéantir les biens que la Nature lui avoit préparés.

Qui ne voit que les emprunts, en écraſant la race actuelle, dont ils multiplient les guerres & les miſeres de toutes eſpeces, conduiſent la race qui va naître, entre deux précipices également dangereux, également funeſtes? une ruine évidente, une miſere affreuſe ou une banqueroute déshonorante, dont les triſtes effets influent juſques ſur les races les plus reculées.

Les emprunts ſont donc également ennemis & de la puiſſance ſouveraine du Monarque & de la nation, puiſqu'ils rendent une nation eſclave & de ſon or qu'elle a prêté, & de celui qui l'a reçu. En effet, les emprunts vont au détriment de la ſociété préſente & de la future,

ture. Ceux qui conseillent l'emprunt ou qui s'y prêtent, doivent donc être regardés à-peu-près comme un pilote, qui, pour éviter l'orage, conduiroit son vaisseau au milieu des écueils. Tout Ministre qui n'aura que cette facile & triste ressource, & qui ne déploiera pas d'autres talens, ne doit donc jamais jouir d'aucune estime : il doit être rangé dans la classe de ces hommes médiocres, qui ne sont montés aux grandes places que pour répéter positivement dans l'Administration les fautes de leurs devanciers, & pour marcher dans les mêmes voies de destruction, malgré la pureté de leur théorie.

Il n'est personne qui ne sache qu'un particulier qui a recours à l'emprunt finit très-fréquemment par être écrasé. Le bilan, le déshonneur, la misere, la fuite ou la prison deviennent son partage; mais enfin s'il meurt insolvable, toutes ses dettes s'éteignent avec lui : la Mort, moins intraitable que ses créanciers, lui donne une quittance générale avec laquelle ses cendres reposent en paix. Quant à ses enfans, s'il ne leur laisse rien, au moins

ne ſont-ils pas tenus d'acquitter des dettes qu'ils n'ont pas contractées : la loi a bien voulu ici ne pas faire outrage à la Nature, en les dépouillant de la liberté que cette mere tendre a donné en propre à chacun de nous.

Mais il n'en eſt pas ainſi d'un Etat, qui, malgré ſon âge, eſt toujours jeune, toujours mineur, & qui n'a pas le triſte eſpoir de pouvoir mourir pour ſolder ſes dettes. Les générations qui ont prêté, celles qui n'ont pu prêter ni emprunter, les ans, les ſiècles ont beau rouler & diſparoître, l'Etat eſt toujours l'Etat, le ſol toujours le ſol, la dette toujours la dette tant qu'elle n'eſt point acquittée, & non-ſeulement les hommes, mais les animaux, mais les arbres, mais les champs, & juſqu'à l'air ſont débiteurs : il y a plus, le créancier, s'il n'eſt étranger, ſe devient à lui-même ſon propre débiteur, puiſqu'il faut qu'il verſe dans le coffre, nommé *tréſor*, s'il veut que le coffre le paie : lui & ſes héritiers reſteront attachés pendant des ſiècles auprès du tréſor public, & rien ne pourra abſoudre ce malheureux

coffre, car le créancier ceſſe d'être patriote ; & les prêteurs toujours inexorables, ne s'embarraſſent point du ſalut de la patrie, mais de la rentrée exacte de leurs rentes. La Souveraineté, ſans ceſſe occupée du ſoin de ſatisfaire aux créanciers, perd ſon caractere de grandeur, car elle eſt débitrice ; & comme elle ne peut pas jouir du privilége de ſe liquider, elle ſera ſans ceſſe ſubordonnée aux tourmens d'emplir le coffre Royal, c'eſt-à-dire, de fatiguer les peuples par des impôts. La puiſſance Souveraine dès lors eſt-elle une, entiere, éminemment protectrice, & le gage de la félicité publique ?

Sans les emprunts, le riche poſſeſſeur du Pérou, le Souverain d'un des plus beaux Royaumes de l'Univers, le fils de Charles-Quint n'eût pas été réduit à déshonorer ſon nom par une banqueroute, & à couvrir ſon diadême d'un *bonnet vert*. L'Eſpagne, jadis ſi redoutable, n'auroit pas éprouvé, depuis cette époque honteuſe, un état de langueur & de détreſſe ſi peu digne d'elle, ſi peu fait pour un des plus vaillans & des plus généreux peuples de la terre.

D'abord un Etat ne se détermine à emprunter que dans des tems de crise. La nation qui en voit la nécessité, se prête volontiers à un léger impôt, devenu indispensable pour assurer le paiement du prêteur, on limite un tems pour le remboursement de la somme prêtée ; mais ceux par les mains de qui passe l'or trouvent toujours des moyens de ne pas s'en dessaisir, & la dette reste ainsi que l'impôt.

Si une nation étoit fortement instruite de ses vrais intérêts, elle veilleroit avec le plus grand soin à ces remboursemens ; puisque tant que la dette existe, elle l'avertit qu'au premier évenement on aura recours à un nouvel emprunt. C'est un thermometre sûr qui ne peut tromper, & qui dit au peuple : *Il n'y a point d'argent dans le tréſor public, puiſqu'il y a une dette qu'on n'acquitte pas. S'il ſurvient une guerre, où en ſerez-vous ? Ne ſerez-vous pas placé entre le marteau & l'enclume ? Il faudra créer de nouveaux emprunts & de nouveaux impôts ; ainſi d'encore en encore, on ſurchargera la nation.* Mais une

nation eſt une nation, comme un vaiſſeau eſt un vaiſſeau, comme un mulet eſt un mulet ; lorſqu'on eſt une fois parvenu à leur donner une certaine charge, tout ce qu'on ajouteroit en ſus, ne ſerviroit qu'à couler l'un à fond, & à écraſer l'autre. Les terres d'un Etat n'ont qu'un certain rapport ; l'induſtrie d'une nation ne va que juſqu'à un certain point, & quand on veut aller au-delà, on eſt bientôt convaincu, qu'elle n'a point la vertu de changer tout en or. *Eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines, &c.*

Une nation n'eſt point une éponge ; mais quand bien même elle le ſeroit, tout le monde ſait qu'en la preſſant, on parvient à la deſſécher. Les extrémités, c'eſt à-dire, le peuple, ſont les premieres épuiſées, & le centre (ou les grands), quoique toujours gonflé, ne contient bientôt que du vent. On ſe tromperoit étrangement, ſi on prenoit cette apparence d'embonpoint, pour un embonpoint réel ; ce ſeroit imiter les compagnons d'Ulyſſe, qui ouvrirent les outres

donnés par Eole, & qui furent rejettés dans les parages qu'ils venoient d'abandonner. La multitude d'impôts eſt comme la multitude d'hommes qui ſe nuiſent les uns les autres, en voulant tous paſſer en même-tems pour arriver au même endroit dans le même moment.

On peut donc conſidérer l'emprunt comme le fléau le plus calamiteux des Etats modernes. Qui jamais l'a bien compris ? Sans doute, ce n'eſt pas vous, ô Miniſtres ! qui n'avez cherché qu'à ſortir d'affaire dans le moment, & qui avez pris ſous un titre ſpécieux, ce qu'on vous auroit refuſé ſous un autre. Vous vous êtes retranchés derriere des illuſions paſſageres, & vous avez eſcamoté la renommée avec une adreſſe, qui pourra embraſſer le cercle de votre vie ; mais le jour terrible de la vérité viendra, & vous ſerez repris de n'avoir ſu adminiſtrer que des palliatifs trompeurs & dangereux : votre diſſimulation aura même hâté le point de gangrene, car, le déſaſtre de l'emprunt n'a peut-être jamais été connu,

faute d'avoir été suivi dans sa marche & dans ses progrès. Quel vaste champ s'ouvre devant moi ! Que ne puis-je !..... mais il faut tenir en main le remede avant de montrer toute l'étendue du mal.

CHAPITRE CXIX.

Charlemagne.

Qu'il étoit vraiment grand ce Charlemagne ! quelle physionomie majestueuse au milieu de celles de nos autres Rois ! il remplit la seconde race de son nom ; il attache à la France la grandeur du reste de l'Europe. De quelle majesté il étoit revêtu, lorsqu'il tenoit à tous les points de la Monarchie par des Etats généraux ! C'étoit le véritable Chef d'un grand peuple, & jamais un trône n'eut parmi nous un plus grand caractere de majesté. Ces Etats, composés de tous les Ordres, étoient intéressés eux-mêmes à maintenir l'équilibre : l'autorité du Souverain étoit pleinement reconnue, sans que la nation cessât d'exister. C'étoit une honorable famille rassemblée devant son Administrateur suprême auquel la présence de la nation rappelloit nécessairement ses devoirs : elle les lui rendoit chers & sacrés, & l'héroïsme lui devenoit facile,

parce qu'il délibéroit au milieu d'une nation héroïque.

O Majesté qui n'est plus ! pourras-tu renaître pour la gloire & la félicité d'un grand peuple, digne de ce bienfait par son courage & par ses lumieres ? Celles-ci manquoient au siècle de Charlemagne ; nous les possédons : pourquoi les jouissances qui en doivent résulter, fuiroient-elles dans un triste éloignement ? Elle est généreuse cette nation Françoise ; elle marque plus dans ses individus que tout autre peuple de l'Europe. Quand verra-t-on tous les rayons de sa gloire se réunir dans une de ces assemblées nationales, où le Monarque ne sera jamais si grand, qu'en ayant l'honneur de la présider ! La loi qui doit régir une nation éclairée pour avoir toute sa force, toute sa grandeur & tout son effet, ne doit-elle pas partir du sein de la nation même ?

On peut dire aujourd'hui que la raison rentrée dans tous ses droits, est en état de faire penser & agir l'homme d'une maniere digne de sa noble origine. Il est plus que tems, sans

doute, de lui faire secouer le joug de l'antique barbarie, & ce code de la fiscalité non moins outrageant. Si le grand Prince, qui fait le sujet de cet article, assembla souvent les Etats généraux de son Empire, ce fut moins pour s'éclairer par eux, que pour les éclairer lui-même, tant il étoit persuadé que les lumieres & la raison ne pouvoient que contribuer au bien général. Mais tout s'étant abâtardi sous ses foibles successeurs, l'ignorance & la superstition s'emparerent de toute la nation, au point que pendant des siècles entiers, ce fut une honte à un gentilhomme de savoir lire. On demande ce qu'on devoit attendre d'une assemblée composée de pareilles têtes, & dont la plupart s'étoient érigés en tyrans dans leurs petits cantons, & dans leurs châteaux devenus le fort de l'oppression. Le peu de secours qu'on en a tiré dans ce tems a été cause, sans doute, qu'on les a négligés au point qu'on paroît y avoir totalement renoncé.

Ce n'est pourtant que depuis ces derniers tems, c'est-à-dire, depuis que les Lettres ont paru dans tout leur éclat, & ont dissipé les

ténebres parmi nous, que les Etats généraux pourroient être aussi utiles & aussi nécessaires par leurs lumieres, qu'ils l'étoient peu autrefois par leur ignorance.

Eh! dans quel tems la France eut elle un besoin plus évident de les consulter ? Le système de l'Europe changé depuis un peu plus d'un siècle, a fait perdre l'équilibre à plusieurs des Etats qui se sont le plus enfoncés dans la nouvelle politique. Les Etats-généraux peuvent encore tout réparer. Eclairés par les fautes passées, ils sont en état de remédier aux grands abus, de redresser les anciens torts, de remonter la machine & de lui donner un lustre tout nouveau. Cette tâche n'est pas aussi difficile, que bien des gens sont peut-être intéressés à le faire croire, & je ne crains point de dire que j'en apperçois la possibilité sans secousse, sans gêne & sans trouble.

CHAPITRE CXX.

Suite du précédent.

QUOIQUE je ne croie point aux constitutions rigoureusement déterminées, & que j'apperçoive distinctement des variations, qui tantôt rapprochent la Monarchie de la République, & tantôt la République de la Monarchie, variations qui balancent les différentes autorités des Gouvernemens, j'aime bien qu'un peuple rappelle ses constitutions primitives; & le vœu, pour la convocation des Etats généraux, est devenu si public, si général, que les priviléges anciens reprennent tous leurs droits, le cours de ces priviléges ne pouvant pas être interrompu, sur-tout lorsqu'il s'agit de remédier aux plus grands maux. Toute la France assemblée, composant une autorité bienfaisante & majestueuse, enrichie du progrès des lumieres, & se remariant pour ainsi dire à son Souverain, seroit infiniment utile au Monarque & au peuple.

Les Comices nationaux ont régénéré le Royaume à diverſes époques : ſans eux Charles V n'auroit pas obtenu les ſecours dont il avoit beſoin pour conquérir ſon Royaume. La funeſte Iſabeau de Baviere, mêlant ſes intrigues aux calamités du regne de Charles VI, avoit laiſſé à Charles VII un héritage déplorable : les Comices nationaux rétablirent les affaires, & diſſiperent les factions des Ducs d'Orléans & de Bourgogne.

Il eſt vrai que les Etats généraux, pendant les guerres inteſtines de Religion, participerent trop à l'eſprit dogmatique de ces ſiècles d'ignorance ; mais alors le fanatiſme religieux livroit l'eſprit humain au délire. Aujourd'hui que le patriotiſme eſt éclairé, qu'il touche des objets intéreſſans, les reſſources ſeroient tout-à-la-fois ſûres & promptes ; on iroit à la racine des maux : or, le remede eſt caché dans les principes conſtitutifs, parce qu'une nation qui s'aſſemble pour ſes intérêts, ne fait rien que de grand & n'agit point contr'elle-même. Si Richelieu ſacrifia à ſa volonté impérieuſe & à ſon deſpotiſme

les droits de la nation, il eſt démontré aujourd'hui que la puiſſance arbitraire eſt auſſi dangereuſe à elle-même, que la puiſſance raiſonnable & juſtement balancée eſt forte de ſa ſageſſe & de ſa modération.

La ſuperſtition a gâté les bienfaits de pluſieurs aſſemblées nationales, les ombres du fanatiſme obſcurciſſoient toutes les idées, & les rendoient fauſſes & puériles ; mais ces tems de ténebres ont fait place à des jours de lumieres. Il ne s'agit plus que de concentrer ces rayons épars, & d'en former un phare lumineux, propre à écarter des écueils le vaiſſeau de l'Etat.

Et, je le répete, quelle loi vraiment ſalutaire pouvoit-on attendre de l'aſſemblée de la nation dans des tems où la France étoit partagée en une multitude d'Etats poſſédés par ce qu'on appelloit *les grands Vaſſaux*? Les Etats paroiſſent avoir expiré vers le commencement du dernier ſiècle, c'eſt-à-dire, dans un tems où le vieux levain des guerres civiles, & celui de l'ambition des grands & de la diſcorde fermentoit encore dans la tête

de la plupart d'entr'eux ; car ce fut moins pour la nation que pour les Princes mécontens, qu'on avoit pris le parti de les assembler.

Mais enfin ces tems malheureux n'existent plus ; la Puissance souveraine paroît assise sur son propre poids. L'esprit tyrannique de la féodalité a disparu, & le Monarque ne fait plus qu'un avec la nation. L'indivisibilité de leur intérêt essentiellement le même, est universellement reconnu, & l'amour du bien général est maintenant le seul qui paroisse devoir présider aux assemblées de la nation. N'est-il donc pas plus que tems que ce beau Royaume entre en possession des biens, que la raison doit lui restituer ? N'est il pas tems qu'il fasse disparoître de son sein toutes les anciennes traces de la barbarie ? Le point d'unité, le point central de toutes les Provinces étant absolument le même, il est juste qu'elles n'aient aussi qu'un même esprit, & qu'elles concourent du même pas à se réunir à ce centre commun. Enfin les droits du Prince

de la patrie & des particuliers étant parfaitement connus, peuvent être établis sur une base solide, & le bien général fixé d'une maniere imperturbable. Ce seroit au milieu de l'assemblée des Etats Généraux que le patriotisme le plus pur & le plus désintéressé, capable des sacrifices les plus héroïques, pourroit absoudre enfin ce malheureux coffre royal, qui fait d'un Roi une espece de mendiant perpétuel, qui nécessite ces Edits affligeans qui pesent à son cœur. Le Monarque libéré pourroit suivre alors ces mouvemens généreux, qui ont rendu quelques Souverains l'amour de leurs peuples : il ne seroit plus un Collecteur, pendant son regne, se fatiguant à satisfaire les vieux & innombrables Créanciers de l'Etat ; il redeviendroit *Roi*. Mais cette génération si importante & si attendue ne peut sortir que de la générosité nationale, & lorsque la France, cette nation magnanime, se sera vue face à face avec son Souverain, lequel ne sera jamais si grand, si respecté que lorsque tout entier à ses fonctions augustes il cessera de porter le nom de *Débiteur*.

CHAPITRE CXXI.

DES GRANDS CARACTERES,

Ou les deux Catons.

C'EST le caractere plutôt que l'esprit qui prédomine dans les opérations politiques. Les grands caracteres, sans la gloire des armes, ont obtenu un nom célebre, & ont bien servi leur patrie. Voyez les deux Catons; ils furent inflexibles, incorruptibles, intrépides. Caton le Censeur, accusateur perpétuel des plus grands de Rome, incapable d'être arrêté par aucune considération, fit éclater son amour pour le bien public, & sa haine contre le violement des loix écrites. Il poursuivoit les hommes vicieux; & non moins attentif aux affaires publiques, il n'opina jamais au Sénat sur les matieres les plus éloignées, sans terminer son opinion par ces mots: *Et je suis d'avis qu'on ruine Carthage.* Caton d'Utique aima par dessus tout la justice & la République, & n'eut aucune haine contre les hom-

mes, mais seulement contre les vices qui sappoient la constitution de l'Etat.

Ce fut Caton qui, à l'âge de quatorze ans, étant conduit par son Gouverneur chez Sylla, & étant témoin de la tyrannie qui s'exerçoit sur les citoyens, fut frappé de ce qu'on ne tuoit pas ce tyran, & demanda une épée pour le percer, en disant, je ne le crains point.

Enveloppé dans sa vertu, il n'ambitionna point les dignités, & il n'en brigua aucune, que lorsqu'il se crut nécessaire au bien public. Toujours semblable à lui-même, il devina Césat, & le suivit pas à pas dans l'avenir avec une justesse si étonnante, qu'après l'événement, on disoit qu'il n'avoit pas prévu, mais qu'il étoit du secret de Césat.

Il ne suivit pas Pompée, mais son parti, qui embrassoit une apparence de liberté. Après la déroute de Pharsale, il songea à ranimer la République jusque dans ses débris : il s'enferma dans la ville d'Utique ; mais aussi-tôt qu'il eut appris la défaite de Scipion, il désespéra de la patrie, & il pourvut au salut de tous les Romains qui l'avoient suivi : dès que le dernier de ses amis fut embarqué, il

ſe perça de ſon épée, & expira, après avoir déchiré l'appareil qu'on avoit mis ſur ſa plaie.

Ces deux grands caracteres oppoſerent une digue aux iniquités dont Rome étoit ſouillée. Caton d'Utique eût été un Général à oppoſer à Céſar : il avoit perſuadé à Pompée de ne point haſarder de bataille ; car c'étoit la ſeule reſſource de ſon ennemi, qu'il ruinoit en temporiſant. Il avoit donné le même conſeil à Scipion. Quand on ſonge que la ſérie des plus grands événemens politiques dépendoit de ce conſeil, on regrette que Caton n'ait pas été écouté. La République Romaine n'eût pas ſuccombé ſi pauvrement, & l'Empire Romain ſeroit peut-être encore debout.

Et cet autre caractere qu'on nomme Brutus, ce fut la réputation de ſa vertu qui donna toute la force & la confiance à la conſpiration contre Céſar : enfin il ſe jetta ſur la pointe de ſon épée, tandis que ſa femme, ſi digne de lui, avaloit des charbons ardens, afin de ne pas ſurvivre à la mort de ſon époux & à la ruine de la patrie.

Et Cromwel, & Richelieu, & le Marquis

de Pombal, ce second Richelieu, ce qu'ils ont fait de grand, ils le doivent à leur caractere. Nous avons eu des hommes doués de rares qualités ; mais un grand caractere a manqué à presque tous nos hommes d'Etat.

Un grand caractere ! il est bien plus rare parmi les François que l'homme de génie. Pourquoi ? Il est des choses que l'on sent si fortement, que l'on dédaigne de les exprimer.

La vertu est ferme par le sentiment de sa propre dignité ; mais elle ne laisse pas d'exiger un grand courage. Nous ne le dissimulons point ici (car que ne fait on pas aujourd'hui pour décourager la vertu) on veut lui enlever jusqu'à son triomphe, en feignant de n'y point ajouter foi : on lui dispute sa générosité, sa grandeur d'ame, ses sacrifices. Tel agit en héros, à qui l'on prête encore des idées serviles, des idées intéressées, des idées d'esclave, parce que ce sont des esclaves qui le jugent, & que la vertu leur est perpétuellement étrangere. C'est un malheur d'être né au milieu d'hommes semblables :

mais cependant dans le détriment des mœurs actuelles, nous poſſédons encore une foule de Magiſtrats vertueux, dont nous devons admirer le courage. Leur voix patriotique s'eſt unie à celle des Ecrivains, & forme réellement un corps repréſentatif, qu'on pourroit comparer à ces Mandarins Chinois tant vantés dans l'hiſtoire d'un vaſte Empire.

CHAPITRE CXXII.

Des Subalternes.

Il faut plus attendre d'un Souverain qui gouverne par lui-même, parce qu'il voit plus souvent la physionomie de son peuple, qu'il apprend à le connoître, & que ses entrailles, s'il en a, sont plus fréquemment émues des désastres particuliers. Frédéric régnoit par lui-même, & ce despote a donné à son peuple des sommes de liberté partielles. Il fut plus grand & plus généreux dans plusieurs circonstances, que s'il eût laissé agir des subalternes.

Ceux-ci ne répondant de rien, mettent toujours dans leur conduite une empreinte différente de celui qui les commande. C'est ce qu'on a vu trop souvent, sur-tout dans les Etats Monarchiques, où la partie qui gouverne est composée de Bureaux & de Commis. Les Commis sont plus durs, plus intraitables que les Ministres, en ce que n'ayant

point de nom, ils ne sont guere sensibles à la gloire, & qu'ils portent leurs coups dans des ténebres où l'œil ne les distingue plus. Ils sont donc tracassiers, parce qu'ils peuvent l'être impunément, couvrant toutes leurs fautes du nom de leurs maîtres, & cherchant à se venger de leur situation servile sur quiconque ne les a pas apperçus, ou les a dédaignés : de sorte que ce vers de Voltaire, dans sa Tragédie de Sémiramis, lorsqu'il fait dire à Assur, dialoguant avec Arsace ou Ninias,

... Mais quoi! savez-vous bien
Que pour avoir son ordre, on demande le mien.

est complettement vrai. Ce vers peut s'appliquer aux Bureaux qui régissent nos Monarchies.

Ce vers noyé, perdu dans les Œuvres de Voltaire, est susceptible d'un long & curieux commentaire. Tel homme d'Etat, content du titre de Ministre, pour ne point rencontrer de distraction à ses plaisirs, abandonne le pouvoir à celui qu'il trouve sous sa main, prêt à l'en débarrasser; & celui-ci le mor-

celle, le diviſe au gré de ſa fantaiſie ou de ſon intérêt. Ne devient-il pas néceſſaire alors que, tenant une petite portion de royauté, émerveillé lui-même de la poſſéder, il ne voie plus que le produit de cette ſituation paſſagere, qu'il en tire le meilleur parti poſſible, & que le bien public trouve à peine un foible réclamateur ?

Le malheur des hommes en place, dans les Monarchies, eſt donc de s'en rapporter à des ſubalternes qui, ne ſachant même pas qu'il y a une gloire attachée au bien que l'on fait, ſe jettent du côté de l'intérêt, vendent tout ce qu'ils peuvent vendre, font par caprice tout ce qu'ils peuvent faire, ſans même en reſſentir la moindre honte ou le moindre remords.

L'homme en place qui ſe trouve ſur la hauteur, a reçu une fauſſe lueur, & il eſt forcé de l'adopter, malgré ſes bonnes intentions, parce qu'il ne voit pas autre choſe. Il eſt guidé à ſon inſçu, & il eſt impoſſible qu'il ne tombe pas dans le piége ; car, comme il a beſoin d'une déciſion quelconque, il prend celle qui lui eſt offerte ;

offerte ; il la saisit dans un tourbillon d'affaires ; il croit, en la modifiant un peu, l'avoir imaginée ; il la porte ailleurs, & la présente du front dont il offriroit la vérité même ; il est trompé & il trompe.

CHAPITRE CXXIII.

Des Ecrits politiques.

L'HOMME sensé qui a déposé ses idées sur le papier, est assurément digne de nos respects. Mais la vérité n'est vérité, que lorsque sortant de la *théorie*, elle est réduite en *pratique :* alors seulement elle a une physionomie & une existence. Auparavant, elle figure bien dans l'imagination ; mais il faut se méfier de ce qui en impose à l'imagination, parce qu'il n'y a que l'*expérience* qui amene ce degré de justesse propre à faire mouvoir tous les rouages particuliers & nouveaux que l'on jette dans la grande machine de l'Etat.

Je sais que la réflexion & l'examen sont un état violent pour l'homme, & qu'il aime mieux embrasser l'erreur brillante, que de se livrer à une vérité pénible. Mais l'homme en place, qui sait combien une erreur, souvent involontaire, entraîne de maux, & se prolonge à l'infini, ne doit marcher qu'avec

une sage lenteur, & ne distribuer son action qu'avec une prudente économie : il attend que les prestiges qui environnent toujours une vérité nouvelle s'évanouissent d'eux-mêmes sans bruit & sans appareil.

Il suffit en effet que le germe actif de la pensée soit déposé. Si le germe est sain, il ne tardera pas à se développer : une chaleur indirecte, en voulant hâter la maturité, nuiroit peut-être plus que l'abandon total. L'œil est ordinairement blessé d'une lumiere subite : un jour tempéré, qui pénetre sans faire baisser la paupiere, semble plus analogue à la foiblesse ou à l'orgueil de l'homme.

L'action du génie est d'autant plus faite pour être observée sévérement, qu'elle assujettit quelquefois notre ame, de sorte que nous lui obéissons en croyant demeurer libres. Son pouvoir est tel, que nous ne pensons que suivre nos propres conceptions, tandis que nous devenons des instrumens mus par son souffle énergique. Nous tendons plutôt à ce qui est neuf & extraordinaire, qu'à ce qui est juste & modéré. Ainsi parmi les

passions qui touchent à l'excès, il faut veiller sur cet amour indomptable de la nouveauté, que l'on prend trop souvent pour l'amour de la vérité même.

C'est ici que l'homme d'Etat doit opposer une main ferme aux assauts de ces esprits remuans qui semblent ne bouleverser les fondemens antiques, que pour étaler des édifices capricieux. Il faut qu'il juge si le moment est favorable ; il faut qu'il se défende de l'attrait des opinions nouvelles, & qu'il les apprécie en même tems. Il ne lui est pas permis d'afficher un dédain orgueilleux, qui n'est qu'une preuve d'insuffisance : il faut qu'il se livre à un examen réfléchi. Il lui est défendu de demeurer flottant, parce que l'inaction est le plus grand vice politique, & que les événemens ayant un cours insurmontable, il doit sans cesse marcher de front avec eux, les diriger, s'il se peut, & sur-tout ne rien anéantir de leur force physique : il seroit coupable, si, prenant l'inertie pour la sagesse, il n'osoit veiller chaque jour aux passions journalieres & mobiles ; s'il opposoit

les volontés les unes aux autres, pour faire triompher son indécision & sa paresse. La vie du corps politique ne doit pas être interrompue un seul instant, & les calmans en ce genre sont de tous les poisons les plus mortels.

CHAPITRE CXXIV.

De la Loi expectante.

Les Législateurs n'ont jamais voulu voir qu'elle étoit la force & l'influence du Tems, & combien sa faulx pouvoit devenir puissante entre les mains d'un Administrateur habile. Jamais nous n'avons voulu nous peindre le Tems que comme un vieillard destructeur; mais pourquoi n'a-t-on pas voulu voir que sa faulx n'épargne pas plus les ronces, les épines & l'ivraie que le bon grain? Pourquoi, sous ce rapport, ne pas le considérer aussi comme un Être bienfaisant? N'est-ce pas lui d'ailleurs qui édifie tout, qui pose la premiere pierre de tous les Royaumes? J'aime à me le représenter sa faulx terrible d'une main, & de l'autre une *truelle*, qu'il manie également avec un zèle & un courage infatigables. J'aime à le voir donnant la naissance à tout, élaborant toutes choses, & menant tout par des gradations insensibles.

C'eſt au Tems ſeul qu'il eſt réſervé d'annoncer d'abord, & d'effectuer enſuite des réformes ſur les nations.

Qu'eſt-ce donc que ces Légiſlateurs qui veulent qu'on leur obéiſſe le lendemain, qui rompent tout-à-coup les habitudes nationales, qui croient pouvoir commander au génie, aux us & coutumes des peuples, & les faire plier à leur gré ſous le joug de leur volonté ou de leur opinion particuliere ? Ils précipitent la loi, au lieu de la préparer & de la mûrir. Le grand art du Légiſlateur ſeroit de l'implanter d'abord dans les cerveaux : on s'accoutumeroit d'avance aux changemens projetés, & l'on finiroit par ſouhaiter, avec ardeur, cette même loi, qui, fondant inopinément, épouvante, & reſſemble à un coup de foudre.

Que telle loi qui doit changer & renouveller la face d'un Royaume ſoit publiée dix, quinze, & même vingt ans avant d'être miſe en vigueur, & les eſprits triturés de longue main, élevés, pour ainſi dire, pour cette nouvelle loi, l'adopteront ſans oppoſition, ſans

gêne, & j'oſe dire avec joie, puiſque la juſtice & la raiſon ſont faites pour tout ſubjuguer.

Cela devient encore plus évident, s'il s'agit d'une loi onéreuſe & néceſſaire, d'une loi qui ordonne un impôt. L'impôt vu dans un certain éloignement n'effraieroit plus; mais la loi devient terrible, lorſque, ſans préparation, elle vient ébranler nos propriétés du jour au lendemain, comme ces ſecouſſes de la terre, que l'homme place à la tête des fléaux de la Nature.

Tous les Légiſlateurs ont échoué dans l'importante loi qui établiroit parmi nous égalité de poids & de meſures; qui doute qu'en annonçant la loi pour une certaine époque, en l'offrant dans un avenir où l'on auroit eu tout le tems de ſe familiariſer avec l'innovation, ces Légiſlateurs n'euſſent pleinement réuſſi? Il en ſeroit de même de la loi déſirée, qui feroit diſparoître la diſſemblance, & conſéquemment la difformité des loix, diſſemblance qui prête des armes ſi terribles à la chicane, qui nourrit à grands frais des ar-

mées de sangsues. Le Législateur, annonçant ses vues & donnant une longue trève au préjugé, réuniroit à la longue tous les esprits, & parviendroit à faire disparoître, du sein de ce beau Royaume, cette difformité de loix opposées, pour faire de tous les sujets un seul peuple, une seule famille. On hâteroit, pour ainsi dire, l'émission de cette loi solemnelle, & l'on diroit de toutes parts : pourquoi en effet toutes ces loix différentes sorties de la même bouche ? nos Rois avoient-ils donc autant de Justices diverses qu'il y a de provinces, de cantons, de villes, de villages dans leur Etat ? La raison & la nécessité ameneroient la réforme, parce qu'elle ne seroit point brusque : la précipitation nuit en politique comme elle nuit dans les opérations de la Nature.

Si les plus sages Législateurs ont vainement entrepris de remédier à ces abus, qu'on peut regarder comme les premiers de tous, s'ils ont rencontré des difficultés insurmontables dans l'exécution, s'ils ont été obligés d'y renoncer, si Montesquieu lui-même a plutôt esquivé la

difficulté qu'il n'a entrepris de la résoudre ; s'il a en quelque sorte sanctifié de pareils abus, c'est que ces Administrateurs n'ont pas su estimer la force du Tems & la préparation d'une loi en la reculant, pour ainsi dire, ce qui, dans une sage perspective, en eût fait voir les proportions & la beauté. Une espace de vingt années laissoit aux passions particulieres le tems de fermenter & de s'user ; c'étoit une autre génération qui venoit accueillir cette loi ; & comme elle étoit attendue, elle auroit semblé descendre comme un bienfait céleste. La mort même du Législateur lui auroit imprimé encore une sorte de majesté ; il parleroit du fond de son tombeau, & comme il auroit mis un intervalle entre la loi & l'exécution, il paroîtroit l'avoir méditée d'après les regles éternelles qui régissent l'univers. Toutes ses parties croissent & se multiplient avec le tems dans un silence majestueux, & d'une maniere invisible ; grandes & sublimes leçons pour ces fabricateurs de loix qui les font & jettent au hasard, & auxquelles ils impriment la fougue du caprice !

Eſt-il étonnant, après cela, qu'elles ſoient repouſſées, & qu'elles meurent comme ces excroiſſances fongueuſes & demi-empoiſonnées, qui n'ont point de racines, & qui tombent en pouſſiere ?

Ce n'eſt qu'avec le Tems qu'on peut opérer les grandes réformes : Générations actuelles, ſubiſſez votre deſtinée ! Votre bonheur politique ſera imparfait ; mais ne devez-vous pas vous conſoler, en appercevant pour votre poſtérité des jours plus heureux ? Cette poſtérité honorera votre tombe, & vous remercieta de lui avoir préparé un bonheur conforme à ſon génie, car chaque peuple a le ſien, qu'on trouvera toujours invincible toutes les fois qu'on entreprendra de le heurter de front.

CHAPITRE CXXV.

Résumé.

Je ne vois dans tous les Gouvernemens qu'action & réaction, élasticité, ressort, impulsion & résistance. Gouvernez-moi bien, dit le peuple, & je chérirai l'administration, & je me confierai à elle. Si vous faites des fautes attentatoires à nos propriétés, nous serons sur nos gardes; car le droit politique n'est fondé que sur la réciprocité, sur l'intérêt mutuel. Si les loix de l'équilibre entre la partie qui gouverne & celle qui est gouvernée sont rompues, il y aura agitation intestine jusqu'à ce que l'équilibre se rétablisse.

Mais ne craignez point l'anarchie, tant qu'il y aura beaucoup d'hommes lettrés parmi le peuple. Les bonnes têtes remonteront la machine de l'Etat, parce qu'elle ne demande qu'à aller d'elle-même. Les hommes ayant besoin d'être gouvernés, & ne demandant pas mieux que de l'être (vu que chacun

aime l'ordre & le repos, & qu'il n'en sort que pour y rentrer avec plus de sûreté), les hommes civilisés font évidemment plus de la moitié de l'ouvrage du Gouvernement, & l'homme instruit ajoute encore à cette tendance naturelle vers l'ordre.

Il ne faut donc pas s'imaginer que, sans tel Gouvernement, il y auroit anarchie dans un Etat; car dans les plus grands troubles, il regne encore un certain ordre, & les loix de police les plus nécessaires, les plus avantageuses de toutes, ne sont jamais totalement oubliées.

Au contraire, c'est au milieu du danger que renaît la vigilance de l'homme, plus sûre & plus active que dans le calme. Ne craignez rien, dis-je, l'homme décomposera le Gouvernement, mais il le rétablira, en le recomposant sous plusieurs formes, & jamais il ne le détruira.

La science du Gouvernement n'est ni très-profonde, ni très-compliquée, comme le disent les Charlatans politiques; c'est une science naturelle, donnée à l'homme, & qui se

trouve sur tous les points de la terre : il y a seulement un degré de civilisation, qui trop fort ou trop foible nuit à une sage administration ; mais les hommes vivent encore avec une assez grande somme de tranquillité & de bonheur, sans que la machine politique de l'Etat soit très-perfectionnée.

La perfection de tout genre est une chimere, & sur-tout au milieu de ces chocs physiques & moraux, inséparables des sociétés humaines : or, quand toutes les loix politiques seroient visiblement altérées, si les loix civiles, & sur-tout les loix de police n'en recevoient pas un rude contre-coup, l'Etat n'en subsisteroit pas moins, parce que les sociétés humaines sont des espèces de polypes, qui vivent dans toutes leurs parties. On les coupe & elles se régénerent, le fond de la société étant presqu'indestructible, en ce qu'il y a une multitude de petites loix particulieres fondées sur la nature de l'homme, qui repoussent les grandes déchirures, & qui s'opposent à ce qui tueroit ces différentes aggrégations d'hommes, aux-

quelles il nous a plu de donner tant de noms divers, tandis qu'il n'y a qu'action & réaction, c'eſt-à-dire le bien rendu pour le bien, le mal rendu pour le mal.

Ce méchaniſme ſimple eſt ſi viſible, qu'il ſe manifeſte dans les dernieres ramifications de la ſociété, pendant qu'il vivifie l'enſemble, & qu'il en eſt la grande & ſuprême loi.

Loin donc ces terreurs vulgaires, qui annoncent la décompoſition des loix politiques, comme des déſaſtres. Ces loix ſe recompoſent tout-à-coup quand elles ſont néceſſaires, & le plus ſouvent elles ſont inutiles à la marche de l'enſemble. Le Gouvernement enfin eſt l'ouvrage des hommes, comme la ruche de cire eſt l'ouvrage des abeilles. C'eſt dans les troubles politiques que les loix de police reprennent une vigueur nouvelle, parce qu'elles ſuppléent à celles qui manquent ; ainſi l'ordre eſt par-tout : le violer n'eſt pas l'anéantir, & tous ces noms de *révolte*, d'*émeute*, de *ſoulevement*, de *guerre civile*, ne ſont que des criſes, où les ſociétés humaines ſont néceſſairement ſujettes. Après

les chocs que produisent l'action & la réaction, l'impulsion & la résistance, elles reprennent l'attitude la plus convenable à leur caractere & au genre de bonheur qu'elles convoitent.

On appelloit un Etat où le peuple étoit esclave, les Nobles Souverains, & le Roi Magistrat unique & perpétuel : cet Etat, on l'appelloit une *République aristomonarchique ;* mais l'anarchie & le despotisme s'y donnoient la main. Quand le peuple est absolument nul, y a-t-il une forme républicaine ? Cet Etat est devenu, dans son démembrement, une province de ses voisins, & l'on ne sait plus quel nom donner au Gouvernement qui reste.

On appelle l'Angleterre une *République monarchique.* Là le Monarque n'a une influence bien marquée, que lorsqu'il s'agit de faire la paix ou la guerre. Quel nom donner à la Hollande avec son Stathouder perpétuel héréditaire, qu'elle ne peut changer, qu'elle attaque & qu'elle conserve, & qui n'ayant rien de l'autorité des autres Rois, en a une si terrible dans certaines circonstances ?

On voit dans telle République tous les Gouvernemens paroître tour-à-tour, c'eſt-à-dire la Souveraineté paſſer ſucceſſivement entre les mains de pluſieurs.

La Monarchie offre des corps de Magiſtrature, qui tout-à-coup élevent la voix, & deviennent l'adminiſtration ſuprême ; tant, parmi les ſociétés humaines, il y a un flux & reflux de puiſſance, qui tantôt s'échappe des mains de l'adminiſtration, & qui tantôt s'y concentre.

Où ſont les vraies Démocraties ? Nulle part, ſi vous exceptez les petites peuplades que l'on rencontre au ſommet des montagnes, chez les petits Cantons Suiſſes, & chez les Pauliſtes du Bréſil. La Suiſſe offre dans ſon ſein une ſi grande variété de Gouvernemens, qu'il n'y a point de mots dans la langue pour les peindre. Des Baillifs arbitraires diſtribuant des coups & prélevant des amendes, qu'ils empochent, ſont tout à côté des formes républicaines. La violence du peuple fait toucher tel Canton à l'anarchie : tout y eſt perpétuellement dérangé, quant à la police

intérieure, par les petits Magistrats des villes qui tiraillent ces petits Gouvernemens, selon leurs préjugés, leur orgueil, ou leur cupidité. La liberté républicaine n'y est souvent qu'un nom, & ce sont plutôt de mauvaises Républiques, où les abus ne sont pas encore intolérables, que des Etats sagement organisés pour l'intérêt de tous.

Or, qu'importe que ces Cantons Suisses aient le titre de *Républiques*, si ce sont, en général, de mauvaises Républiques, comparées à ce qu'elles devroient être. Ici, dans le Canton de Soleure, le fils d'un artisan, d'un cultivateur, ne peut apprendre le latin ou la géométrie que sous le bon plaisir des Magistrats; dans telle autre ville la magistrature exerce la boulangerie, vend le pain & le vin, & vous lance les boissons de moindre qualité dans les auberges, forçant l'étranger à les boire à son passage, & protégeant la rapacité & le vol de ces mêmes aubergistes avec une impudence tyrannique & non voilée.

Ce n'est qu'à une République bien consti-

tuée, qu'il appartient de porter ce titre glorieux ; & tous ces petits Etats, qui se sont crus & qui se croient encore Démocratiques, ne sont que de véritables Aristocraties, puisque le vrai peuple du pays, & la plus grande partie des habitans, sont soumis au pouvoir des Citoyens, qui pesent sur eux, en raison de l'inégalité des fortunes & de la corruption des mœurs, qui s'est fait jour dans plusieurs Cantons Helvétiques.

Il ne suffit pas de décorer les Gouvernemens de ces termes qui en imposent ; il faut aller toucher la réalité, & l'on trouvera en Suisse des oppressions de toutes especes, ouvrage journalier de petits insolens Aristocrates.

C'est en étudiant avec attention les rapports politiques & moraux dans lesquels se sont trouvés en différens tems des peuples qui changent de mœurs & de loix, tout en conservant le même nom, qu'on verra que les Gouvernemens politiques se corrompent quelquefois, d'autant plus qu'ils portent des titres estimables. Les Gouvernemens demeu-

rent imparfaits, quand ils ne ſont pas aiguillonnés par la cenſure publique : or il n'y a rien de plus chatouilleux dans le monde entier, ſur cet article, que les membres des différentes Ariſtocraties qui couvrent la Suiſſe, comme il n'y a point de déraiſonnemens plus violens que parmi ces Démocrates boutgeois, qui n'ayant que des idées confuſes ſur la politique, eſtiment que le reſte de l'univers devroit ſe modeler ſur des loix vieillies, uſées, ſuperflues, qu'ils ne ſavent d'ailleurs ni changer ni ſuivre à la lettre.

Les Anglois ont de belles loix politiques & de très-mauvaiſes loix de police. Leur capitale eſt déshonorée par le vol & le brigandage qui ſont des profeſſions, & ils craignent d'extirper ces odieux abus par une fanatique admiration de leur liberté. Ailleurs la police bien perfectionnée repréſente preſque les avantages d'un belle conſtitution, car la ſûreté particuliere ſera pour le plus grand nombre l'équivalent de la ſûreté générale.

L'Hiſtoire enſuite nous apprend que les loix ne ſe ſont introduites qu'à la longue &

ſucceſſivement, & que les hommes ont toujours beſoin de beaucoup de tems pour arriver à quelque choſe de raiſonnable. Si les loix civiles ne ſe fondent pas tout à-coup dans une ſorte de perfection, encore moins peut-on le dire des loix politiques.

Quand les premiers peuples furent las de la conſtitution démocratique, ils paſſerent à l'ariſtocratie ; & quand ils furent fatigués de ce Gouvernement, ils s'abandonnerent à l'autorité d'un ſeul, ſoit qu'il eût des qualités éminentes, ſoit qu'il eût uſurpé artificieuſement le pouvoir ſouverain, ſoit qu'on regardât le Gouvernement monarchique comme le moins imparfait. Il n'eſt point d'Etat qui n'ait éprouvé cette diverſité de Gouvernemens ; il n'en eſt aucun qui n'ait eu différentes loix.

Or, différentes loix forment, pour ceux qui ſavent réfléchir, des Gouvernemens qui s'agitent & qui changent ; ainſi les mots *Monarchie*, *Ariſtocratie*, *Démocratie*, ſont des termes ſans ſignification, & qui n'ont d'autre différence entr'eux que celle que leur

donnent les Dictionnaires. Il faut donc, sans aucun égard pour les termes *doctes*, juger les diverses constitutions d'après leurs effets.

Le Souverain ou la Puissance coactive suivra toujours le sort de la prospérité nationale. C'est une vérité fondamentale & sensible ; mais pour que le Souverain n'abuse pas, il est nécessaire que la certitude & la crainte de perdre ses prérogatives mettent un frein réel & continu au penchant qu'il a de les accroître.

Tout pouvoir mixte & tempéré retiendra le sceptre de l'autorité : tout pouvoir avide, insatiable se frappera lui-même, & déchirera ses entrailles ; mais il ne faut pas attendre qu'il se punisse. Dans l'ordre de la civilisation, il faut ôter à l'homme puissant les moyens d'abuser avec assurance & avec impunité ; car, sans cette précaution, il abusera infailliblement.

Le Gouvernement des loix est opposé à celui du glaive. Leur réunion est donc si monstrueuse, qu'il y a toujours en tout pays

une lutte inévitable, une lutte permanente, qui empêche la Puiſſance légiſlative de ſe joindre à la Puiſſance exécutrice. Il s'élevera toujours un corps qui empêchera le Monarque d'être inceſſamment & tout-à la fois juge & partie. Quand l'équilibre ſera rompu trop violemment, il ſe rétablira de lui-même, & l'arbitraire ne prendra jamais la place de la juſtice chez un peuple éclairé. Un tel peuple aura ſes repréſentans, ſoit dans ſes Magiſtrats, ſoit dans ſes Ecrivains : jamais il ne ſera privé d'un organe quelconque, qui donnera à ſes demandes ou à ſes plaintes une force réelle.

Le génie & l'eſprit des Gouvernemens ſont à-peu-près les mêmes ſur la face de la terre, lorſqu'on veut tout ramener à des principes clairs.

L'autorité originelle de la nation eſt inconteſtable, mais elle ſe perd & devient nulle dans le fait.. Le peuple eſt lié en quelque ſorte envers ceux qu'il a chargés de l'exercice de ſa ſuprême puiſſance, ſi la nation a le droit de retirer le pouvoir qu'elle a confié. L'exer-

cice de ce droit eſt ſi difficile & ſi rare, que l'Hiſtoire en donne très-peu d'exemples. Il devient donc dangereux pour le peuple de rompre violemment le pacte ſocial, parce que l'Etat eſt diſſous, lorſque la réparation n'eſt pas prompte ; & le plus grand des malheurs ſeroit de n'avoir pas, dans ces grandes révolutions politiques, un grand intérêt à conquérir, & propre à dédommager la nation du péril où elle ſe ſoumet.

Les pouvoirs ſe balancent dans tous les Gouvernemens humains. Si l'un des pouvoirs empiete ſur les autres, l'altération ſe manifeſte, & dès-lors la fermentation annonce le beſoin, & le beſoin néceſſite le remede. C'eſt ainſi qu'il faut voir le Gouvernement ſous des aſpects vrais & précis. L'eſprit & le génie des conſtitutions politiques qui ont prévalu dans le monde, ne ſont pas dans les mots, mais dans les choſes ; c'eſt donc par l'effet qu'il faut juger.

Veniſe offre un Gouvernement aſſis ſur des baſes antiques, & ſes fondemens paroiſſent inébranlables. L'inhérence de cette conſ-

titution

titution ſemble devoir en perpétuer la durée & en maintenir l'aſſiette. Quand vous verrez un Gouvernement ancien qui s'eſt peu écarté de ſon intégrité & de ſa pureté primitive, c'eſt qu'il y a une grande force d'adhérence dans toutes ſes parties. Tous les Gouvernemens d'Europe ayant plus ou moins perdu de leur liberté primitive, ſont tous autoriſés à la reprendre avec les ménagemens convenables.

La meilleure conſtitution ſera celle qui obligera les méchans à être bons, & les inſenſés à ſe montrer ſages : que perſonne ne ſoit hors de l'atteinte de la loi, qu'aucune autorité arbitraire ne ſoit tolérée, & la ſociété dès lors ſera bien ordonnée, quelque nom qu'elle porte. Mais par-tout, quand l'autorité deviendra trop effrayante, on ſe hâtera de la détruire; & comme en derniere analyſe tout eſt au droit de la guerre, & que les armes ſeules décident les grandes querelles nationales, tout Gouvernement ſupportable ſera ſupporté, mais l'épée ſortira

du fourreau, quand le joug paroîtra insupportable.

Le modele du plus parfait possible doit être relégué parmi les chimeres. Il faut estimer le choc des parties intégrantes de la société politique d'après les passions humaines. Le flux & reflux d'autorité & de puissance, est inévitable parmi des êtres, dont les uns commandent, & les autres obéissent. Ils s'agitent dans une lutte nécessaire, jusqu'à ce que les deux forces opposées soient à-peu-près égales, & aient trouvé leur aplomb sur le pivot des loix. Le législateur doit donc écarter les mots insignifians, & travailler sur des bases existantes & positives.

Où est le Souverain dans tel Etat? je l'ignore : la Souveraineté passe tour-à-tour entre les mains du Sacerdoce, de la Magistrature, du Corps militaire, du Corps diplomatique, de tel ou tel Ministre à la tête de ses Bureaux. Ce sont des Souverainetés éparses : je vois des forces qui se balancent & cela est nécessaire ; car sans ce

choc salutaire & ces balancemens utiles, une partie de la société envahiroit l'autre. N'est-il pas certain que dans ce qu'on appelle *Monarchie*, les loix sont constitutionnellement supérieures à la volonté passagère du Souverain? les Corps intermédiaires, lorsqu'ils sont un peu forts, sont les Représentans de la nation. Sont-ils trop affoiblis? ils appellent la nation entiere au secours de la liberté. Plus les Etats sont simplifiés, plus ils sont dangereux, parce qu'alors ils deviennent militaires. Il faut que les Gouvernemens soient compliqués; la liberté humaine trouve des remparts au milieu de ces oppositions.

Il n'y a rien ensuite de plus fatal que de pousser les questions politiques dans leur dernier retranchement : ce seroit appeller le droit injuste de la force. Il faut jetter un voile sur l'ame réelle d'un Gouvernement; car cette ame peut se trouver partout. Ce qui met en action les grandes sociétés humaines, dépend de certaines ombres, qu'il faut respecter. Le balancier & les

rouages d'une machine sont intimement liés : ne dites pas, la force est dans les rouages, la force est dans le balancier, car la force est dans l'ensemble. Les grandes sociétés humaines ont mille manieres d'exister, & l'action qui les *gouverne* est cachée dans leurs plus petites portions.

CHAPITRE CXXVI.

Des Livres.

La terre est gouvernée par des Livres : pourquoi ? C'est que le genre humain a besoin de lumieres ; c'est que toute révolution heureuse est due, soit aux Lettres, soit à la Philosophie. La voix des Ecrivains a opéré une foule de réformes utiles ; c'est par la parole que la saine législation se répand dans les Etats libres, & fructifie même quelquefois au pied des trônes.

Avec les armes du ridicule, les Gens de Lettres ont combattu les barbaries sacrées, & ont fait fuir les fantômes superstitieux qu'on

vouloit ſubſtituer à la majeſté & à la ſainteté de la Religion. Les Gens de Lettres ont ramené les Peuples & les Rois aux arts utiles & aux nobles penſées de l'humanité. Les Gens de Lettres ont rendu aux riches le goût de la campagne ; ils ont arrêté l'attention publique ſur les objets patriotiques.

Eh ! ſans les Hommes de Lettres où ſeroit la jouiſſance intellectuelle du riche & du pauvre ? Qui auroit ſoutenu les droits de l'homme avec des couleurs auſſi touchantes? Tantôt ils parlent à l'intelligence du légiſlateur dans l'examen des loix, tantôt dans l'exercice des beaux arts : le cœur humain ſoupire devant les tableaux intéreſſans que trace leur plume. Dans le Militaire, dans le Clergé, dans le Miniſtere, on ſaiſit leurs idées : les ambitieux les achetent ou les volent, & ſe procurent par ce moyen, des dignités & des richeſſes. La nation leur doit beaucoup, & je penſe qu'il viendra un tems où elle ſentira l'influence des Ecrivains généreux.

L'homme qui écrit, eſt aujourd'hui un

Orateur public, qui parle à la fois à tous les hommes de l'Europe entiere. La prompte publicité des faits, la réflexion qui les accompagne, produisent des révolutions morales. Les Livres (depuis un siècle sur-tout) ont changé les idées, & de là le système moral de l'Europe.

On peut se représenter aujourd'hui tous les Etres pensans, comme formant un auditoire immense, toujours prêt à livrer son attention aux idées & aux découvertes nouvelles; & l'influence de l'Imprimerie est incontestable, car elle a donné aux arts & aux sciences un développement plus rapide.

Que l'Ecrivain se pénetre donc de son emploi sublime, par lequel il fait sur les esprits une impression si vive & si durable; qu'il médite bien ce qu'il doit dire aux hommes qui l'écoutent. Il n'a pas besoin, comme les Orateurs de l'antiquité, de la déclamation & du geste; il parle au loin, & sa voix, si elle est conforme à la Raison & à la Justice, retentira dans la postérité.

Mais je n'ai pas voulu indiquer dans cet

Ouvrage, que le législateur dût obéir servilement aux idées de la partie qui enseigne. Je suis persuadé, (& je l'ai déja dit) qu'un de ces hommes profonds dans le cabinet, & porté tout-à-coup au gouvernail, changeroit beaucoup à son système; qu'il l'appuiroit secrettement sur des bases fondées plutôt sur l'expérience que sur les raisonnemens pris dans les Livres. Il n'oseroit pas livrer à des idées incertaines le sort d'un Etat: il saisiroit les moyens grossiers & physiques.

J'ai donc établi, je crois, une distinction constante entre l'exercice de la pensée & l'opération ministérielle. J'ai démontré que l'homme qui ne fait que penser sans agir, faute de certaines connoissances locales, tombe & doit nécessairement tomber dans l'erreur, mais que l'homme qui ne consulte point, qui dédaigne les idées vivantes dont il est environné, qui ferme l'oreille aux admoniteurs publics, est inhabile à faire le bien d'une nation, & reste au-dessous de son siècle.

Quelles soient donc unies ces deux facul-

tés & sans se nuire : que la puissance & le génie s'embrassent, & qu'ils se pardonnent mutuellement leurs prétentions ; qu'au lieu de se nuire, elles s'aident réciproquement. Que la Puissance apprenne au génie ce qu'il lui importe de ne pas ignorer pour rectifier certaines erreurs qui ne proviennent que de certains faits qu'il ne connoît pas. Une fois en paix, ce sont deux forces actives qui doivent agir de concert, au lieu d'être opposées l'une à l'autre.

CHAPITRE CXXVII.

Du légitime amour de la gloire.

Mais sans l'amour de la gloire, qui est un sentiment qui nous conduit à la vertu, en même-tems qu'à la renommée, l'homme en place n'aura point le ressort nécessaire pour courir la carriere de l'héroïsme.

Le contempteur de la gloire l'est aussi des vertus qui y menent. Celui qui se diroit à lui-même, que l'estime publique n'est pas un

bien ; ajouteroit bientôt, & se persuaderoit que le mépris public n'est point un mal.

Placez l'homme d'Etat dans une de ces conjonctures délicates où il doit s'immoler lui-même pour sauver sa vertu ; c'est en songeant aux jugemens de l'avenir qu'il ne balancera pas un seul instant, & qu'il préférera l'honneur à sa vengeance.

Il faut attendre de grandes choses de celui qui se lie au siècle futur, qui est jaloux d'exister dans le tems d'une maniere honorable, & qui veut transmettre un nom glorieux & sans tache aux générations suivantes.

Il sera foible & petit, sans énergie & sans grandeur, l'homme qui borne sa vie au court espace de la vie même ; qui, semblable à la brute qui naquit sans aïeux & meurt sans postérité, consent à terminer son existence dans l'intervalle placé entre sa naissance & sa mort.

Ah ! que n'ai-je ici la foudre de l'éloquence pour frapper ces Etres vils & nombreux qui environnent les trônes de l'Univers, & concentrent leur affection dans un cercle borné ! Quel est donc cet homme qui

immole tout au point où il réside ? Il a tout-à-la-fois une ame insensible & une raison bornée ; il détruit les rapports qui font sa force ; il interrompt la circulation des services mutuels. Si chacun suivoit le système qu'il adopte, il n'y auroit plus l'ombre de concorde : on ne verroit que des individus ennemis & armés l'un contre l'autre ; &, comment après cela aura-t il le front d'exiger que n'aimant personne, quelqu'un l'aime, que ne servant personne, quelqu'un le serve ? Que deviendra l'amitié, la bonté, la compassion, tout ce qui ôte à l'homme une partie de ses miseres & de sa foiblesse ?

Eh ! l'ingrat ! s'il n'est pas totalement endurci, qu'il ouvre les yeux, & qu'il voie autour de lui : on a songé bien avant sa naissance qu'il viendroit sur la terre ; on lui a préparé des jouissances dont il n'est pas digne. Ces maisons bâties, ces rues alignées, ces chemins, ces arbres antiques & chevelus, ces arts consolateurs, ces vaisseaux qui courent les mers, ces agriculteurs qui ont défriché la terre, ces loix sages de police qui fondent

la tranquillité, tout porte l'empreinte d'un génie bienfaisant, qui a étendu ses vues dans l'avenir, qui ne s'est point borné à des commodités passageres, qui a embrassé, dans une prévoyance généreuse, les êtres qui dormoient encore dans la nuit du néant : & lorsqu'avançant dans l'âge & participant à des siècles de travaux accumulés & de combinaisons infinies, il jouira des agrémens de la société perfectionnée; le lâche se croira quitte envers elle, en se déclarant un personnage isolé : il rapporteroit tout à soi, sans honte & sans pudeur.

Cet égoïste fait horreur, parce qu'il annonce une corruption profonde & le dernier degré d'insensibilité. Ah! puisqu'il ne peut sentir la joie de l'homme qui a été utile à ses semblables, qu'il contemple du moins la dette qu'on lui paie, les hommages qu'on lui rend, quand il a laissé sur la terre quelques traces d'une ame généreuse & bienfaisante! S'il lui est interdit de goûter la satisfaction intérieure qui naît d'une grande action, qu'il soit témoin de l'estime, du respect, de la vénération que l'on porte à son nom & à

ſes deſcendans, & qu'il ambitionne du moins les avantages qui leur ſont accordés.

Notre ſiècle a pu encourir un reproche fondé, c'eſt de croire difficilement à la vertu; & il faut avouer que quoi qu'on faſſe aujourd'hui, on ne jouit pas entiérement de la ſienne. On donne aux actions les plus courageuſes des motifs cupides, parce qu'on a beaucoup de peine de ne pas croire au regne de la cupidité dont on voit de ſi nombreux eſclaves.

On s'habitue, ſur-tout en France, à voir tous les hommes comme ayant le même but, le même caractère, & l'on parvient à dire qu'il n'y a que deux claſſes dans le monde, les hommes adroits & les hommes malheureux.

Une lutte vigoureuſe, conſtante & perpétuelle, eſt donc néceſſaire aujourd'hui à l'homme en place, pour ravir l'eſtime publique; & quand elle s'attache à quelque nom, malgré les efforts de la calomnie, il faut avouer alors qu'elle eſt bien méritée: nouveau motif qui doit animer le courage de l'homme d'Etat, & qui rendra ſon triomphe plus auguſte. Il doit ſavoir peut-être gré à

ſon ſiècle de cette rigueur ſalutaire : elle tournera à ſon avantage, puiſqu'il en ſoutiendra avec plus de force la dignité de ſon rang & la majeſté des loix.

On publiera du même Auteur :

Contes moraux, 2 volumes.

Tomes 5 & 6 de l'Ouvrage intitulé : *Mon Bonnet de nuit.*

C'eſt un Recueil de ſes Opuſcules philoſophiques, moraux & littéraires, & les tomes 5 & 6 compléteront l'Ouvrage.

On prie le Public d'être en garde contre les Contrefacteurs de Neufchatel en Suiſſe, qui ont mutilé & défiguré les Ouvrages de l'Auteur, notamment l'an 2440 : c'eſt une fourbe & miſérable édition, que celle qu'annonce dans ſon Catalogue *la Société Typographique de Neufchatel en Suiſſe.* L'Auteur déclare qu'il ne fera jamais rien imprimer dans les Imprimeries ſuſdites.

On délivrera le Théâtre de l'Auteur par Pieces détachées ; & il y aura un n°. à chaque Piece.

FIN.

TABLE

Des Chapitres contenus dans ce Volume.

CHAPITRE LVII. *De l'inſtinct moral en politique.* page 1
CH. LVIII. *Des Corps Eccléſiaſtiques.* 4
CH. LIX. *Des Peuples du Nord.* 10
CH. LX. *Des Tartares.* 12
CH. LXI. *Des Arabes.* 16
CH. LXII. *De l'Egypte.* 19
CH. LXIII. *D'Athênes.* 28
CH. LXIV. *Des Grecs.* 31
CH. LXV. *Des Vénitiens.* 34
CH. LXVI. *De l'enthouſiaſme politique.* 37
CH. LXVII. *De la multiplication de l'eſpece humaine.* 44
CH. LXVIII. *Sentimens des Quakers.* 59
CH. LXIX. *Des Négociations.* 67
CH. LXX. *Oſcillation perpétuelle.* 70
CH. LXXI, *De l'Orgueil national.* 75
CH. LXXII. *Municipalités.* 78
CH. LXXIII. *Génération nouvelle.* 84
CH. LXXIV. *Des Tributs.* 92
CH. LXXV. *Prépondérance.* 112
CH. LXXVI. *Des Données en politique.* 118
CH. LXXVII. *Des faux Calculs.* 120
CH. LXXVIII. *Soulévemens.* 127
CH. LXXIX. *Des Docteurs modernes.* 134
CH. LXXX. *Des Sociétés marchandes.* 144
CH. LXXXI. *Du Local.* 150
CH. LXXXII. *De la maſſe phyſique des Empires.* 155
CH. LXXXIII. *Docteurs préſomptueux.* 165
CH. LXXXIV. *De Machiavel.* 173

CH. LXXXV. *De quelques Cantons, dits Républicains.* 181
CH. LXXXVI. *Des Beaux-Arts.* 185
CH. LXXXVII. *Du Luxe.* 190
CH. LXXXVIII. *Du langage de la Loi.* 202
CH. LXXXIX. *Des bonnes Loix.* 206
CH. XC. *Loix extrêmes.* 209
CH. XCI. *Des Ecrits satyriques.* 211
CH. XCII. *De la Théocratie.* 214
CH. XCIII. *Du Christianisme.* 218
CH. XCIV. *Du Jesumi.* 221
CH. XCV. *De la Législation Religieuse.* 223
CH. XCVI. *De l'Antique Jurisprudence.* 228
CH. XCVII. *Loix criminelles.* 233
CH. XCVIII. *Jurisprudence criminelle.* 237
CH. XCIX. *Edits atroces : de leur suite.* 243
CH. C. *Mariage.* 245
CH. CI. *De l'Ordre judiciaire.* 248
CH. CII. *Des Loix précises.* 252
CH. CIII. *De l'Etat primitif.* 258
CH. CIV. *Suite du précédent.* 269
CH. CV. *Foiblesse des Peuplades.* 277
CH. CVI. *Des premiers métiers.* 280
CH. CVII. *De l'inégalité des Conditions.* 282
CH. CVIII. *Pauvreté des Arts.* 289
CH. CIX. *Main-mortables.* 298
CH. CX. *D'un orgueil incommode.* 302
CH. CXI. *Loi sage chez les Hébreux.* 306
CH. CXII. *Louvois.* 310
CH. CXIII. *Commerce des Bleds.* 317
CH. CXIV. *Manufactures.* 333
CH. CXV. *Etats-Unis de l'Amérique.* 336
CH. CXVI. *Des travaux de l'homme en place.* 340
CH. CXVII. *Emprunts d'un Souverain.* 346
CH. CXVIII. *Suite du précédent.* 350
CH. CXIX. *Charlemagne.* 368
CH. CXX. *Suite du précédent.* 372

CH. CXXI. *Des grands caracteres, ou les deux Catons.* 377
CH. CXXII. *Des Subalternes.* 382
CH. CXXIII. *Des Ecrits politiques.* 386
CH. CXXIV. *De la Loi expectante.* 390
CH. CXXV. *Résumé.* 396
CH. CXXVI. *Des Livres.* 412
CH. CXXVII *Du légitime amour de la gloire.* 416

Fin de la Table du Tome second.

JC
179
M415
t.2

Mercier, Louis Sébastien
Notions claires sur les
gouvernemens

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY